



THE GETTY CENTER LIBRARY



Why ask for the moon
When we have the stars?

PROCÈS-VERBAUX.

—

TOME I.

CHARTRES. IMPRIMERIE DE GARNIER.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

TOME I.

DR. JAN VAN DER MEULEN
355 MARBURG AN DER LAHN
Rotenberg 50½ Tel. 5320



CHARTRES.

PETROT-GARNIER, LIBRAIRE

Place des Halles, 16 et 17

1861

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

LISTE DES MEMBRES.

FONDATEURS.

MEMBRES HONORAIRES.

- M. JAUBERT, Préfet d'Eure-et-Loir.
M^{re} REGNAULT, Evêque de Chartres.
M. SEDILLOT, Maire de la ville de Chartres.
M. DE CAUMONT, Directeur de l'Institut des Provinces, à Caen.
M. CAÏX, Vice-recteur de l'Académie de Paris, *décédé en septembre 1858.*
M. DENAIN, Inspecteur d'Académie, à Chartres.

MEMBRES TITULAIRES.

- MM. ALBAN, entrepreneur, à Chartres.
ALLAIN, juge-de-paix, à Chartres, *démissionnaire en janvier 1857*
D'ALVIMARE (Charles), à Dreux

MM. ANCTIN, à Chartres.

APPAY, à Paris, *démissionnaire en juin 1858.*

AUBERT, juge-de-paix, à Nogent-le-Rotrou, *démissionnaire en janvier 1857.*

AUBRY, libraire, à Paris.

BARROIS, professeur de mathématiques, à Chartres.

BAUDOIN, avocat, à Chartres.

BELIER DE LA CHAVIGNERIE père, vice-président honoraire du Tribunal civil, à Chartres.

BELIER DE LA CHAVIGNERIE (Emile), à Paris.

DE BOISVILLETTE, ingénieur en chef, à Chartres.

BONNARD, notaire, à Chartres.

BOURDEL, inspecteur de l'enregistrement, au Mans, *démissionnaire en mai 1860.*

BOURNISIEN, ancien notaire, à Chartres.

BOUTROCE, à Chartres.

L'abbé BRIÈRE, curé de la Cathédrale, à Chartres.

L'abbé BROU, chef d'institution, à Chartres, *démissionnaire en janvier 1860.*

L'abbé CALLUET, ancien principal du collège, à Chartres.

DE CHABOT (Ernest), à la Faussonnerie.

CHASLES (Adelphe), ancien député d'Eure-et-Loir, à Marcouville.

CHASLES (Michel), membre de l'Institut, à Paris.

CHASLES (Henri), à Chartres.

L'abbé CHAVIGNY, curé de Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou.

CHOPPIN, juge d'instruction, à Chartres.

COLLIER-BORDIER, membre du conseil général, à Réclainville.

CORBIN, docteur-médecin, à Chartres.

COUDRAY-MAUNIER, à Chartres.

COURTOIS (Jules), juge, à Chartres.

L'abbé DALLIER, curé de Saint-Pierre, à Chartres, *démissionnaire en janvier 1860.*

DENAIN, inspecteur d'Académie, à Chartres.

DOULLAY (Auguste), avoué, à Chartres.

DOULLAY-GUÉRIN, ancien professeur, à Chartres.

DUPLESSIS (Georges), à Paris, *démissionnaire en mars 1857.*

- MM. DURAND (Auguste), docteur-médecin, à Chartres.
 DURAND (Paul), à Chartres.
 FABREGUE (Adrien), notaire, à Chartres.
 DE FERREUX (le marquis Hipp.), à Paris.
 FOIRET-CORBIÈRE, à Chartres.
 FOURNIER DES ORMES, à Chartres, *démissionnaire en novembre 1857.*
 GARNIER, imprimeur, à Chartres.
 DE GASVILLE (le marquis), à Meslay-le-Vidame.
 GAY, directeur de l'enregistrement, à Chartres.
 GENET, docteur-médecin, à Chartres.
 L'abbé GERMOND, secrétaire-archiviste de l'évêché, à Chartres.
 GILLARD, greffier, à Nogent-le-Roi.
 DE LA GLAIRIE, ancien directeur de l'enregistrement, à Chartres.
 L'abbé GUGIS, curé de Saint-Aignan, à Chartres, *décédé en 1857*
 GOUSSARD, notaire, à Meslay-le-Vidame.
 GRESLOU, docteur-médecin, à Chartres.
 GROMARD, conseiller d'arrondissement, à Dreux.
 HARBEAUX, docteur-médecin, à Grouville.
 L'abbé HÉNAULT, curé de Lucé.
 HEURTAULT, chef d'institution, à Chartres.
 HUBERT (Léon), ancien huissier, à Bonneval.
 JOLLY, substitut du procureur impérial, à Paris, *démissionnaire en 1858.*
 JUTEAU, docteur-médecin, à Chartres.
 LAMÉSANGE, à Dreux, *décédé le 5 décembre 1859.*
 LECOQ (Ad.), à Chartres.
 LEFÈVRE, chef de division à la préfecture, à Chartres.
 LEJEUNE, à Chartres, *décédé le 15 mars 1858.*
 LEMARIÉ, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
 LENOIR-DUFRESNE, inspecteur des postes, à Chartres.
 DE LEPINOIS, conservateur des hypothèques, à Clermont (Oise).
 LE POITTEVIN, architecte, à Versailles, *démissionnaire en 1860*
 L'abbé LESIMPLE, chanoine honoraire, à Chartres.
 L'abbé LEVASSOR, curé de Saint-Aignan, à Chartres.
 MARCHAND (Armand), à Chartres.

- MM. MARCHAND (Albert), à Chartres.
 MARESCAL, ancien représentant d'Eure-et-Loir, à Chartres.
 MATHIEU, à Paris, *démissionnaire en 1859*.
 MÉLIN (Victor), à Chartres.
 MERLET, archiviste du département, à Chartres.
 MET-GAUBERT, professeur d'histoire, à Chartres.
 DE MIANVILLE, président de la Commission de la Bibliothèque, à Chartres.
 MOUTON, à Batignolles, *démissionnaire en juin 1858*.
 MOUTONNÉ, architecte du département, à Chartres.
 DES MURS (O.), maire de Nogent-le-Rotrou.
 NOURRY, libraire, à Chartres, *démissionnaire en mars 1859*.
 L'abbé OLIVIER, secrétaire de l'évêché, à Chartres.
 OUVRE DE SAINT-QUENTIN, receveur-général, à Chartres, *démissionnaire en juin 1858*.
 PAILLART, président honoraire à la cour impériale de Nancy.
 L'abbé PAQUERT, vicaire-général, à Chartres, *décédé le 24 avril 1860*.
 PARFAIT (Henri), sculpteur, à Chartres.
 PERSON, directeur de l'école normale, à Chartres.
 PIÉBOURG (Alfr.), architecte de la ville, à Chartres.
 L'abbé POISSON, à Paris.
 DE PONTOI-PONTCARRÉ (le marquis), membre du Conseil général, à Villebon.
 PRÉVOSTEAU (Isid.), à Chartres.
 RAVALT, juge-suppléant, à Chartres.
 REBUT, à Chartres.
 RÉMOND, ancien maire de Chartres, à Versailles.
 L'abbé ROUILLON, professeur, à Chartres, *démissionnaire en décembre 1859*.
 ROULIER, juge, à Chartres, *démissionnaire en décembre 1858*.
 ROUSSEL, architecte, à Chartres.
 ROUX, ancien professeur, à Chartres.
 SAINTE-BEUVE, receveur des hospices, à Chartres.
 DE SAINT-LAUMER (Alex.), à Chartres.
 SALMON, docteur-médecin, à Chartres.
 SEDILLOT, maire de la ville, à Chartres.

- MM. SERVANT (Auguste), architecte, à Chartres, *démissionnaire en janvier 1861.*
 DE TEMPLE DE ROUGEMONT (Alb.), à Chartres.
 THOMAS, payeur, à Melun, *démissionnaire en 1859.*
 DE LA VARENNE, à Unverre, *décédé le 14 août 1858.*
 L'abbé VASSARD, vicaire de la Cathédrale, à Chartres.
 L'abbé VILBERT, aumônier de la chapelle, à Dreux.
 VINGTAIN (Léon), à Marcouville.

1856.

MEMBRES TITULAIRES.

- MM. DE BEAULIEU, à Chartres.
 LAMY (Isid.), médecin, à Maintenon.
 DE LAQUEUILLE (le marquis), directeur de la revue *Les Beaux-Arts*, à Paris.
 LASSUS, architecte, à Paris, *décédé en juillet 1857.*
 MÉNAGER, premier commis de l'enregistrement, à Chartres, *démissionnaire en décembre 1858.*
 MENAULT, à Angerville.
 D'OYSONVILLE (le marquis), à Paris.
 OZERAY, homme de lettres, à Bouillon (Belgique), *décédé le 4 août 1859.*
 L'abbé POCLEE, professeur au grand Séminaire, à Chartres
 DE SAINT-LAUMER (Frédéric), à Moineaux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

- MM. D'ALBERT DE LUYNES (le duc), membre de l'Institut, à Dampierre, *membre honoraire en 1860.*
 BIBBENET, greffier en chef de la cour impériale, à Orléans.
 BOUCHTTE, ancien recteur de l'Académie d'Eure-et-Loir, à Versailles, *décédé en février 1861.*

VI

- M^{me} DE CARLOWITZ (la baronne), à Bleury.
 MM. DUPUIS, conseiller à la Cour impériale, à Orléans.
 FORGEAIS (Arthur), à Paris.
 GILLET-DAMITTE, à Gallardon.
 LEBER, à Orléans, *décédé en 1860*.
 MANTELLIER, conseiller à la cour impériale, à Orléans.
 TRANCHAU, censeur du lycée, à Caen.
 DE VASSAL, ancien archiviste du département du Loiret, à Orléans.
 VINCENT, à Orléans.

1857.

MEMBRES HONORAIRES.

- M. DE GROUCHY (le vicomte Ern.), député au Corps législatif, à Paris.
 M^{sr} PIE, évêque de Poitiers.

MEMBRES TITULAIRES.

- MM. AMY, à Chartres.
 L'abbé BARRIER, vicaire-général, à Chartres.
 BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Eugène), à Paris.
 BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Philippe), juge-suppléant, à Rambouillet.
 DE BOISVILLETTE (Ludovic), à Chartres.
 BONNANGE, employé au ministère des travaux publics, à Paris.
 CLAYE (Jules), à Maintenon, *décédé en octobre 1858*.
 CLOGENSON, percepteur, à Notre-Dame-du-Theil (Oise), *membre correspondant en 1859*.
 DAGUET (Henri), à Chartres.
 DUGUE (Ferdinand), auteur dramatique, à Mainvilliers.
 FABRÈGUE jeune, percepteur, à Thiron, *démissionnaire en 1860*.

- MM. GARNIER (Edouard), à Chartres.
 GRESLOU (Jules), notaire honoraire, à Chartres.
 JANVRAIN, professeur, à Gallardon, *démissionnaire en 1858*.
 JOB, greffier du tribunal de commerce, à Dreux.
 JOLIET, ancien juge, à Chartres.
 LABICHE-BAUDOUIN, à Chartres.
 LAIGNEAU (Henri), avocat, à Chartres.
 DE LUIGNÉ, à Chartres, *décédé le 23 décembre 1858*.
 MALENFANT, notaire, à Courville.
 PETEY DE LA CHARMOIS, à Châtillon-sur-Seine.
 RAVENEAU, à la Forte-Maison.
 DE REISET (le comte), ministre plénipotentiaire, au Breuil-Benoît, *démissionnaire en 1859*.
 DE REVIERS DE MAUNY (le comte), à Douy.
 RIMBAULT, principal du collège, à Chartres.
 DU TEMPLE DE CHEVRIGNY (Eugène), à Mormoulin.
 VOYET, docteur-médecin, à Chartres.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

- MM. LUCAS, archiviste, à Paris.
 POUDRA, officier d'état-major, à Paris.
 SAUVAGEOT, graveur, à Paris, *membre titulaire en 1859*.
 DE SOULTRAIT (le comte), à Lyon.
 THEVARD, ancien instituteur d'Armenonville-les-Gâtineaux.

1858.

MEMBRES HONORAIRES.

- MM. ARTAUD, vice-recteur de l'Académie de Paris.
 MARCILLE (Camille), à Oisème.

MEMBRES TITULAIRES.

- MM. BESNARD, capitaine des sapeurs-pompiers, à Chartres.
 BILLARD, notaire, à Illiers.
 BOISSEAU (Alfred), à Chartres.
 BOY, ancien notaire, à Chartres.
 BRICET, à Châteaudun, *membre correspondant en 1859.*
 BRIZEMUR, à Chartres.
 BRUNO (Jules), conducteur des travaux publics, à Chartres, *démissionnaire en décembre 1859.*
 CASTEL, ancien notaire, à Chartres.
 CAVÉ D'HAUDICOURT (Jules), à Chartres, *décédé le 8 mai 1860.*
 CHASSÉRIAU, sous-préfet, au Blanc, *démissionnaire en 1859.*
 CHEVAUCHÉ, ancien commissaire-priseur, à Chartres.
 DIUDONNAT, agent-voyer cantonal, à Bonneval.
 DUBREUIL, à Chartres, *décédé en avril 1860.*
 DUTILLET, à la Hallière.
 FOIRET (Edmond), à Chartres.
 GENREAU, membre du Conseil général, à Paris.
 GOUPIL, membre du Conseil général, à Paris.
 DE GOUVION-SAINT-CYR (le marquis), à Reverseaux.
 GRIN-LACHAPPELLE, à Chartres.
 GUÉRIN-GENET, à Chartres.
 JARRY, à Orléans.
 LALLEMAND DU MARAIS (le baron), à la Pacaudière (Allier).
 LE BRETON (le général), député au Corps législatif, à Luigny.
 L'abbé LEGENDRE, vicaire de la Cathédrale, à Chartres.
 LETARTRE père, ancien conseiller de préfecture, à Tachainville.
 LETARTRE (Paul), à Chartres, *démissionnaire en 1859.*
 LEVASSOR, notaire, à Chartres.
 LEVIEZ-HUET, membre du Conseil général, à Chartres.
 DES LIGNERIS (le marquis), membre du Conseil général, à Méréglise.
 DE MALEYSSIE (le marquis), à Maillebois.

- MM. MERCIER (Léon), à Beaurouvre.
 MONTÉAGE (Frédéric), à Chartres.
 DE MONTMORENCY (le duc), à Courtalain.
 DE NOAILLES (le duc), membre de l'Académie française, à
 Maintenon.
 NORMAND (le colonel), député au Corps législatif, à la Ronce.
 PETIT-MANGIN, rédacteur du *Journal de Chartres*.
 PETROT-GARNIER, libraire, à Chartres.
 PICHON, à Chartres, *démissionnaire en décembre 1858*.
 PIEL (Frédéric), à Bonnétable.
 REILLE (le vicomte), député au Corps législatif, aux Coudreaux.
 RENOU, conseiller de préfecture secrétaire-général, à Rigeard.
 ROCQUE, docteur-médecin, à Chartres.
 ROUSSILLE, membre du Conseil d'arrondissement, à Villeau.
 DU TEMPLE DE CHEVRIGNY (Paul), à Coltainville.
 TORCHEUX, instituteur, à Nogent-le-Phaye.
 DE VALENCE, à Paris, *démissionnaire en juillet 1860*.
 DE VALLES (le comte), membre du Conseil général, à Châtillon.
 LE VASSOR D'YERVILLE, ancien notaire, à Chartres.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

- MM. AULET, docteur-médecin, à Houdan, *décédé en janvier 1860*.
 BARBÉ, membre du Conseil général, à Châteaudun.
 L'abbé CARRÉ, curé, à Illiers, *membre titulaire en 1860*.
 CARRIER, artiste-peintre, à Paris.
 COURTOIS (Justin), à Paris.
 DAVID DE THIAIS, membre du Conseil général, à Unverre, *décédé
 en 1860*.
 LABEL (le baron), juge d'instruction, à Strasbourg.
 LE POITTEVIN (Eugène), artiste-peintre, à Paris.
 DE MARBOT (le comte), à Paris.
 MENSCH-MUNICH, artiste-peintre, à Paris.
 NIQUEVERT, peintre d'histoire, à Saint-Germain-en-Laye, *décédé
 en novembre 1860*.

- MM. RIOCREUX, directeur à la manufacture impériale de Sèvres.
 RIVIÈRE, instituteur, à Prunay-le-Gillon.
 ROUSSEAU (Philippe), artiste-peintre, à Paris.
 SOUZAY (l'abbé), curé de Saint-Valérien, à Châteaudun.
 TELLOT (Henri), à Dreux, *membre titulaire en 1860.*

1859.

MEMBRES TITULAIRES.

- MM. BESNARD (Alfred), clerc de notaire, à Chartres.
 CAILLET (Edouard), à Paris.
 DU CHANOY (Hippolyte), à Châteaudun.
 DAGRON-ROUSSEAU, à Broué.
 D'ESPAGNAC (le comte), à Paris.
 DES HAULLES, à la Lucasière.
 LEPRINCE, membre du Conseil municipal, à Chartres.
 MALGRANGE, juge de paix, à La Loupe.
 MOREL, docteur-médecin, à Nogent-le-Rotrou, *démissionnaire en janvier 1861.*
 PIRON, à Rueil.
 SAUVAGEOT, graveur, à Paris.
 DE TARRAGON (Raoul), à Romilly-sur-Aigre.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

- MM. BRICET, à Châteaudun, *décédé en 1860.*
 CLOGENSON, percepteur, à Notre-Dame-du-Theil (Oise).
 DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
 DE LA SAUSSAYE, recteur, à Lyon.
 DE WIDRANGES, inspecteur des contributions directes, à Bar-le-Duc.

1860.

MEMBRES HONORAIRES.

- MM. D'ALBERT DE LUYNES (le duc), membre de l'Institut, à Dampierre.
 LESCARBAULT, docteur-médecin, à Orgères.

MEMBRES TITULAIRES.

- MM. ARTHUYS, directeur des contributions directes, à Chartres.
 BATARDON, ancien notaire, à Dreux.
 L'abbé BULTEAU, curé de Ferrières-la-Petite (Nord).
 L'abbé CARRÉ, curé d'Illiers.
 CAVÉ D'HAUDICOURT (Hermès), membre du Conseil général de l'Oise, à Tartigny (Oise).
 CHAPELAIN (Alfred), architecte, à Paris.
 EONNET, conservateur des hypothèques, à Chartres.
 L'abbé FAUCHEREAU, vicaire-général, à Chartres.
 FIRMIN-DIDOT (Ambroise), libraire, à Paris.
 LAUGEL, ingénieur des mines, à Paris.
 LEFFROY, à Dreux.
 LELOUP (Cyrille), à Chartres.
 MARCILLE (Camille), à Oisème.
 MAUNOURY, docteur-médecin, à Chartres.
 MESIRARD, membre du Conseil général, à Dreux.
 MONTÉAGE (Jules), à Chartres.
 OZFRAY, juge de paix, à Bouillon (Belgique).
 PERIER, ancien notaire, à Paris.
 POUJIN, notaire, à Chartres.
 ROUSSEAU, vérificateur-adjoint des poids et mesures, à Chartres.

MM. TELLOT (Henri), à Dreux.

VACHER (Onésime), membre du Conseil d'arrondissement, à Soizé.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. GUYOT, percepteur, à Terminiers.

ROUMEGUÈRE (Casimir), à Valence (Drôme).

1864.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. D'ALBERT DE LEYNES (le duc), membre de l'Institut, à Dampierre.

BENOIST (A.), juge d'instruction, à Paris.

BRIANCHON, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Chartres.

DE COSSÉ (le marquis), membre du Conseil général, à Blanville.

DELAFOY, principal clerc de notaire, à Chartres.

DOUBLIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Janville.

DUPRÉ, bibliothécaire, à Blois.

FERRIÈRE, employé de la Préfecture, à Chartres.

FOURNIER, notaire, à Chartres.

GALLAS (Désiré), chef de comptabilité à la Préfecture, à Chartres.

GUERRIER, chef de division à la Préfecture, à Chartres.

ISAMBERT, ancien notaire, à Chartres.

LEMRAY (Jules), à Chartres.

MÉOR, ancien capitaine d'état-major, au Mousseau.

MESQUITE, membre du Conseil d'arrondissement, à Nogent-le-Roi.

MOREAU (Ferdinand), agent de change, à Anet.

MORIN, ancien membre du Conseil général d'Eure-et-Loir, à Paris.

PERCEBOIS, conducteur des ponts-et-chaussées, à Chartres.

TAILLANDIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Chartres.

MEMBRE CORRESPONDANT

M. MAUPRÉ, archiviste du département du Loiret, à Orléans.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Société archéologique de Rambouillet.

Comité central des artistes, à Paris.

Société archéologique lorraine, à Nancy.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise,
à Versailles.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Commission historique du Cher, à Bourges.

Académie de Stanislas, à Nancy.

Société académique du département de l'Oise, à Beauvais.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société éduenne, à Autun.

Société archéologique de Sens.

Commission archéologique de Maine-et-Loire, à Angers.

Société littéraire de l'Orléanais, à Orléans.

Société littéraire et artistique de Castres.

Société impériale des antiquaires, à Paris.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président honoraire. M. JAUBERT, Préfet d'Eure-et-Loir.

Id. M^{sr} REGNAULT, Evêque de Chartres.

Id. M. SEDILLOT, Maire de la ville de Chartres.

Président M. DE BOISVILLETTE.

Vice-Président . . . M. DE SAINT-LAUMER (Alex.).

Id. M. DENAIN.

Secrétaire M. MERLET.

Archiviste M. LECOCQ.

Trésorier, M. LAIGNEAU.



COMMISSION DE PUBLICATION

MM. DE BOISVILLETTÉ, *Président de la Société*

DENAIN, *Inspecteur d'Académie*

BAUDOIN.

L'abbé BRIÈRE.

GRESLOU (Jules).

JOLIET.

LEFÈVRE.

MERLET.

L'abbé OLIVIER.

RIMBAULT.

DE SAINT-LAUMER (Alex.)

DURAND (Paul).

ROUX.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE ARCHÉOLOGIQUE

TENUE A CHARTRES, LE 16 MAI 1856.

La séance est ouverte à midi, dans la salle des réunions du Conseil municipal, qui a été mise à la disposition de l'assemblée par M. le Maire de Chartres.

Siègent au bureau : MM. de Caumont, Directeur de la Société Française pour la conservation des Monuments ; Sedillot, Maire de Chartres ; Denain, Inspecteur de l'Académie ; l'abbé Dallier, cure de Saint-Pierre ; Person, Directeur de l'École normale ; Lejeune, et Merlet, Archiviste d'Eure-et-Loir, faisant les fonctions de secrétaire.

On remarque parmi les personnes présentes à la réunion : MM. Paul Durand, Ch. d'Alvimare et Lamésange, membres de la Société Française ; de Boisvillette, Ingénieur en chef du dé-

partement; Bourdon, secrétaire-général de la Préfecture; Le Duc et Chassériau, conseillers de Préfecture; Collier-Bordier, membre du Conseil général; Ad. Charles, ancien député d'Eure-et-Loir; Moutoné et Piébourg, architectes du département et de la ville; l'abbé Olivier, secrétaire de l'évêché; l'abbé Vilbert, aumônier de la chapelle de Dreux, etc.

M. de Caumont prend la parole, et, après avoir expliqué le but de la Société Française, il demande des renseignements sur les monuments gallo-romains de la ville de Chartres. Il fait sentir combien il serait intéressant de reconstituer le périmètre de la ville au IV^e siècle, de déterminer la direction des voies romaines, de retrouver des vestiges du théâtre et des bains publics. Il insiste sur l'opportunité de faire un plan de Chartres romain; il rappelle ce qui a déjà été tenté avec tant de bonheur dans d'autres villes, à Reims et à Tours par exemple, et annonce que la Société Française, jalouse d'encourager les efforts qui pourraient être faits à Chartres, mettra une somme de 100 fr. à la disposition d'une commission qui serait chargée des études préparatoires nécessaires pour arriver à la détermination de l'ancienne cité romaine. Il demande à M. le Maire de vouloir bien aider les démarches de cette commission. Il recommande surtout les estampages pour les inscriptions ou monuments dont on ne pourrait faire l'acquisition. Passant ensuite à l'étude du Moyen-Age, il désigne à l'attention des archéologues les caves du XIII^e siècle, qui existent en assez grand nombre à Chartres, et en général tous les monuments civils assez peu étudiés jusqu'à ce jour. A ceux qui font la statistique de la Cathédrale et des églises, il signale les monuments funéraires en bronze, les statues en bronze émaillé, les fonts baptismaux en métal, comme pouvant fournir d'excellents renseignements, trop souvent négligés. Enfin il termine en priant ceux des membres présents qui connaîtraient quelques monuments gallo-romains de vouloir bien les faire connaître à l'assemblée.

M. Lejeune dit qu'en construisant l'abattoir, en 1842, on a trouvé deux lignes de fondations romaines se dirigeant vers la ville, du côté de l'église Saint-Pierre, à travers les jardins de Saint-Brice. Il signale également les nombreuses traces de camps romains existant sur différents points du département, et particulièrement celui établi dans les environs d'Alluyes et dont il est parvenu à relever exactement le dessin.

M. de Boisvillette entretient l'assemblée d'un aqueduc romain partant de Fontaine-la-Guyon, qu'on voit parfaitement encore dans le fossé à droite de la route vers Illiers, à 400 mètres de la ferme des Granges. Il fait remarquer que cet aqueduc suivait toutes les sinuosités du terrain de manière à arriver à Chartres par une pente douce, de sorte qu'avec le niveau seulement il serait facile d'en rétablir le tracé. Malheureusement on en a démolí plusieurs parties parce qu'il était à fleur de champ. Son affleurement inférieur était supérieur à la place des Epars. Cet aqueduc était de petite dimension, 60 à 70 cent. de largeur sur 80 à 90 de hauteur. On ne sait pas précisément par où il entrait à Chartres, mais il est vraisemblable que c'était par la route d'Illiers (le Grand-Faubourg).

M. Roux signale un autre aqueduc, qui, suivant la ligne de Thivars, Dammarie, Corancez et Morancez, a été retrouvé en entier et relevé par M. de Fréminville en 1828. Il devait évidemment servir pour la basse ville, tandis que l'autre était destiné aux besoins de la ville haute.

M. de Caumont fait observer que l'existence de ces aqueducs pourrait indiquer l'étendue ancienne de la ville et la position des principaux monuments. Il insiste pour qu'on s'occupe immédiatement de dresser le plan de ces aqueducs, avant que de nouveaux travaux soient venus en faire complètement disparaître les traces.

M. Petit-d'Ormoy ajoute que la ville était certainement beaucoup plus étendue autrefois; car dans son jardin, aux Bas-Bourgs, et dans celui de M. Leviez-Huet, propriétaire voisin, on a rencontré beaucoup de briques romaines.

M. Roux répond que ce sont les derniers vestiges de l'aqueduc mentionné par lui et aboutissant à Saint-Père. Il rappelle aussi qu'un historien chartrain, Pintart, rapporte qu'en 1651, en fouillant à la porte Saint-Michel, on découvrit une mosaïque très-bien conservée: ne serait-ce point l'emplacement des bains publics?

M. de Caumont demande encore quelques renseignements sur les voies romaines aboutissant dans la ville.

M. de Boisvillette répond qu'une seule voie romaine est aujourd'hui reconnaissable à sa stratification, c'est celle de Chartres à Orléans, dont il serait assez facile de déterminer le parcours. Au reste, ce qui rend presque impossible aujourd'hui de

reconstituer Chartres ancien, c'est l'immense remaniement qu'a subi le territoire chartrain : à 10 mètres de profondeur, on retrouve des tuiles et des cendres, tandis qu'en d'autres endroits, à un demi-mètre, le sol est vierge. Au XVII^e siècle, quand on construisit les Carmélites, à 9 mètres de profondeur, on trouva des fûts de colonnes très-bien conservés.

Passant aux monuments romains situés hors la ville, M. de Boisvillette cite en premier lieu la fameuse mosaïque de Mienne, connue déjà par les plans qui en ont été publiés. Cette mosaïque, trouvée en creusant des fondations, éveilla l'attention, et en continuant les fouilles, on découvrit toutes les traces d'une immense villa qui forme un parallélogramme d'environ 100 mètres de front sur 300 m. de longueur. Il est probable que la voie romaine de Chartres à Tours, dont on a retrouvé la trace aux Grands-Capucins, près Chartres, et à la Perrine, près Saint-Christophe, passait le long de cette villa. On a également découvert, à deux ou trois lieues de Mienne, au hameau de Thuy, une autre villa très-belle, quoique moins considérable. On a rencontré des mosaïques dans des vignes près de Châteaudun; et enfin à Villemor ¹, on a constaté l'existence de deux villas moins importantes.

Un membre de l'assemblée rappelle à M. de Boisvillette la découverte d'un cimetière romain à Marboué.

M. de Boisvillette répond que ce cimetière lui a semblé d'une époque postérieure; les tombes étaient en pierre tendre du pays ou tufan; on n'a pas recueilli d'inscriptions. Mais M. de Boisvillette signale l'existence d'un assez joli temple près de ce cimetière, et il offre d'en mettre le plan à la disposition de M. le Président de la Société Française.

Abordant l'époque Mérovingienne, M. de Caumont rapporte à l'assemblée qu'en visitant la ville, il a remarqué, avec M. Paul Durand, l'existence de moulures mérovingiennes dans la crypte de la Cathédrale; mais il a admiré surtout deux chapiteaux à Saint-Brice, dont l'un est exactement semblable à un chapiteau

¹ Villemor est l'ancien nom de la commune de Saint-Cloud, canton de Châteaudun. « L'église et le village ayant été détruits par les Calvinistes (9 mars 1568), les chanoines de Saint-Cloud, près Paris, qui nommaient à la cure, donnèrent à la nouvelle paroisse le nom de *Saint-Cloud*, qui s'est conservé jusqu'à nos jours. » (*Dictionnaire géographique d' Eure-et-Loir*, par M. Lefèvre, p. 144.)

de l'abbaye de Jouarre qui appartient certainement au VI^e siècle. Il a aussi reconnu qu'on avait fait usage pour bénitier d'un ancien chapiteau corinthien de l'époque Mérovingienne.

M. de Caumont fait remarquer à ce sujet que les instituteurs communaux seraient du plus grand secours pour la conservation des monuments, s'ils recevaient dans les écoles normales les premières notions de la science archéologique, et il émet le vœu que M. le Directeur de l'École Normale de Chartres, dont il a déjà eu occasion d'admirer l'excellent enseignement, veuille bien faire un cours sommaire d'archéologie pour ses élèves.

M. Person répond qu'il accueille avec bonheur cette idée, et qu'il s'empressera de remplir le vœu de M. le Président.

Persone n'ayant à signaler de monuments de l'époque Mérovingienne, on passe à l'étude du Moyen-Age.

M. de Caumont fait ressortir tous les avantages qui résulteraient de l'exécution d'un plan de Chartres au XIII^e siècle, sous le rapport de ses monuments civils et religieux. Ici la tâche est plus facile; beaucoup de ces monuments existent encore aujourd'hui.

M. Paul Durand, invité à les faire connaître, et à indiquer les principaux caractères diagnostiques des monuments de cette époque, répond que pour satisfaire à cette demande il faudrait être sur les lieux mêmes: cependant il cite pour exemple la salle des fiévreux, à l'Hôtel-Dieu. Il fait remarquer qu'elle était orientée comme une église, sans que cependant c'en fût une; c'était une salle pour les malades, mais au bout de la salle il y avait un autel où l'on disait la messe pour ceux qui étaient admis dans l'hospice. La petite abside qui était à l'est a été démolie, d'ailleurs elle avait été remaniée au XV^e siècle.

Pour l'époque de la Renaissance, on entend la lecture d'un mémoire de M. Merlet sur la clôture du chœur de la Cathédrale. M. Merlet indique les principaux sculpteurs qui ont travaillé à cette ornementation et les dates des marchés passés entre eux et le Chapitre; il rapporte tout au long la convention faite avec Jehan Soulas en 1519 pour les *vauges du côté de la chapelle Saint-Lubin*, convention si intéressante par les curieux détails qu'elle renferme. Il termine en demandant qu'on avise aux moyens d'assurer la conservation de ces sculptures qui menacent ruine, et qu'on restaure ceux des groupes qui auraient été mutilés et défigurés.

M. de Caumont fait alors observer à l'assemblée qu'on a elle-même rapidement toutes les époques de la cité chartraine : on a posé les bases sur lesquelles chacun doit travailler ; c'était là le but qu'il s'était proposé en convoquant cette assemblée. Cependant, avant de lever la séance, il demande à M. le Maire qu'on établisse un musée au rez-de-chaussée ou un hangar dans le jardin pour les antiquités romaines ou du Moyen-Age. Il insiste fortement sur l'utilité d'un pareil établissement, d'ailleurs peu dispendieux, et qui serait un complément fort intéressant du grand musée.

M. le Maire, sans vouloir prendre d'engagement à cet égard, répond que, dans les nouveaux projets pour l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville, il songera au vœu formulé par M. de Caumont.

Sur la demande de M. le Maire, on procède à la formation de la Commission chargée d'explorer les environs et de préparer un plan de Chartres romain. Cette Commission est ainsi composée : MM. de Boisvillette, Paul Durand, Merlet, Lejeune, Ad. Chasles, d'Alvimare, de Saint-Laumer, Denain, Lamésange, Roux, Lefèvre, Person, Calluet, Doublet de Boisthibault, Piébourg, Moutoné, Lecocq, les abbés Vilbert, Germond et Lesimple. Elle se réunira prochainement pour former son bureau et arrêter la marche de ses travaux.

M. le Maire remercie M. de Caumont d'avoir bien voulu considérer une séance qui promet d'avoir d'heureux résultats pour l'avenir archéologique de la ville. et déclare la séance levée à trois heures du soir.

— 7 —

SEANCE DE LA COMMISSION, DU 21 MAI 1856.

Présidence de M. LEJEUNE, doyen d'âge.

La séance est ouverte à quatre heures et quart : seize membres de la Commission sont présents. M. Lejeune, doyen d'âge, prend place au bureau : il est assisté de MM. de Saint-Lammer et Paul Durand. On donne lecture d'une lettre de M. Doublet de Boislibault qui déclare ne pouvoir faire partie de la Commission ; M. Prévosteau est immédiatement choisi pour le remplacer.

On procède ensuite à la formation du Bureau.

Le scrutin donne les résultats suivants : pour les fonctions de Président : MM. Lejeune et de Boisvillette, chacun 8 voix ; le bénéfice de l'âge est en faveur de M. Lejeune, mais ce respectable savant s'excuse, sur sa santé et sur son âge, de ne pouvoir accepter l'honneur que l'assemblée a bien voulu lui faire ; la présidence est ainsi dévolue à M. de Boisvillette.

M. de Saint-Lammer obtient une majorité de 8 voix pour la vice-présidence.

M. Merlet est élu secrétaire avec 15 voix.

M. Lecocq, archiviste-trésorier avec 6.

Le scrutin pour la formation du bureau étant terminé, M. Merlet prend la parole et dit que le désir de plusieurs membres de l'assemblée, dont il se rend l'interprète, est que la Commission étende le cercle qui lui est tracé, qu'elle ne se borne pas à rester simple Commission, mais qu'elle fasse un appel à tous les amis des études sérieuses pour se constituer en Société Archéologique. Le moment paraît favorable pour réaliser ce projet déjà tenté plusieurs fois, et il insiste pour qu'on le mette à exécution dans le plus bref délai possible.

M. de Boisvillette combat assez vivement cette proposition : il fait ressortir toutes les difficultés de fonder une pareille Société, et conclut en disant qu'il lui semble de beaucoup préférable de se restreindre dans les limites assignées à la Commission. Après des répliques de MM. de Saint-Lammer et Roux, on passe au

vote sur la proposition soumise à l'assemblée, et elle est adoptée par quinze voix contre une.

M. de Boisvillette reprend alors la parole et demande quels sont les moyens que l'on compte employer pour obtenir des adhésions : quant à lui, son avis est que, outre les démarches officieuses auprès des personnes, on emploie la publicité du *Journal de Chartres*, et qu'on rédige un programme des travaux auxquels doit se livrer la nouvelle Société, programme qui, après avoir été approuvé par la Commission, sera rendu public, et servira à faire bien connaître le but qu'on se propose en s'adressant à tous les hommes amis de l'étude.

Cette proposition est adoptée sans opposition, et l'on charge MM. P. Durand et Merlet de préparer ce programme qu'on examinera dans la prochaine réunion ; mais on convient de préciser dès cette première séance, les travaux dont devra s'occuper la Société. Plusieurs membres insistent pour qu'elle ne se borne pas à des recherches archéologiques, mais qu'elle élargisse son cadre et embrasse également l'histoire, la littérature, les beaux-arts, etc. Une discussion assez vive s'engage à ce sujet : M. de Boisvillette fait remarquer combien on s'éloigne du cadre primitif et signale les dangers qu'il y a de prendre une trop grande extension. Après diverses répliques de MM. Person et Denain, il est arrêté que la Société s'occupera d'histoire, de littérature, de beaux-arts, mais en tant que les questions qui lui seront soumises seront antérieures à 1789. Ce point bien établi, on confie le soin de la rédaction aux deux membres nommés par l'assemblée, et l'on se sépare à six heures du soir.

SÉANCE DU 24 MAI 1856.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE

La séance est ouverte à sept heures et demie du soir. Le Secrétaire donne lecture du projet de programme. Ce projet est aussitôt adopté dans son ensemble : un seul point attire la discussion de l'assemblée ; c'est le titre de *Société archéologique et*

littéraire Chartraine proposé par les rédacteurs. On fait observer que le titre de *littéraire* dit trop ou pas assez ; pourquoi pas *et historique*? pourquoi pas *Société d'archéologie et de beaux-arts*? Après diverses remarques, on convient qu'on se bornera au titre d'*archéologique* qui est le plus général et qui, à la rigueur, comprend les divers genres dont on doit s'occuper : d'ailleurs ce titre est suffisamment développé par les quelques lignes ajoutées dans le programme.

M. de Boisvillette propose également de changer le mot *Chartraine*, et sa proposition est immédiatement accueillie. Ce n'est pas plus Chartres et le pays Chartrain que devra étudier la Société que les autres localités du département ; ce qu'elle desire avant tout c'est de se généraliser le plus possible : un seul titre lui convient donc, c'est celui de *Société du département d'Eure-et-Loir*.

Ainsi modifié, le programme est adopté : il est convenu qu'il sera inséré dans un des prochains numéros du journal, qu'on fera connaître en même temps le prix de la cotisation fixé à 10 francs et le nom des membres de la Commission chargés de recevoir les adhésions. Enfin on décide de se réunir de nouveau, sur convocation du Secrétaire, lorsqu'on aura atteint le nombre de cinquante adhésions. La séance est levée à neuf heures.

PROGRAMME.

« Le 16 mai dernier, M. de Caumont, directeur de la Société française pour la conservation des monuments, présidait à Chartres une réunion archéologique, et par sa parole entraînante savait intéresser l'auditoire nombreux et choisi qui était venu pour l'entendre. A la fin de la séance, il proposa, et sa proposition fut accueillie avec empressement, de nommer une Commission chargée de l'étude et de la conservation des monuments anciens qui pourraient se trouver dans le département. Cette Commission s'est réunie le 21 mai, et dès sa première séance, pensant répondre au vœu d'un grand nombre d'habitants de ce pays, et persuadée de l'utilité de l'œuvre qu'elle entreprenait, elle a cru devoir élargir le cercle qui lui avait d'abord été tracé et faire un appel à tous ceux de ses concitoyens qui voudraient bien se joindre à elle pour constituer enfin une

Société archéologique d'Eure-et-Loir. Ce ne sera pas d'ailleurs seulement de l'archéologie que s'occupera cette Société, mais aussi de l'histoire, de la littérature, des beaux-arts, etc., en un mot de tout ce qui a existé avant 1789 dans les anciennes provinces qui forment aujourd'hui le département d'Eure-et-Loir, et dont on retrouve les monuments, soit sur notre sol, soit en d'autres contrées où les événements les ont dispersés. C'est donc à tous les hommes amis de nos traditions que la Commission s'adresse; chacun dans sa sphère peut rendre de très importants services: il s'agit de la conservation de tant de monuments précieux dont beaucoup déjà ont disparu; il s'agit de reconstituer l'individualité de notre pays, de refaire son histoire si vaste et si digne d'intérêt, et nous ne doutons pas que tous les cœurs généreux ne s'associent avec bonheur à la pensée que nous leur soumettons. »

DE BOISVILLETTE, *président*; L. MERLET, *secrétaire*.

SEANCE DU 4 JUIIN 1856.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

La séance est ouverte à quatre heures et demie. Le Secrétaire fait connaître que le nombre des adhésions reçues jusqu'à ce jour est de cinquante-trois; la rapidité avec laquelle ce chiffre a été atteint, les encouragements que l'on a reçus des personnes les plus honorables du pays, prouvent suffisamment que l'on n'avait pas eu tort de compter sur les sympathies de tous les hommes éclairés du département.

Avant de convoquer une réunion générale des membres, on convient de préparer dans le sein de la Commission un projet de règlement qui sera présenté à l'approbation de la Société dans sa première séance. MM. P. Durand et Merlet sont chargés de la rédaction de ce règlement, dont on leur pose les principales bases: le nombre des membres titulaires et correspondants sera illimité; le bureau aura l'omnipotence, afin de simplifier les rouages de la Société; ce bureau sera composé de neuf

membres ; il pourra s'adjoindre un certain nombre de personnes ; les publications de la Société consisteront dans un Bulletin et dans des volumes de Mémoires publiés à des époques indéterminées ; les objets d'art seront remis au Musée de la ville.

Après avoir établi ces éléments du règlement à rédiger, la Commission se sépare à six heures.

SÉANCE DU 14 JUILLET 1856.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

La séance est ouverte à quatre heures et demie. Le Secrétaire donne lecture du projet de règlement. Diverses modifications peu importantes sont proposées successivement et adoptées sans opposition. Quand on arrive à l'article relatif à la composition du bureau, M. Merlet propose de réduire le nombre des membres à cinq, d'établir à côté du bureau une Commission de quinze membres chargés d'administrer la Société. M. de Boisvillette s'oppose fortement à ce projet : ce serait créer deux pouvoirs dont les fonctions ne seraient pas assez distinctes ; il faut compliquer le moins possible l'administration. M. Lecocq émet le vœu qu'il soit formé en dehors du bureau une Commission de publication pour examiner les mémoires soumis à la Société. On se rallie à cette proposition, et l'on décide que le nombre des membres du bureau sera réduit à cinq, et qu'on nommera en outre une Commission de publication composée également de cinq membres, dont fera de droit partie le Président de la Société.

L'article concernant les fonctions de l'archiviste donne également lieu à une assez vive discussion. M. Roux demande que non-seulement les imprimés, mais aussi les manuscrits soient donnés en communication à tous les membres de l'assemblée ; il fait ressortir quel immense avantage ce serait pour l'archiviste d'avoir chez lui tous les manuscrits à sa disposition, tandis que les sociétaires ne pourraient les consulter que lorsque bon lui semblerait. On fait observer à M. Roux les inconvénients

qu'il y aurait au déplacement des manuscrits; mais pour enlever à l'archiviste l'avantage qu'on a signalé, il est décidé qu'on priera M. le Maire, qui a déjà donné à la Commission tant de marques de sa bienveillance, de vouloir bien disposer, en faveur de la Société, d'une pièce de la Mairie où seront déposés tous les livres ou manuscrits. L'article, ainsi modifié, est adopté sans difficulté.

Les autres points du règlement ne soulèvent aucune objection sérieuse, et les statuts, dans leur ensemble, sont définitivement adoptés.

Il est ensuite résolu que l'on convoquera la réunion générale de la Société pour le jeudi suivant, afin de lui soumettre le règlement, qui sera ensuite présenté à M. le Préfet pour recevoir son approbation.

La séance est levée à six heures.



SÉANCE DU 19 JUIN 1856.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

La séance est ouverte à trois heures et demie. MM. de Boisvillette, président, de Saint-Laumer, vice-président, et Merlet, secrétaire de la Commission nommée le 16 mai, prennent place au bureau. Quarante-deux membres de la Société assistent à cette réunion.

Après quelques mots de M. le Président pour expliquer l'origine, le but et l'état actuel de la Société, on passe à la discussion des articles du règlement déjà rédigé par les soins de la Commission.

Les premiers articles ne présentent aucune difficulté et sont adoptés sans discussion. A propos de l'article IV, un membre propose que, pour cette année, la cotisation ne parte que du 1^{er} juillet et qu'on ne puisse par conséquent en réclamer que la moitié. M. Bellier de la Chavignerie combat cette proposition, et l'assemblée décide que pour l'année 1856 la cotisation courra du 1^{er} janvier et sera exigible en totalité.

La question de la Commission de publication, acceptée aussitôt en principe, soulève quelques objections, quant à la composition et au pouvoir de cette Commission. Après une discussion assez longue, à laquelle prennent surtout part M. l'abbé Brière et MM. Choppin, Jules Courtois, Jolly et Le Poittevin, il est décidé que le nombre des membres sera élevé de cinq à sept, que la Commission sera arbitre suprême en matière de publication, mais que pour les lectures, le Président aura le droit de les autoriser, sauf toutefois la faculté de renvoyer à la Commission les manuscrits dont il ne croirait pas devoir permettre la lecture.

On agite ensuite la question de savoir s'il est utile de faire deux parties distinctes dans le Bulletin. Après des observations de M. Baudouin et des explications fournies par M. Merlet sur le système de publication proposé par la Commission, l'article est adopté.

M. Lecocq propose d'ajouter un article spécial pour la mention du tirage à part accordé aux auteurs : mais sur les observations de MM. Baudouin et de Boisvillette, on décide que cet article est inutile, parce que le tirage à part est de droit commun.

La proposition faite par la Commission de remettre au Musée de la ville les objets susceptibles de former un Musée d'antiquités, rencontre une assez vive opposition. MM. Choppin, Baudouin et Jules Courtois présentent des objections à ce système que défend M. Calluet; et enfin la Société arrête qu'elle déposera au Musée les objets d'art lui appartenant, mais avec la réserve expresse que ce n'est qu'un dépôt et qu'elle n'entend nullement faire abnégation de son droit de propriété.

Ainsi modifié, le règlement est définitivement adopté; et l'on procède à deux scrutins, l'un pour la nomination des membres du Bureau, l'autre pour la formation de la Commission de publication.

Le premier scrutin donne pour résultat :

Nombre des votants : 34.

Président.	M. de Boisvillette,	33 voix.
Vice-présidents. . .	MM. de Saint-Laumer,	32 —
	Denain,	12 —
Secrétaire.	M. Merlet,	33 —
Archiviste.	M. Lecocq,	17 —

Le second scrutin est ainsi dépouillé :

Nombre des votants : 33.

Membres de la Commission de publication :

MM. P. Durand,	31 voix.
l'abbé Brière,	25 —
Merlet,	22 —
Genet,	18 —
Lefèvre,	18 —
Roux,	12 —

La séance est levée à six heures.



RÈGLEMENT.

ARTICLE 1^{er}. — Une Société archéologique est établie dans le département d'Eure-et-Loir. Elle est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

Elle a spécialement pour but la recherche, l'étude et la conservation des monuments historiques existants dans le département.

ART. II. — Le siège de la Société est fixé à Chartres, dans une des salles de la Mairie.

ART. III. — La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants.

ART. IV. — La cotisation annuelle est de 10 fr. Elle court du 1^{er} janvier.

Les membres honoraires et correspondants n'y sont point assujettis.

ART. V. — Tout membre de la Société qui sera plus de deux ans sans verser la cotisation pourra être rayé de la liste. La décision sera prise par le Bureau, à la majorité des membres présents.

ART. VI. — Le nombre des membres est illimité.

ART. VII. — Sont de droit présidents honoraires : M. le Préfet du département, M^{gr} l'Evêque de Chartres et M. le Maire de la ville de Chartres.

Sont également membres de droit : M. le Recteur de l'Académie de Paris et M. l'Inspecteur d'Académie en résidence à Chartres.

ART. VIII. — Les membres titulaires que leur âge empêchera de prendre une part active aux travaux de la Société ou qui lui auront rendu des services éminents, pourront, par délibération spéciale du Bureau, être reçus membres honoraires.

ART. IX. — Pour être admis membre titulaire ou correspondant, le candidat doit être présenté au Bureau par deux sociétaires : le Bureau décide l'admission, au scrutin secret.

ART. X. — Les membres honoraires et les membres correspondants ont droit d'assister à toutes les séances.

Les membres honoraires prennent part à toutes les délibérations.

Les membres correspondants prennent également part aux délibérations, mais ils ne peuvent voter sur les questions de finances.

ART. XI. — Les délibérations de la Société sont prises à la majorité relative des membres présents.

ART. XII. — La Société est administrée par un bureau de cinq membres : un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un archiviste, nommés pour trois ans.

ART. XIII. — Le Bureau nomme son trésorier.

ART. XIV. — Le Président règle l'ordre du jour et autorise les lectures : il renvoie à la Commission de publication celles de ces lectures qui lui paraîtraient de nature à motiver l'intervention de la Commission.

ART. XV. — Le Secrétaire rend, dans la séance générale, un compte abrégé des travaux de la Société : il surveille l'impression des publications et leur distribution.

En cas d'absence, il est remplacé par l'Archiviste.

ART. XVI. — L'Archiviste a la garde des anciens registres, des titres, papiers, lettres, mémoires et livres, qui seront conservés au siège de la Société. Il communique, sur place, aux membres de la Société, les manuscrits qu'ils désirent consulter ; il leur délivre, contre récépissé, les livres dont ils demandent communication pour un temps déterminé. Chaque année, lors de la séance générale, il présente l'inventaire et le récolement des livres, papiers et ouvrages formant les Archives de la Société.

ART. XVII. — Le Trésorier reçoit les cotisations, acquitte les dépenses, sur un mandat du Secrétaire visé par le Président, et rend compte de l'état de la caisse dans la séance générale de chaque année.

ART. XVIII. — La Société publie un Bulletin, où seront insérés : 1^o les procès-verbaux des séances ; 2^o dans une seconde partie, à la suite et avec une pagination particulière, les manuscrits qui lui seront communiqués et qui ne lui paraîtront pas devoir prendre place dans les volumes de ses Mémoires.

ART. XIX. — Indépendamment de son Bulletin, la Société publie, avec l'autorisation spéciale de l'assemblée générale, des volumes de Mémoires, ou édite les manuscrits anciens qui lui paraissent mériter l'impression.

ART. XX. — Une Commission de publication composée de huit membres, dont font partie de droit le Président de l'assemblée et M. l'Inspecteur de l'Académie, est chargée d'examiner les manuscrits remis à la Société et d'en faire son rapport. Aucun document, aucun mémoire, ne sera imprimé sans son autorisation. Elle est nommée par l'assemblée pour un an.

ART. XXI. — Nul travail imprimé ne doit être inséré dans les Mémoires. Tous les ouvrages déposés dans les Archives de la Société pourront être publiés par elle, quand l'auteur n'aura pas constaté son opposition sur le manuscrit.

ART. XXII. — Tout manuscrit remis à la Société devient sa propriété. L'auteur toutefois peut le publier.

ART. XXIII. — Les membres honoraires et les membres titulaires reçoivent chacun un exemplaire des publications de la Société.

Les membres correspondants n'auront part à ces distributions qu'autant qu'ils acquitteront le prix fixé par la Société pour chacun des volumes.

ART. XXIV. — Cependant tout membre correspondant aura droit à un exemplaire du volume où aura été imprimé un mémoire fourni par lui.

ART. XXV. — La Société correspond avec les autres sociétés françaises et étrangères dont les travaux sont analogues. Il pourra y avoir échange de publications.

ART. XXVI. — La Société tient ses séances ordinaires le premier jeudi de chaque mois, à trois heures.

ART. XXVII. — L'assemblée générale publique se réunit chaque année, dans le courant de mai, sur convocation spéciale.

ART. XXVIII. — La Société a une caisse, des archives et une bibliothèque. Les objets, appartenant à la Société, susceptibles de former un musée d'antiquités, seront déposés au Musée de la ville de Chartres.

ART. XXIX. — En cas de cessation de la Société, les registres, titres, papiers, mémoires et livres seront remis à la bibliothèque de Chartres : les objets d'art deviendront la propriété du Musée : les fonds restant en caisse, toutes dépenses acquittées, seront versés au bureau de bienfaisance de la même ville.

ART. XXX. — Aucun changement au règlement ne peut avoir lieu, si la proposition n'en est faite par tous les membres du Bureau ou signée par dix des membres titulaires, et si cette proposition n'a été adoptée au scrutin secret, à la majorité des trois quarts des membres présents à la séance.

Tous changements faits au règlement, seront soumis à l'approbation préfectorale.

ART. XXXI. — Le présent règlement, discuté et adopté par la Société, sera soumis à l'approbation supérieure.

Chartres, le 19 juin 1856.

Le Président,

DE BOISVILLETTE.

Le Secrétaire,

L. MERLET.

ARRÊTÉ

DU PRÉFET D'EURE-ET-LOIR.

Nous, Préfet d'Eure-et-Loir, Chevalier de la Légion-d'Honneur,

Vu les statuts de l'association récemment formée à Chartres, sous le titre de *Société archéologique d'Eure-et-Loir* ;

Vu la demande tendant à obtenir notre autorisation pour cette Société ;

Vu le décret du 25 mars 1852, qui déclare applicables aux réunions publiques, de quelque nature qu'elles soient, les articles 291, 292 et 294 du Code pénal, ainsi que les articles 1, 2 et 3 de la loi du 10 avril 1834, sur les associations :

ARRÊTONS :

Article 1^{er}. — L'association formée à Chartres sous le titre de *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, est autorisée.

Art. 2. — Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Maire de Chartres, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Fait à Chartres, le 22 juillet 1856.

Le Préfet d'Eure-et-Loir,

Signé : JAUBERT.

Pour expédition :

Le Conseiller de Préfecture,

Signé : RENÉ CHASSERIAU

LISTE DES MEMBRES.

MEMBRES HONORAIRES.

- M. JAUBERT, Préfet d'Eure-et-Loir.
- M^{er} REGNAULT, Evêque de Chartres.
- M. SEDILLOT, Maire de la ville de Chartres.
- M. CAÏX, Vice-Recteur de l'Académie de Paris.
- M. DENAIN, Inspecteur de l'Académie, à Chartres.
- M. DE CAUMONT, Président de la Société Française pour la conservation des monuments, à Caen.

MEMBRES TITULAIRES.

- MM. ALBAN, Entrepreneur, à Chartres.
- ALLAIN, Juge-de-Paix, à Chartres.
- Ch. D'ALVIMARE, à Dreux.
- ANCTIN, à Chartres.
- APPAY, à Lèves.
- AUBERT, Juge-de-Paix, à Nogent-le-Rotrou.
- AUBRY, Libraire, à Paris.
- BARROIS, Professeur de mathématiques, à Chartres.
- BAUDOUIN, Avocat, à Chartres.
- BELLIER DE LA CHAVIGNERIE p^{ete}. Vice-Président du Tribunal à Chartres.

- MM. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Emile), à Paris.
DE BOISVILLETTÉ, Ingénieur en chef, à Chartres.
BONNARD, Notaire, à Chartres.
BOURDEL, Vérificateur de l'Enregistrement, à Chartres.
BOURNISIEN, Notaire, à Chartres.
BOUTROUE, à Chartres.
L'Abbé BRIÈRE, Curé de la Cathédrale, à Chartres.
L'Abbé BROU, Chef d'institution, à Chartres.
L'Abbé CALLUET, à Chartres.
DE CHABOT (Ernest), à Craches, commune de Saint-Prest.
CHASLES (Adelphe), ancien Député d'Eure-et-Loir, à Gourdez.
CHASLES (Michel), Membre de l'Institut, à Paris.
CHASLES (Henri), à Chartres.
L'Abbé CHAVIGNY, Curé de Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou.
CHOPPIN, Juge, à Chartres.
COLLIER-BORDIER, Conseiller général, à Reclainville.
CORBIN, Docteur-médecin, à Chartres.
COUDRAY-MAUNIER, à Chartres.
COURTOIS (Jules), Juge, à Chartres.
L'Abbé DALLIER, Curé de Saint-Pierre, à Chartres.
DENAIN, Inspecteur de l'Académie, à Chartres.
DOULLAY, Avoué, à Chartres.
DOULLAY-GUÉRIN, ancien Professeur, à Chartres.
DUPLESSIS (Georges), à Paris.
DURAND (Auguste), Docteur-Médecin, à Chartres.
DURAND (Paul), à Chartres.
FABRÈGUE, Clerc de notaire, à Chartres.
DE FÉREUX (le comte Hipp.), à Paris.
FOIRET-CORBIÈRE, à Chartres.
FOURNIER DES ORMES, Juge d'instruction, à Chartres.
GARNIER, Imprimeur-Libraire, à Chartres.
DE GASVILLE (le marquis), à Meslay-le-Vidame.
GAY, Directeur de l'Enregistrement, à Chartres.
GENET, Docteur-médecin, à Chartres.
L'Abbé GERMOND, Secrétaire de M^{gr} de Montals, à Chartres.
GILLARD, Greffier, à Nogent-le-Roi.
DE LA GLAIRIE, Ancien Directeur de l'Enregistrement, à Chartres.
L'Abbé GOUGIS, Curé de Saint-Aignan, à Chartres.
GOUSSARD, Notaire, à Meslay-le-Vidame.
GRESLOU, Docteur-médecin, à Chartres.
GROMARD, Président du Tribunal de commerce, à Dreux.
HARREAUX, Médecin, à Grouville, commune de Saint-Léger-des-Aubées.
L'Abbé HÉNAULT, Curé de Lucé.

- MM. HEURTAULT, Chef d'institution à Chartres.
HUBERT (Héon), ancien Huissier, à Bonneval.
JOLY, Procureur-impérial, à Chartres.
JUTEAU, Docteur-médecin, à Chartres.
LAMÉSANGE, à Dreux.
LECOQ (Ad.), à Chartres.
LEFÈVRE, Chef de division à la Préfecture, à Chartres.
LEJEUNE, à Chartres.
LEMARIÉ, Commissaire-priseur, à Chartres.
LENOIR-DUFRESNE, Inspecteur des postes, à Chartres.
DE LÉPINOIS, à Paris.
LE POITTEVIN, Architecte, à Chartres.
L'Abbé LESIMPLE, à Chartres.
L'Abbé LEVASSOR, Vicaire de Saint-Pierre, à Chartres.
MARCHAND (Armand), à Chartres.
MARCHAND (Albert), à Chartres.
MARESCAL, ancien Représentant d'Eure-et-Loir, à Chartres.
MATHEU, à Chartres.
MÉLIX (Victor), à Chartres.
MERLET, Archiviste du département, à Chartres.
MET-GAUBERT, Professeur d'histoire, à Chartres.
DE MIANVILLE, Président de la Commission de la Bibliothèque,
à Chartres.
MOUTON, Chef de section de la voie au chemin de fer de l'Ouest,
à Chartres.
MOUTONÉ, Architecte du département, à Chartres.
DES MURS (O.), à Nogent-le-Rotrou.
NOURRY, Libraire, à Chartres.
L'Abbé OLIVIER, Secrétaire de l'Évêché, à Chartres.
OUVRÉ DE SAINT-QUENTIN, Receveur-général, à Chartres.
PAILLART, Président honoraire de la Cour d'appel de Nancy.
L'Abbé PAQUERT, Supérieur du Séminaire, à Chartres.
PARFAIT (Henri), Sculpteur, à Chartres.
PERSON, Directeur de l'École normale, à Chartres.
PIÉBOURG (Alf.), Architecte de la ville, à Chartres.
L'Abbé POISSON, à Paris.
DE PONTOI-PONTCARRÉ (le marquis), Conseiller général, à Vil-
lebon.
PRÉVOSTEAU (Isid.), à Chartres.
RAVAULT, Juge suppléant, à Chartres.
REBUT, Directeur de l'usine à gaz, à Chartres.
RÉMOND, ancien Maire de la ville, à Chartres.
L'Abbé ROUILLOU, Professeur, à Chartres.
ROULLIER, Juge, à Chartres.

MM. ROUSSEL, Architecte, à Chartres.
ROUX, ancien Professeur, à Chartres.
SAINTE-BEUVE, à Chartres.
DE SAINT-LAUMER (Alex.), à Chartres.
SALMON, Docteur-médecin, à Chartres.
SEDILLOT, Maire de la ville, à Chartres.
SERVANT fils, Architecte, à Chartres.
DU TEMPLE DE ROUGEMONT (Albéric), à Chartres.
THOMAS, Payeur du département, à Chartres.
DE LA VARENNE, à Unverre.
L'Abbé VASSARD, Vicaire de la Cathédrale, à Chartres.
L'Abbé VILBERT, Aumônier de la Chapelle, à Dreux.
VINGTAIN (Léon), à Gourdez.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président honoraire . M. JAUBERT, Préfet d'Eure-et-Loir.
Id. M^{gr} REGNAULT, Evêque de Chartres.
Id. M. SEDILLOT, Maire de la ville de Chartres.
Président M. DE BOISVILLETTE.
Vice-Président M. DE SAINT-LAUMER.
Id. M. DENAIN.
Secrétaire M. MERLET.
Archiviste M. LECOCQ.

COMMISSION DE PUBLICATION.

MM. DE BOISVILLETTE, *Président de la Société*.
DENAIN, *Inspecteur de l'Académie*.
DURAND (Paul).
L'Abbé BRIÈRE.
MERLET.
GENET.
LEFÈVRE.
ROUX.

Trésorier, M. SAINTE-BEUVE.

~~~~~

SÉANCE DU 11 AOÛT 1856.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

M. le Président annonce l'approbation de la Société par M. le Préfet et par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, et fait connaître que le Bureau a choisi M. Sainte-Beuve pour son trésorier. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Avant qu'on passe à l'ordre du jour, M. le Maire annonce qu'il est dans l'intention de demander au Conseil municipal de vouloir bien mettre à la disposition de la Société le premier étage et la cour de la maison voisine de l'Hôtel-de-Ville, dont le rez-de-chaussée sert à la Justice-de-paix.

La Société remercie vivement M. le Maire, prend acte de sa bonne promesse et émet le vœu que le Conseil municipal veuille bien lui témoigner ses sympathies, en votant la somme nécessaire pour l'appropriation du nouveau local proposé par M. le Maire.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport de M. Merlet sur une pierre tombale conservée dans l'église d'Oisonville, et dont M. le marquis d'Oisonville a fait faire un moulage qu'il offre à la Société. Après lecture, renvoi de ce rapport à la Commission de publication.

M. Sedillot signale à cette occasion une pierre tombale, du reste fort mutilée, qui existait au Tremblay-le-Vicomte, et qui paraît avoir recouvert les restes d'un chanoine de Chartres, nommé Delarue, vivant à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

M. Ravault rappelle la pierre tombale de Simon de Berou trouvée dans l'église Saint-Pierre de Chartres, lors des restaurations de la chapelle de la Vierge. M. Paul Durand doit faire un rapport à ce sujet.

M. Merlet signale l'existence d'un monument de ce genre de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, dans une maison près de l'église de Saint-Pierre. Il croit que le propriétaire de cette pierre consentirait facilement à l'abandonner à la Société. Renvoyé à l'examen du Bureau.

On entend la lecture d'un rapport de M. Aubert sur un vitrail qu'il désirerait voir exécuter dans la Cathédrale de Chartres et dont il offre le dessin à la Société; il promet de fournir d'autres documents à une prochaine séance.

La Société remercie M. Aubert des dessins dont il veut bien lui faire hommage, et décide qu'ils seront renvoyés, ainsi que le rapport qui les accompagne, à la Commission de publication pour qu'elle émette son avis. En même temps, la Société prend acte de la promesse que lui fait M. Aubert de lui faire d'autres communications.

Lecture d'une notice de M. Lecocq sur la porte Guillaume. Renvoi à la Commission de publication.

A la suite de cette lecture, M. le Président provoque une discussion sur la porte Guillaume. M. le Maire se joint à M. le Président : il annonce que le Conseil municipal est saisi de la question de restauration de ce monument, que même une Commission est nommée pour examiner la marche à suivre, et qu'il ne doute pas que cette Commission, dont font partie deux des membres présents à l'assemblée, n'accueille avec le plus vif intérêt les observations qui pourront être faites au sein de la Société.

Plusieurs membres successivement entendus conviennent qu'il est fort difficile de se former une idée précise de ce qu'était autrefois la porte à l'intérieur de la ville, et de la manière dont elle était couronnée.

M. Le Poittevin fait observer que les tours semi-circulaires, comme celles de la porte Guillaume, n'avaient généralement de machicoulis que sur le côté et par devant, et étaient unies à l'intérieur. Quant au couronnement de la porte, d'accord avec M. Piébourg, il croit que, puisque la porte avait un chaîneau, elle devait avoir un toit permanent. Enfin, en réponse à un passage de la notice de M. Lecocq, en admettant comme lui l'impossibilité de faire remonter cette porte au X<sup>e</sup> siècle, il fait remarquer en outre qu'une partie de la porte est encore plus récente que la fin du XIV<sup>e</sup> siècle : le guichet entre autres et certaines baies sont assurément de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Cette discussion se termine par le vœu qu'émet la Société de voir le Conseil municipal s'occuper avec sollicitude des moyens les plus propres à assurer la conservation et la restauration de

la porte Guillaume, dont l'incendie du 25 juillet dernier a vivement fait craindre la destruction.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Bourdel lit des vers qu'il a composés *sur l'avantage d'admettre les arts en compagnie des sciences*. Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président engage chacun des membres à préparer pour la prochaine séance un modèle de sceau avec devise, pour servir de timbre à la Société, et il déclare la séance levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Pierre tumulaire d'Adam d'Ecrosnes et de sa femme (don de M. le marquis d'Oisonville). — *Moulage en plâtre*.

Notice historique sur les anciennes fortifications de Chartres, par M. Lejeune (don de l'auteur). — *Impr.*

Essai sur l'archéologie légendaire, par M. P. Aubert (don de l'auteur). — *Impr.*

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1856.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER, vice-président.

Lecture du procès-verbal.

Avant qu'il soit adopté, M. le Maire annonce que, sur sa proposition, le Conseil municipal a voté la somme nécessaire pour approprier la maison de la Justice de paix aux besoins de la Société. Quant à la porte Guillaume, les ressources de la ville ne permettent pas de remettre entièrement à neuf ce monument; on lâchera seulement de rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant l'incendie.

Après une observation de M. Le Poittevin, le procès-verbal est adopté.

M. le Président, se rendant l'interprète de l'assemblée, remercie M. le Maire de l'empressement qu'il a apporté à mettre la maison voisine à la disposition de la Société.

M. le Président donne ensuite lecture à l'assemblée d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique à M. le Préfet d'Eu-

et-Loir, dans laquelle Son Excellence dit qu'il veut bien accorder à la Société sa protection et ses encouragements, mais à la condition qu'on inscrira dans les statuts : 1<sup>o</sup> que la Société est placée sous l'autorité du Ministère de l'Instruction publique; 2<sup>o</sup> que le Recteur de l'Académie de Paris et l'Inspecteur d'Académie en résidence à Chartres sont de droit membres de la Société; 3<sup>o</sup> que l'Inspecteur d'Académie fait de droit partie de la Commission de publication.

Après diverses observations de MM. Denain, Sedillot et Merlet sur les formules à adopter, l'assemblée arrête qu'il sera apporté au Règlement les modifications suivantes :

Art. 1<sup>er</sup>. Une Société Archéologique est établie dans le département d'Eure-et-Loir. Elle est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.....

Art. VII. Sont de droit présidents honoraires : M. le Préfet d'Eure-et-Loir, M<sup>gr</sup> l'Evêque de Chartres et M. le Maire de la ville de Chartres.

Sont également membres de droit : M. le Recteur de l'Académie de Paris et M. l'Inspecteur d'Académie en résidence à Chartres.

Art. XX. Une Commission de publication composée de huit membres, dont font partie de droit le Président de l'assemblée et l'Inspecteur de l'Académie, est chargée d'examiner les manuscrits remis à la Société.....

Ampliation de cette résolution de l'assemblée sera transmise à M. le Préfet d'Eure-et-Loir, pour qu'il veuille bien la faire parvenir à M. le Ministre de l'Instruction publique.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les projets de sceau soumis à la Société : cinq projets ont été déposés sur le bureau, trois par M. Lecocq, un par M. Roussel, un par M. Aubert. Sur la proposition de M. le Président, ces divers projets sont renvoyés à la Commission de publication qui devra en faire un rapport dans la prochaine séance.

Lecture du rapport de la Commission de publication sur le projet de vitrail proposé par M. Aubert dans la séance précédente. M. Aubert réclame contre la rédaction de ce rapport, et maintient qu'il ne s'est nullement inspiré des vitraux du Mans, comme le dit la Commission, mais bien de ceux de la Sainte-Chapelle de Paris. On remet à la séance suivante pour statuer sur les conclusions de la Commission.

Lecture d'un rapport de M. Merlet sur la pierre tumulaire de Regnault de Paris, donnée à la Société par M. Percebois. Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président demande que les membres de l'assemblée veuillent bien soumettre les avis qu'ils jugeront le plus propres à donner une impulsion active aux travaux de la Société.

M. l'abbé Dallier fait observer qu'il serait convenable de rédiger un questionnaire qui serait adressé aux Cures, Maires et Instituteurs pour savoir ce qui existe de curieux dans chacune des communes du département.

On fait observer que c'est la marche qui a déjà été suivie fort heureusement par la Société archéologique de l'Orléanais, et il est résolu qu'on écrira à Orléans pour demander un modèle de ce questionnaire, qu'on verra ensuite à le modifier s'il y a lieu, et qu'on demandera la bonne intervention de M. le Préfet, de M<sup>sr</sup> l'Évêque et de M. l'Inspecteur d'Académie pour le faire parvenir aux Maires, aux Cures et aux Instituteurs.

M. Roux donne lecture d'une lettre à lui adressée relativement à la découverte d'une mosaïque à Verdes (Loir-et-Cher).

La séance est levée à cinq heures.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Pierre tumulaire de Regnault de Paris (don de M. Percebois).

Pot romain trouvé à Chartres dans une cave de la rue Saint-Eman (don de M. de Boisvillette).

Recueil de chartes du prieuré des Moulineaux (don de M. A. Montié, de Rambouillet). — *Impr.*

Notice sur un sceau inédit de la reine Blanche (don de M. A. Montié). — *Impr.*

Registres des officialités de Chartres (don de M. Luc. Merlet). — *Impr.*

Projet de restauration de la porte Guillaume (don). — *Dessin.*

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1856.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. de Boisvillette donne en communication à la Société une lame de sabre trouvée à Oulins, et provenant certainement de la bataille d'Ivry. Sur cette lame est gravée une inscription assez fruste, qu'il engage les membres de l'assemblée à essayer de déchiffrer.

Lecture d'une lettre de M. le Préfet d'Eure-et-Loir, par laquelle ce magistrat fait connaître à la Société que, des travaux devant être faits à l'église Saint-Lubin-des-Joncherets, classée parmi les monuments historiques, il désirerait avoir, sur l'opportunité de ces travaux, l'avis de personnes compétentes. M. le Président annonce qu'il a déjà demandé à ce sujet des renseignements qui ne lui sont pas encore parvenus; mais il serait de beaucoup préférable que quelqu'un de la Société se transportât sur les lieux. M. Lamésange consent à se charger de cette mission, et M. Roussel lui est adjoint. Ces messieurs devront s'entendre avec l'agent-voyer et faire leur rapport dans la prochaine séance.

On entend la lecture de la liste des monuments historiques du département, et on décide qu'elle sera imprimée dans le Bulletin.

**Arrondissement de Chartres :**

Cathédrale de Chartres;  
Porte Guillaume, à Chartres;  
Eglise Saint-Aignan, à Chartres;  
Eglise Saint-Pierre, à Chartres;  
Eglise Saint-André, à Chartres;  
Ancienne église de Loëns, à Chartres;  
Château d'Auneau;  
Château d'Illiers;  
Château de Maintenon;  
Chapelle des Trois-Maries, à Miguières.

**Arrondissement de Châteaudun :**

Château de Châteaudun ;  
Château d'Alluyes ;  
Château de Bois-Ruffin ;  
Eglise de Bonneval ;  
Château de Courtalain ;  
Ruines et mosaïque de Marbone ;  
Château de Meslay-le-Vidame ;  
Château de Montigny-le-Gannelon.

**Arrondissement de Dreux :**

Eglise Saint-Pierre, à Dreux ;  
Hôtel-de-ville de Dreux ;  
Château de Dreux ;  
Château d'Anet ;  
Château de La Ferté-Vidame ;  
Eglise de Saint-Lubin-des-Joncherets ;  
Eglise de Nogent-le-Roi.

**Arrondissement de Nogent-le-Rotrou :**

Eglise Saint-Hilaire, à Nogent-le-Rotrou ;  
Hospice de Nogent-le-Rotrou ;  
Eglise Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou ;  
Château de Nogent-le-Rotrou ;  
Eglise de La Bazoche ;  
Portail de l'église de Frazé ;  
Château de Villebon.

M. Lamésange demande que la Société veuille bien intervenir auprès de M. le Ministre d'Etat pour demander le classement au nombre des monuments historiques du portail de l'ancien château de Sorel. Il rapporte qu'il y a quelques années, pour éviter une restauration bien minime, on a voulu à démolir un pavillon qui restait encore de ce château : les figures qui couronnent le portail paraissent menacer ruine, et il serait à craindre qu'on ne fit pour le portail ce qui a déjà été fait pour le pavillon.

M. le Président propose de prendre d'urgence une détermination à ce sujet, et d'adresser une note à MM. les Ministres d'Etat et des Finances, en priant M. le Préfet de vouloir bien la recommander à l'attention de Leurs Excellences.

Cette proposition est adoptée, et l'on confie au Bureau le soin de cette affaire.

M. Roux prie M. Lamésange de vouloir bien donner à la Société le croquis qu'il a dressé des ruines du château de Sorel, telles qu'elles existaient avant la démolition du pavillon. M. Lamésange y consent volontiers, et M. Lefèvre promet de joindre à ce dessin des notes historiques sur Sorel.

Lecture d'une lettre de M. Garnier, par laquelle il demande que la Société veuille bien nommer une commission chargée d'examiner l'aptitude pour la peinture de M. Moulinet, instituteur de Saint-Aubin-des-Bois, pour que, une fois cette commission entendue, la Société, s'il y a lieu, recommande ce jeune homme au Comité central des Artistes, avec lequel elle est en relation.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Person donne des renseignements sur M. Moulinet.

On passe à la question de savoir s'il est dans les attributions de la Société de patroner ainsi les talents naissants qu'on lui signalerait. Après une assez longue discussion, sur l'observation de M. Aug. Durand, on arrête qu'on nommera une commission pour examiner l'œuvre du jeune peintre, mais sans que cela puisse tirer à conséquence pour l'avenir. Cette commission sera de cinq membres; ils seront choisis par le Bureau <sup>1</sup>.

Communication d'une lettre de M. Aubert, qui demande un nouvel ajournement de la décision relative à son vitrail. — Ajournement à la séance suivante.

Lecture du rapport de la Commission de publication sur les projets de sceaux soumis à la Société. On passe à la discussion de ce rapport.

La devise sera-t-elle française ou latine? — M. Roux propose le cri de guerre chartrain : *Passavant li meillor*. Ce projet n'est pas appuyé : la devise sera latine.

La majorité de la Commission de publication a proposé : *Honoranda est semper antiquitas*; la minorité : *Reliquias patrum memori pietate colamus*; enfin M. l'abbé Brière : *Antiqua venerari, progredi ad meliora*. M. Merlet combat cette dernière devise; la seconde partie ne convient pas à la Société, dont le but

<sup>1</sup> MM. de Saint-Laumer, Ouvré de Saint-Quentin, Auctin, Piébourg et l'abbé Hénault, curé de Lucé.

est de conserver les monuments et de fournir les moyens d'avancer, mais nullement d'avancer elle-même. La devise de M. Brière, comme la dernière proposée, est mise aux voix et adoptée.

Le projet de prendre pour type du sceau les armes des villes ne rencontre pas d'opposition : mais devra-t-on représenter seulement les armes des quatre villes chefs-lieux, ou celles des six villes du département qui en possédaient (Chartres, Château-dun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Bonneval et Janville)? M. l'abbé Brière et M. Choppin combattent ce dernier système proposé par la Commission et défendu par MM. Person et Merlet. Il est décidé qu'on ne reproduira les armes que des quatre chefs-lieux d'arrondissement.

La ville de Nogent-le-Rotrou n'ayant jamais eu d'armoiries spéciales, la Commission est d'avis de prendre pour type les armes de la prévôté et non celles de la famille des Rotrou, comme quelques personnes l'avaient demandé. — Adopté.

Mettra-t-on le nom des villes à côté de leurs armoiries? M. Roux défend ce système, que combattent MM. Bournisien et Lefèvre. Il est arrêté que l'on supprimera le nom des villes, parce que les armoiries parlent par elles-mêmes.

Le projet de dessin ainsi modifié est renvoyé à M. Lecocq, son auteur, avec prière de le rapporter rectifié pour la prochaine séance, afin que la Société l'examine de nouveau.

La séance est levée à cinq heures et demie.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Pierre tumulaire de Simon de Bérou (don de M. Moutié). — *Estampage.*

Inscription sur les fonts baptismaux de l'église de Gallardon (don de M. Moutié). — *Estampage.*

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, au point de vue chartrain, par M. Em. Bellier de la Chavignerie (don de l'auteur). — *Impr.*

Notice sur M. Perier de Trémémont (don des héritiers de M. de Trémémont). — *Impr.*

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1856.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les projets de sceaux soumis à la Société. Divers dessins sont déposés par MM. Lecocq et Coudray-Maunier. Deux systèmes ont été suivis : réunir les armoiries des quatre villes chefs-lieux en un seul écusson, ou les diviser. La Société remet le choix définitif à une Commission de cinq membres <sup>1</sup>, nommée par le Bureau, et qui prononcera sans appel.

M. l'abbé Brière rappelle qu'on a contesté la latinité de sa devise adoptée par la Société ; il propose de la remplacer par celle-ci : *Antiqua venerare, progredere ad meliora*. On passe à l'ordre du jour.

Lecture du rapport de M. l'abbé Hénault, au nom de la Commission chargée d'examiner l'œuvre de M. Moulinet, instituteur à Saint-Aubin-des-Bois. M. le Rapporteur conclut à un avis favorable. La Société décide qu'elle recommandera ce jeune homme au Comité central des artistes. Il sera remis à M. Moulinet, s'il le désire, un extrait du rapport et du procès-verbal de la séance.

Lecture du rapport de M. Roussel sur l'église de Saint-Lubin-des-Joncherets. Les deux membres délégués par la Société ont reconnu que les réparations projetées n'étaient nullement en rapport avec le style de l'église. Sur la proposition de M. Ouvré de Saint-Quentin, il est arrêté qu'on enverra à M. le Préfet les conclusions du rapport avec l'avis de la Société.

Lecture d'une lettre de M. Aubert relative au vitrail par lui proposé pour la Cathédrale. M. Aubert se plaint que la Commission de publication ne l'ait pas appelé dans son sein, comme c'était son devoir, pour lui faire les observations qu'elle jugeait convenable. M. Merlet répond que la Commission n'entend nullement être forcée d'appeler près d'elle tous les auteurs dont les

<sup>1</sup> MM. Fabrègue, Mathieu, Merlet, Sainte-Beuve et l'abbé Calluet.

memoires lui seront soumis, et demande que ce fait soit une fois pour toutes bien établi. Cet incident n'a pas de suite.

Un membre prie M. Aubert de formuler nettement les propositions qu'il fait à la Société. M. Aubert répond qu'il désire que la Société veuille bien lui prêter son concours pour faire exécuter son vitrail, et en second lieu que les hommes compétents examinent son travail pour vérifier s'il est bien entièrement du style du XIII<sup>e</sup> siècle. M. Ouvré de Saint-Quentin demande ce que M. Aubert entend par ce mot *son concours*. Concours approbatif, répond M. Aubert. — M. Baudouin fait remarquer que la première chose est de savoir si les dessins de M. Aubert sont bien une œuvre originale et s'ils méritent l'encouragement de la Société. M. Aubert insiste et demande que la Société émette l'avis si l'on doit oui ou non exécuter un vitrail dans la Cathédrale. M. Sedillot observe que ce n'est point la une question archéologique : il formule la proposition qu'une Commission de cinq membres soit nommée pour examiner le travail de M. Aubert.

Cette proposition est adoptée : une Commission de cinq membres sera nommée par le Bureau <sup>1</sup>.

M. le Président annonce qu'on a reçu de la Société de l'Orléanais le modèle du questionnaire adressé par elle aux maires, curés et instituteurs du département du Loiret. Il demande qu'une Commission soit nommée pour examiner ce questionnaire et voir s'il n'y aurait pas des modifications à y apporter. — Cet avis est adopté : une Commission de cinq membres sera nommée par le Bureau <sup>2</sup>.

Lecture d'un rapport de M. l'abbé Hénault sur la Borne de la Grosse. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Bonnard soumet un doute qui lui a été suggéré par la lecture du premier Bulletin de la Société : c'est au sujet de l'aqueduc de Thivars. Il pense que cet aqueduc, s'il partait de Thivars, ne pouvait pas passer par Danmarie, qui est plus élevé que Thivars. Son avis à lui est que l'aqueduc n'avait pas son point de départ à Thivars, mais entre Ver et Morancez, et qu'il venait aboutir, non pas aux Bas-Bourgs, mais au faubourg La Grappe. Cette rectification est adoptée avec empressement par la Société, et il est décidé qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

<sup>1</sup> MM. Ouvré de Saint-Quentin, H. Parlat, l'abbé Brière, Baudouin et Montoné.

<sup>2</sup> MM. Person, Merlet, Lecoq, Choppin et l'abbé Germond.

M. Choppin demande que le dessin joint au rapport de M. Hénault soit reproduit par la gravure. — Renvoi à la Commission de publication.

Rapports de M. Lefèvre sur le château de Sorel et de M. Em. Bellier de la Chavignerie sur la Compagnie de l'Oiseau-Royal. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. LAMY (Isid.), docteur-médecin, à Maintenon.

MÉNAGER, premier commis de l'Enregistrement, à Chartres.

D'OISONVILLE (le marquis), à Paris.

DE LAQUEUILLE (le marquis Edm.), à Paris.

OZERAY, homme de lettres, à Bouillon (Belgique).

##### *Membres correspondants :*

MM. D'ALBERT DE LUYNES (le duc), membre de l'Institut, à Dampierre.

BOUCHITTÉ, ancien recteur de l'Académie d'Eure-et-Loir, à Versailles.

DUPUIS, vice-président du Tribunal civil, à Orléans.

MANTELIER, conseiller à la Cour d'appel, à Orléans.

DE VASSAL, archiviste du département, à Orléans.

BIMBENET, greffier en chef de la Cour d'appel, à Orléans.

VINCENT, à Orléans.

LEBER, ancien président de la Société des Antiquaires, à Orléans.

TRANCHAU, censeur au lycée, à Cahen.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Chapiteau du XIII<sup>e</sup> siècle (don de M. Garnier, imprimeur).

Notice sur Philippe de Champagne, par M. Bouchitté (don de l'auteur). — *Impr.*

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1856.

Présidence de M. DE SAINT-LAFMER, vice-président.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Roux annonce que, sur sa demande, M. Gaucheron a mis à la disposition de la Société une plaque de marbre blanc provenant de l'ancien hôtel des chevaliers de l'Oiseau-Royal.

MM. le duc de Luynes, de Caumont, Dupuis et Vincent, écrivent à la Société pour la remercier d'avoir bien voulu les nommer membres correspondants. M. de Caumont demande en outre que la Société procède au choix de cinq délégués chargés de la représenter au congrès qui doit s'ouvrir à Paris au mois d'avril prochain. A la fin de la séance, un scrutin sera ouvert pour cette nomination.

M. Aubert prie la Société de vouloir bien encore différer l'examen de son vitrail, pour lui donner le temps de le refondre entièrement. — Accordé.

M. Merlet, au nom de la Commission du sceau, fait connaître que les membres de cette Commission ont choisi deux dessins, entre tous ceux qui leur ont été proposés, l'un présenté par M. Coudray-Maunier, l'autre composé par M. Ern. Leboiteux. Ces deux dessins ont été remis à M. Henri Garnier, dont le nouveau procédé de gravure fait le plus grand honneur à la ville de Chartres, et cet artiste s'est chargé d'exécuter le sceau d'après les modèles qu'on lui a donnés.

Rapport de M. Person, au nom de la Commission chargée de préparer le *Questionnaire*, et lecture du projet proposé par la Commission.

La discussion est ouverte sur les modifications à apporter à ce projet : plusieurs membres signalent quelques omissions : la liturgie, — les commanderies, — le patois. M. Roux demande que le travail de la Commission soit pendant quelques jours déposé aux archives afin que chacun puisse faire les observations qu'il jugera convenables. Cette proposition est retirée. M. le rapporteur tiendra compte des omissions qui lui ont été signalées, et son travail ainsi modifié sera livré à l'impression.

## QUESTIONNAIRE.

---

### ÉPOQUE GAULOISE ET ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

#### MONUMENTS GAULOIS.

1. Existe-t-il sur quelques-unes des parties du territoire de la commune de grosses pierres druidiques (dolmens, *pierres couchées*; men-hirs, *pierres levées*) ?

2. Ces roches sont-elles de même nature que les pierres du pays ?

3. Certains monticules peuvent-ils faire supposer que d'anciennes sépultures aient été recouvertes par ces surélévations encore existantes ? — Quel nom donne-t-on au champier où elles se rencontrent ? — Quels résultats ont amené les fouilles qui ont pu être faites en cet endroit ?

4. Existe-t-il des grottes, des souterrains, dans lesquels on aurait découvert des indices de tombeaux gaulois ?

5. A-t-on trouvé dans le sol des médailles, des colliers, des pierres polies en silex, taillées de manière à former pointe arrondie d'un côté, et coin ou hache de l'autre ?

#### MONUMENTS GALLO-ROMAINS.

6. Des restes de dallage ou de grossiers empierrements, des fragments de bornes milliaires (*grandes bornes sur lesquelles on remarque quelquefois un chiffre, une inscription*) indiqueraient-elles encore le passage d'une voie romaine (*chaussée de César, de Brunchant*) ? — Quel aurait été le tracé de cette voie ? — Quels lieux aurait-elle mis en communication ?

7. Le passage d'un aqueduc est-il indiqué dans la commune par les restes d'un conduit maçonné et garni autrefois d'un revêtement intérieur ? — En quoi consistent ces restes ? — Quel pouvait être le point d'origine du conduit, son parcours et son lieu de déchargement ?

8. Remarque-t-on à la surface du sol les indices d'un terrassement dont les talus et les fossés continus et réguliers auraient

formé une enceinte militaire (*camp de César*)? — Quel est le nom du champier où se remarqueraient ces indices?

9. A-t-on découvert des cercueils en pierre ou en terre cuite? — Qu'a-t-on trouvé, soit au-dedans, soit au-dehors de ces tombeaux?

10. A-t-on découvert, en labourant les champs, des fragments de poterie rougeâtre ou grise, des tuiles à rebord, des briques, des pierres taillées, des monnaies, des objets divers en fer, en bronze ou en ivoire, des débris d'armes ou d'instruments?

11. Existe-t-il dans les villes quelques restes de fondations pouvant être rapportées à des murs d'enceinte et à des constructions civiles ou militaires de l'époque gallo-romaine?

12. Dans les fouilles nécessitées par les constructions modernes, a-t-on rencontré des chapiteaux, des tronçons et fûts de colonnes, des morceaux de marbre se rapportant aux constructions des anciens temps?

13. Trouve-t-on, maintenant engagées dans les murs des caves ou dans d'autres maçonneries, des pierres avec sculpture ou inscription, provenant de la démolition des constructions de l'époque romaine?

14. Les fouilles ont-elles fait découvrir en quelque endroit des mosaïques ou des fragments de mosaïque?

## MOYEN-AGE ET RENAISSANCE.

### CONSTRUCTIONS MILITAIRES.

15. L'enceinte de la principale localité de la commune a-t-elle été fortifiée? — Que reste-t-il de ces fortifications? — Une porte, ou l'une des portes, a-t-elle reçu un nom particulier?

16. Un château-fort a-t-il existé dans l'enceinte ou non loin de l'enceinte de la ville? — Qu'en reste-t-il?

17. Dans quel état de conservation se trouvent les locaux intérieurs, les plafonds, les cheminées, les escaliers? — Y avait-il un souterrain? — Trouve-t-on des traces d'inscriptions, de blasons et d'armoiries?

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

18. Existe-t-il dans la principale localité de la commune tout ou partie des anciens bâtiments publics: 1<sup>o</sup> La maison de ville?

— 2° La maison de justice ou bailliage? — 3° Les hôpitaux? —  
4° La prison? — 5° Le grenier à sel? — 6° La halle?

19. A quel temps peut-on faire remonter la construction de ces monuments?

20. Dans quel état de conservation se trouvent-ils? — A quel usage actuel ont-ils été appropriés?

21. A quel caractère se rapporte l'architecture de ces différents monuments? — Les portes et les fenêtres sont-elles carrées, cintrées, en ogive? — La façade, le perron, les escaliers sont-ils sculptés, ornementés?

22. Intérieurement, que reste-t-il des cheminées, des plafonds, du dallage? — Y avait-il des peintures et des sculptures, des inscriptions, des blasons, des armoiries?

23. Quelques fragments des appropriations mobilières ont-elles pu être conservées : boiseries, meubles, lits, sièges, tapisseries?

24. Quelques parties de maisons particulières, escaliers, façades, sont-elles debout encore? — La façade, en bois ou en pierre, est-elle sculptée, ornementée? — Une image ou figure significative, un signe religieux a-t-il servi à distinguer cette maison? — A-t-elle encore un nom particulier?

25. Dans les différents domaines que renferme le territoire de la commune, y a-t-il d'anciens châteaux seigneuriaux, d'anciennes maisons de plaisance? — Quel est le caractère architectural de ces constructions privées? — Que reste-t-il de leur appropriation intérieure et mobilière?

26. Indépendamment de ces constructions principales, existe-t-il encore des portes d'entrée, des pavillons, des rendez-vous de chasse ou des constructions de moindre importance?

27. Trouve-t-on dans la plaine d'anciennes bornes portant des indications féodales, telles que lettres initiales, écussons, sculptures quelconques?

#### MAISONS CONVENTUELLES ET HOSPITALIÈRES.

28. La commune a-t-elle eu autrefois des établissements occupés par des ordres religieux, des couvents, des abbayes, des prieurés?

29. Que reste-t-il de ces établissements? — Y trouve-t-on encore le cloître, les cellules, le réfectoire, la chapelle?

30. Y a-t-il des tables scellées dans les murs, des dalles sur les tombes, avec des armoiries, des figures et des inscriptions?

31. Quelques ruines abandonnées ont-elles appartenu à d'anciens hospices ou maladreries? — Dans quel état se trouvent actuellement les restes de ces bâtiments?

32. A-t-il existé dans la commune d'anciennes commanderies? — Que reste-t-il de ces établissements? — Quelques chaumiers en ont-ils tiré leur nom?

#### CONSTRUCTIONS RURALES.

33. Quelques fragments d'anciennes constructions rurales se distinguent-ils encore, soit dans les bâtiments des fermes, soit dans les moulins? — Voit-on encore aux portes ou aux fenêtres des écussons armoirés?

34. Sait-on où se trouvaient les granges champarteresses? — Que reste-t-il de ces bâtiments?

#### TRAVAUX D'ART.

35. La commune conserve-t-elle des vestiges plus ou moins importants, de ponts, de ponceaux, barrages, endiguements, canaux, écluses, se rapportant à l'ancienne viabilité et à l'ancien régime des eaux?

#### OBJETS DIVERS TROUVÉS SUR LE SOL.

36. A-t-on trouvé sur le sol des débris d'armes et d'armures, des projectiles, indiquant qu'une rencontre militaire aurait eu lieu en cet endroit?

37. A-t-on trouvé à de plus grandes profondeurs des vases, des coffres renfermant des monnaies, des ustensiles, des objets divers?

#### L'ÉGLISE.

38. Vers quel temps peut-on faire remonter la construction de l'église? — A-t-on aussi des indications relatives aux époques de ses agrandissements, de ses restaurations?

#### CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE SON ARCHITECTURE.

39. Quels sont les matériaux employés dans la construction de l'église: la pierre, la brique, avec ou sans silex? — Y a-t-il des parties en bois? — Si c'est la pierre, de quelle carrière a-t-elle été extraite?

40. L'église est-elle rectangulaire ou en forme de croix? — Se termine-t-elle carrément ou en hémicycle? — A-t-elle des chapelles latérales qui font saillie sur les côtés?

41. A-t-elle un fronton rentrant sous la saillie du toit ou dépassant le niveau de la toiture? — Une croix ou un fleuron (*pièce antéfixe*) surmonte-t-elle le fronton?

42. Quelles sont, dans œuvre, les dimensions de l'église : longueur, largeur?

43. Comment l'église est-elle assise sur ses bases? — Repose-t-elle sur de simples murailles, ou bien est-elle soutenue à l'extérieur par des contreforts formant arcs-boutant? À l'intérieur, par des saillies séparatives entre les fenêtres? Dans la nef, par des rangs de piliers?

44. Une chapelle souterraine (*crypte*) existe-t-elle au-dessous de l'une des parties de l'église? — Y a-t-il aussi des caveaux de sépulture?

45. Le dallage ou le carrelage du chœur ou de la nef présente-t-il quelque chose de particulier?

46. La porte ou les portes de l'église sont-elles en plein-cintre ou ogivales? — Un pilier sépare-t-il la porte par le milieu? — La porte s'enfonce-t-elle en forme de niche entre des piliers supportant des arceaux? — Les arceaux sont-ils sculptés, et comment?

47. Les fenêtres sont-elles carrées, arrondies, en ogive? — Sont-elles garnies de nervures en pierre?

48. Les vitres sont-elles blanches ou de couleur? — Si ce sont des vitraux de couleur, en quoi consistent les dessins, figures, armoiries?

49. Les piliers sont-ils carrés, cylindriques, composés de faisceaux de colonnettes? — Les chapiteaux, les socles sont-ils sculptés, et comment?

50. La partie supérieure de l'église est-elle une voûte, un plafond? — Si c'est une voûte, est-elle cintrée, ogivale, en pierre, en bois?

51. La muraille qui supporte les voûtes supporte-t-elle aussi des poutres (*entrants*) qui traversent la partie supérieure de l'édifice? — Ces poutres sont-elles ornementées ou décorées de blasons?

52. Comment est couverte l'église : en tuiles, en ardoises? — Le toit est-il plat, aigu? — Existe-t-il autour du toit, pour l'écoulement des eaux, des gargouilles ou gouttières sculptées?

CONSTRUCTIONS ANNEXES DE L'ÉGLISE.

53. L'église a-t-elle un porche? — Est-il soutenu par des piliers en pierre ou par des piliers en bois? — Les piliers supportent-ils une voûte, un simple toit?

54. Une ou plusieurs tours sont-elles adossées à l'église?

55. La tour du clocher est-elle carrée ou ronde, terminée en plate-forme, en fleche? — La croix qui la surmonte est-elle en serrurerie ouvragée?

56. L'horloge, comme ancienneté et comme ouvrage d'art, présente-t-elle quelque chose de remarquable?

57. Y a-t-il, sur l'un des murs de l'église, un ancien cadran solaire? — Quelle est la légende inscrite au-dessus de ce cadran?

58. De combien de cloches se compose la sonnerie de l'église? — Quelles sont les inscriptions et les dates qui se lisent sur le métal de chacune d'elles?

59. La sacristie est-elle installée dans l'une des chapelles latérales de l'église, ou est-elle une construction à part? — Dans ce dernier cas, en quoi consiste-t-elle?

APPROPRIATIONS INTÉRIEURES DE L'ÉGLISE.

60. Le maître-autel est-il remarquable? — En quoi consiste le retable et la décoration qui l'accompagne?

61. Les fonts baptismaux sont-ils en pierre, en métal? — Sur quel socle reposent-ils?

62. Quelle est aussi la matière des bénitiers? — Sont-ils adhérents aux piliers, à la muraille, ou s'appuient-ils sur un support particulier? — Quelle est leur forme?

63. En quoi consistent les boiseries de l'église : les stalles, le lutrin, le banc-d'œuvre, la chaire à prêcher? — Ces boiseries sont-elles anciennes, sont-elles ouvragées, sculptées?

64. L'église renferme-t-elle des figures en pierre ou en bois, peintes ou non peintes? — Où sont-elles placées? — Y en a-t-il qui représentent des personnages historiques? — Y a-t-il aussi des bas-reliefs? — En quoi consistent-ils?

65. Le plafond ou quelque partie de l'église a-t-il été peint, doré? — Le badigeonnage, s'il y en a eu un, recouvre-t-il des peintures qui pourraient être retrouvées?

66. Lit-on sur les murs, sur le plafond, des dates, des noms de donateurs, des indications diverses? — Quel est le texte de ces inscriptions?

67. L'église possède-t-elle des tableaux peints sur toile, sur bois? — Que représentent ces tableaux? — A quel peintre ou à quelle école pourraient-ils être attribués?

68. S'il existe des pierres tombales ou des fragments de pierres tombales dans l'église, que représentent les figures gravées dessus, et quel est le texte de l'inscription qui peut s'y lire encore?

#### LE CIMETIÈRE.

69. Le cimetière renferme-t-il d'anciens tombeaux sculptés avec des inscriptions?

#### PETITES CONSTRUCTIONS RELIGIEUSES.

70. Existe-t-il, à la rencontre des chemins ou ailleurs, des croix en pierre, en bois sculpté, en fer ouvragé?

71. Existe-t-il aussi des calvaires, de petites chapelles votives renfermant des figures religieuses peintes ou sculptées?

72. Des arbres séculaires ont-ils reçu dans leur tronc des niches avec des images chrétiennes?

73. A quels faits et à quelle époque la tradition rapporte-t-elle l'édification de ces petits monuments religieux?

74. Y a-t-il des fontaines où se font des pèlerinages? — Quels sont les petits monuments ou restes de monuments qui enciègnent ou décorent ces fontaines?

#### OBJETS DIVERS SERVANT AU CULTE.

75. L'église a-t-elle en sa possession des objets d'orfèvrerie ancienne: ciboire, calice, patène, lampe, croix, ostensor? — De petits objets d'ébénisterie avec incrustation de métal, reliquaires, châsses? — Des émaux, des tissus, des étoffes brodées d'or ou d'argent, d'anciennes tapisseries?

76. A-t-on conservé d'anciens livres liturgiques, livres de lutrin, d'autel ou autres? — D'anciennes images gravées ou coloriées?

#### CULTES NON CATHOLIQUES.

77. La commune a-t-elle possédé ou possède-t-elle encore un temple protestant? — Qu'en reste-t-il?

78. S'y est-il tenu des assemblées, des conventicules?

79. Quelques noms particuliers rappellent-ils l'exercice de ce culte, ou de quelque autre étranger à la religion catholique?

COLLECTIONS.

MEUBLES, ARMURES, USTENSILES, OBJETS D'ART.

80. Quelqu'un possède-t-il dans la commune une collection d'antiquités, de curiosités archéologiques : médailles, bronzes, armes et armures, coffres en bois sculpté, ustensiles, instruments quelconques, objets d'art? — En raison de l'intérêt qui se rattache à ces collections, les possesseurs permettraient-ils qu'elles fussent visitées et décrites?

81. Y a-t-il dans quelque maison particulière un ou plusieurs objets dignes d'attention : une peinture, une sculpture, un livre, un parchemin colorié, une tapisserie, un lambris?

82. Les archives de l'église renferment-elles aussi de vieux registres, de vieux papiers, dont la consultation pourrait avoir quelque intérêt?

83. Y a-t-il dans la commune, entre les mains de quelques personnes, d'anciens écrits relatifs à l'histoire de la commune, ou à celle de quelques-uns des établissements civils ou religieux qu'elle aurait pu renfermer?

FAITS AUTHENTIQUES ET TRADITIONNELS.

84. Quel est le nom latin que portait la commune? — A quelle étymologie significative rattache-t-on celui qu'elle porte aujourd'hui?

85. Quelles sont les appellations significatives de quelques-uns des champs de la commune, des hameaux, des lieux dits? — Quels souvenirs rappellent ces appellations?

86. Quels sont les événements importants qui se sont accomplis dans la commune?

87. A quel personnage marquant a-t-elle donné naissance?

88. De quels faits généraux a-t-on gardé le souvenir : incendies, épidémies, inondations, années de grande stérilité ou de grande abondance, longévités exceptionnelles?

89. D'anciens chants populaires se sont-ils perpétués dans la commune? — Quels sont les paroles et l'air de ces chants?

90. Quelques histoires, quelques légendes anciennes se sont-elles conservées traditionnellement dans la commune? — En quoi consistent ces différents récits? — Y a-t-il pareillement un dicton, un proverbe propre à la localité?

91. Trouve-t-on dans le langage populaire des mots, des termes patois, qu'il serait utile de relever, comme restes de l'ancienne langue de la contrée ?

92. Existe-t-il dans la commune quelque coutume civile ou religieuse qui ne se rencontre pas ailleurs ? — A quelles circonstances ces coutumes ont-elles pu devoir leur origine, et en quoi consistent-elles aujourd'hui ?

Le *Questionnaire*, ainsi rédigé, sera livré à l'impression et ensuite remis à M. le Préfet, à M<sup>sr</sup> l'Evêque et à M. l'Inspecteur d'Académie, pour qu'il leur plaise l'adresser à MM. les Maires, Curés et Instituteurs des 127 communes du département d'Eure-et-Loir.

Lecture d'une notice de M. Lecocq sur des lettres-patentes de Charles VI, relatives à l'insurrection des Cabochiens, et découvertes par lui sur la garde et le faux-titre d'un manuscrit de la Bibliothèque communale. La Société écoute avec un vif intérêt cette lecture, et décide, sur la demande de l'auteur, qu'il sera écrit à M. le Maire et à M. le Président de la Bibliothèque pour leur faire part de cette découverte et les prier d'assurer la conservation de cette pièce. — Renvoi du manuscrit de M. Lecocq à la Commission de publication.

Dépôt d'une notice de M. Ozeray, sur les Carnutes. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Roux donne à la Société de nouveaux renseignements sur la mosaïque récemment découverte à Verdes. — Bien que le bourg de Verdes soit étranger au département, la Société accueille avec plaisir ces renseignements, et remercie M. Roux de sa communication.

L'ordre du jour étant épuisé, on passe au scrutin pour la nomination de cinq délégués demandée par la lettre de M. de Caumont. Le scrutin donne les résultats suivants : 21 votants :

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| MM. Paul Durand,               | 21 voix. |
| Al. de Saint-Laumer,           | 19 —     |
| Ad. Chasles,                   | 16 —     |
| Luc. Merlet,                   | 15 —     |
| Denain,                        | 8 —      |
| Chasles aîné,                  | 6 —      |
| Em. Bellier de la Chavignerie, | 6 —      |
| Genet,                         | 5 —      |

MM. Paul Durand, de Saint-Laumer. Ad. Chasles, Merlet et Denain, sont nommés délégués de la Société, et l'on arrête que si quelques-uns d'entre eux ne peuvent se rendre à Paris pour le congrès, on priera ceux des membres qui ont eu le plus de voix après eux de vouloir bien les remplacer.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. ETH. MENAULT, à Angerville.

L'Abbé POUGLÉE, professeur au grand séminaire, à Chartres.

LASSUS, architecte, à Paris.

DE BLAULIEF, à Chartres.

DE SAINT-LAUMER (Frédéric), à Morancez.

##### *Membres correspondants :*

MM. GILLET-DAMITTE, officier de l'Université, à Gallardon.

FORGEMIS (Arthur), président de la Société de Sphragistique, à Paris.

M<sup>me</sup> A. DE CARLOWITZ (la baronne), à Bleury.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Cheminée en pierre du XIV<sup>e</sup> siècle (don de M. Lubin Isambert).

Carreau fleurdelysé, provenant des greniers du château de Mainvilliers (don de M. Gauthier, à Chartres).

Panneau en bois sculpté du XVI<sup>e</sup> siècle, provenant, à ce qu'on pense, de l'abbaye de Saint-Père (don de M. l'abbé Hénauld, curé de Lucé).

Le chansonnier Morainville, par M. Em. Bellier de la Chavignerie (don de l'auteur). — *Impr.*

Portrait de Morainville (don de M. Sainte-Beuve). — *Lithog.*

SÉANCE DU 15 JANVIER 1857.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M<sup>me</sup> la baronne de Carlowitz, MM. Forgeais, Mantellier et de Vassal écrivent à la Société pour remercier d'avoir été nommés Membres correspondants.

Lecture d'une lettre de M. le Secrétaire-général du Comité des Artistes, annonçant que le Comité est heureux de pouvoir répondre aux intentions de la Société archéologique en prenant sous son patronage M. Moulinet, le jeune artiste qu'elle lui a recommandé.

Le secrétaire fait connaître à la Société que plusieurs membres ont exprimé le désir de recevoir un diplôme; doit-on en faire imprimer ou graver? — On passe à la discussion de cette proposition, et, après diverses observations, il est décidé que le diplôme sera à la charge des membres, qu'il sera obligatoire, et que dans la prochaine séance on proposera des modèles.

M. Merlet émet le vœu que M. le Maire demande à S. Exc. le Ministre d'Etat la cession, pour le Musée de la ville, du modèle de la statue de Marceau, exécutée au Louvre par M. Thomas, sculpteur : de pareilles demandes sont rarement refusées. — M. le Maire, présent à la séance, répond qu'il prend acte de cette communication et qu'il se chargera d'y donner suite.

Rapport du trésorier sur les recettes et dépenses pendant l'année 1856. De ce rapport il résulte que les recettes se sont élevées à 1,070 fr., les dépenses à 637 fr. 80 c.; partant, reste en caisse 432 fr. 20 c. — Le compte de M. Sainte-Beuve est adopté sans observation.

M. Lecocq signale à l'assemblée l'existence d'un troisième aqueduc romain, dont les traces se trouvent dans les maisons du faubourg La Grappe, nos 15, 16, 17 et 18; il se propose de l'explorer plus attentivement au printemps prochain. — A ce propos, M. Merlet fait connaître l'existence d'une mosaïque qui aurait existé au champ des Dix-Minots, derrière l'église de Lucé : on lui a promis, après la moisson, de faire des fouilles en cet endroit.

Lecture d'une notice de M. Merlet sur les anciennes boutiques du cloître Notre-Dame. — Après des remarques de MM. Bonnard et Lecocq, cette notice est renvoyée à la Commission de publication.

Lecture d'un travail de M. le Marquis de Laquenille sur les fortifications de Voves. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Roux demande la parole. Il pense que l'aqueduc signalé par M. Lecocq est le même que celui dont il a déjà parlé d'après M. de Fremainville : le point de départ étant le même, ce serait simplement une bifurcation. M. Lecocq répond que le point de départ de son aqueduc est vers Saint-Cheron ; ainsi il est certainement différent de celui cité par M. Roux.

M. le Président donne communication à l'assemblée d'une circulaire de M. le Préfet adressée à MM. les Maires et insérée dans le Recueil administratif, pour recommander à l'attention de ces magistrats le Questionnaire que leur a adressé la Société.

Lecture d'une notice de M. Lecocq sur un acte de paternité au XVI<sup>e</sup> siècle. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membre honoraire :*

M<sup>sr</sup> PIE, évêque de Poitiers.

##### *Membres titulaires :*

MM. Eug. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, à Paris.

JOLIET, à Chartres.

JOB, greffier du tribunal de commerce, à Dreux.

Phil. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, à Nogent-sur-Seine.

RAMBAULT, principal du collège, à Chartres.

DE LAIGNE, à Chartres.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Marbre provenant de l'hôtel des Chevaliers de l'Oiseau-Royal (don de M. Gaucheron).

Bénitier du XV<sup>e</sup> siècle, dans l'église de Saint-Piat, près Maintenon <sup>1</sup> (don de M. H. Parfait). — *Moulage en plâtre.*

Fragments de tuiles, de meules et de tombeaux romains, trouvés à Allommes (don de M. Deshayes, maire d'Allommes).

Chansons et Saluts d'amour de Guillaume de Ferrières, dit le Vidame de Chartres (don de M. Aubry, libraire à Paris). — *Impr.*

Rapport du Préfet et procès-verbal des délibérations du Conseil général d'Eure-et-Loir, 1856. — *Impr.*

Le siège et la délivrance d'Orléans, par M. Mantellier. — Notice sur la monnaie de Dombes et de Trévoux, par le même (dons de l'auteur). — *Impr.*

Clémence Isaure; les Jeux Floraux; le Concours de 1849, par M. Em. Bellier de la Chavignerie. — Biographie et catalogue de l'œuvre du graveur Miger, par le même (dons de l'auteur). — *Impr.*

Lettres des Rois de France, par M. Luc. Merlet (don de l'auteur). — *Impr.*

Anciennes mesures d'Eure-et-Loir, par M. Benoit. — *Impr.*

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1857.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le comte Alb. du Temple dépose sur le bureau des débris d'armes romaines trouvés à Allommes et offerts à la Société par M. Deshayes, maire de cette commune. M. le Président émet le vœu qu'on étudie ces objets fort intéressants et qu'on fasse connaître l'usage auquel ils étaient appropriés.

Lecture d'une lettre de M. Lamésange qui envoie à la Société divers fragments d'antiquité gallo-romaines découvertes récemment à Vert-en-Drouais, sous un monticule, au champier de

<sup>1</sup> Autour de ce bénitier, on lit pour légende :

L'an mil III<sup>me</sup> CXXIII, Jeanette Lambarde a donné ce benoitier à la confrairie de sainte Garbe des Maturins.

la Censaille. L'honorable membre demande que la Société vote une somme destinée à indemniser le propriétaire des fouilles qu'il fera en cet endroit. — Après quelques minutes de discussion, l'Assemblée décide qu'une somme de 50 fr. sera mise à la disposition de M. Lamesange pour subvenir aux premiers frais : il sera écrit aux membres résidants à Dreux pour les prier d'aider M. Lamesange dans la surveillance des travaux à exécuter.

Lecture d'une lettre de M. Bouchitté, qui transmet le programme des questions mises au concours par la Société des Sciences morales et Belles-Lettres de Seine-et-Oise.

M. Aubert écrit à la Société pour annoncer qu'il donne sa démission de membre titulaire et retire le projet de vitrail déposé par lui. — La démission est immédiatement acceptée; et le Bureau propose le dépôt aux archives, sans lecture préalable, du rapport fait par la Commission chargée d'examiner le travail de M. Aubert. MM. Ouvré de Saint-Quentin et Baudouin insistent pour qu'il soit donné lecture du rapport. L'Assemblée consultée décide qu'elle entendra ce rapport et que ses conclusions seront insérées au procès-verbal.

\* La Commission avait à répondre à deux questions :

\* La première, — Examiner un dessin de vitrail composé par M. Aubert, en l'honneur de Notre-Dame de Chartres, destiné à perpétuer la mémoire de la fête qui a eu lieu le 15 mai 1855, et donner son avis sur la valeur artistique de ce travail.

\* La deuxième, — Dire si, suivant le vœu de l'auteur, ce vitrail pourrait être convenablement placé dans une des fenêtres de la cathédrale de Chartres.

• En ce qui regarde la première question,

\* La Commission a examiné avec tout le soin possible et avec grand intérêt, un ouvrage qui a dû coûter à son auteur beaucoup de recherches et de travail :

\* Elle est d'avis que la pensée qui l'a inspiré est grande et aurait même pu être étendue de façon à donner lieu à toute la décoration d'une chapelle dédiée à la sainte Vierge ;

\* Que l'ensemble du vitrail dont il s'agit est satisfaisant ; que, pour la forme de l'armature en fer, le dessin des fonds et de la bordure, l'auteur s'est inspiré des verrières du XIII<sup>e</sup> siècle et a heureusement réussi dans sa reproduction ;

\* Mais que, pour les cinq médaillons qui forment la partie importante de la composition, deux seulement, celui du bas et

celui du haut, sont traités convenablement; les trois autres ont besoin d'être étudiés de nouveau, tant pour l'ensemble de la composition des sujets que pour les détails du dessin.

» En ce qui regarde la deuxième question,

» La Commission pense qu'il pourra paraître singulier que des faits du XIX<sup>e</sup> siècle soient représentés comme s'ils se fussent passés dans le cours du XIII<sup>e</sup>;

» Que ce vitrail, aussi bien exécuté qu'il fût, perdrait beaucoup et que l'effet n'en serait certainement pas satisfaisant, étant placé à côté de verrières datant toutes du XIII<sup>e</sup> siècle (sauf celles de la chapelle Vendôme qui, comme cette chapelle, datent du XV<sup>e</sup>);

» Qu'un semblable vitrail serait bien plus convenablement placé dans une chapelle moderne construite dans le style gothique, soit, par exemple, la chapelle du séminaire de Saint-Cheron; que là, du moins, tout en étant une reproduction des lignes et des formes de cette époque, les objections indiquées plus haut n'auraient plus d'importance. »

Lecture d'une lettre de M. le président de la Société archéologique Lorraine à M. le président de la société d'Eure-et-Loir pour proposer l'échange des publications des deux sociétés. — Cette demande est accueillie avec empressement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de diplôme. — L'assemblée décide que le diplôme sera exécuté par la typographie et remet au Bureau le soin d'en arrêter la forme.

M. le secrétaire fait connaître qu'on a déjà reçu de quarante-sept communes les réponses au questionnaire qui leur a été adressé. Il demande qu'une commission spéciale soit nommée pour examiner ces questionnaires et relever les faits qui pourront paraître présenter quelque intérêt. — Une Commission de sept membres sera nommée par le Bureau <sup>1</sup>.

Communication de M. Roux sur une découverte de 394 médailles à Allaines, au champier de la Bouverie. Lecture d'une note de M. Calluet à ce sujet. — Le Bureau nommera une Commission de cinq membres chargée d'examiner ces médailles et de donner son avis sur leur valeur <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> MM. Paul Durand, Person, Lecocq, Calluet, Roux, Lefèvre et l'abbé Poullée.

<sup>2</sup> MM. Calluet, Roux, Prévostean, Lemarié et Corbin.

Communication de M. Lecocq relative à la démolition projetée d'une des anciennes portes du cloître (celle de l'Officialité) : M. Lecocq demande que la Société s'oppose, autant qu'il sera en elle, à cette destruction, déplorable au point de vue archéologique, et dont rien ne semble justifier la nécessité. MM. P. Durand, Ouvrier de Saint-Quentin et Baudouin appuient vivement cette proposition. — Après diverses observations, l'assemblée décide qu'il sera déposé en son nom à l'enquête un dire ainsi conçu :

« La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, considérant que » cette porte, qui date du XI<sup>e</sup> siècle, est importante au point de » vue historique, demande qu'elle soit conservée et restaurée. »

La Société délègue en outre deux de ses membres, MM. Ronsset et Piebourg, pour relever le dessin de cette porte.

Dépôt d'un article de M. Merlet sur une lettre de rémission de 1558 découverte sur la couverture d'un manuscrit des Archives. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Lecocq signale une erreur qui s'est glissée dans l'article de M. Bellier de la Chavignerie, sur les *Chevaliers de l'Oiseau-Royal*. L'auteur dit (p. 41 des Mémoires) que c'est en 1639 que les arbalétriers prirent le titre d'*arquebusiers* : or, dans les Registres des Echevins de Chartres, tome IV, n<sup>o</sup> 327, on voit que, dès le 27 septembre 1628, Claude Desrues prenait le titre de *Roi des Arquebusiers à mèche*.

Lecture d'une pièce de vers de M. Joliet sur les études archéologiques. — L'assemblée écoute avec un vif intérêt cette poésie et adresse ses remerciements à M. Joliet.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membre honoraire :*

M. le vicomte DE GORCHY, ancien Préfet d'Eure-et-Loir.

##### *Membres titulaires :*

MM. VOYET, docteur-médecin, à Chartres.

DE BOISVILLETTE (Ludovic), à Chartres.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Projet de vitrail en l'honneur de l'Immaculée-Conception, par M. Aubert (don de l'auteur). — *Photogr.*

Débris d'armes romaines, trouvées à Allonnes (don de M. Deshayes).

Matrice du sceau de Renaud de Paris, chefcier de Chartres (don de M. Corbin) <sup>1</sup>. — *Cuivre.*

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine (envoi de la société). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, 1857, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livraisons (envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

---

SÉANCE DU 5 MARS 1857.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Communication d'une lettre de M. Aubert pour réclamer le dessin remis par lui à la Société. — On passe à l'ordre du jour.

Lecture d'un arrêté de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, approuvant les statuts de la Société. Cet arrêté sera inséré au procès-verbal.

ARRÊTÉ.

Le Ministre Secrétaire-d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes;

Vu les rapports de M. le Préfet d'Eure-et-Loir, en date des 19 août, 23 septembre 1856 et 20 janvier 1857.

<sup>1</sup> Nous avons déjà parlé de ce sceau, à l'occasion de la pierre tumulaire de ce même Renaud de Paris (p. 16 des Mémoires). Il est d'une parfaite conservation et représente un écusson de . . . . au sautoir de . . . . à deux tours en chef et une étoile en pointe. Cet écusson est surmonté d'une chemise de la Vierge, qui lui sert de cimier, accostée de deux branches de quintefeilles. Légende :

S : R : de Parisius rapicerii Carn.

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. — La Société formée dans le département d'Eure-et-Loir, sous le titre de *Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, est autorisée.

Art. 2. — Les statuts de ladite Société, joints au présent arrêté, sont approuvés. Aucune modification n'y pourra être introduite qu'avec l'assentiment du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Art. 3. — M. le Préfet du département d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 février 1857

Signé : ROULAND

Pour ampliation :

*Le Chef de la division du secrétariat-général,*

Signé : G. ROULAND.

Pour copie conforme :

Pour le Préfet d'Eure-et-Loir :

*Le Conseiller de Préfecture secrétaire-général,*

RENE CHASSÉRIAU.

S. Exc. le Ministre d'Etat fait connaître qu'il a été impossible de comprendre le portail du château de Sorel au nombre des monuments historiques, en raison du peu d'importance de l'édifice dont il s'agit <sup>1</sup>. — La Société, en regrettant la décision prise par S. Exc., décide qu'on en donnera connaissance à M. Lamésange et qu'on tâchera, par des instances privées, d'obtenir la conservation de ce monument.

Lecture d'une lettre du Comité central des Artistes, et dépôt d'un rapport de M. Em. Bellier de la Chavignerie à ce Comité, relativement à M. Moulinet <sup>2</sup>.

M. Lamésange annonce à la Société que le fermier chargé de l'exploitation du champ où ont été découverts les fragments d'antiquités gallo-romaines dont une de ses lettres précédentes avait entretenu la Société, renonce quant à présent à faire des fouilles en cet endroit. Les fonds votés par la Société restent donc sans emploi <sup>3</sup>.

Communication de M. Isid. Prévosteau relativement à un dolmen découvert à Morancez par M. Girot, maire, dans un jardin appartenant à M. Aubouin. La Société prie M. Servant de vou-

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, t. I, p. 29

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 30

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 48

loir bien faire un croquis de ce dolmen, et charge M. P. Durand de l'accompagner.

Rapport de M. Roux, au nom de la commission chargée d'examiner les médailles découvertes à Allaines <sup>1</sup>. On a classé toutes ces médailles, et on a reconnu un grand nombre de Posthume, de Sabine, de Faustine, etc. La Commission a estimé à 50 fr. le lot entier; un prix supérieur en a été offert, et les médailles ont été vendues à la personne qui avait surenchéri.

M. Roux fait à ce sujet la proposition qu'une commission permanente soit instituée, dont le but serait d'examiner et d'acheter les médailles et objets d'art. — M. Merlet combat ce projet, qui souvent pourrait engager la Société plus qu'elle ne le voudrait. M. Choppin propose que, dans le cas où cela serait nécessaire, le Bureau ait le pouvoir de nommer une commission spéciale, sans avoir besoin de consulter l'assemblée. Cette dernière proposition est adoptée.

M. le Président demande qu'à l'avenir toutes les commissions fonctionnent au domicile de la Société, sauf le cas où tous les membres seront d'accord pour choisir un autre siège. — L'assemblée décide qu'à l'avenir les convocations seront faites à la Mairie, comme siège de la Société.

Communication par M. Lejeune d'un dessin d'une crosse du XIII<sup>e</sup> siècle, ayant appartenu à un abbé de Thiron et trouvée à la place de l'abside de l'ancienne abbaye. M. Lejeune promet de donner un exemplaire de ce dessin à la Société.

M. l'abbé Hénault dépose sur le bureau des cubes provenant de la mosaïque, déjà indiquée dans une séance précédente comme existant au champ des Dix-Minots, derrière l'église de Lucé <sup>2</sup>.

M. de Boisvillette émet le vœu que la Société fasse un plan de Chartres avant la Révolution, avec ses sept paroisses et ses églises; on rattacherait à ce plan la censive du Chapitre et des diverses abbayes. — Cette proposition est adoptée avec empressement par l'assemblée, et après diverses observations de MM. Roux, Lecocq et Lejeune, il est décidé que le Bureau nommera une commission de cinq membres chargée de préparer ce plan <sup>3</sup>;

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, t. I, p. 50.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>3</sup> MM. Servant, Lecocq, Merlet, l'abbé Calhuet et Roux.

et quant aux menus frais que pourra occasionner ce travail, la Société autorise le Bureau à y pourvoir.

Lecture d'une notice de M. Collier-Bordier sur l'ancien château de Meigneville. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'une notice de M. l'abbé Poisson sur une station romaine à Mérouville. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. le comte DE REVIERS DE MAUNY, à Douy.

L'abbé BARRIER, vicaire-général, à Chartres.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulles d'Urbain IV et de Grégoire X (don de M. Lemarié). — *Plomb.*

Empreintes du sceau de Charles Fleuriau, sieur d'Armenonville (don de M. Thevard, instituteur). — *Soufre.*

Cubes de mosaïque, trouvés au champ des Dix-Minots, près Lucé (don de M. l'abbé Hénault).

Cartulaire des Vaux de Cernay, par MM. Luc. Merlet et Aug. Moutié. 1<sup>re</sup> partie (envoi de la société de Rambouillet). — *Impr.*

Dalles tumulaires de Guillaume Salenbien et de Conté Chasse-Conée, par M. A. Moutié (don de l'auteur). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> livraisons (envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

---

SÉANCE DU 2 AVRIL 1857.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce que le plan de Chartres est en bonne voie d'exécution, et adresse un nouvel appel à ceux des membres de la Société qui posséderaient des plans anciens. — Il fait aussi connaître que le Bureau a adjoint M. Bonnange à la commission chargée de préparer ce plan.

On décide que la séance publique aura lieu le jeudi 14 mai, à deux heures.

On rappelle aussi que le Congrès des délégués des Sociétés savantes<sup>1</sup>, pour lequel, dans une séance précédente, on a nommé cinq membres chargés de représenter la Société, s'ouvrira à Paris le 13 avril.

Lettre de M. Lamésange, qui envoie l'empreinte d'un scel en cuivre, trouvé il y a quelques années dans les décombres de la chapelle Notre-Dame de la Ronde, commune de Montreuil, près de Dreux<sup>2</sup>.

Lettre de M. Moulinet, annonçant son entrée à l'atelier de M. E. Giraud, et remerciant la Société de l'intérêt qu'elle a bien voulu lui témoigner<sup>3</sup>.

Lettre de M. Thevard, instituteur à Armenonville-les-Gâtineaux, signalant l'existence, dans une maison particulière du village, d'une table de marbre qui recouvrait les restes d'un ancien seigneur d'Armenonville, mort en 1694, et offrant à la Société de faire la copie d'un vieux manuscrit conservé aux archives de la commune et contenant l'histoire d'Armenonville depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — MM. Baudouin et Paul Durand se transporteront à Armenonville pour voir cette table de marbre et pour s'assurer que le manuscrit présente assez d'intérêt pour être copié entièrement.

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, t. 1, p. 35.

<sup>2</sup> Ce sceau représente une grande fleur de lys à étamines et porte pour légende : S. DRONIS DE MOSTERIOLO CLERICI.

<sup>3</sup> Voir *Procès-Verbaux*, t. 1, p. 30.

Lettre de M. Fillon, ingénieur à Châteaudun, qui fait connaître qu'il ne reste plus rien absolument que l'emplacement de la célèbre mosaïque de Marboué.

Rapport de M. Paul Durand sur le dolmen signalé par M. Prevosteau <sup>1</sup> dans la dernière séance. — Il est probable que cette pierre est un dolmen, mais cependant on ne saurait l'affirmer bien positivement. C'est une grande pierre de 6<sup>m</sup> 50 de longueur sur 3<sup>m</sup> de large et 1<sup>m</sup> d'épaisseur; elle est orientée de l'est à l'ouest. — M. de Saint-Laumer fait observer qu'il y a des dolmens à Ver, dans la propriété de M. Bataille, ce qui permet de supposer que la pierre de Morancez est un monument de ce genre. — L'assemblée, consultée sur la question de savoir s'il est opportun de faire des fouilles à cet endroit, ajourne la décision.

M. Servant dépose l'estampage fait par lui d'un écusson placé au-dessus d'une porte, rue Chantaut. — On avait cru y voir les armes de M<sup>me</sup> de Pompadour; mais MM. P. Durand et Merlet pensent plutôt que c'est un écusson de fantaisie.

M. Roux remet sur le Bureau, au nom de M. Ozeray, des exemplaires de sa brochure sur la cathédrale, pour être offerts aux membres de la Société présents à la séance.

Lecture d'une notice de M. Poudra sur les anciennes sources du Loir. — On écrira à l'auteur pour le remercier. — M. Lecocq propose, si l'on publie cette notice, d'y joindre un plan topographique. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Roux demande qu'outre le plan de la ville de Chartres, on fasse un plan de la rivière d'Eure. — On passe à l'ordre du jour.

Dépôt par M. Roussel d'une vue de la porte de l'Officialité, dont la démolition est projetée par le Conseil municipal <sup>2</sup>. — M. Alb. du Temple offre également à la Société une photographie de cette porte.

Dépôt d'un article de M. de Lépinos, extrait des manuscrits de Lainé, conservés à la bibliothèque impériale. — Renvoi à la commission de publication.

Il est décidé que le bulletin de la Société sera envoyé aux bibliothèques de Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou, comme

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, t. 1, p. 53

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 54

à celle de Chartres, et sera déposé aux archives départementales et à celles de la ville.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membre titulaire :*

M. BONNANGE, employé des ponts-et-chaussées, à Chartres.

##### *Membres correspondants :*

MM. POUORA, officier supérieur d'état-Major, à Paris.

THEVARD, instituteur, à Armenonville-les-Gâtincaux.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Denier d'argent et petit bronze d'Auguste, trouvés à Meigneville (don de M. Collier-Bordier).

Lame de couteau, trouvée dans un tombeau à Allonnes (don de M. Deshayes).

Vue de la porte de l'Officialité (don de M. le comte du Temple). — *Photogr.*

Vue de la porte de l'Officialité (don de M. Roussel). — *Dessin.*

Ecusson de la rue Chantaut (don de M. Servant). — *Estampage.*

Notice historique sur Pontgouin, par Leroy (don de M. Bataille, maire de Pontgouin). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts (6<sup>e</sup> livr.), (envoi du comité central des Artistes). — *Impr.*

SEANCE PUBLIQUE DU 14 MAI 1857.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

La séance est ouverte à deux heures, dans la salle des réunions du Conseil municipal. Plusieurs personnes étrangères à la Société ont bien voulu honorer cette assemblée de leur présence.

Après la lecture de l'ordre du jour, M. le Secrétaire donne connaissance à l'assemblée de deux propositions de M. Person, qui seront discutées dans la réunion du mois de juin; puis M. le Président ouvre la séance par l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Dans le passé est l'enseignement de l'avenir, et la recherche des choses anciennes poursuit un double et louable but si, remontant la succession des âges, elle recueille la tradition et interprète le monument, non pas uniquement pour la pure satisfaction de bien dire, mais aussi et surtout par le désir utile d'aider à mieux faire.

« Vous l'avez ainsi compris, Messieurs: dès l'origine de votre Société, vous l'avez écrit dans votre devise, et vous vous appliquez, chaque jour, à le justifier par vos œuvres.

« Vous n'avez pas dit: tout est bien qui est ancien; vous honorez l'aïeule pour éclairer le descendant.

« Dirigés par une heureuse pensée, celle d'associer la science à la raison, vous avez vu, en hâte, venir à vous, de tous les côtés de l'intelligence, les hommes d'étude, d'art, de goût, de savoir ou de bonne volonté; et aujourd'hui, une année après la séance de fondation<sup>1</sup>, due à l'initiative et à l'entraînement d'un savant maître, vous comptez 6 membres honoraires, 124 titulaires, 24 correspondants, et de hauts suffrages, d'honorables sympathies vous sont acquis.

« C'est un succès dans l'association des personnes qu'il nous faut maintenant justifier par la production active des choses.

— Laisant assurément à chacun sa plus entière prédilection de travaux et d'études, permettez-moi de dire à tous la part

<sup>1</sup> 16 mai 1856.

contributive due au travail commun : je la définis par deux mots : *décrire* et *conserver*.

» L'histoire de notre pays n'est plus à faire, sans doute, mais l'histoire peut s'enrichir encore de bien des faits locaux enfouis dans les archives ou exposés à se perdre dans la mémoire des contemporains : rapportés à un centre, groupés en une gerbe, de petits documents glanés avec persévérance composent souvent un tout utile, comme ces notes détachées que les érudits savent extraire du fond des bibliothèques leur servent de matériaux à rétablir sûrement une époque douteuse ou un fait oublié.

» Pour compléter l'idée par l'exemple : vous avez voulu, tout d'abord, recomposer ou restituer le plan du vieux Chartres, avec son enceinte, ses portes, ses églises, son cloître, son château, tous vestiges aujourd'hui en partie détruits ; et aussitôt, les chercheurs se mettant à l'œuvre, les collections publiques ou particulières s'ouvrant à leur crayon, les plans, les censives, les vignettes, les croquis, les souvenirs aidant, ils arrivent à composer une collection où, parmi beaucoup de matériaux frustes et grossiers, se trouvent de ces pierres ciselées et taillées dont l'assemblage permet véritablement de reconstruire le monument.

» Cette première attribution de la Société, la partie historique, fait appel aux communications écrites et ne s'adresse d'ailleurs qu'à quelques hommes spéciaux ; la partie monumentale, descriptive ou conservatrice, autre condition de son existence, demande des actes et provoque le concours du plus grand nombre de ses membres.

» On construit de nos jours des palais, des églises, des monuments de toutes sortes, où l'art et la grandeur atteignent à la magnificence, et qui feront époque ; le temps seul produit des monuments historiques : il détruit aussi ; il fait de l'histoire avec des ruines, et quand quelque débris échappe à son courant, ma sollicitude d'antiquaire s'en empare, comme de l'épave sauvée de l'oubli ; et sans crainte d'exagération rétrospective, j'ai plus de soin de cette modeste église de campagne avec ses arcs romans ou relevés en ogive, de cette vieille maison de bois au pignon ciselé, au bon vieux saint sculpté au poteau d'angle, de ce manoir féodal dominant la plaine, de cet humble moutier assis dans la vallée, de cette piscine aux cures miraculeuses,

de cette pierre jumulaire aux sigles usés par le pied du passant, que de tels édifices analogues, grands, riches, splendides, comme en peut et sait faire l'époque moderne; de même que je prise plus la médaille antique que la monnaie au millésime courant, le reliquaire des croisades ou le joyau de la Renaissance, que la châsse ou le bijou de l'art du jour, les émaux de Limoges que la porcelaine la mieux ornée, et cela, non que toujours les anciens fissent mieux que nous, mais parce que l'âge et le temps ont marqué les vieilles choses de ce qui manque aux nouvelles, le cachet de l'histoire et le sceau du passé.

» Conservons donc avec religion, avec discernement aussi, les restes épars de ce qui a été, s'il doit en sortir un signe historique utile, et l'empreinte, pour ainsi parler, d'un souvenir bon à transmettre à ceux qui nous suivront.

» Le mur et le boulet de la Brèche, la vieille arcade de l'Officialité, la porte Guillaume mutilée par l'incendie, étaient ou sont de ces signes chartrains devant garder leur place, de ces enseignements muraux, complément nécessaire de l'histoire écrite, et de ces reliques en pierre servant à l'ornement de la ville.

» Mais le présent ne s'accommode pas toujours des restes du passé; souvent il démolit, parfois il reconstruit pour la plus grande utilité ou jouissance du niveau ou de l'alignement publics. Nous ne pouvons ni ne voulons assurément arrêter ce mouvement forcé des constructions subissant la loi générale du renouvellement ou, comme on dit, du progrès: notre mission est, tout en suivant le courant, de retenir au moins l'image de la rive, par le dessin, l'estampage ou les procédés photographiques.

» Que chacun fasse ainsi, dans la mesure de ses facultés et de son bon vouloir, et la partie monumentale du pays sera gardée contre ou nonobstant la démolition.

» Un autre danger menace les restes anciens, la restauration. Le plâtre et le badigeon du décorateur ne leur sont pas moins ennemis peut-être que le marteau du démolisseur, et notre tutelle intelligente aura plus d'une fois beaucoup de bien à faire, beaucoup de mal à empêcher. L'unité est la première loi d'une habile restauration. L'unité dans le style, la forme, la couleur, qui copie, sans chercher à inventer, qui, du fragment d'une moulure, réaldit le profil entier, comme une autre science

d'un fragment d'os recompose le sujet complet; l'unité encore, qui s'empare des bons modèles de l'époque pour remplir la lacune; ce qu'en un mot on définit par restituer.

» Telles sont, Messieurs, les attributions principales que vous vous êtes données, les travaux utiles que vous vous êtes spécialement imposés.

» Mais le culte sévère des choses passées n'a point interdit chez vous les délassements de l'esprit par le commerce des choses littéraires: l'érudition n'a pas fermé ses portes à l'imagination, ni la prose exclu les vers: l'histoire, la science, les arts, la poésie, se touchent de près, comme toutes les perceptions de l'intelligence; mesurer à chacun la limite étroite que sa plume ne doit pas franchir, en ces matières abstraites, serait aussi contraire au développement des connaissances individuelles qu'au principe même d'une institution collective; et sans sortir de son programme régulier, sans cesser d'être et de rester ici la maîtresse du logis, la Société d'archéologie a su parfois, comme elle saura encore, dans la bonne occasion, se montrer hospitalière, et joignant l'utile à l'agréable, entendre et même publier des œuvres de littérature rattachées à son cadre, visant à son but, et soumises à son examen.

» C'est ainsi qu'ouvriers de l'art ancien, et chercheurs de la tradition, travaillant en commun, aidant au zèle des uns par l'expérience des autres, conservateurs par goût et par destination, adeptes de la science et amis des lettres, nous aurons bien rempli la tâche d'utilité que nous nous sommes donnée dans le champ de l'intelligence: cultiver et recueillir. »

Après ce discours, qui est vivement applaudi, M. le Secrétaire lit un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1856.

« MESSIEURS,

» Après les paroles prononcées par notre honorable Président, ma tâche est devenue bien facile. Je ne veux pas, en effet, vous entretenir longuement de nos divers travaux: tous vous avez assisté à nos séances, ou vous en avez entre les mains les procès-verbaux. Encore dans l'enfancement d'une première organisation toujours laborieuse, notre Société n'a cependant pas voulu se concentrer dans des questions intérieures; elle a désiré montrer dès le principe à ceux qui croyaient pouvoir douter de

sa valeur qu'elle pouvait et qu'elle devait être consultée utilement dans tout ce qui ressortissait de son domaine; elle a eu le bonheur de rencontrer diverses occasions de formuler, dans des questions pratiques, ses très-humbles avis qui ont toujours porté leur fruit.

» Il ne nous appartient pas de nous juger nous-mêmes ni de dire si nos réunions sont ou non intéressantes; cependant constatons sans amour-propre qu'il est bien peu de nos auditeurs habituels qui nous fassent défaut, et que chaque mois augmente le nombre des assistants à nos Séances. Et à cela rien d'étonnant: car, sans être archéologue, qui ne trouve plaisir à causer ou à entendre causer de l'histoire de son propre pays, des souvenirs de ses ancêtres ou de ceux qui l'ont précédé? Tout homme est naturellement curieux d'apprendre: aussi quand on saura bien que l'archéologie n'est pas seulement une science rogne et aride, hérissée de mots barbares et de termes techniques, bonne en un mot pour quelques rares adeptes: mais qu'au contraire elle peut offrir à chacun son intérêt, et qu'il n'est pas besoin d'avoir fait de longues et ennuyeuses études pour arriver à connaître les temps qui nous ont précédés, qui ne voudra venir passer quelques heures avec nous, pour apprendre à vivre doublement, de sa vie propre et de celle de ses aïeux?

» Pour ceux qui ne peuvent assister à nos séances mensuelles, notre bulletin est un moyen de communication facile qui, par la publication de nos procès-verbaux, les tient sans cesse au courant des travaux qui nous occupent. Nos mémoires, en même temps, dont la matière devient tous les jours plus abondante, présentent à chacun des documents inédits qu'il peut consulter en toute assurance, sans crainte de se voir induit en erreur: car c'est la l'avantage de tout travail en commun, ce qui peut échapper à un auteur ne saurait échapper de même à tous ses confrères qui sont là pour le contrôler.

» Parmi les œuvres entreprises par nous dans le cours de cette année, je veux cependant vous entretenir de deux questions encore en ce moment à l'ordre du jour: je veux dire la statistique archéologique du département et le plan de la ville de Chartres au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

» Adoptant une pensée déjà suivie par le ministère de l'Instruction publique et par la Société archéologique de l'Orléanais, nous avons rédigé un Questionnaire archéologique, aussi com-

plet que possible, que nous avons adressé à MM. les Maires, Curés et Instituteurs du département. Plus heureux que nos voisins du Loiret, nous avons presque partout trouvé à nous répondre l'empressement le plus digne d'éloges, et nous saisissons cette occasion de remercier publiquement tous ceux qui ont bien voulu nous apporter leur actif concours. Nous désirerions, Messieurs, vous dire les noms de tous ceux qui nous ont particulièrement aidés en cette circonstance, mais la liste en serait trop longue, et nous sommes forcés de les confondre tous dans nos félicitations. — Aujourd'hui une commission spéciale s'occupe activement de faire un relevé général de toutes les réponses contenues dans les Questionnaires, et bientôt un rapport détaillé pour chaque canton du département vous fera connaître les antiquités possédées par chaque commune, et qu'il importe d'étudier et de conserver précieusement. Si la Société eût existé quelques années plus tôt, la belle mosaïque de Miennes subsisterait encore aujourd'hui, et l'on n'aurait pas à déplorer la perte totale de ce riche débris de la civilisation romaine.

» Suivant le vœu émis par M. de Caumont, la Société devait s'occuper de reconstituer le plan de *Chartres romain*. Une pareille tâche, il faut l'avouer, était bien difficile; car le sol de notre ville a été tant de fois remué qu'on y retrouve peu de traces de la cité romaine; cependant nous n'avons pas abandonné l'espoir de réaliser la pensée de M. de Caumont; mais auparavant nous avons jugé utile et intéressant au plus haut degré de reconstruire sur le papier Chartres tel qu'il était avant la grande révolution de 1790. Si nous réussissons dans cette œuvre, comme aujourd'hui il n'est plus permis d'en douter, nous remonterons d'un ou deux siècles, et nous ferons un plan de *Chartres renaissance*; et nous continuerons ensuite jusqu'à ce que nous soyons arrivés au *Chartres romain* demandé par M. de Caumont. C'est procéder du connu à l'inconnu, du plus facile au plus difficile, et c'est assurément le meilleur moyen de ne pas s'égarer. — Nous vous disions tout-à-l'heure que nous étions aujourd'hui certains de réussir dans notre tentative d'un plan de Chartres au XVIII<sup>e</sup> siècle : chacun de vous, Messieurs, pourra en juger, car nous avons l'intention de publier une réduction du plan levé par nos soins, et nous ne doutons pas que vous ne soyez surpris de tous les détails que vous présentera cette œuvre de patience. Il est vrai que nous avions pour nous guider

des plans originaux, contemporains de l'époque qui nous occupait, et que ce secours nous manquera pour les temps antérieurs; mais alors nous aurons recours aux textes, et avec leur aide nous ne désespérons pas d'un heureux succès. Une charte du XI<sup>e</sup> siècle a fait découvrir les arènes de Tours, les pièces si nombreuses de nos archives devront bien nous servir aussi pour la topographie de notre ville.

« Comme vous le voyez, Messieurs, la Société a déjà en quelques mois atteint des résultats que de simples particuliers auraient vainement cherchés pendant de longues années; mais c'est que la maxime si juste : *l'Union fait la force*, est surtout vraie appliquée à la science archéologique. L'étude des temps passés, dans sa multiplicité, exige une telle universalité de connaissances que, si bien doué que soit un homme, il ne peut à lui seul posséder à fond toutes les notions nécessaires pour résoudre d'une manière satisfaisante les problèmes si divers que lui posent sans cesse les ruines qu'il a devant les yeux. Dans une Société, au contraire, ce que l'un ignore, l'autre le sait; ce que je ne possède pas, mon confrère me le prête; et de l'union désintéressée de ces divers concours sortent des œuvres puissantes que l'individu réduit à ses seules forces aurait à peine pu concevoir. Voyez les Bénédictins, nos illustres maîtres en archéologie : on est effrayé à la vue des immenses travaux qu'ils ont menés à fin; on se demande comment la vie d'un homme pouvait suffire à de pareils chefs-d'œuvre : c'est que la vie de cet homme était décuplée par celle de ses frères qui étaient avec lui, qui lui prêtaient leur science, qui lui prodiguaient leurs conseils; et quand ces labeurs de géant étaient achevés, on mettait sur le titre *Fait par les religieux de la congrégation de Saint-Maur*.

« Messieurs, restons unis comme ces grands hommes, travaillons comme eux non pas dans le but unique de faire parler de nous, mais dans l'intention avant tout d'être utiles à notre pays, et nous serons sûrs d'arriver à des résultats véritablement efficaces, et nous serons certains d'ailleurs que nos noms ne seront pas plus oubliés de nos arrière-neveux que l'on n'a oublié jusqu'à ce jour les Mabillon, les Montfaucon et les Martene.

On écoute ensuite avec intérêt un compte-rendu de M. le Trésorier sur la situation financière de la Société à la fin de decem-

bre 1856 et sur les ressources prévues pour l'année 1857. De ce compte il résulte qu'il restait libre sur l'année 1856 une somme de 452 fr. 20, et qu'en ajoutant à ce reliquat le produit des cotisations et du droit de diplôme, on peut compter pour 1857 sur une somme de 1,940 fr. 20.

M. l'Archiviste dépose sur le bureau l'inventaire des papiers, meubles et objets d'art appartenant à la Société.

L'ordre du jour appelle ensuite différentes lectures :

Notice sur la chapelle de la Conception dans l'église Saint-Pierre, par M. Paul Durand.

L'Archéologie, *poésie*, par M. E. Bourdel.

Meurtre de Charlotte de France, dame de Brézé, par M. Luc Merlet.

Rapport sur le dolmen de Morancez, par M. Roux.

Incendies de l'église Saint-Pierre et de la Cathédrale, *poésie*, par M. Calluet.

Toutes ces lectures sont écoutées avec le plus vif intérêt, et, après quelques paroles de M. le Président, l'assemblée se sépare à quatre heures et demie.

---

SÉANCE DU 4 JUIN 1857.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait connaître à la Société la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de M. l'abbé Gougis, curé de Saint-Aignan, l'un de ses membres.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les propositions faites par M. Person et déposées dans la précédente séance. La première est ainsi conçue :

« Une exposition publique d'objets d'art aura lieu à Chartres, dans le courant du mois de septembre prochain, par les soins de la Société d'archéologie d'Eure-et-Loir.

» Tous les membres de la Société et toutes les personnes qui possèdent, par collections ou par objets détachés, des meubles, ustensiles, armures, émaux, porcelaines, médailles, tableaux.

etc., seront invitées à faire figurer à l'exposition départementale tout ou partie de leurs richesses archéologiques.

« Une section spéciale sera consacrée aux objets qui servent ou qui ont servi au culte.

« M. le Maire de Chartres sera prié de mettre à la disposition de la Société, pour l'exposition d'archéologie, les locaux encore disponibles de l'école Saint-Ferdinand. »

M. Person développe cette proposition en faisant ressortir la possibilité, l'utilité et l'opportunité d'une pareille exposition. — La demande est prise en considération et M. le Président propose qu'on en fasse le renvoi à une Commission spéciale chargée d'étudier la question. Cet avis est adopté; une Commission de neuf membres sera nommée par le Bureau <sup>1</sup>. — M. Merlet émet le vœu que la Commission fasse son rapport dans le délai d'un mois. Cette demande est vivement combattue; plusieurs membres insistent sur l'inopportunité du mois de septembre. On passe aux voix; la proposition de M. Merlet est adoptée.

La seconde proposition de M. Person est celle-ci :

« Un Cours public annuel d'archéologie est créé par la Société d'Eure-et-Loir.

« L'enseignement aura pour objet soit l'exposition de l'une des parties de l'histoire de l'art, soit l'étude spéciale de l'un des monuments du pays.

« Les leçons en sont confiées par la Société à l'un de ses membres. »

Cette proposition, appuyée par le Bureau, est prise en considération. Après une observation de M. Salmon, à laquelle répond M. de Boisvillette, on décide que cette demande sera renvoyée au Bureau, qui, dans la prochaine séance, proposera un professeur et un programme.

M. Lecocq a déposé sur le Bureau une proposition tendant à ce qu'il soit nommé une Commission chargée de rechercher les Aqueducs romains qui environnent la ville de Chartres. — Cette proposition est adoptée; une Commission de six membres sera nommée par le Bureau <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> MM. Baudouin, Person, Roussel, Prévostean, Chopin, Claye fils, Merlet, Ed. Garnier et Alb. du Temple.

<sup>2</sup> MM. Servant, Lecocq, Bonnange, Raveneau, Prévostean et l'abbé Hénault.

Lecture de notes envoyées par M. Janvrain, sur les antiquités de Gallardon et sur un camp romain à Montlouet.

M. Janvrain transmet à la Société le projet d'un abécédaire archéologique et demande que son travail soit examiné par une Commission spéciale. Après des observations de MM. Baudouin et Calluet, il est résolu que le manuscrit sera renvoyé à une Commission de cinq membres nommée par le Bureau <sup>1</sup>.

Dépôt d'un article de M. Lecocq sur le cloître Notre-Dame. — Renvoi à la Commission de publication.

L'ordre du jour appelle le renouvellement de la Commission de publication. — Les mêmes membres sont continués, mais sur la demande de M. Merlet, la Société décide qu'un membre nouveau sera adjoint à la Commission et charge le Bureau de faire cette nomination. Le Bureau fait immédiatement choix de M. Joliet, qui déclare accepter.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. JANVRAIN, professeur, à Gallardon.

RAVENEAU, meunier, à la Forte-Maison.

CLAYE fils, à Maintenon.

##### *Membre correspondant :*

M. le comte de SOULTRAIT, à Lyon.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Un denier d'argent de Gallien, six pièces en bronze de Trajan et Domitien et deux agrafes en cuivre, trouvés à Mérouville <sup>2</sup> (don de M. Menault).

Médaille en bronze de Néron et double tournois d'Henri II (1551), trouvé dans les ruines du château de Cottainville, près Clâtenay (don de M. Hy, instituteur).

<sup>1</sup> MM. P. Durand, Merlet, Prévostean, de Saint-Laumer et Met-Gaubert.

<sup>2</sup> Voir *Mémoires*, t. I, p. 97.

Pot romain (don de M. l'abbé Vilbert).

Cinq gravures photographiques, obtenues par le procédé Garnier et Salmon (don de M. Tavernier, à Paris).

Portrait de Jean de Ferrières, vidame de Chartres (don de M. Léon de Bastard). — *Gravure*.

Élévation du portail de l'église de Bailleau-le-Pin (don de M. Haudié, instituteur). — *Dessin*.

Plan par terre et élévation de l'église d'Armenonville-les-Gâtineaux (don de M. Thevard). — 2 *dessins*.

Camp gaulois, Dolmens et Menhirs, et Pierres tombales à Montlouet, Gallardon et Aunay-sous-Auneau (don de M. Janvrain). — 4 *dessins*.

Discours prononcé par M. l'abbé Brière le jour de son installation (9 février 1851). — Eloge de M. l'abbé Beulé, par le même. — Panégyrique de Saint-Vincent de Paule, par le même. — Eloge funèbre de M<sup>er</sup> Clausel de Montals, par M<sup>er</sup> Pic, et notice biographique, par M. l'abbé Brière (dons de l'auteur). — *Impr.*

Le Livre des Peintres et Graveurs, par Michel de Marolles, revu par M. G. Duplessis. — La gravure française au salon de 1855, par M. G. Duplessis. — Description du tableau allégorique de la réunion de la Lorraine à la France, peint par Nicolas Delobel, réimprimé par M. G. Duplessis (dons de l'auteur). — *Impr.*

Nouveaux apologues, par M. Paul Chareau (don de l'auteur). — *Impr.*

Notice sur l'église Sainte-Foi, avec plan, par M. Coudray-Maunier (don de l'auteur) — *Impr.*

Soirée littéraire et musicale du 7 mars 1857. (Envoi du Comité central des artistes). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> livr.). (Envoi du Comité central des artistes). — *Impr.*

SÉANCE DU 2 JUILLET 1857.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER, vice-président.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Roux fait connaître que, sur la proposition de M. Bouchitté, la Société des Sciences morales et Belles-Lettres de Seine-et-Oise est entrée en relation avec la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, et donne lecture d'une lettre du secrétaire perpétuel de cette société. — On remercie M. Roux de cette communication et on accepte avec empressement les offres de confraternité faites par la société de Seine-et-Oise.

Le même membre communique à l'assemblée des gravures de plaques de cuivre représentant les armes de Chartres et conservées au Musée de la ville; il promet une notice à ce sujet. Il annonce que trente exemplaires de ces gravures seront tirés aux frais de la Société, et il demande s'il ne serait pas à propos d'en faire tirer un plus grand nombre. — Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président remercie M. Bourdel de la communication qu'il a bien voulu faire à l'assemblée des plans de la mosaïque de Verdes, dessinés par M. Lucereau.

Rapport de M. Choppin, au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de M. Person relative à une exposition archéologique et d'objets d'art.

« MESSIEURS,

» Vous avez, dans votre séance du mois de juin dernier, pris en considération une proposition tendant à ce qu'une exposition d'archéologie et d'objets d'art ait lieu à Chartres, et vous avez chargé une Commission d'examiner cette proposition. Nous avons l'honneur de vous présenter le résultat de l'examen auquel votre Commission s'est livrée, et de vous soumettre les conclusions par lesquelles elle a cru devoir formuler son avis.

» La question capitale, celle sur laquelle la Commission a dû porter tout d'abord son attention, est celle de la possibilité. Cette question est complexe. Il importait avant tout de savoir si l'on pouvait réunir assez d'éléments pour organiser à Chartres

une exposition suffisamment intéressante pour satisfaire tout à la fois l'intelligence des connaisseurs et la curiosité de ceux qui ne sont ni antiquaires ni archéologues. Il n'importait pas moins de s'assurer si les amateurs et les collectionneurs seraient disposés à confier à nos soins une partie de leurs richesses. Sur ces deux points, les connaissances particulières et les relations personnelles de quelques-uns des membres de la Commission leur ont permis de donner à leurs collègues l'assurance que le concours des possesseurs d'objets pouvant figurer dans une exposition ne nous ferait pas défaut, et que, par leur nombre et leur valeur scientifique ou artistique, ces objets offriraient un intérêt assez grand pour attirer de nombreux visiteurs.

• A un autre point de vue, la possibilité d'une exposition n'a pas semblé moins évidente à votre Commission. Sans doute certains frais de transport, de garde, d'installation, occasionneraient une dépense assez considérable; mais il suffirait, pour en être couvert, d'une rétribution modique qui serait perçue à l'entrée. Le nombre des personnes qui chaque année visitent l'exposition d'horticulture est connu : c'est rester dans les limites d'une appréciation modérée que de compter sur une recette équivalente, en supposant un nombre de visiteurs moitié moindre et une rétribution moitié plus élevée.

• La question de local est encore une des branches de la question de possibilité. L'auteur de la proposition vous a, lorsqu'il l'a développée devant vous, indiqué un établissement dont l'étendue et la disposition présenteraient les meilleures conditions pour une exposition. Il y a plus : la situation de l'école Saint-Ferdinand sur l'un des boulevards de la ville et la facilité des abords, font de cet établissement le local le plus désirable pour la réalisation du projet soumis à vos délibérations. — Cette question de local est en outre essentiellement liée à celle de l'époque à laquelle il serait convenable d'ouvrir une exposition. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'en invitant votre Commission à vous présenter son rapport dans le délai d'un mois, vous avez voulu qu'elle fit porter ses observations sur cette idée, émise à votre dernière séance, qu'une exposition pourrait avoir lieu au mois de septembre prochain. Nous avons pesé avec soin toutes les raisons qui pouvaient être invoquées pour ou contre cette idée. Nous avons reconnu que le temps manquerait pour que, avant le mois de septembre, une organisation satisfaisante pût

être donnée à cette œuvre : d'une part, il faudrait qu'une commission se livrât à un travail préparatoire pour lequel deux mois pourraient ne pas suffire; d'une autre part, l'école Saint-Ferdinand, en admettant qu'on voulût bien l'accorder à la Société, ne pourrait être mise à sa disposition que dans les derniers jours du mois d'août.

Après avoir visité l'établissement de Saint-Ferdinand, la Commission a pensé, peut-être s'est-elle trompée, que la Société pourrait obtenir à une autre époque, au mois de mai, par exemple, l'aile droite qui est divisée en trois salles. Ces salles devront servir pour les classes de dessin et de musique, et pour les classes d'adultes, c'est-à-dire pour des cours qu'il y aurait peut-être moyen de transférer momentanément dans une autre partie de l'établissement. Elles seraient d'ailleurs, par leur situation, leurs dimensions, leurs dispositions intérieures et la manière dont elles reçoivent la lumière, parfaitement propres à renfermer une exposition d'objets d'art. La Commission a donc pensé qu'il fallait renoncer à l'idée d'ouvrir l'exposition au mois de septembre, et que le mois de mai prochain serait un moment favorable à tous égards. La Société pourrait d'ici là, par la Commission qu'elle nommerait, accomplir tous les préliminaires indispensables; et le mois de mai étant une époque à laquelle beaucoup d'étrangers viennent à Chartres, on pourrait espérer un nombre de visiteurs plus considérable qu'à aucun autre moment de l'année.

» Votre Commission, Messieurs, ne s'est pas arrêtée longtemps aux deux autres questions : l'utilité et l'opportunité d'une exposition archéologique.

» Il est incontestable qu'une société qui ne s'efforcerait pas de communiquer au plus grand nombre la connaissance des choses qui font l'objet de ses travaux, manquerait à l'un des buts de sa fondation. Or est-il un moyen plus efficace pour répandre autour de nous et même parmi nous, le goût de certaines connaissances possédées par quelques privilégiés, que de montrer à tous les choses sur lesquelles ont porté les études de ces privilégiés ? L'exposition serait donc utile.

» Elle serait opportune. — La Société aura, au mois de mai 1858, près de deux années d'existence. Ne doit-elle pas, au plus tôt, faire preuve de cette existence ? donner publiquement signe de vie ? Si la Société désire obtenir de la ville, du département,

de l'État même, des encouragements, elle doit montrer ce dont elle est capable. Le concours de savants collectionneurs et la visite des délégués de certains corps scientifiques et littéraires seraient un précieux témoignage de sympathies; l'ensemble des objets que la Société aurait réunis serait une œuvre qu'elle pourrait, jusqu'à un certain point, revendiquer comme sienne: ce témoignage de sympathie, cette œuvre exécutée, pourraient être légitimement invoqués par la Société comme autant de titres à l'intérêt des hautes administrations.

• La Commission a donc l'honneur de formuler ainsi qu'il suit l'avis que vous avez bien voulu lui demander :

• 1<sup>o</sup> Une Exposition d'archéologie et d'objets d'art à Chartres est possible; elle serait utile et opportune;

• 2<sup>o</sup> Le mois de mai 1858 serait une époque favorable pour cette exposition;

• 3<sup>o</sup> Elle serait ouverte pendant quinze jours;

• 4<sup>o</sup> Pour subvenir aux frais qu'elle nécessiterait, il serait perçu une rétribution de 50 centimes par personne. »

Les conclusions de la Commission sont adoptées à l'unanimité et sans discussion.

M. le Président propose de maintenir la Commission actuelle en lui donnant le pouvoir de s'adjoindre de nouveaux membres et de former des espèces de comités dans les arrondissements. — Adopté.

Rapport du Bureau sur le Cours d'archéologie.

« Le Bureau, à qui a été renvoyée la proposition de M. Person tendante à établir un Cours d'archéologie, a l'honneur de soumettre à la Société Archéologique les résolutions suivantes :

• Un Cours public d'archéologie est institué par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. — Les personnes même étrangères à la Société pourront y assister.

» Ce Cours comprendra cinq branches principales :

» L'Archéologie monumentale,

» La Numismatique,

» La Paléographie,

» La Bibliographie,

» L'Histoire locale.

• M. Paul Durand sera chargé d'enseigner l'archéologie monumentale; M. Calluet, la numismatique; M. Merlet, la paléo-

graphie; M. Roux, la bibliographie; M. Met-Gaubert, l'histoire locale. — Au défaut d'un de ces professeurs, la Société choisira d'autres de ses membres pour les remplacer.

» Les cours commenceront au mois de novembre et finiront au mois d'avril. Ils auront lieu deux fois par semaine, les lundi et jeudi soir, dans la salle des réunions de la Société Archéologique.

» Le Bureau, de concert avec les professeurs, arrêtera ultérieurement le programme des leçons. »

Ce rapport est adopté.

Lecture d'une lettre de M. Janvrain, réclamant la nomination d'une Commission chargée de visiter Gallardon, et signalant la découverte dans cette ville d'une cloche de 1403. — M. le Président demande que la Commission nommée pour aller à Gallardon profite de cette occasion pour vérifier les réponses faites au Questionnaire, et qu'il en soit de même toutes les fois que la Société délèguera quelques-uns de ses membres. — Cette proposition est adoptée; il est décidé que le Bureau nommera une Commission de huit membres <sup>1</sup>.

M. le Président demande s'il ne serait pas à propos de visiter les communes pour contrôler les réponses déjà faites au Questionnaire. — M. Merlet fait observer que la Commission chargée du dépouillement de ces réponses n'est pas encore assez avancée dans son travail pour qu'on puisse prendre une décision à cet égard. — Elle est invitée à hâter ce dépouillement et à faire le plus tôt possible la proposition des communes à visiter.

La séance est levée à quatre heures et demie.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

- MM. GARNIER (Edouard), à Chartres.  
AMY, propriétaire, à Chartres.  
LAIGNEAU, avocat, à Chartres.  
FABRÈGUE jeune, percepteur, à Souancé.

<sup>1</sup> MM. Janvrain, Gillard, Harreaux, Baudouin, Servant, P. Durand, Lecocq et Auctin.

*Membres correspondants :*

MM. LUCAS, archiviste, à Paris.  
SAUVAGEOT, graveur, à Paris.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Cubes provenant de la mosaïque de Marboué (don de M. L. Merlet).

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Notice sur les travaux de la société Smithsonianne de Washington, par M. Cocheris (don de M. A. Aubry). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts (12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> livr.). (Envoi du Comité central des artistes.) — *Impr.*

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise (4 vol.). (Envoi de la Société.) — *Impr.*

SÉANCE DU 6 AOUT 1857.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à la Société de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver dans la personne de M. Lassus, l'éminent architecte de la Sainte-Chapelle de Paris et de la cathédrale de Chartres.

Rapport du trésorier sur l'état des finances à la fin du premier semestre 1857. — Les sommes recouvrées jusqu'au 30 juin s'élevaient à 1,288 fr.; les dépenses avaient été de 632 fr. 05 c.; restaient en caisse 655 fr. 95 c. qui, ajoutés aux 442 fr. 20 c. demeurés libres sur l'exercice de 1856, formaient un encaisse total de 1,097 fr. 15 c. Cette somme, avec 260 fr. de cotisations qui restent à faire rentrer, permettra à la Société de pourvoir largement aux dépenses probables du second semestre.

A ce propos, M. le Président donne lecture d'une lettre adressée, au nom de la Société, à MM. les Membres du Conseil général pour leur demander une subvention.

Rapport de M. Baudouin, au nom de la Commission chargée de visiter l'église de Gallardon <sup>1</sup>, et lecture de deux lettres de MM. Janvrain et Sauvageot, relatives à une cloche découverte à Gas et aux personnages représentés sur la base de la flèche du clocher de Gallardon. — M. Roullier demande si les membres de la Commission n'ont rien vu d'apparent qui prouvât l'existence d'un prieuré de l'abbaye de Bonneval à Gallardon. M. Baudouin répond qu'on n'a rien remarqué de semblable; il signale cependant une maison du XVI<sup>e</sup> siècle, décorée d'une chemise de Notre-Dame, qui pourrait bien avoir été le prieuré. M. Merlet observe que ce doit être plutôt une propriété du chapitre de Chartres qui avait une prébende importante à Gallardon. — M. Roullier demande encore si l'on n'a pas trouvé de traces de l'occupation du duc de Bourgogne en 1426. Rien de particulier n'a été constaté à ce sujet. — A propos des vitraux du chœur dont parle M. Baudouin dans son rapport <sup>2</sup>, M. Bonnard fait remarquer qu'il a cru reconnaître dans les bordures des fragments du cordon de Saint-Michel et non du cordon du Saint-Esprit. Les membres de la Commission persistent dans leur appréciation.

A la suite du rapport de M. Baudouin, dont on a entendu la lecture avec le plus vif intérêt, la Société décide qu'il sera adressé en son nom des remerciements au Conseil municipal de Gallardon, qui a bien voulu favoriser de tout son pouvoir les recherches de la Commission, et qu'il sera écrit à S. Ex. M. le Ministre-d'Etat pour demander que l'église de Gallardon soit classée parmi les monuments historiques.

Lecture d'un rapport de M. Calluet sur les questionnaires des cantons de Dreux et de La Ferté-Vidame.

Dépôt d'un article de M. Ménault sur la découverte d'un village romain à Mérouville. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'une notice de M. Lecocq sur l'escalier de la reine Berthe. — Il est décidé qu'on fera une démarche auprès de

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 74.

<sup>2</sup> Voir *Mémoires*, p. 187.

l'administration municipale de la ville de Chartres pour l'intéresser à la conservation de ce joli monument de la Renaissance.

M. Bourdél donne lecture d'une pièce de vers composée par lui en l'honneur de Bichat.

La séance est levée à cinq heures, et la prochaine réunion ajournée jusqu'au premier jeudi d'octobre, à cause des vacances.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. GRESLOU, ancien notaire, à Chartres.

DAGUET (Henri), propriétaire, à Chartres.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Portrait de Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, bailli et capitaine-général de Chartres, par Nicolas Lefebvre, 1727 (don de M. Lamésange). — *Peinture à l'huile.*

La Mère-aux-Cailles, menhir présumé, commune d'Ymeray (don de M. Gillet-Damitte). — *Peinture à l'huile.*

Dessin d'une cloche de 1403 à Gallardon (don de MM. Sauvageot et Janvrain). — *Gravure avant la lettre.*

Empreinte du sceau de la collégiale Saint-Etienne de Dreux (don de M. Servant). — *Plâtre.*

Estampage d'un des panneaux de l'escalier de la reine Berthe (don de M. Lecocq).

Plan de la ville de Chartres, 1857 (don de M. Nourry). — *Gravure.*

Revue des Beaux-Arts, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> livr.; — Bulletin du Comité central des Artistes, nos 2, 3 et 4 (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

Procès-verbal de l'inauguration de la statue de Bichat à Bourg (don de M. Bourdél). — *Impr.*

SEANCE DU 8 OCTOBRE 1857.

Présidence de M. l'abbé BRIÈRE.

M. le Président et MM. les vice-Présidents étant absents, M. l'abbé Brière, sur les instances de l'assemblée, consent à se charger de la présidence.

Lecture et adoption du procès-verbal. — M. Roux observe que l'on n'a pas mentionné la communication faite à la Société par M. l'abbé Hénault, d'un tableau de l'église de Lèves, très habilement restauré par lui, et demande que cette omission soit réparée.

Dépôt d'un article de M. Sauvageot sur les pierres celtiques près Gallardon, et offre par cet artiste d'une gravure représentant un de ces dolmens. — Renvoi à la Commission de publication.

Rapport de M. l'abbé Pouclée sur les questionnaires du canton de Voves. — L'assemblée écoute ce rapport avec le plus vif intérêt et en décide le dépôt à ses Archives, où il pourra être consulté avec fruit.

Sur l'interpellation d'un membre, il est décidé que les cours publics d'Archéologie qui devaient s'ouvrir au 1<sup>er</sup> novembre, seront provisoirement ajournés jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Si les professeurs sont en mesure, ils devront présenter dans la séance prochaine un projet de programme, ou s'entendre avec le Bureau à ce sujet.

La séance est levée à quatre heures et demie.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. le comte DE REISET, ministre plénipotentiaire, au Breuil-Benoit (Eure).

PETEY DE LA CHARMOIS, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Pierre tombale à l'entrée du chœur de l'église de Montharville (don de M. du Temple). — *Dessin.*

Revue des Beaux-Arts, livr. 16, 17, 18 et 19 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

---

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 1857.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER, vice-président.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Lecocq dépose une proposition tendant à ce qu'il soit nommé une Commission de cinq membres chargés de recueillir toutes les inscriptions éparses sur les divers points du département, et de préparer un recueil spécial qui serait publié par la Société sous le titre d'*Épigraphie d'Eure-et-Loir*. — M. Merlet combat la proposition et pense que le système actuel de publication des inscriptions, au fur et à mesure qu'elles se présentent, peut être maintenu avec avantage. Sur l'avis de M. le Président, la proposition de M. Lecocq est renvoyée à la Commission de publication qui fera son rapport dans la prochaine séance.

Communication de M. le Secrétaire sur un travail inédit de M. Hérisson, relatif à la généalogie des comtes de Chartres. — Renvoi à la Commission de publication.

L'ordre du jour appelle le rapport des professeurs chargés de faire les cours publics qui doivent s'ouvrir au 1<sup>er</sup> décembre. M. Met-Gaubert désire être déchargé du cours d'histoire locale; M. Roux decline également l'honneur de faire le cours de bibliographie. M. le Président propose de ne faire pour cette année que deux cours : ceux d'archéologie et de paléographie. Ces cours s'ouvriraient le 1<sup>er</sup> janvier; les professeurs présenteraient leur programme dans la prochaine séance. — Adopté.

Sur la proposition de M. de Saint-Laumer, il est décidé que le

Bureau nommera une Commission <sup>1</sup> spéciale, chargée d'aller explorer les antiquités de Nogent-le-Roi. Les membres de la Société sont invités à s'adjoindre à cette Commission, dont l'excursion aura lieu le jeudi 12 courant.

M. Greslou offre de remettre à la Société un écusson des seigneurs de Rabestan. — Accepté avec reconnaissance.

Rapport de M. Person sur la situation des travaux de la Commission d'exposition. — Ce rapport est écouté avec le plus vif intérêt, et il est décidé qu'une note sera insérée à ce sujet dans le procès-verbal et dans le *Journal de Chartres*.

« On sait que la Société d'archéologie d'Eure-et-Loir a décidé qu'une exposition publique d'objets d'art aurait lieu à Chartres dans le courant du mois de mai prochain.

» Nous avons la satisfaction d'annoncer que cette entreprise a réuni les plus nombreux suffrages, et que, dans la réalisation qui lui est assurée, elle semble devoir prendre les proportions et l'éclat que doivent lui désirer les amis éclairés des arts.

» L'autorité municipale, M. le Préfet, et tout dernièrement M<sup>gr</sup> l'Evêque, ont donné à cette œuvre utile et sérieuse les approbations les plus empressées, daignant promettre en même temps l'appui de leur actif et bienveillant concours.

» De premiers renseignements pris, de premières relations établies entre la commission d'organisation et les possesseurs des richesses archéologiques du département, donnent l'assurance d'une coopération pleine de bon vouloir et de générosité.

» D'un autre côté, la commission a acquis toute certitude sur la concession temporaire qui lui sera faite en temps utile d'un beau local où tant de choses remarquables et précieuses pourront recevoir la plus convenable installation.

» L'entreprise va donc sortir de la voie des négociations et des études préalables pour entrer dans celles des premières réalisations. Quoique un assez long espace de temps nous sépare encore du mois de mai, la commission a cru nécessaire de commencer les travaux qui doivent avoir pour but de reconnaître les objets dont elle pourra devenir dépositaire.

» Des délégués choisis dans chacun des centres de la contrée, voudront bien se charger de faire cette reconnaissance indispen-

<sup>1</sup> MM. Gillard, Greslou, Roux, Roussel et Clogenson.

sable, et tout fait compter sur le succès qu'obtiendra la mission importante et décisive confiée à leur zèle et à leurs lumières. »

M. Bonnard émet le vœu que les membres de la Société cherchent à expliquer l'origine de la devise de la ville de Chartres : *Servanti civem querna corona datur*. — M. Lecocq fait observer qu'il l'a rencontrée pour la première fois vers 1770, et qu'elle n'existait certainement pas en 1712, époque où Pintard a écrit son histoire. M. Roux croit que le mot *querna* se rapporte à l'origine druidique de la ville de Chartres. M. Lejeune dit qu'il a dans son cabinet une médaille romaine trouvée dans le département, où cette devise se rencontre mot pour mot. — Dans la prochaine séance, on entendra la lecture des rapports préparés sur cette intéressante question.

Dépôt par M. Merlet d'un extrait d'un Compte des recettes et dépenses de la châtellenie d'Auneau pour 1416. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. MALENFANT, notaire, à Courville.

DUGUÉ (Ferd.), auteur dramatique, à Mainvilliers.

CLOGENSON, percepteur, à Nogent-le-Roi.

##### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1856 (don de M. Pail-  
lard). — *Impr.*

Procès pour la possession du comté de Bigorre, par M. Luc.  
Merlet (don de l'auteur). — *Impr.*

Poésies de Grivot (don de M. Dupuis). — *Impr.*

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, t. II et  
III. — Bulletin, nos 16 à 27 (envois de la Société). — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3<sup>e</sup> trim. de  
1857 (envoi de la Société). — *Impr.*

Notice sur la noble maison de Kerckhove, dite van der Varent,  
par M. N.-J. van der Heyden (envoi de l'Académie d'archéologie  
de Belgique). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, livr. 20 et 21 (envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1857.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER, vice-président.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Communication d'une lettre de M. Raimbert-Sévin, qui croit que le travail sur la généalogie des comtes de Chartres attribué à M. Hérisson <sup>1</sup> est l'œuvre de M. Bouvet-Jourdan. — Après diverses observations de MM. Roux, Lecocq et Merlet, il est résolu que la décision de cette question sera renvoyée à la Commission de publication et qu'il sera fait mention au procès-verbal de la réclamation de M. Raimbert-Sévin.

Rapport de M. Merlet, au nom de la Commission de publication, sur la proposition d'une Commission d'Épigraphie déposée par M. Lecocq <sup>2</sup> : la Commission conclut au rejet de la proposition. — Adopté.

M. Roux demande qu'au premier volume des Mémoires soit jointe une table détaillée des matières. — Renvoyé à la Commission de publication.

Un membre demande si les cours publics d'archéologie et de paléographie s'ouvriront au 1<sup>er</sup> janvier <sup>3</sup>. — M. P. Durand prie la Société d'agréer ses excuses : il ne pourra faire cette année le cours d'archéologie, mais il promet de le commencer l'année prochaine. Après diverses observations de MM. Person et Roux, M. P. Durand persistant dans sa résolution, M. Person demande qu'on prenne acte de la bonne promesse faite par M. P. Durand pour l'année prochaine. — La question des cours est ajournée.

M. Roux rend compte en quelques mots de l'excursion faite à Nogent-le-Roi : M. Gillard s'était chargé de faire un rapport à ce sujet ; mais il n'est pas encore en mesure.

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 79.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 73, 78 et 79.

Le même membre donne lecture à l'assemblée de quatre lettres de Henri IV et d'une de Gabrielle d'Estrées, publiées dans le *Moniteur* d'après la *Revue municipale*, et retrouvées par lui beaucoup plus complètes dans un volume imprimé qu'il communique à la Société. — A ce sujet, M. Roux rappelle qu'on possède à Chartres la chambre de Henri IV. — Les lettres communiquées par M. Roux, avec les observations qui les précèdent, sont renvoyées à l'examen de la Commission de publication.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'origine des armoiries et de la devise de la ville de Chartres <sup>1</sup>.

M. Roux pense que les deux gravures publiées par la Société <sup>2</sup> proviennent de deux inscriptions placées : l'une sur la porte d'entrée ou sur la porte de la chapelle du couvent de Saint-Jacques, l'autre sur un passage conduisant de la cathédrale à l'évêché.

Lecture d'un mémoire de M. Lecocq sur l'origine des armoiries de la ville de Chartres. — Après diverses remarques de MM. Roux, Raimbault et Baudouin, ce mémoire est renvoyé à la Commission de publication.

Lecture d'une notice de M. Merlet sur la publication de la paix de 1763. L'auteur propose de faire remonter à cette époque l'origine de la devise de la ville de Chartres. — Renvoi à la Commission de publication.

Dépôt d'un article de M. de Lépinois, contenant des extraits du premier volume des Mémoires de Laisné. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures et demie.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. DU TEMPLE DE CHEVRIGNY, à Morinoulins.

LARICHE-BAUDOUIN, à Chartres.

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 81.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 70.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Inscription placée anciennement dans l'église Saint-Etienne de Dreux <sup>1</sup> (don de M. Lamésange). — *Estampage.*

Estienne Dolet, par Jos. Boulmier (don de M. Aubry). — *Impr.*  
Revue des Beaux-Arts, 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> livr. (envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

---

SÉANCE DU 14 JANVIER 1858.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal. — A propos du passage du procès-verbal relatif aux cours publics <sup>2</sup>, M. Person fait observer qu'il n'y a eu ajournement que pour le cours de M. Paul Durand : il demande que le Bureau insiste pour qu'il soit fait des conférences sur l'histoire locale, la paléographie et la numismatique. — Les membres qui devaient être chargés de ces conférences se récusant successivement, la question est définitivement ajournée.

Lettre de M. l'abbé Meauger, concernant la découverte d'un bas-relief à Bonneval.

Lettre de M. Constantin, officier d'état-major à Toury, annonçant qu'il prépare un travail sur Suger et demandant acte de priorité.

Lecture du prospectus envoyé par M. de Caumont pour le Congrès des sociétés savantes. Le bureau nommera six membres <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Cette inscription était autrefois gravée sur la muraille, derrière le chœur, au-dessous d'une croisée située entre la chapelle de la Vierge et celle des fonds. Voici sa teneur :

CENCIES VNDENIS QVATER ANNOS ADDE NOVENOS  
† SEXTO QVI SEQVITVR DOMVS HEC FVNDATA PROBATVR.

Cette inscription a fourni la date de 1142 pour la fondation de la Collégiale de Dreux.

<sup>2</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 82.

<sup>3</sup> MM. P. Durand, Ad. Chasles, de Lépinois, Roux, Merlet et de Laqueuille.

chargés de représenter la Société, et on repondra à M. de Caumont.

Rapport de M. le Trésorier sur l'état de la caisse à la fin de l'année 1857. — De ce rapport il résulte que les recettes ont été de 1,476 fr.; les dépenses de 1,247 fr. 05 c.; il restait en caisse à la fin de l'année 1856, 452 fr. 20 c.; il reste donc libre au 1<sup>er</sup> janvier 1858 une somme de 681 fr. 15 c., à laquelle il convient d'ajouter 180 fr. produit de dix-huit cotisations qui sont encore à recouvrer. — Ce rapport est adopté.

Communication de M. Lecocq relative à un plan de Chartres, dressé en 1779, par M. Morin, pour la conduite des eaux de Luisant dans cette ville, et retrouvé dans les greniers de la Mairie. — Il sera écrit à l'administration municipale pour la prier de prendre toutes mesures nécessaires pour la restauration et la conservation de ce plan.

Communication de M. Lejeune, relative à la généalogie des comtes de Chartres<sup>1</sup>; l'honorable membre demande que, d'après un plaidoyer du chancelier Séguier, dont il dépose un exemplaire, il soit dressé une généalogie complète et exacte des comtes de Chartres, pour paraître dans un des prochains bulletins. — Renvoi à la Commission de publication.

Rapport de M. Roux sur les questionnaires du canton de Châteaudun. — Dépôt aux archives.

Proposition de M. Roux, relative à la publication d'un manuscrit de l'abbé Brillon sur les vitraux de la cathédrale de Chartres. — Après diverses observations de MM. P. Durand, de Mianville et Merlet, cette proposition n'est pas prise en considération.

M. Ouvré de Saint-Quentin rapporte qu'en travaillant à l'église Saint-Brice on a découvert des sculptures fort intéressantes; il demande qu'il soit nommé une commission chargée d'examiner ces restes de l'ancienne église. — Adopté: une Commission de six membres sera nommée par le Bureau<sup>2</sup>.

M. Person demande que la même Commission se transporte à l'église Sainte-Foi, pour examiner ce que les démolitions font découvrir. — Adopté.

La séance est levée à cinq heures.

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 79 et 82.

<sup>2</sup> MM. P. Durand, Ouvré de Saint-Quentin, de Mianville, Merlet, Servant et Roux.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

*Membres titulaires :*

- MM. CHASSÉRIAU, conseiller de préfecture secrétaire-général,  
à Chartres.  
GUÉRIN-GENET, à Chartres.  
BOISSEAU (Alfred), à Chartres.  
LETARTRE, ancien conseiller de préfecture, à Tachainville.  
LETARTRE (Paul), à Tachainville.  
DE TARTIGNY D'HAUDICOURT, à Chartres.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Pierre tumulaire de Louis de Poictou, chanoine de Chartres, mort en 1666, et fût de colonne (don de M. Letellier). — *Pierre.*

Eglise paroissiale d'Anet et chapelle du château (don de M. le comte de Caraman). — *Quatre gravures.*

Coup-d'œil sur la forêt d'Ardenne, par M. Ozeray (don de l'auteur). — *Impr.*

Mémoires de la Commission historique du Cher (envoi de la Commission). — *Impr.*

Cartulaire de Notre-Dame des Vaux de Cernay, par MM. Merlet et Moutié, second volume (envoi de la Société Archéologique de Rambouillet). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, livr. 1 et 24 (envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

Topographie tellurique d'une terre de 42 hectares, par M. de Caumont (don de l'auteur). — *Impr.*

Conseil général d'Eure-et-Loir, session de 1857. — *Impr.*

Abraham le Juif, par Fr. Piel (don de l'auteur). — *Impr.*

Pierre tumulaire d'Adam d'Ecrosnes, dans l'église d'Oysonville<sup>1</sup> (don de M. le marquis d'Oysonville). — *Dessin.*

<sup>1</sup> Voir *Mémoires*, p. 9. — Nous ferons remarquer à ce sujet que c'est à tort que l'auteur de cet article, suivant l'orthographe moderne, a écrit *Oisonville* avec un *i*; la véritable orthographe ancienne est *Oysonville*.

---

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1858.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Lettre du Bibliothécaire archiviste de l'Académie de Stanislas à Nancy, proposant l'échange des publications des deux sociétés. — Cette proposition est acceptée avec reconnaissance; on écrira à M. Paillart pour le remercier de ses bons offices.

Rapport de M. Person au nom de la Commission d'Exposition. Après avoir constaté l'accueil favorable fait par tous au projet d'exposition et avoir rapporté en peu de mots l'état des travaux déjà entrepris, M. Person annonce qu'une question a été soulevée au sein de la Commission, celle de savoir si l'on devrait admettre des tableaux de l'école moderne. Après avoir étudié la question qui lui était soumise, la Commission a été d'avis d'adopter la proposition, à la condition toutefois d'être très-réservé dans l'acceptation des œuvres modernes, et de leur affecter un emplacement complètement distinct du reste de l'Exposition. — Après diverses observations de MM. Baudouin, Ouvré de Saint-Quentin et Ravault, les conclusions du rapport sont adoptées sans opposition, mais M. le Président désire qu'il soit bien mentionné au procès-verbal que le vœu de la Société est que la Commission soit très-sévère dans ses appréciations et n'accepte aucune médiocrité.

Communication à l'assemblée d'une copie originale de la fameuse lettre de François Ier adressée à sa mère après la bataille de Pavie. M. Merlet explique l'origine de cette copie, trouvée par M. Lecoq parmi les papiers de rebut vendus au départ de Mme de la Rochejacquelein, et dit qu'elle est de beaucoup préférable à toutes les versions publiées jusqu'à ce jour. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'une notice de M. Lecoq sur l'église Saint-Brice et la crypte de Saint-Martin-au-Val. — Renvoi à la Commission de publication.

Rapport de M. P. Durand au nom de la Commission chargée d'examiner les découvertes archéologiques faites dans l'église Saint-Brice. — M. Merlet demande que le vœu émis par M. P. Durand pour le classement de l'ancienne église Saint-Martin-au-

Val au nombre des monuments historiques soit vivement appuyé par la Société. Après diverses observations de MM. Sedillot et de Saint Laumer, il est résolu que la question sera ajournée jusqu'à ce que la Commission des Hospices ait pris une décision à cet égard. M. de Mianville demande qu'on prenne acte de la bonne volonté de l'assemblée à aider de tout son pouvoir l'œuvre de restauration entreprise par la Commission des Hospices.

Dépôt d'un article de M. l'abbé Poisson sur une transaction entre la fabrique et les habitants de Notre-Dame de Coullons (Loiret). — Renvoi à la Commission de publication.

Dépôt d'un article de M. le marquis de Laqueuille, relatif à l'exhérédation d'Anne de Graille et aux œuvres poétiques de cette dame. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. MONTÉAGE (Frédéric), à Chartres.

FOIRET (Edmond), à Chartres.

L'abbé LEGENDRE, vicaire de la Cathédrale, à Chartres.

LEVASSOR, notaire, à Chartres.

PIEL, à Bonnétable.

##### *Membre correspondant :*

M. NIQUEVERT, peintre d'histoire, à Saint-Germain-en-Laye.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1851 à 1855 (envoi de l'Académie). — *Impr.*

Annuaire de l'Institut des Provinces, 1858 (envoi de M. de Caumont). — *Impr.*

Souvenirs historiques du Gâtinais, par M. E. Menault (don de l'auteur). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livr. (envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

SÉANCE DU 4 MARS 1858.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Rapport de M. de Boisvillette sur le plan de Chartres ancien <sup>1</sup>, entrepris par la Société.

« La Commission du plan de Chartres ancien s'est déjà activement occupée de cet important travail. Elle se propose d'y donner une plus active impulsion, aujourd'hui surtout qu'il doit figurer comme l'une des plus intéressantes productions de la Société, à la prochaine exposition archéologique. Mais il manque à la Commission beaucoup de documents encore, pour rattacher au plan une foule de monuments chartrains, qui ne se retrouvent plus aujourd'hui que dans les souvenirs historiques, ou dans des indications locales incertaines. Nous citerons notamment :

- » La vieille enceinte de la ville;
- » L'emplacement, la forme, le plan et l'élévation des églises ou édifices religieux, aujourd'hui détruits;
- » La forme des anciennes portes, le plan et l'élévation du Palais des Comtes et de la Tour du Roi;
- » Enfin les maisons de bois ou toutes autres, remarquables par leurs formes ou souvenirs historiques. — Déjà un excellent mémoire a fait connaître la maison connue par l'escalier de la Reine Berthe; il faudrait étudier également celle en bois, rue des Changes; la maison de M. de Masclary, rue du Grand-Cerf; la chambre de Henri IV, rue Chantault, etc.

» Il y aurait aussi peut-être utilité de rechercher sur place, certains passages ou galeries souterraines, signalés dans quelques maisons particulières.

» La Commission, pour hâter et compléter la préparation du plan, fait appel à MM. les Sociétaires et aux collections particulières, afin d'obtenir communication de tous documents utiles,

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 54.

soit qu'ils puissent être mis à sa disposition, ou qu'ils soient pris à domicile.

» Elle demande aussi toutes notices sur édifices religieux ou publics, constructions particulières et autres, de nature à entrer dans le cadre du plan archéologique de l'ancienne ville.

» Enfin elle prie la Société de lui adjoindre un membre pour l'aider à réunir les documents architecturaux.

» L'œuvre de la Commission est et demeure celle de la Société; les documents et notices fournis par les personnes qui voudront bien l'aider de leurs souvenirs, portefeuilles et savoir, seront, dans le travail d'ensemble, notés et enregistrés au nom de leurs auteurs. »

Le rapport de M. de Boisvillette est écouté avec le plus vif intérêt par l'assemblée, et il est décidé que M. Roussel sera adjoint à la Commission du plan.

Rectification d'une erreur introduite dans l'article de M. Sauvageot sur les pierres druidiques près Gallardon. C'est le *palet* de Gargantua qu'il faut lire et non le *Palais*<sup>1</sup>.

Rapport de M. Person au nom de la Commission d'Exposition, présentant le devis approximatif des dépenses.

« La Commission chargée des soins relatifs à la préparation de l'Exposition Archéologique projetée vient d'arrêter dans les termes suivants le rapport qu'elle a l'honneur de vous adresser.

» La circonstance de la disponibilité du beau local dans lequel, en septembre dernier, le service de la grande école Saint-Ferdinand ne se trouvait pas encore installé, a été la cause déterminante de la pensée d'une Exposition départementale d'archéologie. La nature même des choses, c'est-à-dire les richesses de la contrée, la facilité de les réunir et la nécessité presque de faire à Chartres une de ces démonstrations artistiques qui ont lieu dans les villes environnantes justifiait suffisamment d'ailleurs une proposition qui, après avoir été prise en considération et soumise à une enquête faite sur son opportunité et sa possibilité, fut définitivement adoptée par la Société Archéologique.

» Une commission d'organisation fut nommée; laquelle, après s'être assurée des dispositions favorables de l'autorité, se mit en rapport avec les possesseurs d'objets d'art et recueillit les

<sup>1</sup> Voir *Mémoires*, t. I, p. 237.

adhésions et les promesses dont il a été rendu compte à la Société dans sa dernière séance.

» Dans cette séance, la Société a décidé que les œuvres de l'art moderne, offertes par leurs auteurs ou par leurs propriétaires, seraient admises à l'Exposition projetée.

» Déjà une seule aile des bâtiments de l'école Saint-Ferdinand avait paru insuffisante. L'extension donnée à l'entreprise par l'adjonction des œuvres de l'art moderne nécessitait l'emploi de la seconde aile, et il a fallu s'assurer que la Commission pouvait avoir à sa disposition tout l'ensemble du local. M. le Maire, consulté de nouveau, a prêté à la Commission sa très-bienveillante intervention, et il a trouvé dans M. le Supérieur des Frères de Chartres le plus grand empressement à faire la concession temporaire des locaux où se trouvaient cependant déjà installés plusieurs des services de l'établissement.

» Dès-lors le plan de l'organisation intérieure a pu être étudié et définitivement arrêté ainsi qu'il suit :

Dans l'aile de droite :

- 1<sup>re</sup> Salle : Meubles, sculptures, tapisseries, peintures de la Renaissance et des époques antérieures; avec autres installations pour les médailles.
- 2<sup>e</sup> Salle : Meubles, sculptures, tapisseries, peintures, pendules de l'époque de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV; avec autres installations pour les livres, les sceaux et autres objets d'art.
- 3<sup>e</sup> Salle : Armes et armures; avec autres installations pour les émaux et les porcelaines.

Dans l'aile gauche :

*Chapelle*; organisée pour l'installation des objets ayant servi au culte.

*Préau*; divisé par des cloisons mobiles en trois salles.

1<sup>re</sup> Salle : Archéologie de Chartres et du département; cartes, plans, autographes; peintures représentant les faits historiques; bustes; portraits des illustrations; œuvres des artistes du pays; objets divers.

2<sup>e</sup> Salle : Art moderne.

3<sup>e</sup> Salle : Bureau et corps-de-garde.

*Galerie couverte* servant de communication entre les deux ailes.

» On le voit, ce plan a de grandes proportions. Il s'applique à une installation aussi méthodique que complète, et répond au caractère sérieux et élevé qu'il entraine dans les vues de la Société de donner à son Exposition d'Archéologie.

» La question des dépenses d'appropriation et d'installation se présentait alors aux études de la Commission.

» Une première évaluation avait déjà eu cours dans l'assemblée. Avant qu'il s'agit encore d'aborder la seconde aile, un chiffre approximatif de 2,000 fr. avait paru devoir résumer la dépense. Mais ce chiffre ne pouvait plus suffire, soit à la mise en état des deux ailes, soit à l'apport considérable d'objets nécessaires pour les garnir.

» Le devis des dépenses a été établi ainsi qu'il suit :

|                                                                                                                                                    |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <i>Chapitre 1<sup>er</sup></i> : Appropriation du local ; construction, menuiserie, tentures, décoration . . . . .                                 | 1,056 fr. 12 c.        |
| <i>Chapitre 2<sup>e</sup></i> : Emballages ; transports d'aller et retour sur Dreux, Nogent-le-Rotrou et autres localités du département . . . . . | 1,000 »                |
| <i>Chapitre 3<sup>e</sup></i> : Placement des objets et installation intérieure . . . . .                                                          | 150 »                  |
| <i>Chapitre 4<sup>e</sup></i> : Garde et surveillance, et perception des droits d'entrée . . . . .                                                 | 380 »                  |
| <i>Chapitre 5<sup>e</sup></i> : Impressions . . . . .                                                                                              | 400 »                  |
| <i>Chapitre 6<sup>e</sup></i> : Frais imprévus . . . . .                                                                                           | 500 »                  |
| En tout . . . . .                                                                                                                                  | <u>3,486 fr. 12 c.</u> |

» Cette somme est-elle trop considérable ? Non, certes, si on la considère absolument ; car quelle est l'exposition dont les dépenses d'installation ont été moindres ? Non encore, si le public s'intéresse à notre œuvre, s'il vient à nous avec empressement, et visite au nombre de sept à huit mille personnes l'Exposition d'Archéologie. Mais si, par une indifférence et une froideur qu'on ne saurait vraiment admettre, les visiteurs faisaient défaut à l'Exposition, si les dépenses n'étaient pas couvertes par les recettes provenant du droit d'entrée, un grave mécompte financier serait la suite de l'entreprise. Et à qui alors incomberait le solde de la dépense ? Evidemment à la Société Archéologique.

» La Commission d'organisation s'est occupée de cette grave question. Mais c'est à la Société elle-même à se prononcer sur l'éventualité qui peut résulter de l'infériorité du chiffre des recettes sur le chiffre des dépenses. Il importe en effet que la Société sache à quoi s'engage sa responsabilité dans tout ce qui a rapport à l'entreprise, et il doit être bien entendu que la Commission d'organisation n'agit et ne peut agir que comme fondée de pouvoirs et mandataire.

» Cela expliqué, la Commission est prête à passer des démarches relatives à la préparation aux démarches relatives à l'exécution. Si aucunes circonstances ne viennent modifier les promesses faites, l'Exposition sera extrêmement intéressante dans chacune des divisions qu'elle renfermera, et elle offrira aux connaisseurs un intérêt de premier ordre, surtout dans les spécialités qui ont pour objet : les meubles, les émaux, les porcelaines, les médailles et la collection d'armes et armures de M. Layé et celle de tableaux de M. Marcille.

» Le projet relatif à l'Exposition est donc une œuvre heureuse et qui ne pourrait manquer son effet que par suite de circonstances imprévues, d'après lesquelles les engagements pris au sujet des choses capitales de l'Exposition viendraient à être retirées d'une manière soudaine et inattendue.

» Pour le moment, la Commission d'organisation a rempli la première partie de sa tâche. Elle attend les pouvoirs et les directions que la Société Archéologique voudra bien lui donner pour s'engager dans la seconde. »

M. Denain demande que la Société établisse, d'une manière bien formelle, qu'après toutes les précautions prises par elle pour la sécurité et la garde des objets qui lui seront confiés, elle ne se regarde comme nullement responsable. — Après diverses observations de MM. Bonnard et Baudouin, la proposition de M. Denain est adoptée, et il est décidé qu'elle sera mentionnée tout spécialement au procès-verbal.

On passe à la discussion du devis. M. Roux demande qu'on insère dans le Programme que les frais de transport ne seront remboursés qu'au cas où l'état des finances de la Société lui permettra de subvenir à cette dépense. M. Merlet va plus loin ; il voudrait qu'on supprimât entièrement le chapitre de dépenses compris sous le titre *Frais de transport*, et qu'on laissât ces

frais à la charge des exposants. Un autre membre propose de dire que les frais de transport seront remboursés aux exposants qui *en feront la demande*. — Ces divers amendements sont vivement combattus par MM. Person, Baudouin, J. Courtois, Le Poittevin et l'abbé Brière; et après une assez longue discussion, l'amendement de M. Merlet, comme le plus large, est d'abord mis aux voix et rejeté. La formule *aux exposants qui en feront la demande* est également écartée. — Le chapitre du devis relatif aux frais de transport est adopté, tel que la Commission l'avait proposé.

Les autres chapitres du devis n'offrent aucune difficulté, et le devis est adopté dans son ensemble.

A la suite de ce vote, M. Merlet dépose sa démission de membre de la Commission d'Exposition; mais sur les observations de divers membres, il consent à la retirer.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

- MM. LE VASSOR D'YERVILLE, ancien notaire, à Chartres.  
PÉTROT-GARNIER, libraire, à Chartres.  
CASTEL, notaire, à Chartres.

##### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Bas-relief provenant de l'église d'Oysonville (don de M. le curé d'Oysonville). — *Pierre*.

Verroteries vitrifiées trouvées dans un sarcophage à Santeuil, et double de Sedan de 1647 (don de M. Piébourg).

Broc en étain trouvé à 1 m. 20 c. sous l'eau, près Ormoy, commune de Courbehaye (don de M. de Boisvillette).

Médailles d'Antonin-le-Pieux (138-161) et de Charles de Valois, comte de Chartres (1293-1320), denier de saint Louis, méreaux et liards (don de M. Isid. Prévosteau).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (4<sup>e</sup> trim. de 1857). (Envoi de la Société.) — *Impr.*.

Revue des Beaux-Arts, livr. 4 et 5 (envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

---

SÉANCE DU 8 AVRIL 1858.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président se fait l'organe de la Société pour exprimer ses regrets de la perte douloureuse qu'elle a éprouvée en la personne de M. Honoré-Félix Lejeune, son doyen d'âge et l'un de ses membres fondateurs.

Rapport de M. Person sur les travaux déjà entrepris par la Commission chargée de préparer l'Exposition archéologique et d'objets d'art. — L'assemblée écoute ce rapport avec un vif intérêt et approuve entièrement les démarches faites par sa Commission.

M. Merlet, au nom de la Commission d'Exposition, communique à l'assemblée diverses propositions relatives aux heures d'ouverture et de fermeture de l'Exposition et au prix d'entrée. — Après diverses observations de MM. J. Courtois, Greslou, Baudouin et Ravault, il est décidé que l'ouverture de l'Exposition sera fixée pour tous les jours à onze heures du matin et la fermeture à cinq heures du soir. Le prix d'entrée sera de 50 cent. les jours ordinaires, 25 cent. le dimanche et 1 fr. le vendredi : sauf à la Commission à modifier ces diverses résolutions, suivant qu'elle le jugera nécessaire d'après les besoins du moment.

Lecture d'une lettre de M. Le Poittevin, tendant à ce qu'il soit formé, au sein de la Société Archéologique, une section spéciale de beaux-arts. — M. Merlet fait observer qu'aux termes du règlement, aucune modification ne peut être apportée aux statuts de la Société sans une convocation spéciale de tous les membres. A la suite de cette observation, il est décidé que le Bureau nommera une Commission de cinq membres<sup>1</sup> qui étudiera d'abord la question et verra la suite qu'il est à propos d'y donner; mais M. le Président insiste pour qu'il soit bien compris qu'en aucun cas la Société n'entend consentir à un démembrement.

<sup>1</sup> MM. J. Greslou, J. Courtois, l'abbé Brière, Merlet et Bourdel

Lecture d'un article de M. Roux sur les bréviaires du diocèse de Chartres. — La Société exprime le regret que M. Roux n'ait pas développé davantage son intéressante dissertation, et renvoie le manuscrit à la Commission de publication.

M. Lecocq fait observer qu'à la page 156 des Mémoires, il a dit, dans son article sur *l'histoire du cloître Notre-Dame*, que la porte du Vidame n'existait plus aujourd'hui : il a retrouvé depuis cette porte du XIII<sup>e</sup> siècle, encore toute entière, dans le jardin de l'évêché.

Dépôt d'un article de M. le marquis de Laquetille sur Anne de Graville. — Renvoi à la Commission de publication.

Dépôt d'un article de M. Lefèvre sur la châellenie de Rabestan. — Renvoi à la Commission de publication.

Sur les observations et la demande de plusieurs membres, il est convenu que la séance générale annuelle de la Société Archéologique servira en même temps de séance d'inauguration de l'Exposition; cette séance se tiendra le dimanche, 9 mai, à midi, au lieu habituel des réunions de la Société; et de la mairie on se transportera à l'école Saint-Ferdinand pour inaugurer l'Exposition.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. le duc DE NOAILLES, membre de l'Académie française, à Maintenon.

le comte DE VALLES, membre du Conseil général, à Châtillon.

GENREAU, membre du Conseil général, à Paris.

le général LE BRETON, député au Corps législatif, à Luigny.

le baron REILLE, député au Corps législatif, aux Coudreaux.

RENOU, conseiller de Préfecture, secrétaire-général, à Chartres.

le marquis DES LIGNERIS, membre du Conseil général, à Méréglise.

le colonel NORMAND, député au Corps législatif, à La Ronce.  
DUBREUIL, à Chartres.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Empreintes de sceaux et médailles. (Don de M. Job.) — *Plâtre*.  
Revue des Beaux-Arts, livr. 6 et 7. (Envoi du Comité central  
des Artistes.) — *Impr.*

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 MAI 1858.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

La séance est ouverte à midi et demi : un grand nombre de sociétaires et plusieurs personnes étrangères à la Société remplissent la grande salle des délibérations du Conseil municipal, devenue trop petite pour les assistants.

M. le Président ouvre la séance par un discours vivement applaudi, où il retrace rapidement l'histoire des principaux monuments archéologiques du département.

« Les choses anciennes, si elles échappent à la destruction et à l'oubli, grandissent et reçoivent du temps un double caractère d'enseignement et d'étude : par la sanction des âges, l'art devient science, le fait histoire, la construction monument ; comme à son tour, la pièce de monnaie, devenue médaille, le vase, l'instrument, le meuble, l'arme, épaves du passé, témoignent à la fois de l'époque, des habitudes, des mœurs même d'un peuple ou d'une génération.

» L'Archéologue qui vient glaner ces restes, en rassembler le faisceau, les étudier, les décrire, sait aussi chercher ses inspirations et ses connaissances dans l'étendue de l'art non moins que dans l'érudition de la science.

» Mais l'histoire de l'art, émule heureuse de celle des faits, s'apprend mieux dans les musées que dans les livres ; l'œuvre des maîtres se sent plus qu'elle ne s'écrit, la vue aide utilement à l'esprit, et, pour fonder école d'Archéologie, une exposition spéciale, non moins sûrement qu'un cours, était le vrai moyen.

» Vous l'avez ainsi compris, Messieurs, et ce n'est pas seulement pour le plaisir des yeux, mais aussi et surtout pour les satisfactions de l'intelligence que vous avez formé cette revue du passé, collection prise dans le pays principalement, et où tout ce qu'il renferme d'érudits, d'hommes de goût, de possesseurs d'objets précieux, vous a livré ses richesses savantes et artistiques, comprenant bien qu'il y avait là plus qu'une montre publique, plus qu'un musée de curiosités, et que, dans cette réunion de matériaux épars, cette classification méthodique des différents âges, ces toiles dues au pinceau habile, chacun viendrait puiser la connaissance et l'attrait de l'antique, du Moyen-Age, de la Renaissance, ou se retremper à la jouissance des productions de l'art, dans sa plus parfaite expression, la peinture et les œuvres des maîtres.

» L'histoire écrite vous a dit souvent les causes et les faits, les actes et les événements, la vie publique, si je puis dire, des peuples : l'histoire de l'art, étudiée dans ses phases diverses, vous fait connaître leur vie privée ; elle vous mesure encore, et ce n'est pas la moindre de ses attributions, leur degré de civilisation.

» Rome, sur le terrain archéologique permettez-moi cette excursion rétrospective, Rome, au siècle d'Auguste, apogée de sa puissance, avait aussi ses grands poètes et ses grands artistes ; et quand, plus tard, l'empire du monde lui échappe, l'art ne périt pas seulement sous le flot de la barbarie ; il s'affaiblit, il tombe en décadence à mesure que l'empire s'affaisse, dans sa puissance même, par la déchéance morale des hommes et des choses ; il se perd alors qu'il manque de son principe vital, inspiration subordonnée du principe civilisateur.

» Et quand une autre ère de régénération, appelant au vrai culte l'idolâtrie payenne et barbare, vient inspirer aux nations un nouveau souffle d'intelligence et créer l'unité d'une nouvelle morale, l'art renaît avec le sens créateur et se remet à l'œuvre.

» En reconnaissance du Dieu qui l'a régénéré, il élève à son culte ces édifices religieux, gloire aujourd'hui de l'art chrétien. Timide, d'abord, à sa naissance, il prend à l'antique ses basiliques et son cintre roman ; bientôt il marque son origine du signe de la croix latine ; plus tard, il emprunte à l'Orient ses arcs en ogive, les orne de meneaux fleuris, agrandit et décore ses

œuvres, s'épure et progresse à mesure que les peuples s'éclaircissent et se civilisent au courant du Moyen-Age.

» Puis vient une autre époque, où l'esprit d'innovation et de réforme qui tourmente la société artiste et religieuse, marque un arrêt, sort brusquement de la route frayée et revient, tout d'un saut, aux formes de l'antique.

» Le goût des lettres et des arts, caractère aussi de l'époque, révèle de grands maîtres, et la sève de progrès qui pousse aux fruits de l'intelligence, produit de belles œuvres : le style de la Renaissance a pris date et possession avec son mélange d'antiquité classique et d'innovations arabesques.

» Les époques en se succédant, les édifices en se superposant, sont devenus souvent des ruines comme toutes les choses de main d'homme ; et de leurs types, de leur style, les restes aujourd'hui rares nous sont d'autant précieux. La ruine même parle encore à l'esprit, si elle n'a plus la forme qui satisfait les yeux : l'Archéologie, gardienne de toutes les choses de tradition, fait œuvre et collection de tout : de la substruction partielle et du fragment de moulure, comme du monument entier ; de l'instrument vulgaire comme de l'objet précieux ; du signe épigraphique et de l'inscription antique, du manuscrit détaché et du cartulaire ancien ; heureuse quand, de ces restes mutilés, elle a recomposé le passé ; honorée encore quand elle peut, ainsi qu'il lui est donné aujourd'hui, vous convier à ses fêtes, montrer ses richesses monumentales et artistiques, ses souvenirs d'autrefois, ses mutilations même, car les blessures du temps ont aussi leur gloire.

» L'antique cité des Carnutes avait des titres à faire la revue de son passé ; laissez-moi vous les rappeler à grands traits, et comme une préface de l'exposition d'objets d'art et de science que vous allez ouvrir.

» César et les Druides y apparaissent dès avant le I<sup>er</sup> siècle : ceux-ci s'assemblent, chaque année, *en un lieu consacré*, chez les Carnutes, région qui passe pour le milieu de la Gaule ; de toutes parts les différends leur sont soumis, et tous obéissent à l'autorité de leurs décisions.

» Ou ce lieu consacré ? Ou siégeait ce tribunal souverain de magistrats législateurs, à la fois prêtres, devins et bardes ? Où se réunissait encore le collège général, se faisaient les initiations, s'élevait le chef suprême de la religion ?

» La domination romaine, qui anéantit le druidisme, effaça le souvenir et du prêtre et du temple ; la tradition d'un peuple qui n'écrivait pas, garda l'empreinte, peut-être, de ses croyances, et perdit celle des lieux de son culte : les autels, pourtant, sont restés debout, témoins muets, sans doute, et impuissants à renouer la chaîne historique, mais vieux de tant de siècles que leur âge seul en ferait des monuments, si, de ces pierres grossières, ne sortait aussi le signe visible des premiers Gaulois.

» La terre des Carnutes, terre sacrée où chacun venait, de la Gaule entière, chercher ses croyances et ses oracles, et recevoir le gui de l'an neuf cueilli dans la forêt avec la faucille d'or, devait porter le sceau de son état religieux au temps celtique : moins riche, assurément, que la vieille Armorique, elle a gardé dans ses vallées et dans ses plaines, la plupart aujourd'hui sans forêts, de nombreuses pierres levées, fiches ou fichées, couvertes et couchées, comme on les appelle vulgairement aujourd'hui, de bons spécimens de menhirs, dolmens, cromlechs, pour parler le langage admis. Voici l'indication des principaux :

» A Changé, près Maintenon, tout à côté du camp de L. Plancus qui domine la vallée, et de l'aqueduc de Louis XIV qui la traverse, entre la trace du grand peuple et l'œuvre du grand roi, un beau groupe en quatre parties, une pierre debout, trois tables ou autels ;

» Près de l'Eure, encore, et non loin de Chartres, à Ver et à Morancez, des groupes de ladères, *leach* ou *lach* et *derch*, en celtique, pierre plate sacrée ; près Gellainville, route d'Orléans, un cromlech ou cercle de pierres de douze blocs ;

» Sur la Voise, au-dessus d'Ymeray, un cercle à double rang, forme de fer à cheval, peut être une allée couverte ; un autre cromlech à quelque distance ; des peulvens et des tables ;

» Dans la vallée du Loir, près Saumeray, et en descendant, de très-nombreuses pierres druidiques ; un groupe remarquable à Saint-Maur, près Bonneval, le plus important de la contrée.

» J'en passe, et de considérables, vous offrant une esquisse et nullement un tableau.

» Si, sur notre sol archéologique, l'ère celtique se produit, clairement accusée par les œuvres du druidisme, l'ère gallo-romaine n'apparaît guère que jalonnée par des traces de la conquête. Ce qu'elle a laissé peut-être de plus visible, ce sont ses

chemins perrés, ferrés, haussés du pays, *via-strata*, et *militares* des Romains.

» Les voies les plus anciennes sont moins faciles à retrouver et, pourtant, se recomposent de tronçons encore apparents, telles que les indiquent l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, qui, de Lillebonne et de Rouen par Evreux et Condésur-Iton, venaient à Dreux, alors *Durocasses*, et allaient, l'une de Dreux à Lutèce, l'autre à Chartres, alors *Autricum*, et au Mans, *Subdinum*, dont on suit la trace, sous le nom de chemin ferré, de Chartres jusqu'à Champrond.

» De moins anciennes, mais très-nettement imprimées, sillonnent encore notre territoire : celle, par exemple, de Chartres, la seconde cité de la quatrième Lyonnaise, à Orléans, *Aureliani*, la primitive *Genabum* des Carnutes : celle aussi de Chartres à Sens, l'ancienne *Agendicum*, sa métropole, voie connue sous le nom de chaussée Saint-Mathurin, et si visiblement conservée jusque vers Châteaulandon, *Vellaunodunum*, où passait la belle chaussée, en ligne droite, d'Orléans à Sens.

» J'en citerais beaucoup d'autres, si je faisais l'histoire des itinéraires romains ou du Moyen-Age; je me borne aux principaux : le beau chemin dit de César, allant de Chartres à Blois par Verdes; celui dit de Brou à Allaines et Janville, tronçon d'une plus grande ligne; l'ancienne route de Paris à Blois par Allaines, et celle encore du Mans par Châteaudun.

» Les Romains, qui faisaient d'abord les choses utiles, ont aussi marqué leur passage par des aqueducs dont le principal amenait à Chartres les eaux de Fontaine : à part ces restes rares où l'art se cache sous l'utilité, nous n'avons rien de notable à inscrire au catalogue de leurs constructions publiques.

» Celui des édifices privés, des *mansiones*, *vici*, *villa* de la conquête, est plus riche ou du moins plus nombreux, mais enfoui d'ailleurs sous le sol et muet comme le souvenir de leur origine. Si, en beaucoup de contrées, on interroge le terrain par une fouille, il donne une réponse de date gallo-romaine, substruction, mosaïque, médaille, mais sous la formule générale : là ont passé les Romains.

» Des temps mérovingiens, de plus rares débris encore, sont venus jusqu'à nous; quelque tombeau, le plus souvent vide, quelque tronçon de colonne ou fragment de moulure, indices d'un édifice antérieur soudés à l'édifice postérieur.

» L'invasion germanique avait passé sur l'occupation romaine, et, quand les Francs-Saliens, devenus maîtres à leur tour, eurent relevé quelques ouvrages, la dévastation des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles en fit aussi des ruines où l'irruption normande confondit celles des premières œuvres carlovingiennes.

» Ne nous étonnons donc pas de cette lacune dans notre histoire monumentale de l'art latin primitif, applaudissons-nous même d'avoir pu conserver quelques vestiges des VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècles, et de bons spécimens du X<sup>e</sup> dans la crypte et le chœur de Saint-Martin-au-Val ; la tour carrée de Saint-Père pourrait bien remonter encore jusqu'au temps d'Aganon ; la petite crypte absidale de la cathédrale aussi, avec son appareil jointoyé de grandes briques verticales, accuserait la dernière époque, si rare à retrouver aujourd'hui, tant par sa destruction propre qu'à cause de son enfouissement dans les maçonneries plus récentes.

» Mais l'art chrétien relève les basiliques latines, garde le cintre ancien, creuse ses cryptes en mémoire des catacombes, équarrit ses chapiteaux à tailloirs cubiques, arrondit ses coupes et ses pendentifs bysantins, crée le style mixte de l'architecture romane secondaire du XI<sup>e</sup> et tertiaire ou de transition du XII<sup>e</sup> siècles.

» Dès l'origine (1020), Fulbert construit sa cathédrale, ou tout au moins ce qu'il appelle sa grotte : un siècle après se fondent les deux clochers que vient relier (1170) le grand porche de l'ouest, dit Porte-Royale, échappé avec eux à l'incendie de 1194.

» Vers le même temps, l'abbé de Saint-Père, Fulchrius, fait bâtir par le moine Hilduardus, le chœur de son église, dont il reste encore les bas-côtés et les chapelles absidales.

» La collégiale de Saint-André est reconstruite et renfermée dans la ville, tout à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; Sainte-Foy a gardé une porte contemporaine. L'élan religieux veut et crée de toutes parts des monuments du culte, et, à ne rappeler que les principaux, bâtit ou relève de leurs ruines, la Madeleine, Saint-Valérien, Saint-Médard de Châteaudun, l'Aumône de Nogent, fondée par Rotrou IV, l'église de Bonneval, le portail de Gallardon, la modeste chapelle du prieuré d'Iron et beaucoup d'autres.

» L'arcade en demi-cercle ou légèrement relevée, avec son archivoltte lourde et chevronnée, signent l'âge roman d'un

grand nombre de nos églises, de leurs parties anciennes, devrais-je dire, car, de ces constructions, peu sont restées entières, et à l'église tombée s'est super ou juxtaposée l'église relevée, gardant et renouant la chaîne de pierres sur le lieu consacré.

» L'ogive naissante, vers la fin du XII<sup>e</sup>, prend son essor dès avant le XIII<sup>e</sup> siècle, et nous donne ces admirables productions du beau style primitif, au haut desquelles le majestueux ensemble de Notre-Dame, son chef-d'œuvre et sa gloire.

» Saint-Père élève sa nef avec ses bas-côtés, et, un peu plus tard, son abside; Saint-André s'orne du beau triplet ogival de sa façade; nos meilleures églises du pays se construisent, à Janville, Toury, Gallardon, Epernon, Saint-Remy d'Auneau; les clochers de Cloyes s'élancent; la crypte de Loëns et celle dite de Diane d'Epernon se creusent, affectées au service d'un monastère ou du Chapitre.

» Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'ogive rayonne et prend les attributs du gothique secondaire; au XV<sup>e</sup> et jusque vers le milieu du XVI<sup>e</sup>, elle flamboie et devient tertiaire: sans la suivre dans sa progression, que les admirateurs du style primaire appelleraient décroissance, je citerai, de la première époque :

» La chapelle Saint-Piat et, un peu plus ancien, le jubé de la cathédrale, l'ainé d'un siècle et demi de celui de Saint-Père, tous deux détruits, l'un pour faire mieux, ainsi que le croyaient, l'autre pour faire mal, ainsi que le voulaient les démolisseurs;

» De la seconde, Saint-Hilaire et Saint-Laurent de Nogent, Nogent-le-Roi, la Bazoches, Dangeau, Frazé, Yèvres; de la fin de la période, Courville et Thimert; puis viennent l'église paroissiale d'Anet, touchée par Jean Goujon, le portail de Saint-Pierre de Dreux, dû à Clément Métezeau, *maître maçon*, qui construit pour Richelieu la digne de la Rochelle, et, pour sa ville natale, le bel hôtel-de-ville qu'elle a su conserver.

» C'est sous l'inspiration, encore, du gothique orné que Jean Texier, ou, comme on l'appelait alors, Jehan de Beausse, *maître de l'œuvre*, élève et découpe, tout au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, la flèche et les arcades du clocher neuf, encoint le chœur de ses colonnettes à clochetons fleuris, jette d'une rive à l'autre de l'Eure l'abside de Saint-André, et nous laisse ces derniers joyaux de l'art gothique, précurseurs d'une époque qui s'est qualifiée Renaissance.

» Elle nous a donné d'ailleurs Saint-Aignan, Saint-Lubin, près Nonancourt, classé, non sans raison, monument historique, la porte du cimetière et des parties de Saint-Jean de Châteaudun, et beaucoup d'ornements d'églises anciennes caractérisés par le plein-cintre et les profils un peu raides de l'antique.

» Si je n'avais craint de trop prolonger le sujet, je vous aurais parlé encore de ces splendides verrières, peinture inimitable du Moyen-Age; de ce triplet ogival du XII<sup>e</sup> siècle, diadème étincelant au front de la façade royale de Notre-Dame, des roses splendides des pignons, de plus de cent grandes lancettes latérales du XIII<sup>e</sup>, des belles lancettes aussi de Saint-Pierre, signées du XIV<sup>e</sup>, et d'autres, non sans valeur, datées du XVI<sup>e</sup>.

» J'aurais, pour compléter l'esquisse, de grandes pages à feuilletter de cette riche iconographie chrétienne, ciselée par les *imagiers* et *tailleurs d'images*, aux belles époques de l'âge gothique; mais j'ai hâte de fermer le livre entr'ouvert de notre histoire monumentale.

» Les constructions civiles y tiennent une place moins vaste, assurément, que celles religieuses, et cependant rendue assez intéressante soit par le caractère et la valeur propre, soit par l'âge et le souvenir de leurs murs, pour m'autoriser à les faire passer aussi sous vos yeux.

» D'abord le vieux château royal de Dreux, *nobile et famosum castrum de Droicis*, où nos cartulaires du XI<sup>e</sup> siècle rapportent des actes d'Henri I<sup>er</sup> et de Philippe I<sup>er</sup>, donnés *in curiâ regis*, et plus tard de Louis-le-Gros, à Dreux, avec sa cour: château adossé, sans doute, à la grosse tour du donjon central dont il reste la fondation dégagée de sa motte et qu'agrandit au XIII<sup>e</sup> siècle le comte Robert III, auteur de la tour grise du nord, prise et détruite par Sully, gigantesque aujourd'hui sous le télégraphe.

» Le donjon de Saint-Jean de Nogent, contemporain de celui de Dreux, a gardé des formes plus carrées, un caractère plus imposant; au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, Geoffroy I<sup>er</sup>, vicomte de Châteaudun, seigneur de Rotrou, en lutte avec Fulbert, se met, derrière ses murs, à l'abri des armes temporelles, mais non des spirituelles; les comtes du Perche en élargissent l'enceinte au XIII<sup>e</sup> siècle; les filles du duc de Nemours, réfugiées à Nogent après la mort tragique de leur père, en font construire la porte et les tours, tout à la fin du XV<sup>e</sup>.

» Du château-fort de Thibault-le-Tricheur, *turratum castrum apud Dunquise*, la place seule demeure marquée par la belle tour portant son nom, et qu'à mon grand regret il me faut rajeunir de près de deux siècles pour lui donner son âge vrai qui est aussi celui de ses contemporaines de Boisruffin, Alluyes, Auneau, Courville, Gallardon. Plus heureuse ou plus illustre que ses sœurs en féodalité, la belle tour de Thibault a vu bâtir et su conserver à ses pieds, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, le vaste château et la sainte chapelle des princes de Longueville, demeure et sépulture aujourd'hui vides de leurs seigneurs, mais pleines de leur mémoire.

» Chartres a laissé tomber le manoir de ses comtes, l'antique tour carrée, dite du Comte ou du Roi, dont la trace s'est perdue sous le pavé d'un marché.

» Les enceintes de nos villes du Moyen-Age sont représentées par d'assez bons restes : la porte Guillaume du XIV<sup>e</sup> siècle ; les murs de Bonneval, Janville, des traces à Châteaudun plus anciennes, peut-être ; la belle porte-donjon de l'abbaye Saint-Florentin, du XV<sup>e</sup> siècle, donnent les principaux éléments de la série.

» Quand, aux premiers temps féodaux, succédèrent une autorité plus régulière et des mœurs plus civilisées, quand la force et le fort du seigneur ne furent plus son seul droit et sa seule défense, le château cessa d'être forteresse et prison, pour devenir une demeure commode et élégante.

» Il garde encore, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ses tours et ses épaisses murailles, comme à Courtalain et aux parties anciennes de Maintenon ; il orne sa façade lozangée ou échiquetée de pierres et de briques comme à Montigny-le-Gannelon ; il domine le pays du haut de son assiette puissante ou s'enferme et se défend par de larges fossés et des murs crénelés.

» La renaissance étale bientôt toutes ses magnificences, à Anet, demeure princière, avec Chenonceaux, de Diane de Poitiers, maîtresse toujours jeune de deux rois, Anet bâtie par Philibert Delorme, ciselée par Jean Goujon, œuvre, malgré ses mutilations, toujours belle de deux maîtres.

» Vers le même temps, l'intendant des finances Jean Cotte-reau rebâtit Maintenon que sa fille apporte à la famille d'Angennes et que Louis XIV illustre, comme tout ce qu'il a touché.

» Jean d'Ô, surintendant, et Nicolas Desmarets, contrôleur-

général des finances, achèvent Maillebois, commencé sous Henri II et dont il reste une partie.

» Frazé date de la même époque, avec ses tours élégantes évasées en trompe à la base, et coiffées de galeries crénelées aux toits aigus.

» Sully (1607) construit Villebon, et y meurt (1642) : Villebon, l'imposante bastille, mise tout à la fin du tableau par son âge, et que remonteraient tout à la tête ses grands murs et son grand nom.

» Si le nom du maître suffisait à l'illustration du château, j'en pourrais citer d'autres, encore debout; mais plusieurs, comme ceux de du Plessis-Mornay et de la Noue Bras-de-fer, dans le Dunois, sont transformés en façades à l'italienne ou tronqués à la mesure d'une maison de garde.

» Mais je m'arrête, et, dans cette revue des lieux et des édifices chartrains où je voulais rester bref, je crains d'avoir paru long; on se laisse aller aisément au souvenir du pays et à l'étude des monuments, dépôts du courant d'un autre âge: ce pays, ces études sont aussi les vôtres, Messieurs, leur mérite commun fait mon excuse.

» Je n'ai pas fini encore, car il me reste un devoir à satisfaire et une dette à reconnaître au nom de la Société.

» L'Exposition que nous allons ouvrir s'est formée à votre appel, avec un élan et un ensemble d'où sortent à la fois une collection unique et une véritable fête de famille; chacun a apporté sa pierre; beaucoup ont mis la main à l'édifice; aux maîtres comme aux compagnons de l'œuvre, aux imagiers comme aux maîtres-peintres, nous devons et nous payons, de cœur, remerciements et gratitude.

» Aux hommes curieux des choses où l'art touche à la science, qui nous ont ouvert si libéralement leurs médaillers et collections historiques, pour enrichir nos dressoirs de ces trésors de la numismatique et de l'art ancien, jouissances de l'érudit et du connaisseur;

» Aux hommes de goût dont les riches galeries se sont vidées si gracieusement pour décorer nos salles des chefs-d'œuvre de la peinture, jouissance de l'artiste et de l'amateur;

» Aux châteaux se dépouillant en grands seigneurs de leurs meubles les plus précieux pour remplir notre musée de tant de belles reliques, riches de leur valeur non moins que de leur origine:

» Aux églises encore, fouillant dans leur trésor bien appauvri, pour mettre à notre écriu ces joyaux byzantins, types des belles formes des ornements du culte;

» A chacun et à tous, la Société dit merci, et pour elle et pour tous :

» Pour tous, devant ces belles pages de notre histoire monumentale et artistique, venant voir, admirer, apprendre;

» Pour elle, à qui revient l'idée première, le mérite de l'exécution, la poursuite du but utile sous la forme agréable, et dont la journée aura été bien remplie, parce qu'elle a su joindre, suivant le poète, *utile dulci*. »

On entend ensuite des vers de M. Bourdel sur la question à l'ordre du jour, le *Palais des Arts*.

M. de Lépinos lit un article très-spirituel sur *Laurent Desmoulins*, poète chartrain, que les biographes modernes n'ont pas même mentionné.

Lecture d'un article de M. Roux sur l'*Exposition des Beaux-Arts* dont on va faire l'inauguration.

M. Joliet lit une légende chartraine, *Alice et Gehendrin*, qu'il a mise en vers avec toute la fraîcheur d'imagination qui lui est habituelle.

Enfin, après la lecture d'une autre pièce de vers de M. J. Courtois sur l'*Histoire d'un pâté chartrain et d'un gourmet parisien*, M. le Président invite l'assemblée à se transporter dans le local de l'école Saint-Ferdinand pour faire l'inauguration de l'Exposition préparée par les soins de la Société Archéologique.

La séance est levée à deux heures et demie.

---

SÉANCE DU 10 JUIN 1858

Présidence de M. DE BOISVILLETT

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Onvré de Saint-Quentin écrit à M. le Président pour donner sa démission de membre de la Société Archéologique.

Lecture d'un article de M. Paul Mantz sur l'Exposition des Beaux-Arts, et d'une lettre de l'administrateur de l'*Artiste*, demandant que la Société s'abonne à cette revue. — Sur la proposition de M. le Président, cet abonnement est décidé.

M. Bourdel propose que la Société vote des remerciements à M. Person, président de la Commission d'Exposition. — M. Person fait observer que si l'on a des remerciements à adresser à quelqu'un, ce n'est pas à lui qu'ils sont dus, mais à la Commission tout entière. M. de Boisvillette demande qu'en effet on vote des remerciements à la Commission pour la manière heureuse dont elle s'est acquittée de la tâche délicate et difficile qui lui était confiée. — Cette proposition est immédiatement acceptée.

Communication relative à la Commission de publication, dont le renouvellement est à l'ordre du jour. — M. Merlet propose d'augmenter le nombre des membres; M. Genet désire qu'à l'avenir les convocations se fassent par écrit. — Cette dernière demande est aussitôt adoptée, et l'on adjoint M. l'abbé Olivier et M. de Saint-Laumer aux membres anciens de la Commission continués dans leurs fonctions.

M. Lecocq dépose une proposition tendant à faire rembourser par la Société les frais de transport des membres désignés par le Bureau pour remplir des missions sur différents points du département. — Après diverses observations, l'assemblée décide qu'elle laisse au Bureau le soin de juger les cas où il y aura lieu de faire ce remboursement.

M. Person présente un aperçu approximatif des recettes et des dépenses de l'Exposition. — Les recettes, y compris la vente du catalogue, ont été de 3,615 fr.; les dépenses de 4,301 fr. environ, qui se divisent ainsi :

|                                                                   |             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| Garde et surveillance. . . . .                                    | 636 fr. »   |
| Contrôle . . . . .                                                | 116 »       |
| Service des installations intérieures et<br>extérieures . . . . . | 1,800 »     |
| Service des transports . . . . .                                  | 863 »       |
| Impressions diverses. . . . .                                     | 103 »       |
| Correspondance . . . . .                                          | 50 »        |
| Catalogue . . . . .                                               | 733 »       |
|                                                                   | <hr/>       |
|                                                                   | 4,301 fr. » |

C'est donc à peu près un déficit de 686 fr. qui reste à com-

bler, et l'on espère obtenir une subvention départementale et un secours du Ministre-d'Etat, auquel un rapport des plus favorables a été adresse par M. Arsène Houssaye, délégué par Son Excellence.

L'assemblée entend avec une vive satisfaction ce compte-rendu, et sur la proposition de M. de Boisvillette, de nouveaux remerciements sont votés à la Commission d'Exposition pour sa gestion financière.

M. le Président fait ensuite observer à la Société qu'il serait nécessaire d'adresser également des remerciements à toutes les personnes qui ont concouru de si bonne grâce à enrichir l'Exposition, et propose que la Commission choisisse elle-même parmi les exposants un certain nombre de personnes auxquelles on offrira le titre de correspondants. — Cette proposition est acceptée, et, sur la demande de M. Merlet, M. Cam. Marcille est aussitôt nommé membre honoraire.

La prochaine réunion de la Société est remise au jeudi 8 juillet, et la séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membre honoraire :*

M. Cam. MARCILLE, à Oisème.

##### *Membres titulaires :*

MM. le baron DE VALENCE, conseiller de Préfecture, à Chartres

le marquis DE MALEYSSIE, à Maillebois.

le duc DE MONTMORENCY, à Courtalain.

CHEVAUCHÉ, commissaire-priseur, à Chartres

PICHON jeune, à Chartres.

ROUSSILLE, membre du Conseil d'arrondissement, à Villeau

GOUPIL, membre du Conseil général, à Paris.

BILLARD, notaire, à Illiers.

MERCIER (Léon), à Beaufouvre.

BRIZEMUR, à Chartres.

BESNARD, capitaine des sapeurs-pompiers, à Chartres.

LALLEMANT DE MARAIS (Ernest), à Romainville, près Cloyes

GRIN-LACHAPELLE, à Chartres.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Lettres du 29 décembre 1673 et du 8 février 1675, écrites en chiffres et adressées par Louis XIV à son ambassadeur à Stockholm, signées par le roi. — Lettre du 21 mai 1673, de M. de Pomponne à M. le marquis de Feuquières. — Lettre de cachet, du 21 juillet 1775, signée par Louis XVI et contre-signée par de Lamoignon, contre le nommé Mélin, vigneron à Aufferville, avec ordre de le conduire à la Bastille; récépissé autographe du chevalier de Saint-Sauveur, certifiant avoir reçu Mélin des mains de la maréchaussée. (Don de M. Collier-Bordier.)

Tête antique surmontée d'une croix, travail chrétien du V<sup>e</sup> siècle; fibule; deux fers de vireton. (Don de M. Chasles, à Montboissier.) — *Terre cuite et fer.*

Fers antiques trouvés à Villiers, commune de Bèville-le-Comte. (Don de M. Bourgeois, à Villiers.)

Histoire de Chartres, par M. E. de Lépinos, 2 vol. in-8°. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Trois dalles tumulaires <sup>1</sup> provenant de l'ancien couvent des Carmélites (aujourd'hui la Prison). — *Pierre.*

Revue des Beaux-Arts, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> livr. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

<sup>1</sup> La plus grande de ces pierres tombales a été sciée à droite et à gauche, de sorte que nous n'en possédons que la partie médiane; mais telle quelle, elle est assez curieuse. Au haut sont gravées les armes des Grenet, de . . . . . à une croix potencée de . . . . . terminée par un gland de . . . . . cantonnée de quatre croix de . . . . .; au chef de . . . . . à un gland de . . . . . Sur la pierre on lit ces fragments d'inscription: CY GIT VINCENT G[RENET, PR]ÊTRE, DOCTEUR EN S[ORBONNE, CH]ANOINE DE LA CATH[ÉDRALE], CONSEILLER AU BAI[LLIAGE ET] SIÈGE PRÉSIDENTIAL DE C[HARTRES....] LLE DÉCÉDA LE 16 9<sup>BR</sup> [..... D]ANS LA SOIXANTE ET [..... A]NNÉE DE SON AGE. ANIMA EJUS REQUIESCAT [IN PACE].

La seconde de ces pierres porte gravée sur ses deux faces l'inscription suivante: † CY GIST SOEUR MARIE DV S<sup>t</sup> ESPRIT, PROF<sup>se</sup> DE CE MONAST., AAGÉE DE 70 ANS ET DEMY ET DE R<sup>OD</sup> 44 AN: ELLE EST DÉCÉDÉE LE 29<sup>ME</sup> DE MAY 1664.

Enfin la troisième est beaucoup plus moderne et en même temps beaucoup plus fruste; elle était dans la première cour de la prison avec deux ou trois autres qu'on y voit encore, mais dont on peut à peine relever les inscriptions. Sur celle-ci on lit encore: CY GIT . . . . . HONORÉE S<sup>r</sup> MARIE FRANÇOISE DE S<sup>te</sup> THÉRESE, PROFESSE DE CE MON., AGÉE DE 73 ANS ET DE R<sup>OD</sup> 50: ELLE EST DÉCÉDÉE LE 27 AVRIL 1745. REQUIESCAT IN PACE.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1858.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER, vice-président

Lecture et adoption du procès-verbal.

Lettre du directeur du journal *l'Institut*, proposant l'envoi de son journal en échange des publications de la Société. — L'échange est accepté.

M. Person transmet le compte définitif des recettes et dépenses de l'Exposition.

*Compte des Dépenses et des Recettes.*

DÉPENSES.

|                                                                                            |       |    |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----|-----------------|
| I. Garde et surveillance :                                                                 |       |    |                 |
| Poste de chasseurs. . . . .                                                                | 367   | 50 | } 637 fr. 50 c. |
| Honoraires du gardien-chef<br>et du surveillant. . . . .                                   | 270   | "  |                 |
| II. Contrôle et distribution des billets et vestiaire . . . . .                            |       |    |                 |
|                                                                                            |       |    | 120 50          |
| III. Transport et réexpédition des objets :                                                |       |    |                 |
| Voiturage. . . . .                                                                         | 372   | "  | } 603 85        |
| Porteurs sur Chartres . . . . .                                                            | 101   | "  |                 |
| Ports du chemin de fer et<br>tapissiers . . . . .                                          | 127   | 85 |                 |
| IV. Installations intérieures et extérieures :                                             |       |    |                 |
| Menuiserie . . . . .                                                                       | 1,203 | 48 | } 1,924 76      |
| Tapissier . . . . .                                                                        | 332   | "  |                 |
| Peintre et vitrier . . . . .                                                               | 159   | 37 |                 |
| Fournitures et emplois di-<br>vers d'hommes à l'heure<br>et à la journée . . . . .         | 209   | 91 |                 |
| Gratification aux ouvriers . . . . .                                                       | 20    | "  |                 |
| V. Eclairage . . . . .                                                                     |       |    | 16 20           |
| VI. Menues dépenses pour matériel nécessité<br>par l'appropriation quotidienne des salles. |       |    | 18 15           |
| <i>A reporter.</i> . . . .                                                                 |       |    | 3,320 96        |

Report. . . . . 3,320 fr. 96 c.

VII. Impressions, correspondance, fournitures de bureau :

|                             |     |    |   |     |    |
|-----------------------------|-----|----|---|-----|----|
| Catalogue. . . . .          | 670 | 10 | } | 847 | 35 |
| Autres impressions . . . .  | 122 | 55 |   |     |    |
| Fournitures de bureau . . . | 19  | »  |   |     |    |
| Correspondance. . . . .     | 33  | 20 |   |     |    |
| Afficheur. . . . .          | 2   | 50 |   |     |    |

VIII. Emballage. . . . . 79 »

IX. Frais divers . . . . . 6 30

Total général des dépenses. . . . . 4,253 fr. 61 c.

RECETTES.

1<sup>o</sup> Pour entrées. . . . . 3,063 fr. 65 c.

2<sup>o</sup> Pour catalogues. . . . . 530 »

3<sup>o</sup> Pour vente d'objets . . . . . 5 »

Total. . . . . 3,598 65

Les dépenses étant de. . . . . 4,253 fr. 61 c.

Les recettes de . . . . . 3,598 65

Déficit. . . . . 654 96

Ce compte qui établit un déficit moins considérable que celui annoncé dans la séance précédente, est écouté avec une vive satisfaction par l'assemblée.

Lecture d'une lettre de M. le vicomte de Grouchy, prévenant la Société qu'il n'y a pas de fonds libres au Ministère-d'État pour accorder des subventions aux Sociétés savantes, et offrant son concours pour toutes les démarches qu'on voudrait faire. — L'assemblée vote des remerciements à M. de Grouchy, et décide qu'on s'adressera au Ministère de l'Instruction publique pour tâcher d'obtenir une subvention, déjà promise il y a deux ans. — M. Denain propose à la Société d'appuyer cette demande de tout son pouvoir. Cette offre, est acceptée avec reconnaissance.

Rapport de M. le Trésorier sur l'état des finances à la fin du premier semestre de 1858.

|                                                     |                    |   |                 |
|-----------------------------------------------------|--------------------|---|-----------------|
| Reliquat en caisse au 31 décembre 1857 . . . . .    | 771 35             | } | 2,068 fr. 35 c. |
| Recettes du 1 <sup>er</sup> semestre 1858 . . . . . | 1,297 "            |   |                 |
| Dépenses du 1 <sup>er</sup> semestre . . . . .      | 628 "              | } | 1,303 "         |
| Contribution aux frais de l'Exposition . . . . .    | 675 "              |   |                 |
| Reste donc libre . . . . .                          | <hr/> 765 35 <hr/> |   |                 |

De plus il reste à recouvrer sur les cotisations de 1857 et 1858 une somme de 550 fr.

L'assemblée entend avec une grande satisfaction ce rapport qui prouve que, malgré les dépenses extraordinaires de l'Exposition, les finances de la Société permettent parfaitement de continuer la publication ordinaire des Bulletins.

M. Merlet lit un rapport sur la proposition déposée dans la séance du 8 avril et tendante à faire des modifications au règlement.

« La Commission <sup>1</sup> à laquelle vous avez renvoyé la proposition déposée par M. Le Poittevin dans la séance du 8 avril dernier et tendant à ce qu'il fût créé, au sein de la Société Archéologique, une section de Beaux-Arts, avec son budget spécial et son bureau particulier, s'est réunie le 11 juin, et je vais avoir l'honneur de vous soumettre diverses propositions auxquelles elle s'est arrêtée après un examen approfondi de la question.

« Le champ de l'Archéologie a beau être très-vaste, il est à craindre qu'un jour, lorsque vous aurez épuisé les principales veines, il ne vous paraisse bien sec et bien aride. Vous-mêmes, dès le principe, avez paru craindre cet écueil lorsque vous avez inséré dans votre programme *que ce ne serait pas seulement d'archéologie que s'occuperait la Société, mais d'histoire, de littérature, de beaux-arts, etc.* Et d'ailleurs, dans la pratique, n'avez-vous pas souvent été entraînés plus loin que ne semblait le comporter votre titre de Société archéologique? Lorsque, par exemple, vous avez pris sous votre patronage le jeune artiste Moulinet; lorsque vous avez examiné l'œuvre de M. Aubert; et

<sup>1</sup> Cette Commission était composée de MM. J. Greslon, J. Courtois, l'abbé Brière, Merlet et Bourdel, auxquels a été adjoint M. Denain. MM. Bourdel et J. Courtois se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion; M. Le Poittevin y a assisté, avec voix consultative.

tout récemment, lorsque vous avez fait votre Exposition de Beaux-Arts, ne dépassiez-vous pas singulièrement les bornes dans lesquelles aurait semblé devoir se limiter une Société archéologique? Vous avez souvent répété que vous étiez loin d'exclure la littérature et les beaux-arts; vous leur avez souvent fait appel; mais ils sont exigeants, et aujourd'hui ce n'est pas une simple tolérance qu'ils demandent, ils désirent être sur le même pied que l'archéologie et ne plus être admis que comme par condescendance. Votre Commission ne voit aucun inconvénient à leur accorder ce qu'ils demandent, et elle vous propose, en conservant toujours à l'Archéologie son titre de priorité, de changer le nom de *Société archéologique* en celui de *Société d'archéologie, de littérature et de beaux-arts*.

» Est-ce à dire pour cela que, suivant la pensée de l'auteur de la proposition, on créera dans la Société trois sections distinctes qui auront chacune son budget et son bureau particuliers? nullement; ce n'est pas là ce que demande la Commission: la Société restera une et homogène; son titre seul changera, mais son organisation restera la même. On traitera des sujets de littérature, on discutera des questions de beaux-arts; mais œuvres littéraires et artistiques seront toujours soumises à l'appréciation de la Commission de publication et du Bureau de la Société.

» Cependant, par suite de l'extension donnée à la Société, un remaniement de la Commission de publication a semblé nécessaire. L'expérience, d'ailleurs, a prouvé que l'article relatif aux lectures préventives était insuffisant: ces deux questions ont vivement préoccupé la Commission, et elle vous soumet deux propositions qui auront l'effet, elle l'espère, de résoudre ces difficultés. La *Commission de publication* prendrait le nom à l'avenir de *Commission d'examen et de publication*: ce nouveau titre indique assez que cette Commission aurait un pouvoir préventif; aucun article ne pourrait à l'avenir être lu en séance sans avoir été préalablement soumis à son examen. Elle serait composée, outre les deux membres qui en font partie de droit, de quinze autres membres, choisis, autant que possible, parmi les sociétaires s'occupant spécialement de chacune des trois branches d'études de la Société. Elle se réunirait tous les mois, à jour fixe, comme la Société elle-même, pour décider les lectures qui devraient avoir lieu dans la réunion suivante.

La Commission d'examen et de publication se subdivisera-t-elle en sous-commissions correspondant à l'archéologie, à la littérature et aux beaux-arts, ou discutera-t-elle en réunion générale les questions qui lui seront soumises? La majorité de votre Commission s'est rangée à ce dernier principe, sauf, dans des cas particuliers, à renvoyer à une sous-commission l'étude, mais non la décision, des difficultés qui lui seront soumises.

» En résumé, votre Commission vous propose de faire à votre règlement les modifications suivantes, qui devront, aux termes de votre arrêté constitutif, être soumises à la haute approbation de M. le Préfet et de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique.

» Art. I<sup>er</sup>. Une Société d'Archéologie, de Littérature et de Beaux-Arts est établie dans le département d'Eure-et-Loir.

» Art. XIV. Le Président règle l'ordre du jour; il autorise les lectures, sur l'avis conforme de la Commission d'examen et de publication.

» Art. XX. Une Commission d'examen et de publication, composée de dix-sept membres, dont font partie de droit le Président de la Société et l'Inspecteur d'Académie, est chargée d'examiner les lectures et les mémoires présentés: aucun article ne pourra être lu ni imprimé sans son autorisation.

» Elle est nommée par l'assemblée pour un an. »

Sur la demande de M. le Président, la discussion de ce rapport est renvoyée à la séance suivante, pour laquelle des lettres spéciales seront adressées à tous les sociétaires.

Proposition de M. Paul Durand, tendante à obtenir que l'administration du Musée de la ville soit confiée aux soins de la Société archéologique. — L'examen de cette proposition est renvoyé à une Commission de cinq membres <sup>1</sup>, nommée par le Bureau, et qui devra faire son rapport dans la prochaine séance.

Lecture d'une fable de M. Niquevert. — Renvoyé à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

<sup>1</sup> MM. Paul Durand, Cam. Marcille, Aug. Durand, Luc. Merlet et l'abbé Germond.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

*Membre titulaire :*

M. le marquis DE GOUVION-SAINT-CYR, à Reverseaux.

*Membres correspondants :*

MM. DAVID DE THIAIS, membre du Conseil général, à Uverre.

COURTOIS (Justin), à Paris.

L'abbé SOUZAY, curé de Saint-Valérien, à Châteaudun.

BARBÉ, membre du Conseil général, à Châteaudun.

CARRIER, artiste peintre, à Paris.

MOENCH-MUNICH, artiste peintre, à Paris.

LE POITTEVIN (Eugène), artiste peintre, à Paris.

ROUSSEAU (Philippe), artiste peintre, à Paris.

TELLOT fils, à Dreux.

L'abbé CARRÉ, curé d'Illiers.

Le comte DE MARBOT, à Paris.

AULET, docteur-médecin, à Houdan.

RIOCREUX, à la manufacture impériale de Sèvres.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Tombeau antique trouvé à Bazoches-les-Hautes. (Achat de la Société.) — *Pierre*.

Sceau d'Hilduin, curé de La Chapelle, trouvé à Maintenon. (Don de M. J. Claye.) — *Cuivre*.

Description du sanctuaire de Notre-Dame-sous-Terre, par M. l'abbé Hénault. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, n° 28. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

SÉANCE GÉNÉRALE DU 12 AOUT 1858

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce que sur un rapport adresse par lui à M. le Préfet, ce magistrat a bien voulu demander au Conseil général, pour la Société, une subvention de 500 fr.

M. Merlet lit un rapport sur la proposition faite par M. Paul Durand dans la séance précédente <sup>1</sup>.

« La Commission, chargée d'examiner la proposition faite par M. Paul Durand dans votre dernière séance, et tendante à demander que l'administration du Musée de la ville soit confiée à la Société archéologique, a parfaitement reconnu les avantages qui résulteraient, surtout pour le Musée, de cette réunion à la Société archéologique; mais sachant les obstacles que rencontrerait ce projet, elle vous propose de passer à l'ordre du jour. »

Après quelques explications de M. de Boisvillette, les conclusions du rapport sont adoptées telles que la Commission les avait proposées.

M. le Président rappelle ensuite que la Société a été convoquée en séance générale pour discuter la proposition déposée par M. Le Poittevin, et tendante à introduire des modifications dans le règlement, proposition sur laquelle un rapport a été fait dans la séance précédente <sup>2</sup>. — M. le Secrétaire fait une seconde lecture du rapport; puis la discussion est ouverte sur les termes mêmes du rapport et sur les conclusions proposées par la Commission. — Un Membre de la Commission réclame contre cette phrase : *Votre Commission ne voit aucun inconvénient à leur accorder ce qu'ils demandent*, et dit que non-seulement la Commission n'a vu aucun inconvénient, mais qu'elle a trouvé un grand avantage à admettre la littérature et les beaux-arts sur le même pied que l'archéologie. Cet incident n'a pas de suite.

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 415.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 413.

M. Paul Durand combat vivement les conclusions du rapport : il dit que le champ de l'archéologie est assez vaste pour qu'on n'ait pas à craindre de le voir s'épuiser; on a jusqu'à ce jour admis les morceaux de littérature, chaque fois qu'ils se sont présentés, pourquoi ne pas suivre la même voie? Quelle utilité de changer le nom de la Société qui commence déjà à être connue? Il conclut en demandant qu'on ajourne tout changement. — M. Denain répond qu'il est plus digne et plus logique d'admettre la littérature et les beaux-arts sur le même pied que l'archéologie, et de ne pas seulement leur donner, comme par grâce, le droit d'asile. — M. J. Greslou fait observer que, quoiqu'en dise M. Paul Durand, l'archéologie est bien sèche et bien aride, et qu'il arrivera un jour où elle ne saura plus rien produire. — M. l'abbé Olivier craint qu'en admettant la littérature, il ne se présente telles questions épineuses de politique ou de philosophie qu'il sera peut-être impossible d'éviter complètement. — Après diverses répliques de MM. l'abbé Brière, Paul Durand, Joliet et Denain, M. le Président résume la question. — M. Person demande que, vu le petit nombre de membres présents, le vote soit ajourné au mois d'octobre. — M. Ravault croit qu'au mois d'octobre beaucoup de membres seront encore absents et propose de remettre la décision au mois de novembre. — Ce dernier avis est adopté, et il est décidé qu'on enverra des lettres de convocation spéciales et indiquant l'objet de la réunion.

L'Assemblée consultée ajourne la prochaine séance au second jeudi d'octobre, et comme la réunion de novembre serait trop rapprochée, elle la remet également au second jeudi.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. LEVIEZ-HUET, membre du Conseil général, à Chartres.  
BAUCET, à Châteaudun.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Bulletin du Bibliophile, n<sup>o</sup> de février 1858. (Don de M. Eus. Castaigne.) — *Impr.*

Académie de Stanislas. — Réponse de MM. Chantard et Mezières. — *Impr.*

Construction de Notre-Dame de Chartres au XIII<sup>e</sup> siècle, par M. Assier. (Don de M. Aubry.) — *Impr.*

Voyage d'outremer en Jérusalem, par le sieur de Caumont. (Don de M. Aubry.) — *Impr.*

L'âne qui vieille et la truie qui file. (Don de M. Lecocq.) — *Lith.*

Vue de la statue de Marceau. (Don de M. Lecocq.) — *Lith.*

Revue des Beaux-Arts, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> livr. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

---

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1858.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à la Société de la perte douloureuse qu'elle a faite de deux de ses membres : MM. de la Varenne et J. Claye.

M. de Boisvillette fait ensuite connaître à l'assemblée que S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à la Société, pour l'exercice 1858, une subvention de 300 fr., et que, de son côté, le Conseil général du département a, sur la demande de M. le Préfet, inscrit une somme de 500 fr. à son budget de 1859, comme encouragement pour les travaux de la Société.

M. le Président rappelle ensuite qu'on doit discuter dans la prochaine séance le projet de modifications à apporter au règlement<sup>1</sup>; mais il fait observer qu'aux termes du règlement, il est nécessaire que d'abord la demande de révision soit déposée sur le bureau revêtue de la signature de dix membres, et il invite les auteurs de la proposition à remplir cette formalité au commencement de la prochaine séance.

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 113 et 117.

M. le Secrétaire donne lecture d'une circulaire de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique réclamant le concours de la Société pour la publication du *Dictionnaire historique de l'ancienne France*. — M. de Boisvillette invite les membres de l'assemblée à faire connaître les ouvrages qui pourraient être consultés utilement pour cette publication. M. Ad. Chasles indique le *Livre blanc* et le *Livre rouge*, manuscrits déposés à la Bibliothèque communale; il offre en outre un travail fait par lui sur les anciennes paroisses. M. Roux dit qu'il est propriétaire d'anciennes cartes latines du département. M. Merlet rappelle l'existence d'un dictionnaire des anciennes paroisses provenant de la bibliothèque de M. Lejeune, et dit que M. Lefèvre a déjà fait pour le département un travail à peu près analogue à celui que réclame M. le Ministre. On signale comme pouvant fournir des renseignements utiles, les Questionnaires adressés par la Société à MM. les Maires, Curés et Instituteurs du département. — Il est décidé qu'on fournira tous ces renseignements à M. le Ministre et qu'on lui dira que la Société est toute disposée à lui prêter son concours.

Lecture d'une notice de M. Lecocq sur des figurines gallo-romaines trouvées dans la vallée des Vauroux. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'un article de M. Ravault sur la maison de la rue du Grand-Cerf, n° 52. — M. de Boisvillette indique le rapprochement qu'il y a à faire entre la façade du château d'Anet et celle de cette maison. — Renvoi à la Commission de publication.

Dépôt d'un troisième article de M. E. de Lépinos sur les Mémoires de Laisné. — Renvoi à la Commission de publication.

Dépôt d'un article de M. Luc. Merlet sur une lettre de rémission de 1585. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Roux demande si l'on pourrait avoir communication des ouvrages qui forment la bibliothèque de la Société. — Cette communication est de droit pour tous les membres.

M. Ad. Chasles signale l'existence d'une quittance donnée par Jean du Lys, frère de la Pucelle d'Orléans, comme capitaine de Chartres. Il fait remarquer que dans aucun historien il n'est question de Jean du Lys comme capitaine de notre ville. — La Société prend acte de cette intéressante communication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

*Membres titulaires :*

MM. JARRY, à Orléans.  
DIOUDONNAT, à Bonneval.

*Membre correspondant :*

M. le baron LEBEL, juge d'instruction, à Strasbourg.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Figurines gallo-romaines trouvées au champier des Vauroux.  
(Don de M. Lemarie.) — *Argile.*

Chapiteau du XIII<sup>e</sup> siècle. (Don de M. Baret.) — *Pierre.*

Bas-relief représentant le sacrifice d'Abraham, XVI<sup>e</sup> siècle.  
(Don de M. Baret.) — *Plâtre.*

Deux chapiteaux cariatide du XVI<sup>e</sup> siècle. (Don de M. Garnier.)  
— *Pierre.*

Fragment d'une mosaïque trouvée aux Coudreaux. (Don de  
M. le baron Reille.)

Notice sur les plombs historiés trouvés dans la Seine et re-  
cueillis par M. Arth. Forgeais. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Histoire de la Bande d'Orgères. par M. Coudray-Maunier.  
(Don de l'auteur.) — *Impr.*

Anciens jetons et méreaux; — Les Monnaies des seigneurs de  
Borkulo; — Tiers de sol mérovingiens; — Pièces à retrouver;  
— Quelques médailles satiriques. Cinq brochures avec planches,  
de M. Renier-Chalon. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Plan du nouvel Hôtel-Dieu de Chartres, gravure distribuée le  
jour de l'inauguration. (Don de M. Sainte-Beuve.) — *Grav.*

Revue des Beaux-Arts, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> livr. (Envoi du  
Comité central des Artistes.) — *Impr.*

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1858.

Présidence de M. DENAIN, vice-président.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce à l'assemblée que la séance générale fixée primitivement au 11 novembre <sup>1</sup> est encore ajournée jusqu'au jeudi 2 décembre. Il invite les membres qui désirent la modification du règlement à signer la demande de changement déposée sur le bureau <sup>2</sup>.

M. Denain rappelle ensuite à l'assemblée la mort récente de M. Caix, vice-recteur de l'Académie de Paris : il fait connaître en même temps que S. M. l'Empereur a fait choix pour le remplacer de M. Artaud, ancien inspecteur-général de l'Université, et annonce que le Bureau, suivant le désir de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, a nommé M. Artaud membre honoraire.

Lecture d'une lettre de M. Rivière sur les fouilles de Theuville. — M. Rivière est nommé membre correspondant de la Société, et sur la proposition de M. Baudouin, il est chargé de surveiller les fouilles.

Lecture d'une notice de M. Merlet sur les souvenirs de Jeanne Darc dans le pays chartrain. — Renvoi à la Commission de publication. — M. Roux croit que Jean du Lys figure comme capitaine de Chartres dans Souchet et dans Janvier de Flainville. — On fera des recherches à ce sujet.

Lecture d'un rapport de M. Gillard sur une excursion à Nogent-le-Roi <sup>3</sup>. Le rapporteur émet le vœu qu'un membre de la Société soit envoyé à Nogent pour visiter l'église et savoir s'il n'est pas opportun de demander qu'elle soit classée parmi les monuments historiques. — MM. Roussel et Servant sont chargés par l'assemblée de remplir cette mission. — M. Denain signale l'église de Lormaye comme lui ayant paru offrir de l'in-

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 118.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 80 et 82.

térêt. M. J. Greslou répond que ce n'est qu'une tour carrée sans sculptures. — M. Roux met à la disposition de la Société une vue de la porte Chartraine de Nogent-le-Roi, vue que lui a transmise M. Lamésange : il se réserve d'écrire une notice historique sur Coulombs et Nogent-le-Roi.

Lecture d'un rapport de M. Lecoq sur les questionnaires du canton de Chartres-sud. — Dépôt aux archives. — M. J. Courtois rappelle à ce sujet que l'église de Sours fut reconstruite en 1803 avec les matériaux provenant de l'église Saint-Hilaire de Chartres.

Lecture d'un rapport de M. Roux sur les questionnaires du canton d'Orgères. — Dépôt aux archives.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

- MM. ROCQUE, docteur-médecin, à Chartres.  
DU TILLET, à la Hallière, commune de Digny.  
MAGIS, avocat, à Dreux.  
TORCHERX, instituteur, à Nogent-le-Phaye.

##### *Membre correspondant :*

- M. RIVIÈRE, instituteur, à Prunay-le-Gillon.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Clef romaine, trouvée dans les fouilles du terroir dit Château-Gaillard, commune de Baignolet. (Don de M. Lamy, curé de Baignolet.)

Fragment de sifflet romain en os ; — crochet en fer ; — scories de fer, cuivre et charbon paraissant provenir de l'incendie de la cathédrale en 1194 : tous débris venant des fouilles de l'ancien cimetière Saint-Jérôme. (Don de M. J. Courtois.)

Rapport du Préfet et Procès-verbal des délibérations du Conseil général d'Eure-et-Loir, en 1858. — *Impr.*

Histoire des relations des Hurons et des Abnaquis du Canada avec Notre-Dame de Chartres, par M. Luc. Merlet. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> livr. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, tome IV avec atlas. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 DÉCEMBRE 1858.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

M. le Président rappelle à l'assemblée que la Société a été convoquée en réunion générale pour discuter une proposition déposée primitivement par M. Le Poittevin et tendante à introduire des modifications importantes dans le titre et le règlement de la Société. Il donne la parole au rapporteur de la Commission chargée d'examiner cette proposition, afin de faire une nouvelle lecture du rapport préparé à ce sujet <sup>1</sup>.

Après cette lecture, M. le Président annonce que la discussion générale est ouverte sur les conclusions du rapport.

Divers membres sont entendus pour et contre la proposition.

Les uns disent qu'il serait regrettable que dès le principe on vint à déclarer que la Société Archéologique n'a plus de matériaux suffisants et n'est pas née viable telle qu'elle est. Ils demandent qu'on attende au moins avant de faire aucun changement qu'il ait été prouvé que l'archéologie est insuffisante pour entretenir seule la Société; hypothèse d'ailleurs inadmissible, suivant eux: il est certain que la Société, avec son organisation actuelle, a une existence parfaitement assurée. Du reste, il n'y a pas à Chartres les éléments nécessaires pour faire une société sérieuse de littérature et de beaux-arts; il serait à craindre que l'archéologie ne fût étouffée par la littérature médiocre.

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 113.

Les autres répondent que l'archéologie vivra très-bien à côté de la littérature et des beaux-arts. L'archéologie est une science toute positive qui n'a ni émotion ni puissance des idées; la littérature produira tout cela. On a fait trop bon marché d'ailleurs des littérateurs chartrains; la terre des Rotrou, des Desportes, des Regnier, n'est pas une terre stérile. Dès le principe de la Société, on a un peu manqué de logique; on a pris le titre de Société Archéologique, et l'on a demandé toute autre chose que de l'archéologie pure: il serait plus juste d'indiquer franchement dans le règlement et dans le titre de la Société les diverses branches dont on désire s'occuper.

La discussion générale est close.

M. le Président met aux voix la question de savoir si la *Société archéologique*, changera son titre en celui de *Société d'archéologie, de littérature et de beaux-arts*, et rappelle qu'il est nécessaire, pour que cette proposition soit adoptée, qu'elle réunisse les voix des trois-quarts des membres présents.

Nombre de votants: 40.

La majorité des trois-quarts est de: 30.

Oui: 17.

Non: 23.

La proposition est rejetée.

Un membre propose ensuite à l'assemblée de faire un règlement intérieur, dans lequel on exprimera que la Société, tout en restant archéologique, accueillera toujours avec plaisir les œuvres de littérature et de beaux-arts, et offre à l'adoption de la Société la rédaction suivante: « Après ce vote de principe, la Société, statuant par voie de règlement intérieur, décide qu'elle sera heureuse d'accueillir, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, les œuvres de littérature et de beaux-arts. »

Après diverses observations, l'amendement suivant, fait à cette proposition, est adopté par l'assemblée: « La Société déclare qu'elle accueille avec plaisir les œuvres de littérature et de beaux-arts. »

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1859.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte douloureuse que la Société a éprouvée dans la personne de M. de Luigné.

Au nom du Bureau, il propose ensuite à l'assemblée, vu les nombreuses occupations de M. Sainte-Beuve, son trésorier, de nommer un trésorier-adjoint. Cette proposition est acceptée, et M. H. Laigneau est nommé par le Bureau à ces fonctions qu'il déclare accepter.

M. le Secrétaire fait connaître que des circonstances imprévues ont apporté depuis trois mois du retard dans la publication des Bulletins : il espère qu'avant peu les Mémoires reprendront leur cours régulier : l'état des finances de la Société et les manuscrits parvenus permettent d'en donner l'assurance.

Lecture d'une note de M. Benoît, juge à Paris, annonçant qu'il a découvert à la bibliothèque de l'Université de Turin une traduction inédite en vers français de l'*Enfer* de Dante. Le manuscrit reproduit le texte italien en regard de la traduction qui est vers pour vers. Voici l'exorde du premier chant :

- « Au milieu du chemin de la vie présente,
- » Me retrouvay parmi vne forest obscure
- » Où m'estoye esgaré hors de la droite sente.
- » Ha ! combien ce seroit à dire chose dure
- » De cest forest tant aspre, forte et sauuaige
- « Qu'en y pensant ma paour renouuelle et me dure.

La facture du vers français ainsi que le caractère de l'écriture semblent remonter à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. D'une part la copie du texte toscan pourrait offrir de curieuses variantes ; de l'autre, la traduction apporterait sans doute quelques éclaircissements aux passages demeurés obscurs de l'original. Il serait donc vivement à désirer que le précieux manuscrit de Turin fût livré prochainement à l'impression, soit en Italie, soit en France.

La Société donne acte à M. Benoît de son intéressante communication.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre.

Lecture du procès-verbal de la séance du 2 décembre. — M. le Président émet le vœu que le nom des membres qui prennent part aux discussions soit à l'avenir supprimé dans les procès-verbaux. Après diverses observations, la décision de cette question est remise à la séance suivante.

Lecture d'une pièce de vers de M. Joliet, intitulée *Souhaits du premier jour de l'an*. — Renvoi à la Commission de publication

A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ETRE-ET-LOIR.

SOUHAITS DU PREMIER DE L'AN

Messieurs, entre les arts, les lettres, la science  
Pourquoi disputer vainement,  
Et sur le droit d'ainesse, et sur la préséance ?  
A chacun son petit talent.  
Qu'importe un mot de plus écrit au frontispice,  
Si la porte de l'édifice  
S'ouvre pour tous honnêtement ?  
Que la muse entre au sanctuaire,  
A titre de propriétaire,  
Ou sur billet de logement,  
Ce n'est pas une grosse affaire.  
Le sol chartrain toujours fut fertile en rimeurs  
Quand les lettres chez nous commençaient à renaitre,  
Il en comptait, et des meilleurs ;  
Et Laurent Desmoulins, ce respectable ancêtre  
Qu'à notre grand plaisir on nous a fait connaître,  
Et l'illustre abbé de Thiron  
Chez nos aïeux en grand renom,  
Quand brillait, au ciel poétique,  
La pléiade mythologique  
Dont Ronsard était l'Apollon.  
Astres éteints, gloire pâlie !  
Desportes cependant ne se peut oublier,  
Car il eut le bonheur d'avoir pour héritier,  
J'entends en fait de vers et non pas d'abbaye,  
Un vaurien de neveu qui s'appelait Regnier.  
Dreux est fier à bon droit du grand Rotrou Jauville  
Vit naître Colardeau, Courville

Le joyeux chansonnier Panard ;  
Et nous avons, pour notre part ,  
Guillard et Colin-d'Harleville.  
Tout Chartrain fait son tour de ville ,  
Et pour guide prendra l'auteur  
Dont l'amour du pays a fait battre le cœur ,  
Dieté la causerie élégante et facile.  
De nos chers souvenirs aimable historien ,  
Sa vive et piquante chronique ,  
Sera dans cinquante ans œuvre archéologique ,  
De plus œuvre d'esprit , ce qui ne gâte rien.  
Combien de nous encore , à l'appui de mon dire ,  
Je pourrais vous citer : mais parler du présent ,  
C'est pour l'éloge ou la satire  
Marcher sur un terrain glissant.

Il faut bien que la poésie  
Ait chez vous droit de bourgeoisie.  
On fait de mauvais vers : eh ! mon Dieu, pourquoi pas ?  
Croit-on qu'on trouve à chaque pas  
Corneille , Voltaire ou Racine ,  
Hugo , de Musset , Lamartine !  
On fait ce qu'on peut ici-bas.  
L'erreur est notre lot : Messieurs les antiquaires  
Sont comme nous soumis à ces communes lois.  
Dans les sentiers poudreux semés de vieilles pierres ,  
On s'égare aussi bien que sous l'ombre des bois :  
J'en prends à témoins leurs confrères.

Où sont les œuvres éphémères  
Dont s'amusait au bon vieux temps  
La naïveté de nos pères ;  
Où vont les feuilles du printemps ,  
Quand sur la forêt qui frissonne  
Ont passé le souffle des vents  
Et les froids brouillards de l'automne ;  
Où vont les almanachs chantants ,  
S'en iront nos rimes légères.  
Le temps emporte tout , mais ne conserve guères :  
Il fait son choix , il a raison :  
On ne saurait , quand on voyage ,  
Ramasser For et le billon ;  
Il faut alléger son bagage.  
Pourtant , vers la postérité ,  
Par l'orgueil du métier tout poète emporté ,  
Jette par fois un œil d'envie.

Merci cent fois, Messieurs, si vous laissez nos vers  
Passer, discrettement couverts

Sous le grave manteau de l'archéologie.

Nos doctes collaborateurs

Dans les siècles futurs auront des successeurs,  
Travaillant comme vous à renouer la chaîne  
Dont la rouille des ans a rongé les anneaux.

En ce temps là, quand les travaux

De notre édilité chartraine

Deviendront de l'histoire ancienne,

Quand nos petits enfants s'en iront en ballon

Déjeuner au Mexique et dîner au Japon,

Quand sur Chartres, orné de palais magnifiques,

Resplendissant le soir de soleils électriques,

Le marteau du progrès aura passé vingt fois,

Aura sapé nos murs et renversé nos toits,

De nos places et de nos rues,

En angles imprévus bizarrement tordues,

D'un autre Lépinois les travaux érudits

Poursuivront les traces perdues.

Du théâtre à venir exhumant les débris,

Quelque savant cherchant et la date et l'usage

De ce monument d'un autre âge,

Viendra consulter vos écrits,

Et pourra, par hasard, rencontrer une page

Qui ne comptait pas sur l'honneur,

En l'an deux mille et plus, de trouver un lecteur.

De chaque région de la pensée humaine

Qui peut dire où commence, où finit le domaine !

Le champ s'ouvre plus vaste, et, par tous exploité,

Touchant à toutes les frontières,

Brise les fragiles barrières

Où l'on parquait la vérité.

Soumettant la nature aux calculs du gême,

La science étend ses bienfaits ;

Avec bonheur l'art se marie

Aux merveilles de l'industrie,

Et dans le siècle du progrès

Nous voyons, grâce à la chimie,

Le soleil peintre de portraits.

Messieurs, puisqu'aujourd'hui confondant leurs bannières

Plus que jamais les arts sont frères,

Suivons pour tous la loi de l'hospitalité,

Et que chacun de nous, antiquaire ou poète,

(Au premier jour de l'an, c'est ce que je souhaite.)  
Aille, l'un aidant l'autre, à l'immortalité!

Lecture d'un plaidoyer en prose de M. Calluet en faveur de la poésie. — Renvoi à la Commission de publication.

### ÉLOGE DE LA POÉSIE.

MESSIEURS,

Au milieu des contrariétés de la vie, j'ai trouvé trop de consolation dans le culte de la poésie, pour ne pas venir aujourd'hui vous remercier du nouvel accueil que vous lui avez fait dans votre réunion dernière. Vous avez écouté ses réclamations, ce n'est plus une étrangère à qui l'on doit quelques égards. Vous l'avez solennellement adoptée, elle est maintenant *un enfant de la famille*.

Plusieurs en voulaient davantage. Mais vous avez bien fait peut-être de ne pas inscrire au fronton de votre temple un symbole nouveau. Vos détracteurs l'auraient interprété comme un signe de défaillance et un cri de détresse. Vous avez été, ce me semble, mieux inspirés : vous avez admis la chose sans le nom et reconnu par le fait aux trois sœurs mêmes droits dans l'héritage.

C'est ainsi que vous avez ménagé tous les intérêts.

Cependant des murmures se sont élevés au dehors : on a blâmé votre justice ; car, il faut le reconnaître, notre siècle est peu favorable à la poésie. Nous ne sommes plus aux temps où quelques vers suffisaient pour occuper toutes les trompettes de la Renommée, où deux sonnets partageaient en deux camps ennemis et la ville et la cour ; aujourd'hui les Muses sont mises à la réforme et renvoyées aux invalides, trop heureuses quand on respecte encore de loin leurs chevrons.

Hé bien ! Messieurs, si vous le permettez, j'essaierai de les venger ici de ces dédains.

Oh ! sans doute, au fond de ma solitude, blanchi par les années, j'ai désappris la lutte et les combats. Mais quand le vieil Entelle voit l'orgueil des jeunes athlètes, son cœur s'indigne, son sang bouillonne, ses narines se gonflent, ses mains, qui en avaient perdu l'usage, reprennent le ceste, et le voilà redescendu dans l'arène. J'imiterai son exemple.

Les traits que lançait Priam pour défendre son Iliou, n'étaient pas bien redoutables : ma voix sera bien faible au milieu de tant de voix bruyantes qui condamnent ; mais j'aurai du moins payé ma dette, et la poésie, tant bien que mal, aura eu aussi son discours *pro domo sua*.

Voici mon dessein. J'ai recueilli toutes les accusations terribles qu'il est de bon ton aujourd'hui de lancer contre elle. — Les uns disent : « A quoi servent les vers ? » Les autres : « Qui est-ce qui lit maintenant des vers ? » — Ceux-ci : « Qui est-ce qui fait encore des vers ? » Ceux-là : « Tout le monde fait des vers » — En trois mots : inutilité de la poésie,

l'utilité de la poésie, facilité de la poésie, voilà les principaux griefs qu'on lui reproche; j'y répondrai autant que mes forces me le permettront; je vous exposerai son utilité, sa grandeur, et ses difficultés; j'y mettrai toute la précision possible; vous me pardonnerez si de cruelles préoccupations ne m'ont pas laissé le temps d'être court. Mais souvenez-vous bien, Messieurs, que ce n'est pas vous que je prétends convertir; vous avez fait vos preuves. C'est par dessus vos têtes que doivent passer mes réponses. Vous êtes mes Juges, et c'est à votre tribunal que j'en appelle; mes adversaires ne sont point ici.

Ceci posé, je reprends et je commence.

A quoi servent les vers ?

Ici j'ai deux adversaires à combattre : l'un, courbé vers la terre dans sa complète ignorance, ne connaît aucun des services que la poésie a rendus jadis à la société; l'autre, renfermé dans la sphère étroite du Réalisme, ne songe qu'à l'utilité présente; et tous les deux, du haut de leur orgueil, disent avec autant de vérité : « A quoi servent les vers ? »

Chacun d'eux aura sa réponse.

La poésie a commencé dès le berceau du monde. Dès que l'homme put se connaître lui-même, ainsi que tout ce qui l'environnait, dès qu'il put apprécier les merveilles de la création, contempler ces globes qui roulent dans l'espace, cette terre couverte d'une végétation si puissante, cette innombrable variété d'animaux et de fruits, ces fleuves, ces vallons, ces montagnes, il se sentit attiré vers le Ciel, et pour que la gratitude égalât les bienfaits, il dressa des autels, brûla de l'encens, offrit des victimes, puis joignant les paroles aux actions, il mit sur ses lèvres les pensées les plus généreuses, les sentiments les plus élevés, le langage le plus harmonieux; et la poésie fut inventée.

Telle est sa noble origine : premier besoin de cœur de l'homme, elle est fille de la piété et de la reconnaissance.

Parcourez toutes les parties du globe, vous la trouvez chez tous les peuples : la tribu sauvage a son langage mesuré, comme les nations plus avancées. Partout elle est une inspiration, partout un sacerdoce.

Bien des chants religieux n'ont eu que la durée du sentiment qui les dictait. Trois peuples cependant, parmi les aînés de la terre, ont conservé leurs poèmes primitifs : A l'orient, les Brahmanes ont encore entre les mains leurs Védas et ces gigantesques épopées qui contiennent l'histoire de leurs dieux et de leurs transformations. Au centre de l'Asie, s'il est permis de joindre le sacré au profane, les Hébreux vénèrent, ainsi que nous, comme la parole de Dieu lui-même, les chants de Moïse, le drame touchant et sublime de Job, les larmes de David. Et à l'occident, oublierai-je la Grèce ? la Grèce aux villes florissantes, aux fleuves limpides, aux mers témoins de tant de combats, au langage si doux, à l'imagination si féconde et si vive ! Je ne veux nommer ici que son vieil Homère ! j'en dirais trop sur cet aïeul des Sophocle, des Virgile, des Racine. Le plus jeune de ces poèmes est vieux de près de quatre mille ans; voilà certes, des quartiers de noblesse qu'on peut citer avec orgueil, même devant des archéologues.

Cette antiquité sera déjà sans doute un titre assez recommandable auprès de vous. Mais ce n'est pas assez pour la poésie. Noblesse oblige.

De siècle en siècle, ici ou là, elle a opéré de nouveaux prodiges. C'est un protégé qui prend à chaque circonstance une forme nouvelle.

C'est elle qui a présidé à la fondation des villes, à l'organisation des Sociétés. Voilà pourquoi la fable, dans ses riantes allégories, nous représente Orphée apprivoisant les lions et les tigres, Amphion élevant sur les murs de Thèbes les rochers sensibles à la douceur de sa lyre. Horace nous le dit lui-même : Distinguer le droit public du droit privé, le sacré du profane ; enchaîner les passions, régler les mariages, graver les lois sur le bois, c'était là la sagesse des premiers temps et tout à la fois la gloire des poètes divins,

*Sic honor et nomen divinis vatibus.*

Mais si dans ces temps de violence, où la raison du plus fort était toujours la meilleure, ils chantaient la guerre et ses héros, on les voyait aussi, mieux inspirés, pour adoucir ces courages farouches, célébrer la clémence des rois, les douceurs de la paix, les richesses de l'agriculture, et le bonheur de l'homme des champs ; ou bien s'il leur fallait encore des images belliqueuses, ils vantaient dans les jeux olympiques le coursier qui avait devancé les autres dans la lice, ou plaçaient sur le front du vainqueur une couronne que le sang n'avait pas déshonorée.

Toutes les occasions leur étaient bonnes pour instruire et pour plaire.

Dans les fêtes de Bacchus ils profitaient du chant du bouc pour présenter aux petits et aux faibles les catastrophes des grandes familles, les sanglantes misères des rois, et fortifiaient ainsi les âmes contre les coups du destin.

Mais déjà la civilisation avait ses excès. Ils étaient encore là sur la brèche pour prendre corps-à-corps les vices et les ridicules ; et sur tous les théâtres du monde ils ont traduit devant eux sur la scène et l'avare, et le glorieux, et le père irrité, et le fils coupable, pour corriger avec leur fouet impitoyable les travers de la sottise humaine.

Me demanderez-vous encore à quoi servent les vers ?

« Hé ! que nous importent ces civilisations vermoulues ? Alors, faite » de mieux, la poésie pouvait être utile. Mais elle a fait son temps, et » de nos jours, encore une fois, à quoi servent les vers ?

Sans doute, ils ne mènent pas à la fortune. Homère, ce glorieux aveugle, s'en irait encore, avec son Iliade dans sa besace, mendier de ville en ville son pain de chaque jour. Tous les poètes ne reçoivent pas, comme Virgile, dix mille sesterces pour chacun de leurs vers ; ou, comme notre Philippe Desportes, de bonnes rentes et de grasses abbayes. L'affranchi qui enseigne à Sempronia la danse ionienne, ou au fils d'Albinus : « Si de cinq onces on en retranche une, combien reste-t-il ? » gagne de plus gros honoraires. Aujourd'hui les pauvres poètes publient leurs œuvres à leurs risques et périls, trop heureux quand ils trouvent dans leur patrie une rive hospitalière et des amis empressés de souscrire !

Mais que leur fait la richesse ? Ils ont porté plus haut leurs regards.

Enfant du dix-neuvième siècle, je ne viens point troubler sa gloire, mais permettez-moi de vous dire toute ma pensée. Je crains le souffle qui l'emporte. Je suis prêt à reconnaître tout ce qu'il a produit d'admirable. Dans les mathématiques et la chimie, dans l'industrie et le commerce, dans la linguistique et l'histoire, il a fait des progrès immenses. Je ne parle pas de l'archéologie devenue à la mode et dont il se plait à protéger les recherches. Combien de merveilleuses découvertes ! Vous savez mieux que moi jusqu'à quel degré de perfection il a porté l'art de supprimer les distances, de peindre avec les rayons du soleil, d'écrire sur l'aile de la foudre, et cent autres inventions dont une seule suffirait pour illustrer tout un siècle ; et il n'est encore qu'à la moitié de sa course ! Où s'arrêtera-t-il ?

Mais je crains ses tendances. Disons-le à regret, mais avec franchise, nous sommes débordés par la matière. Rien n'est parfait en ce monde ; si nous avons gagné beaucoup d'un côté, nous avons beaucoup perdu de l'autre. Imprudents que nous sommes ; dans notre poursuite passionnée du positif et de l'utile, nous avons sacrifié l'idéal à la réalité. Nos yeux ne voient plus au-delà de cet horizon terrestre. Toutes nos pensées, tous nos efforts, tout notre génie, toutes nos vertus, n'ont plus qu'un seul objet, le bien-être physique et la vie des sens. Mais l'amour du grand et du beau, mais les plaisirs purs de l'intelligence, que sont-ils devenus ?

Pour satisfaire cette soif ardente, nous avons besoin d'or, et nous allons à travers les orages en demander à tous les pays du monde ; par tous les moyens possibles nous faisons rendre à la terre tout ce qu'elle peut produire, nous perfectionnons ses races, nous torturons ses gaz, nous décomposons ses acides ; nous inventons des machines, nous simplifions les procédés, nous faisons dire à toutes les sciences leur dernier mot pour en arriver là.

Ce n'est point ici un procès que je veux instruire contre mes contemporains, c'est une triste vérité que je déplore.

Emportés dans le tourbillon du mouvement perpétuel, si nous multiplions nos déplacements et nos voyages, c'est que là-bas le lucre, de sa puissante voix, nous appelle. Quand la nature déploie devant nous ses merveilles, sommes-nous tentés de l'admirer et d'élever jusqu'à Dieu notre reconnaissance ? Rien de cela. Nous comptons sur nos doigts combien de bois et de charpentes rapportera cette forêt magnifique ; ces prairies si bien aménagées nourriront tant d'élèves ; cette montagne qui porte jusqu'au ciel son front couronné de frumats, dont recèlent dans ses entrailles du minerai et des marbres ; ce fleuve, qui se développe avec tant de majesté sous ses dômes de verdure, vite dévastons ses rivages, emprisonnons-le dans nos digues, souillons ses eaux de nos teintures, enterrons-le sous nos usines ; sa force motrice égale plusieurs milliers de chevaux, n'en perdons pas une parcelle.

Chez nous tout est calcul et spéculation. Nous ne voyons que par les yeux de l'intérêt. Nos vertus mêmes (je parle de ces tristes vertus humaines dont nous sommes si fiers) ces vertus mêmes, hélas ! sont trop

souvent de mauvais aloi; si nous secourons l'indigence, si nous ouvrons des hôpitaux au malheur, c'est que le spectacle de la misère nous révolte, et que ses cris épouvantent notre sécurité.

Hé ! mon Dieu ! livrez-vous à tous ces travaux, utilisez tous les biens que Dieu vous a donnés; rendez la vie humaine commode et facile, c'est une œuvre sainte et admirable, mais n'oubliez pas que l'homme ne vit pas seulement de pain. Tailler la pierre, forger les métaux, tisser les étoffes, est-ce là toute sa destinée? doubler ses richesses, se parer de soie et d'or, se bâtir des palais, cueillir toutes les fleurs, savourer toutes les jouissances, est-ce là toute sa grandeur?

Enfants des hommes, ne songerez-vous qu'à cette poussière que vous foulez aux pieds, qu'à ces organes qui vous enveloppent? Et cet esprit si grand et si vaste, cette parcelle de la divinité, comme dit Horace, cette intelligence qui embrasse tous les mondes et par delà, n'aura-t-elle pas son aliment et ses délices?

En connaissez-vous de plus nobles que les saintes inspirations de la poésie? Venez, ô prophètes sacrés, ouvrez-nous toutes les sources de votre génie! Montrez-nous ce qui est vrai, ce qui est bon, ce qui est beau! Faites-nous comprendre combien il est profondément triste de dépenser tant d'esprit pour aboutir à la matière!

Voilà, Messieurs, au milieu de tous nos progrès, à quoi doivent nous servir les vers. Où irions-nous, si, dans notre course insensée vers l'abîme, de distance en distance ne brillaient pas ces lumières?

Oh! si avec l'œil de Dieu nous pouvions voir quel obstacle ont opposé à ces entraînements, et Lamartine qui dans ses *Méditations* sublimes nous peint avec tant de vérité les doutes et les aspirations du siècle, et Chateaubriant qui malheureusement a négligé de scander ses brillantes épopées, et Ponsard qui chante si bien les victoires de l'honneur sur les hontes de l'agiotage et de l'argent, et tant d'autres, que nous voyons chaque jour à leur exemple combattre avec tant de bonheur pour le salut de la Société; comme nous applaudirions aux efforts de ces généreux athlètes! comme nous jetterions un regard de pitié sur ces pauvres aveugles, qui ne rougissent pas de nous dire: « de nos jours, à quoi servent les vers? »

Croiriez-vous qu'ils ajoutent: « Est-ce que l'on fait encore des vers? »

Non, Dieu merci, le feu sacré n'est pas encore éteint. La jeunesse sort du collège pleine d'illusions et d'ardeur; l'âge viril n'est pas tout entier à la bourse ou dans nos usines; et la vieillesse, verte et vigoureuse, revient plus d'une fois à ses premières amours.

A ces trois grandes renommées, qui tout à l'heure se présentaient sur mes lèvres, que de noms je pourrais ajouter? Si je me taisais, nos murailles proclameraient elles-mêmes, et les Victor Hugo, et les Casimir Delavigne, et les Béranger, et les Barthélemy, et les Viennet, et les Barbier, et les Musset, brillantes constellations de notre ciel poétique, plus dignes encore de nos hommages si leur Muse ne s'était parfois égarée. Les femmes à elles seules, les Delphine Gay, les Amable Tastu, les Louise

Colet, formept une pleiade toute éelatante de gloire et de grâce. On fait des vers jusque dans l'atelier de l'artisan modeste. C'est pour le travailleur le baume de ses peines, et le grain de sel dont il assaisonne son pain dur. En seriez-vous jaloux ? Tous, il est vrai, n'ont pas un droit égal à l'estime publique. L'vraie s'est glissée bien des fois dans nos fertiles campagnes. Mais rappelez-vous nos derniers siècles : la pudeur n'a-t-elle pas eu bien d'autres pages à déchirer jusque dans les œuvres de nos plus grands poètes ?

« Mais si l'on fait encore des vers, du moins on ne les lit plus. »

Sans doute nos Turcarets modernes, nos joueurs de hausse et de baisse, nos accapareurs avides, nos coureurs haletants de places et de richesses (et ils sont en grand nombre), ne les lisent pas ; là règnent la politesse et le goût, autant d'inconnus qu'ils dédaignent. Mais tout esprit fin et déhecat, toute âme que les chiffres n'ont pas encore desséchée, les imaginations vives et aimantes, les cœurs trompés et malades, les savourent avec déhees.

Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

Aussi quel empressement et quelle foule, quand par hasard les colonnes des libraires annoncent au théâtre de Pompée un de ces drames écrits en si beaux vers par nos Térences modernes ! Oh ! comme les chevaliers et le peuple accourent en masse pour se disputer tous les étages et tous les sièges ! comme ils écoutent avec avidité et restent assis jusqu'an moment où l'acteur dise : Vous autres, applaudissez ! On sait donc encore lire et admirer les bons vers.

Mais je m'arrête un instant, je crains que vous ne vous lassiez plus tôt que mes adversaires.

Ici, je rencontre en mon chemin de graves personnages : Les uns disent : « Donnez-nous de bonne et solide prose, et laissez-là vos hémistiches et vos rimes, ces enfantillages ! » — Les autres : « Le beau succès que vos vers ! Est-ce que tout le monde n'en fait pas ? »

Messieurs, imposez-vous encore un peu de patience ; je dois un mot à chacune de ces réflexions ? La littérature a deux fleurons à sa couronne, la poésie et la prose. Je me garderai bien de blâmer cette dernière. Chacune a son mérite et sa place. Elles doivent entré elles s'entendre comme deux bonnes sœurs : que la prose, froide et sévère, garde pour elle les sciences et les lois, l'histoire et la morale, voire les dissertations de l'archéologie, ainsi que tous les genres qui exigent clarté et précision ; c'est déjà une part assez belle. Qu'elle soit là, comme une dame romaine, fière de ses fils, les plus beaux diamants de son écrin.

Mais quand il s'agit de peindre aux yeux et à l'esprit, d'ébranler toutes les fibres du cœur par la grandeur et la vivacité des figures, de soulever ou d'apaiser ses orages, laissez à la poésie tout son empire. C'est alors qu'elle commande et qu'elle regne, telle que ce Dieu de Virgile, dont le sceptre contient dans ses cachots les vents rebelles et les tempêtes retentissantes. L'éloquence elle-même, et les beaux arts lui doi-

vent en partie leurs triomphes. C'est elle qui place si haut dans les cieux Bossuet et Raphaël, ces grands poètes, devant qui tout genou fléchit. Quelle différence, grand Dieu ! entre les deux langages !

Quand la prose nous dit avec le législateur armé de son glaive : *Non occides !* la poésie sonde la profondeur de la plaie, compte les blessures comme Antoine sur le corps de César, montre les pleurs des enfants, le désespoir de la femme, et le sang dont le cri poursuit l'assassin jusqu'aux pieds du Dieu vengeur : Caïn, qu'as-tu fait de ton frère !

Quand la prose nous dit : *Non machaberis !* la poésie appelle aux armes toute la Grèce depuis les Thermopyles jusqu'au cap Ténare, pousse ses mille vaisseaux contre le rivage d'Ilion, réduit en cendres après dix ans de combats cette ville superbe, et frappe tout un peuple pour venger un époux outragé.

Quand la prose nous dit avec nos archéologues : « Ce dolmen a tant » de mètres cubes. — Ces fragments appartiennent au Moyen-Age. » La poésie aussitôt ressuscite le passé ; elle convoque les Gaulois en armes dans la forêt carnute pour quelque grande expiation et voit le druide farouche précipiter du haut de ces dolmens les victimes tremblantes sur la lance des guerriers. Ou bien elle reconstruit le monastère et ses cloîtres silencieux, elle entend le chant des moines prosternés dans le sanctuaire et assiste recueillie aux pieux pèlerinages.

C'est elle en un mot qui, comme le Christ penché sur le corps de son ami, donne à tout ce qu'elle touche le mouvement et la vie : « Lazare, sors du tombeau ! »

La poésie est une seconde création.

C'est surtout dans les grands enfantements qu'elle est plus nécessaire. Confiez-vous à la prose tout ce que nous voyons chaque jour ?

Quel siècle fut jamais plus fertile en merveilles ?

Hier des batailles de géants, et des assauts tels qu'on n'en vit jamais ; aujourd'hui de vastes empires cachés au fond de leurs mers ou derrière leurs murailles et qui s'ouvrent enfin après tant de siècles à la civilisation et à ses lumières ; demain nos hardis vaisseaux se creuseront une route à travers les isthmes et les montagnes étonnés de les voir, et des câbles miraculeux iront porter au milieu des abîmes, rapides comme elle, la pensée d'un bout de l'univers à l'autre. Un seul globe ne nous suffit plus, comme au roi de Macédoine qui étouffe dans ce monde trop étroit,

*Estuat infelix augusto limite mundi.*

Et l'esprit de l'homme ne célébrera pas ces prodiges ! Laissez surtout, laissez l'humble langage qui s'en va cheminant à pied, pourrait-il atteindre cette hauteur ? Poètes inspirés, ouvrez vos ailes ! Souvent la prose passe et meurt ; le vers est immortel !

« Mais au moins, débarrassez-la donc de ces puérités qui la dépassent. Renvoyez au collège et vos pieds et vos rimes. »

Les maladroits, ils blasphèment ce qu'ils ignorent ! Faut-il répéter ce

qu'on enseigne sur les bancs de l'école ? Vous le savez comme moi. Messieurs, tous les peuples, et cela dans tous les temps, ont imposé à leur muse des chaînes salutaires. Les uns ont mesuré leurs voyelles, les autres ont compté leurs syllabes. Nommerons-nous frivoles des lois que tous les instincts ont admises ? Les proverbes eux-mêmes prennent souvent deux rimes pour mieux voler de bouche en bouche.

La paresse de l'homme est trop facile à se contenter, il a fallu lui imposer des liens pour le forcer au travail. Dans le simple langage, qu'il adopte la première expression qui se présente, c'est assez pour ce qu'il en veut faire. Mais quand il médite un vol plus élevé, pour obéir à ces arrangements de mots, à ces désinences harmonieuses, il faut qu'il approfondisse sa pensée, qu'il l'étudie et la retourne dans tous les sens, qu'il cherche le vêtement et la couleur qui conviennent le mieux à la physionomie. La pensée ne sort pas toujours tout armée du cerveau de Jupiter. Malherbe serait moins estimé, s'il n'avait pas

D'un mot mis en sa place enseigné le pouvoir.

Que d'efforts pour dompter l'esclave rebelle ! que de peine pour faire des vers faciles !

Un homme d'esprit compare avec justesse nos entraves poétiques aux capaux qui compriment l'eau jaillissante. Plus ils sont étroits, plus elle s'élance avec impétuosité pour retomber en rosée lumineuse et féconde.

Que de coups de marteau n'en a-t-il pas coûtés au sculpteur avant d'exposer son ouvrage ? Et le peintre, direz-vous qu'il se donne des soins puérils, quand il prépare sa toile et sa palette, qu'il broie lui-même et mélange ses couleurs, qu'il ménage avec soin ses tons et ses nuances, et que toujours mécontent de lui-même, il retouche et corrige sans cesse pour atteindre à son idéal.

Tant il est vrai qu'il ne suffit pas que la pensée sorte en bouillonnant du creuset, comme un métal en fusion; ce n'est qu'après avoir été longtemps tournée et retournée sur la sonore enclume des bons vers, qu'après avoir subi cent fois le travail de la lime et du polissoir, qu'elle s'offre enfin au grand jour brillante et complète. Oh ! alors n'ajoutez pas un diamant à la parure de Vénus, n'essayez pas d'enlever sa massue à Hércule : elle est entière et parfaite. C'est là le vers de Boileau, c'est la le vers de Molière. Si les belles pages de Corneille et de Lamartine ne sont pour vous que des jeux d'enfants, grands hommes, montrez-nous donc vos chefs-d'œuvre !

Mais enfin tout le monde fait des vers.

Où, je l'avoue, Messieurs, nous avons tous notre heure de folie : dans les bouillonnements de la jeunesse, qui n'a pas fait son madrigal ou son élégie ? Tout bon rhétoricien sort du collège avec une tragédie dans son havresac. Un mariage ne se fait pas sans rime. Combien d'honnêtes bourgeois font des vers, comme M. Jourdain faisant de la prose, sans le savoir. On dit que Malherbe lui-même en a fait deux dans sa vie. On en prête tout autant au grand Arnauld à propos de notre Mathurin, Boileau les a

laissés dans son art poétique, et ce ne sont pas les meilleurs. On en fait même dans le boudoir des petits-maîtres. Si quelques-uns de ces Dorat se trompent de porte et viennent frapper à la vôtre, n'ouvrez pas; renvoyez-les au jour de l'an;

Vous leur ferez, seigneur,  
En les croquant beaucoup d'honneur.

D'autres en font encore, et que Dieu leur pardonne! Ce sont ces mémoires heureuses qui ont lu cent fois nos grands poètes et nous les reproduisent éternellement avec des variantes, humble troupeau d'imitateurs qui se croient inspirés! Respectons leur illusion, puisqu'elle les rend heureux; mais contentons-nous des premiers éditeurs. Ces poètes là, je vous les livre pieds et mains liés; qu'ils soient abandonnés, j'y consens, à la vindicte publique. Mais aussi faisons la part du feu.

Ne fait pas qui veut de bons vers. Parce qu'il y a des Bavius et des Cotin, dois-je en estimer moins les Varius et les Virgile? Malheur au téméraire qui rime en dépit de Minerve, dit Boileau!

S'il ne sent pas du ciel l'influence secrète,

récitions-nous dans nos classes, et ces vers on les redit toujours avec plaisir,

Si son astre en naissant ne l'a formé poète,  
Dans son génie étroit il est toujours captif,  
Pour lui Phébus est sourd et Pégase rétif.

Horace l'avait dit avant lui: « A celui-là seul qui possède le génie, l'inspiration divine, une élocution grande et harmonieuse, donnez le nom glorieux de poète:

*Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os  
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.*

C'est ici, comme partout ailleurs, le petit nombre des élus.

Mais c'est assez, Messieurs, je m'arrête. J'en ai trop dit pour des aveugles volontaires, j'en ai dit assez pour les hommes de bonne foi, trop peu pour me satisfaire: car mon horizon s'agrandit à mesure que j'avance, et je sens de plus en plus combien je suis au-dessous de ma tâche. Vous, Messieurs, vous me pardonnerez de m'être laissé aller au plaisir de mes préférences; j'avais à cœur de protester contre les folles préventions du jour. Et vous-mêmes, n'êtes-vous pas heureux de revoir vos titres de noblesse?

Car vous aussi, vous aimez la poésie, ce charme de la jeunesse, cette chaude lumière du cœur, ce noble repos des fatigues, cette douce consolatrice de la douleur. Voilà pourquoi, comme ces châtélains du Moyen-Age, vous avez admis à l'unanimité sous vos arcades gothiques cette autre Corinne avec ses chants et sa lyre; et je vous en félicite. C'est commencer dignement avec l'année une ère nouvelle.

Vous avez compris toute l'étendue de votre mission. Car enfin, quel est le but de cette institution qui a trouvé partout un écho? Vous êtes-vous réunis de tous les points de cette province, pour vous occuper uniquement de ciment romain ou de médailles rouillées, pour chercher avec un soin minutieux où était située à Chartres la rue de l'Oie-Rouge, si Marceau s'appelait Maurice ou Séverin? De pareilles questions ne sont pas dignes de deux cents hommes graves.

Vous avez de bien autres pensées : vous voulez conserver quelques pages égarées de notre histoire ; vous voulez rappeler aux hommes qu'ils ne sont pas nés d'hier, que leurs aïeux ont eu aussi leurs monuments et leurs arts, leurs tristesses et leurs joies ; que les nations ne forment qu'une seule famille dont tous les membres pendant la durée des siècles sont solidaires. Vous avez compris que vos études du passé seraient incomplètes, si elles ne descendaient pas jusqu'au présent ; et alors vous nous avez accueillis près de vous comme le dernier anneau d'une chaîne qui touche au berceau de la cité.

Oh ! que vous avez été bien inspirés ! élite de la société d'Eure-et-Loir, ne souffrez pas qu'il se fasse dans ces régions une seule page de bonne prose, un seul vers digne d'être conservé dans une boîte de cyprès, sans qu'il comparaisse ici devant votre tribunal pour y recevoir son brevet solennel. Vous saurez soutenir les faibles, encourager les timides, arrêter les téméraires. Le sol chartrain n'a jamais été stérile.

Nous, de notre côté, amis des lettres et des arts, nous n'abuserons pas de votre indulgence. Horace ne lisait pas ses œuvres au premier venu ni partout. Il ne les confiait qu'à l'oreille de quelques amis, et encore fallait-il qu'il y fût forcé ;

*Non recito cuiquam, nisi amicis, idque coactus.*

Nous avons suivi et nous suivrons toujours son exemple. Chacun de nous, dans sa sphère et selon sa mesure, fera tous ses efforts avec vous pour lutter contre le torrent qui nous emporte, et pour ramener les esprits à l'amour du beau et aux chastes jouissances des âmes élevées.

L'ennui, fils de la monotonie, se glisse parfois sous les vieilles ogives ; essayez : faites un appel à toutes ces bonnes volontés ; pressez, sollicitez ; triomphez de la paresse des uns et de la modeste défiance des autres.

Mais souvenez-vous que la poésie a besoin d'air et de liberté. Laissez à chacun sa sève originale, et ne le couchez pas sur le lit de Procuste.

Nous avons devant nous de glorieux exemples. C'est assez pour aiguillonner nos espoirs. Qui sait si dans la foule de nos jeunes collègues à l'âme ardente, au sang généreux, l'un d'eux, encouragé par vos suffrages, ne sentira pas au cœur une étincelle de cette flamme divine que Prométhée a ravie au ciel, et ne finira pas par conquérir, lui aussi, une place parmi nos illustres devanciers ?

Lecture d'une pièce de vers de M. Ravault sur le siège de Montargis en 1127. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

*Membre titulaire :*

M. DAGRON-ROUSSEAU, à Broué.

*Membre correspondant :*

M. PROU, président du tribunal, à Châteaudun.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Notice sur Guillaume des Barres, comte de Rochefort, par M. Prou. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, livr. 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> de 1858, 1<sup>re</sup> de 1859. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3<sup>e</sup> trimestre de 1858. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, n<sup>o</sup> 30. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Mémoire sur la découverte d'un théâtre romain à Triguères, par M. Dupuis. — Du lieu où le duc de Guise a été assassiné par Poltrot, par le même. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Notre-Dame de Torcé et Saint-Cénery-le-Gérey, par F. Piel. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1859.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

M. le Président informe la Société que, par suite de la démission de M. Sainte-Beuve des fonctions de trésorier, le Bureau a fait choix pour le remplacer de M. Laigneau, trésorier-adjoint.

M. Laigneau présente un état récapitulatif des recettes et dépenses de la Société pendant l'année 1858.

RECETTES.

|                                                                               |                        |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 1 <sup>o</sup> Reliquat en caisse au 31 decembre 1857 . . . . .               | 761 fr. 35 c.          |
| 2 <sup>o</sup> 159 cotisations . . . . .                                      | 1,590    "  "          |
| 3 <sup>o</sup> 36 diplômes . . . . .                                          | 72    "  "             |
| 4 <sup>o</sup> Vente de bulletins . . . . .                                   | 62    25               |
| 5 <sup>o</sup> Vente de gravures . . . . .                                    | 3    "  "              |
| 6 <sup>o</sup> Subvention du Ministère de l'Instruction<br>publique . . . . . | 300    "  "            |
| Total des recettes . . . . .                                                  | <hr/> 2,788   60 <hr/> |

DEPENSES.

|                                                                           |                        |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 1 <sup>o</sup> Contribution aux frais de l'Exposition. . . . .            | 688 fr. 25 c.          |
| 2 <sup>o</sup> Notes de M. Garnier, imprimeur . . . . .                   | 818    "  "            |
| 3 <sup>o</sup> Mémoire de M. Hébert, imprimeur litho-<br>graphe . . . . . | 19    20               |
| 4 <sup>o</sup> Achat de livraisons à la vente Lejeune . . . . .           | 4    "  "              |
| 5 <sup>o</sup> Abonnement à <i>l'Artiste</i> . . . . .                    | 50    "  "             |
| 5 <sup>o</sup> Traitement du sieur Duval, garçon de<br>salle. . . . .     | 75    "  "             |
| 7 <sup>o</sup> Dépenses diverses . . . . .                                | 165    "  "            |
| Total des dépenses. . . . .                                               | <hr/> 1,819   45 <hr/> |

BALANCE.

|                                          |                      |
|------------------------------------------|----------------------|
| Les Recettes se sont élevées à . . . . . | 2,788 fr. 60 c.      |
| Les Dépenses — à . . . . .               | 1,819   45           |
| Il reste en caisse. . . . .              | <hr/> 969   15 <hr/> |

L'Assemblée autorise ensuite son trésorier à faire recouvrer par la voie d'un banquier les cotisations de ceux de ses membres qui ne sont point résidants à Chartres.

Lecture du procès-verbal de la séance du 2 décembre 1858. — Après quelques observations, il est décidé qu'à l'avenir les procès-verbaux ne porteront point le nom des membres qui auront pris part aux discussions. Le procès-verbal du 2 décembre est adopté.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 6 janvier 1859.

M. Merlet dépose une proposition relative à diverses modifications à apporter à la Commission de publication.

« Lorsqu'il fut question d'adjoindre à l'Archéologie la Littérature et les Beaux-Arts, votre Commission vous avait proposé diverses mesures tendantes à modifier l'organisation de la Commission de publication. Si la forme même de la proposition primitivement faite par M. Le Poittevin n'a pas été adoptée, vous avez, par vos invitations pressantes, engagé la Littérature et les Beaux-Arts à se produire plus souvent à vos séances, et nous devons espérer qu'ils ne resteront pas sourds à cet appel. En présence de ces faits, je crois être l'interprète de la Commission de publication dont j'ai l'honneur de faire partie en reprenant les termes du rapport du 8 juillet, et en demandant :

» 1<sup>o</sup> Que le nombre des membres soit augmenté de deux, afin que, dans les questions délicates qui pourront survenir, la Société soit toujours suffisamment représentée ;

» 2<sup>o</sup> Et, sur la déclaration de M. le Président qu'il n'autorisera la lecture d'aucun mémoire en séance publique sans qu'il ait préalablement été soumis à l'examen de la Commission, sauf les cas sommaires ou urgents, que la Commission se réunisse tous les mois, à jour fixe, le vendredi par exemple qui précéderait la réunion de la Société. »

Les conclusions de cette proposition sont adoptées, et MM. Raimbault et J. Greslou sont adjoints à la Commission. M. Genet ayant donné sa démission, M. Baudouin est choisi pour le remplacer.

M. Sauvageot a fait une proposition tendante à donner à la Société vingt-cinq gravures sur Gallardon et les environs, à la condition qu'on lui ferait faire un tirage à part de cent exemplaires. — Après une assez longue discussion, l'examen de cette proposition est renvoyé à la Commission de publication.

Lecture d'une lettre de M. Gillet-Damitte demandant que la Société examine un traité *sur les principes de musique et de plain-chant* qu'il a composé, et donne son avis sur cet ouvrage. — On passe à l'ordre du jour, la communication ne rentrant pas spécialement dans les attributions de la Société.

Lecture d'une lettre de M. J. Barbier, transmettant l'empreinte d'un cachet trouvé dans les fouilles du château d'Illiers.

Lecture d'une note de M. Baudouin sur des découvertes archéologiques faites à Fontenay-sur-Eure. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'un rapport de M. Person sur les réponses aux Questionnaires du canton de Maintenon. — Dépôt aux archives, et mention honorable au procès-verbal des Questionnaires d'Épernon, Mévoisins, Saint-Symphorien, Yermenonville, Gallardon, Soulaire et Saint-Piat.

Lecture par M. de Boisvillette d'une Introduction à la Statistique archéologique du département. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

##### *Membres titulaires :*

MM. Ed. CAILLET, à Paris.

le comte d'ESPAGNAC, à Paris.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Heurtoir du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, provenant d'une maison en face le château de Châteaudun. (Don de M. H. Parfait.) — *Estampage.*

Principes de musique et de plain-chant, par M. Gillet-Damitte. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Mémoires de l'Académie de Stanislas de Nancy, année 1857 (Envoi de l'Académie.) — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, livr. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

Congrès Archéologique de France, 24<sup>e</sup> session tenue à Mende et à Valence en 1857. — *Impr.*

La dernière pensée, par Théodore de Rive. (Envoi du ministère de l'Instruction publique.) — *Impr.*

Fer de flèche et deux médailles provenant du château d'Illiers. (Don de M. J. Greslou.)

SÉANCE DU 3 MARS 1859.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. de Boisvillette fait un nouvel appel aux membres de la Société qui pourraient l'aider dans le travail que la Société a entrepris sur la Statistique archéologique d'Eure-et-Loir.

M. Merlet donne lecture d'un rapport sur la proposition faite par M. Sauvageot, et dont l'examen a été renvoyé à la Commission de publication <sup>1</sup> :

« La Commission de publication, à laquelle vous avez renvoyé dans votre dernière séance l'examen de la proposition de M. Sauvageot, tendante à publier dans vos Bulletins une suite de 25 gravures sur Gallardon et les environs, a longuement examiné cette demande, et j'ai l'honneur de vous faire connaître sa décision.

» M. Sauvageot vous donne ses gravures, mais à la condition que vous vous chargerez du tirage et qu'en outre vous lui donnerez un tirage à part de 100 exemplaires; vous devrez donc faire tirer à 400 chaque gravure. Le prix du tirage est de 5 fr. pour chaque cent : M. Garnier se charge de le faire faire à ce prix, et peut-être M. Sauvageot, comme artiste, pourrait-il l'avoir à meilleur compte; mais prenons le chiffre de 5 fr., qui est certain : ce sera une dépense de 500 fr. pour le tirage à 400 des 25 gravures.

» En présence de ce chiffre de 500 fr. la Commission a été un moment effrayée; mais l'exposé de la situation des finances de la Société l'a bien vite rassurée. En effet, notre budget de recettes certaines s'élève pour cette année au chiffre de 3,200 fr., et nous ne comprenons pas dans cette somme la subvention de 300 fr. du Ministère, que nous sommes à peu près certains de nous voir continuer, ni les produits éventuels qui peuvent s'élever à 200 fr. Les dépenses ordinaires sont de 800 fr. pour l'impression du Bulletin; mettons 1,200 fr. pour cette année si

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 142.

nous voulons publier davantage, 100 fr. pour le garçon de salle, et 200 fr. de frais divers, c'est donc un total de 1,500 fr., et il reste libre une somme de 1,700 fr. Devant un budget aussi satisfaisant, il a paru à la Commission qu'il était inopportun de se préoccuper de la question de dépense : mais restaient d'autres objections.

Pourquoi, par exemple, publier les vues d'un si grand nombre d'églises (onze), toutes à peu près insignifiantes et bâties sur le même modèle ? Nous avons soumis cette objection à l'auteur du projet, et il nous a répondu qu'il avait étudié avec soin les diverses églises qu'il se proposait de représenter et que chacune en son genre avait son intérêt particulier, comme il serait facile de s'en convaincre en les examinant et en lisant le texte descriptif qu'il joindrait à ses gravures. D'ailleurs on ne saurait nier qu'il serait fort à désirer qu'on eût ainsi l'image fidèle de tous les monuments religieux du département : en admettant même qu'on ne puisât dans ces gravures que des renseignements négatifs, on serait du moins certain qu'il est inutile à l'avenir de s'occuper de ces églises d'un intérêt fort secondaire.

» On a dit aussi qu'il était fâcheux de consacrer ainsi 25 gravures à un seul canton, tandis que les autres n'étaient point l'objet de travaux aussi importants : mais cette objection est sans valeur ; car tous les jours vous acceptez des articles sur tel ou tel point de l'histoire du département, sans vous préoccuper si les autres parties seront également développées ou si elles seront seulement abordées. Sans doute si M. Sauvageot vous avait offert 25 gravures à votre choix, vous lui auriez indiqué des sujets plus intéressants ; mais lui, comme tous les membres de la Société, est parfaitement libre de choisir ses sujets d'étude, et vous ne pouvez refuser son œuvre, sous prétexte qu'elle est trop complète.

• Nous n'avons pas besoin de parler de l'exécution matérielle des gravures ; le nom même de M. Sauvageot est trop connu pour ne pas être un sûr garant du mérite de ses dessins. Quant au texte, la Commission de publication a bien entendu ne rien préjuger : elle reste entièrement libre de le rejeter s'il ne lui paraît pas digne de ses Mémoires ; mais nous pouvons vous dire que M. Sauvageot a puisé sur les lieux mêmes aux sources les plus sûres, et nous savons qu'il possède entre autres une

histoire manuscrite de Gallardon écrite par un intendant de la duchesse de Laval, et une chronique, aussi manuscrite, de la paroisse d'Armenonville-les-Gâtineaux, où il espère trouver des documents complètement inédits.

« En nous résumant donc, nous avons l'honneur de vous proposer, au nom de votre Commission de publication, l'acceptation de l'offre de M. Sauvageot, sauf le droit réservé à la Commission d'examiner postérieurement le texte que doit présenter notre confrère. »

Après une courte discussion, les conclusions du rapport sont adoptées.

Dépôt par M. Merlet d'une proposition tendante à ce que la Société mette au concours une question d'archéologie et une de littérature, pour chacune desquelles serait distribuée une médaille. — La proposition est renvoyée à une Commission de cinq membres nommés par le Bureau <sup>1</sup>, commission qui sera chargée d'examiner l'opportunité de cette création et d'en faire un rapport dans la prochaine séance.

Continuation de la lecture du travail de M. de Boisvilette sur la Statistique archéologique du département. Les études que M. le Président veut bien soumettre à l'assemblée ont porté cette fois sur la forêt carnute et les cités romaines.

Lecture d'un article de M. J. Greslou sur le passage du pape Innocent II à Chartres. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Roux demande si la Commission nommée le 14 janvier 1858 pour examiner les restes de l'ancienne église Saint-Martin-au-Val <sup>2</sup> n'a pas toujours conservé son existence, et s'il ne serait pas à propos qu'elle se transportât de nouveau à Saint-Brice pour étudier les découvertes qui s'y font journellement. — La décision de cette question est ajournée.

La séance est levée à cinq heures.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Revue des Beaux-Arts, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> livr. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

<sup>1</sup> MM. Merlet, Baudouin, P. Durand, Lecocq et l'abbé Germond.

<sup>2</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 85.

Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Paulin Paris, le 12 novembre 1858. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique.) — *Impr.*

Cartulaire de l'abbaye des Vaux de Cerney, par MM. Luc. Merlet et Aug. Moutié, 3<sup>e</sup> vol. avec atlas. (Envoi de la Société Archéologique de Rambouillet.) — *Impr.*

SEANCE DU 7 AVRIL 1859.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce que, sur une demande à lui adressée par le président de la Commission historique de Maine-et-Loire, la Société est entrée en relations avec cette Commission.

Rapport de M. Paul Durand sur la proposition tendante à créer un concours par la Société et à instituer des médailles <sup>1</sup>.

« La Commission, nommée dans votre dernière séance, pour examiner la proposition tendante à créer un concours et à instituer des médailles, tout en reconnaissant que la Société Archéologique d'Éure-et-Loir est dans un état prospère, et qu'elle a déjà produit des œuvres qui ont dépassé, on peut le dire, l'espérance qu'on avait pu légitimement concevoir lors de sa fondation;

« Considérant toutefois que cette Société est d'une création encore trop récente, qu'elle n'a pas eu, jusqu'à présent, le temps d'acquiescer une renommée qui la fasse connaître au dehors, et qu'elle est presque exclusivement circonscrite dans les limites du département;

« Qu'il y aurait peut-être, par conséquent, témérité chez elle à se donner des allures trop magnifiques, qui la poseraient presque en emule des grandes institutions de la France, telles que

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 116

l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ou l'Académie française ;

» Considérant que les écrivains étrangers à notre Société, qui peuvent avoir du goût et une plume assez exercée pour traiter des questions mises au concours, enverront toujours de préférence leurs travaux à des sociétés savantes plus haut placées et plus connues, parce que, indépendamment du prix moins modeste qui pourrait être proposé, ils espéreront aussi voir rejaillir sur eux une célébrité plus étendue, autre genre de récompense auquel les auteurs ne sont pas d'ordinaire indifférents ;

» Qu'en conséquence il y a lieu de présuner que les concurrents ne se recruteraient que parmi les membres de la Société ;

» Qu'il est même permis de craindre que les médailles dont il s'agit ne soient pas, aux yeux du grand nombre, un appât suffisant pour vaincre leur modestie, et les engager à mettre au jour le résultat de leurs curieuses et savantes élucubrations ;

» Qu'il pourrait arriver de là que le jury se trouvât dans l'impossibilité de distribuer les récompenses, vu le nombre insuffisant des concurrents ; et que dès-lors, la simple prudence semble conseiller de s'abstenir de tresser des couronnes, plutôt que de s'exposer à les voir se flétrir, faute de fronts sur lesquels on puisse les déposer ;

» Enfin, restant toujours dans la même hypothèse, et considérant que dans une société dont tous les membres sont connus l'un de l'autre, il pourrait être plus difficile qu'on ne pense de trouver des juges pour prononcer en dernier ressort sur le mérite des compositions présentées ; que l'appréhension d'encourir des soupçons de partialité, ou de blesser la susceptibilité des auteurs, engagerait probablement des hommes, très-compétents du reste, à décliner le dangereux honneur de décerner les palmes pour ces sortes de combats littéraires ou archéologiques ;

» Par tous ces motifs, et malgré les arguments mis en avant pour soutenir la proposition, la Commission a été d'avis, à la majorité, qu'il n'y avait pas lieu de l'adopter, au moins pour le moment.

» Après cette conclusion, la Commission, poussant plus loin ses délibérations, s'est demandé, au risque d'outre-passer la limite de ses pouvoirs, si on ne pourrait pas faire, des sommes

disponibles qui restent en caisse, un usage plus en rapport avec le but de la Société. Sur ce point, il lui a paru qu'il serait plus utile de consacrer cet argent, par exemple, à illustrer le *Bulletin* d'un plus grand nombre de gravures, à encourager, et même, au besoin, à faire entreprendre des fouilles dans l'intérêt de l'histoire du pays et surtout à acquérir des sculptures anciennes, des fragments, et même des estampages destinés à former et à enrichir le musée de la Société. Par ce moyen, on parviendrait graduellement à réunir des collections précieuses pour l'étude des arts et de l'histoire, et même indispensables pour le cas où l'on voudrait un jour réaliser un projet déjà adopté en principe, celui d'établir dans le sein de la Société, un cours d'archéologie proprement dite et d'antiquités monumentales.

« La Commission émet donc le vœu de voir appliquer à ces différents usages l'argent destiné aux médailles dont nous avons parlé, sauf, bien entendu, l'approbation de l'Assemblée. »

Divers membres sont entendus pour et contre la proposition : on fait observer que la Société est encore bien jeune pour créer un concours, et qu'il serait à craindre qu'on ne répondit pas à son appel. D'autres membres répondent que, toute jeune qu'elle est, la Société est aussi florissante que possible ; d'ailleurs elle ne ferait que suivre l'exemple déjà donné par une foule de Sociétés qui ont trouvé dans ce système un puissant moyen de publicité. — On met aux voix les conclusions de la Commission, et l'Assemblée décide que la proposition est prématurée et qu'il est préférable d'attendre encore quelque temps avant de l'adopter.

Quant aux vœux exprimés par la Commission, on fait remarquer que c'est à la Commission de publication qu'il appartient de se prononcer sur leur opportunité. — M. le Président demande et l'Assemblée décide qu'à l'avenir des fonds seront mis à la disposition du Bureau pour indemniser les membres qui seront envoyés en mission par la Société.

Communication de M. de Boisville relative à la découverte d'une mosaïque, faite à Montemain, près Saumeray, par M. Eug. Marcille.

M. Marcille m'a fait connaître, par lettre du 16 mars, qu'à Montemain, commune de Saumeray, il a trouvé des mosaïques, peintures et briques

gallo-romaines, dans une fouille qui aurait amené la découverte d'une substruction antique de 2 mètres de long et 1 mètre de profondeur.

Les renseignements que m'a fournis, depuis, M. Dioudonnat, conducteur à la résidence de Bonneval, et un de nos collègues, qui a visité et relevé les lieux, établissent, incontestablement, l'existence à Montemain d'une villa antique.

La construction trouvée tout à côté des murs de la ferme, sur le bord du chemin de Montemain aux Touches, n'est qu'une partie sans doute très-faible de la villa primitive, que feront, je l'espère, mieux connaître des fouilles et recherches ultérieures.

Cette partie, longue, ai-je dit, de 2 mètres, large et profonde d'un mètre, est *pavée et lambrissée* en mosaïque blanche dont M. Chasle, fermier à Montemain, a bien voulu me remettre des fragments, avec d'autres débris de tuiles, pavés, tuyaux de forme gallo-romaine, des marbres gris, rouges et bleus, et des portions d'enduits coloriés.

Tous ces restes sont évidemment d'origine antique : on les trouve nombreux et disséminés dans une assez grande étendue correspondant sans doute à celle de la villa dont ils accusent les traces.

La petite chambre qui a seulement été fouillée présente cette particularité de position que son niveau est enfoncé à plus d'un mètre sous le terrain naturel voisin, et cette singularité de construction que non-seulement son sol, mais encore ses parois verticales ou ses lambris sont revêtus en mosaïque cubique.

Les enduits peints viendraient soit de la partie supérieure soit de parties voisines.

Sur l'un des petits côtés de la chambre, vers le sud-sud-ouest, on croit qu'il a existé plusieurs marches, pour y descendre comme à une sorte de caveau; il n'en reste plus aujourd'hui qu'une seule formée de deux tablettes de marbre, celle supérieure ou marche proprement dite, en marbre blanc, celle verticale, ou pas, en marbre rouge.

En avant de la marche on trouva un massif de maçonnerie commune d'une dureté égale à celle de la pierre.

Dans l'état actuel de la fouille, il serait difficile de se prononcer sur sa destination propre, dans la villa dont elle faisait partie.

Si, comme je le pense, la Société attache quelque intérêt à cette communication, elle voudra bien en remercier les auteurs, MM. Marcille et Dioudonnat.

Si elle désire étudier plus entièrement la question par une fouille, elle trouvera, dans son collègue résidant à Bonneval, toute la bonne volonté et l'aptitude utiles.

J'ajouterai en terminant que la localité de Montemain, autrefois chef-lieu d'une commune réunie à Saumeray, était déjà connue par une belle pierre celtique; elle figurera ainsi dans notre Statistique archéologique aux deux époques Gantoise et Gallo-Romaine.

L'Assemblée vote des remerciements à MM. Marcelle et Diouddomat et renvoie la note de M. de Boisvillette à la Commission de publication

Communication de M. de Boisvillette sur un trésor numismatique decouvert à la Maune, commune de Gouillons.

Dans le courant de février dernier (le 12), un laboureur, en cultivant un champ, au carrefour du chemin d'Abdis, au terroir de la Maune, près de la chaussée des Mathurins, commune de Gouillons, a brisé un vase de terre grise qui renfermait, dit-on, 40 kilog. environ, ou plus de 10,000 monnaies romaines impériales en argent petit module.

Ainsi qu'il arrive toujours, pressé de se débarrasser de ce trésor, il l'a vendu pour 90 fr. à un marchand ambulant, et celui-ci, pour 5 à 600 fr. à un revendeur d'Étampes.

Quelque pièces détachées du bloc par le choc de la charrue et ramassées plus tard, n'ont été remises, et M. Prévostean, notre collègue, a bien voulu les classer et désigner dans une note que je viens de mettre sous les yeux de la Société.

Sur un total de 42 pièces, on trouve 13 empereurs et impératrices (Caracalla, Héliogabale, Gordien, Philippe, Otacilla, Dèce, Etruscilla, Trebonien, Gallien, Salonine, Saloninus, Postume le père et Postume le fils), en une période de 56 ans, 211 à 267.

Cet enfouissement numismatique qui a échappé à nos collections, laisse du moins dans notre histoire monumentale un fait considérable, confirmatif de l'existence ancienne d'une station romaine importante au lieu dit de la Maune, sur le bord de la grande voie romaine de Chartres à Sens.

Déjà de nombreux documents partiels occupaient ce point romain de notre carte archéologique. — Il demeure aujourd'hui authentiquement acquis.

Communication de M. de Boisvillette sur la découverte d'un aqueduc romain dans l'enclos de Sainte-Thérèse, à Chartres.

Je dois à l'obligeance de M. l'Architecte du département, actuellement chargé de la construction des prisons dans l'ancien couvent Sainte-Thérèse à Chartres, la communication d'une découverte de portion d'aqueduc et murs d'époque gallo-romaine, avec quelques médailles; l'aqueduc présente sur 2 m. 30 c. de hauteur et 50 c. de largeur, une longueur de 10 mètres; il est fermé par des cloisons de briques à chaque extrémité, des fouilles ultérieures seront faites pour en connaître autant que possible l'étendue et la destination première, conduite d'eau ou d'égoût, aqueduc ou cloaque.

La construction paraît assez soignée, avec les caractères et formes du petit appareil

Non loin de ce principal ouvrage se trouve une substruction de 7 à 8 mètres de longueur, très-reconnaissable aussi par l'emploi soigné du petit appareil.

Tout autour, en tout sens, sont des fondations frustes de grosses maçonneries, telles qu'on en trouve généralement à Chartres, et dont nous chercherons plus tard à rassembler les traces.

Nous signalons ces découvertes, en vue principalement d'appeler l'étude : c'est dans tous les cas un nouveau document à inscrire au plan archéologique du vieux Chartres.

Communication de M. Merlet relative à des squelettes découverts au champier de la Salle, près Pontgouin.

Des fouilles d'étude dirigées sur le parcours de la voie romaine qui vient de Sées à Chuisnes par la vallée de l'Eure firent découvrir, le 17 mars dernier, à environ 1,500 mètres de Pontgouin, au milieu de débris de fondations, trois squelettes humains, placés sur une seule ligne à la suite les uns des autres. Les fouilles furent continuées et amenèrent la découverte successive de huit autres squelettes plus ou moins bien conservés. La curiosité publique fut vivement émue; on s'empressa de toutes parts pour voir ces débris humains : bientôt même la superstition populaire s'empara de ce fait.

Dans ces circonstances, l'Administration a jugé de son devoir de faire promptement inhumer ces ossements qui devenaient ainsi le prétexte de pratiques superstitieuses. Mais auparavant elle a désiré qu'une description aussi exacte que possible pût conserver le souvenir fidèle de cette découverte. Délégué par elle, je me suis transporté hier à Pontgouin, accompagné de notre confrère, M. Em. Bellier de la Chavignerie, et j'ai l'honneur de vous soumettre un rapport sur le résultat de notre mission, rapport auquel nous avons joint un plan des lieux que nous a communiqué notre honorable président.

Le champier sur lequel ces squelettes ont été découverts porte le nom de *champier de la prairie de la Salle*, et est situé près de la rivière, à environ 200 mètres du moulin Saint-Etienne et à 300 du Moulin à tan. Comme nous l'avons dit, on a trouvé des fondations très nettement accusées; ce sont celles du château de la Salle qui aurait existé en cet endroit. Sur un vieux plan de 1750, on voit indiqués les vestiges du château de la Salle et à côté *la butte* qui est encore aujourd'hui le nom donné au lieu où ont été faites ces découvertes. Nous dirons tout à l'heure ce que nous pensons de cet ancien château, auparavant nous voulons vous décrire la position et l'état des squelettes.

Les corps sont tous assez bien conservés quant à l'ossature, mais sans aucun indice de cercueils ou d'autres objets accessoires. Six sont couchés parallèlement suivant une direction voisine de l'est-ouest, dans l'emplacement d'une salle principale : leur taille varie de 1 mètre 50 à 1 mètre 60; l'un d'eux ne mesure que 1 mètre 10, la grosseur de sa

tête, ainsi que ses dents parfaitement conservées, indiquent plutôt un homme fait, de taille naine, qu'un enfant; la tête d'un autre était séparée du tronc.

Dans une petite pièce, contiguë et pavée, on a retrouvé deux autres corps, dont l'un a toutes ses dents très bien conservées, mais ces corps ont été mutilés, peut-être par les pioches des travailleurs.

Dans une autre pièce voisine, on a mis à découvert deux têtes, l'une avec une portion de torse, l'autre isolée.

Enfin, au milieu même d'une fondation longitudinale, on a trouvé un dernier corps, de la taille de 1 mètre 70, placé diagonalement du nord au sud.

Dans le terrain des fouilles, on a rencontré quatre petits bronzes romains du Bas-Empire (Tétricus et Constantin), un grand nombre de tuiles, quelques débris de poteries dont nous offrons un fragment à la Société, et enfin une sorte d'aiguille, nous a-t-on dit, qui pourrait bien être un style romain.

Tous ces débris étaient à peine à 70 centimètres du sol; mais ce fait ne semblera pas surprenant quand l'on saura que *la butte* a été nivelée et il y a une quarantaine d'années pour la convertir en prairie.

Hasardons maintenant quelques suppositions pour expliquer ce que c'était que le château de la Salle et d'où viennent ces sépultures insolites.

On ne rencontre dans les titres aucune trace du château de la Salle, mais ce nom est employé communément pour désigner les maisons seigneuriales; nous pourrions citer dans la commune de Pontgouin le château de *la Salle de Guimonvilliers*, et ailleurs *la Salle de Poisrilliers*, *la Salle aux Sept-Cheminées à Sours*, *la Salle du Mesnil-Thomas*, etc. En 1589, le maréchal de Biron vint mettre le siège devant Pontgouin; trouvant de la résistance de la part des habitants, il mit tout à feu et à sang; c'est de cette époque que date la ruine de la chapelle Saint-Etienne et de celle de Saint-Jean-Baptiste ou de l'Hôpital. Alors aussi furent brûlés tous les titres anciens de la ville, conservés à l'hospice, et leur destruction explique l'absence de renseignements sur le château de la Salle.

N'est-il pas permis de supposer que le maréchal de Biron, ne pouvant entrer dans la ville, s'était d'abord emparé du château de la Salle où il avait établi son quartier-général? Les squelettes retrouvés récemment seraient-ils ceux des propriétaires du château, ou plutôt ne seraient-ce point les soldats de Biron tués pendant le siège, et qu'il aurait fait déposer dans les caves du château, ne pouvant les faire enterrer dans le cimetière Saint-Jacques, situé de l'autre côté de la rivière et encore en la possession des assiégés?

Il faudrait admettre en tout cas qu'en se retirant le maréchal de Biron aurait détruit de fond en comble le château de la Salle; en effet, moins d'un siècle après, on voit que le château avait complètement disparu et que son emplacement était converti en prairies. Dans un terrier de 1660, Jean Ledurois, curé de Landelles, passe déclaration à la seigneurie de

Pontgouin « pour un pré, appelé la Butte, clos à fossez, contenant un arpent. » Ces fossés, qui étaient évidemment ceux qui entouraient la maison seigneuriale, existent encore aujourd'hui. Dans le même terrier, M<sup>e</sup> Claude Briant, chapelain de la chapelle Saint-Etienne, passe aussi déclaration « pour un arpent de pré, appelé les prez de la Salle, » et aussi « pour trois septiers de pré, assis aux prez de la Planche-aux-Chiens, d'un bout la rivière d'Eure et d'autre bout le chemin ferré. »

Nous en sommes réduits à des suppositions : nous avons fouillé dans les archives de l'évêché et dans celles de l'hospice et de la commune de Pontgouin ; nulle part nous n'avons trouvé de traces du château de la Salle.

Avant de quitter Pontgouin, permettez-nous de vous dire quelques mots de l'église Saint-Lubin. On y remarque une belle tour du XIII<sup>e</sup> siècle, avec ses fenêtres en ogive, une porte romane du XII<sup>e</sup> siècle transportée aujourd'hui à l'entrée de l'église. Celle-ci a été agrandie au XVII<sup>e</sup> siècle par un bas-côté qu'on y a rajouté et dans lequel on voit un beau lambris à la chapelle de la Vierge. Diverses inscriptions existent encore aux poutres du plafond : *Jehan Pierre, receveur*, 1604 ; *Claude de la Tour*, 1668. Les tableaux assez nombreux qui décoraient l'église ont malheureusement été rebadigeonnés depuis quelques années ; la cloche ne date que de 1776, mais le timbre de l'horloge, que nous n'avons pu atteindre et qui provient de l'ancienne église Saint-Jacques, porte une inscription en caractères gothiques qui prouve son antiquité.

Indépendamment de l'église, on peut encore mentionner à Pontgouin les restes du château des évêques de Chartres, dont l'église Saint-Lubin était autrefois une dépendance, et qui n'a conservé de son antique splendeur que ses deux grosses tours à canardières, son colombier, ses fossés et ses murs de fortification garnis de tourelles. Notons aussi les restes de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, qui sert aujourd'hui de bûcher à un boulanger.

Communication de M. de Boisvillette relative à une ancienne enceinte de Chartres dans l'emplacement des Vauroux.

La petite vallée des Vauroux qui longe la ville au nord-ouest, présente cette particularité bien connue des antiquaires chartrains, de renfermer soit dans son sol, soit dans ses puits ou citernes, une assez grande quantité de médailles, poteries et objets divers se rattachant à l'époque de l'occupation romaine.

Notre honorable collègue, M. Prévosteau, que ses études et ses goûts de la numismatique et des choses anciennes ont appelé souvent sur ce terrain, a vu tout d'abord dans l'emplacement des Vauroux, une partie dépendante de la cité chartraine alors qu'elle était devenue romaine. Il appuyait cette opinion rationnelle des documents matériels que produisait en grand nombre la fouille des terres meubles et l'exploration des points abandonnés.

Il la confirme aujourd'hui par la communication qui va suivre.

« Le séjour incontestable de l'occupation romaine est écrit par les monuments mêmes, dans le sol des Vauroux ; que cet emplacement ait fait partie intégrante de la ville, qu'il ait formé un oppidum de refuge à l'abri de ses murs, ou qu'il ait temporairement servi à asseoir un camp extérieur d'observation et de commandement de la place, toujours est-il que là existait une station romaine ou gallo-romaine.

« En 1846, continue l'auteur de cette importante attribution locale, j'ai découvert le fossé d'enceinte du camp des Vauroux, et j'en ai fait part à plusieurs personnes qui n'ont pas hésité à se prononcer en faveur de mon avis.

« Je livre ce fait à l'étude de la Société ; je donnerai plus tard le nombre et la désignation des médailles enfouies et trouvées dans l'enceinte. »

Sur la communication bienveillante de cette note, j'ai cherché de mon côté à préparer l'étude locale et contradictoire de la question par une première exploration appuyée d'un plan, et j'ai l'honneur d'appeler la plus sérieuse intervention de la Société pour éclairer, contrôler et résoudre, s'il se peut, ce point si ancien, et devenu si neuf, de notre topographie chartraine.

Si l'on part du chemin de Fresnay ou de la Croix-Jumelin, à une centaine de mètres du pont du chemin de fer, et qu'on marche vers le sud, tenant la ville à gauche, on reconnaît aisément un relèvement ou mamelon de terre assez prononcé, large d'une trentaine de mètres, au bas duquel est, du côté des champs, une dépression ou cuvette d'environ quarante mètres.

La vallée des Chèvres interrompt, par sa dépression naturelle, ce mouvement de terrain qui reparait sur l'autre rive, très-marqué d'abord par le relief d'un petit clos appelé la Citadelle, et se continue jusqu'à la mare Saint-Jean, sur la route de Châteauneuf. De l'autre côté de la route où le passage du creux au bombé est marqué par les limites de Mainvilliers et de Chartres, le pli se dirige au sud vers le chemin de Mainvilliers, au bas du clos Corbeau, et descend jusqu'à la vallée des Vauroux.

Il traverse l'emplacement actuel du chemin de fer, au débouché de la rue de la Gare-au-Plâtre, et vient à Nieochet, où il aurait laissé pour point de passage la petite mare du carrefour.

Il viendrait butter ensuite contre le relèvement du champier des Hautes-Bornes, aujourd'hui terrain de l'hospice, où on le perd.

Ainsi, tout autour de la ville, à une distance de quelques mètres de l'enceinte murée, aurait existé et se reconnaîtrait encore, une tranchée, enceinte, ou autre, formée d'un large fossé du côté des champs, et d'un fossé bourrelet du côté de la ville.

Ce mouvement de terrain, qui paraît avoir été pratiqué de main d'homme, se verrait, entre le chemin de la Croix-Jumelin vers le nord, et le clos des Hautes-Bornes ou de l'hospice, vers le sud, en forme d'un grand arc de cercle de près de 2 kilomètres de longueur.

La communication de ce fait me paraît soulever un point curieux d'étude intéressant le vieux Chartres.

La Société jugera sans doute convenable d'en renvoyer l'examen local et analytique à une Commission.

Je dois ce plan à l'obligeance de M. Lebrun, conducteur, qui se fera un plaisir de se mettre à la disposition de la Commission pour toutes les explorations qu'elle jugera utile.

Après quelques observations relatives à l'état de la ville de Chartres pendant l'occupation romaine, M. de Saint-Laumer fait connaître à l'Assemblée qu'en faisant des fouilles pour le nouvel hôpital, on a constaté des remblais considérables ; on a aussi rencontré une ancienne voie perrée qui paraît avoir été importante, et l'on a trouvé une masse considérable d'ossements d'animaux. — Ces renseignements seront mis à profit par la Commission qui étudiera les vestiges de cette ancienne enceinte. Cette Commission sera de cinq membres et nommée par le Bureau <sup>1</sup>.

Lecture d'une notice de M. de Tarragon sur une villa romaine trouvée à Ozouer-le-Doyen, lieu très-voisin de Verdes, où il y avait certainement un établissement romain très-considérable, et situé à l'intersection des deux chemins romains de Blois, le chemin des Moines ou de Citeaux et le chemin de Beaugency. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'un article de M. Lecocq sur une *page du protestantisme dans le pays chartrain en 1565*. — Renvoi à la Commission de publication.

L'Assemblée décide que la séance publique annuelle aura lieu le jeudi 19 mai ; la Commission de publication se réunira le 13 pour fixer les lectures.

M. Roux demande l'insertion dans les Mémoires d'une lettre de P. Corneille à J. Rotrou, dont il donne lecture. — Renvoi à la Commission de publication.

Dépôt d'un article de M. de Boisvillette sur les chemins gaulois dans le pays chartrain. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

<sup>1</sup> MM. Prévostean, P. Durand, Lecocq, de Saint-Laumer et Baudouin.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

*Membres titulaires :*

- MM. MOREL, docteur-médecin, à Nogent-le-Rotrou.  
MALGRANGE, juge-de-paix, à La Loupe.  
TARRAGON (Raoul de), à Romilly-lès-Cloyes.

*Membre correspondant :*

- M. DE LA SAUSSAYE, recteur, à Lyon.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Débris de mosaïque, trouvée à Montemain, commune de Saumeray. (Don de M. Eud. Marcille.)

Fragment de poterie romaine, trouvée à la Salle près Pontgonin. (Don de M. Merlet.)

Objets trouvés à Ozouer-le-Doyen. (Don de M. Raoul de Tarragon.) — *Photogr.*

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, T. 3. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> trim. de 1858. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, nos 6 et 7. (Envoi du Comité central des artistes.) — *Impr.*

Le château de Bonnétable, par M. Fr. Piel. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Annuaire de l'Institut des provinces, 1859. (Envoi de l'Institut.) — *Impr.*

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n<sup>o</sup> 31. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 19 MAI 1859.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

M. le Président ouvre la séance par un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1858-1859.

» Voici, Messieurs, votre troisième anniversaire et la séance générale ordinaire où, s'entourant, avec honneur, de tout ce que la ville et le pays comptent d'hommes distingués, la Société vient se demander et dire, en public, ce qu'elle a fait, ce qu'elle compte faire pour la science, pour l'art, pour la littérature, car son programme touche à ces branches intellectuelles; et si son titre trop exclusif ou trop austère, dans l'origine, avait effrayé quelques esprits plus disposés aux délassements purement littéraires qu'aux études seulement sérieuses, elle a su le tempérer sans le renier, l'étendre sans le changer.

» Aujourd'hui, c'est chose convenue, la Société reste archéologique, parce que tel est son principe, tel est son principal but; elle devient littéraire, parce que les lettres sont sœurs des sciences; elle ouvre, à deux battants, ses portes à tous les représentants de l'intelligence, parce que, libérale comme la pensée qui crée, elle reçoit, sans autre condition que celle du bien, l'œuvre produite.

» On ne dira plus d'elle, ou avec elle, ainsi qu'on lui en a prêté la devise : « rien n'est beau comme le vieux, le vieux seul est admis; » poètes, littérateurs, artistes, savants même, apportez-nous de bonne poésie, de bonne prose, de belles œuvres, de la vraie science, du neuf aussi, si vous pouvez, et vous serez tous les bien reçus.

» Si l'Archéologie, a dit, parlant de votre exposition dernière, un spirituel critique, représente l'art dans sa forme abrogée, cet art, Messieurs, enseigne l'histoire, et tel aussi qui commence par se souvenir, finira un jour par inventer : pas plus sous une forme, en apparence, restreinte, que dans son essor général, le travail de l'esprit n'a ses langes ni ses bornes; l'antiquaire fait de l'art moderne avec de l'art antique, le numismate de l'histoire avec la médaille ou la pierre gravée, tout aussi bien

que l'artiste avec sa palette ou son ciseau, l'historien avec la mémoire et le récit des faits.

» Les hommes voués au travail de la pensée se recherchent, se rapprochent, se groupent, laissant à chacun ses goûts, ses prédilections, sa spécialité propres; de quelque côté aussi que vienne le savoir, il sait se faire comprendre et apprécier de ceux-là même qui, par d'autres habitudes ou par paresse, y sont restés plus étrangers : ainsi se forment les sociétés savantes, ou, pour paraître plus modeste, les sociétés scientifiques et littéraires : l'isolement, d'ailleurs, fatigue et endort, parfois, les facultés pensantes, la communauté les avive, les éveille et leur donne encore, avec le stimulant vital, des satisfactions légitimes.

» Vous l'avez ainsi compris, Messieurs, et de votre réunion sont sorties des œuvres qu'assurément n'aurait pas produites votre isolement : laissez-moi vous les rappeler en peu de mots.

» L'histoire locale, les traditions, les monuments de la Cité ont, d'abord et surtout, occupé votre érudition et appelé vos recherches : on commence toujours par ce qu'on sait le mieux, et on sait bien, en général, l'histoire de son pays : on aime à la raconter, à l'entendre même, et de bonnes pages de vos Mémoires sont là pour dire si vous la contez bien.

» Dans l'ordre monumental et descriptif, la vieille Porte-Guillaume, le Cloître, les principales maisons de la ville ont eu leurs historiographes ;

» Saint-Père et Saint-Martin-au-Val de Chartres, Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Santin et d'autres du dehors, leurs monographies ;

» Gallardon a fait voir sa belle église et de curieux restes à d'habiles visiteurs :

» Les châteaux, châtelainies et places fortifiées de Sorel, Meigneville, Auneau, Rabétant, Voves, nous sont connus par leur notice :

» Les époques celtique et gallo-romaine vous montrent quelques traces.

» Dans le domaine de l'érudition et des études littéraires, Guillaume Laisné a exhumé ses mémoires et Laurent Desmoulin ses poésies :

» La biographie, aussi, a payé sa dette nécrologique aux notabilités du pays.

» La littérature et les œuvres d'imagination sont venues délasser vos esprits tendus, et varier vos séances ; les lettres, toujours jeunes, toujours amies, ont pris chez vous, mieux que leur droit d'asile, le droit de cité.

» Mais si les récits restent, tous ne sont pas lus ; beaucoup s'oublient sur les rayons de la bibliothèque ; pour attirer le public, la plupart ont besoin d'adoucir le vernis, j'allais dire de secouer la poussière scientifique, et de se produire au grand jour, de se montrer aux yeux même indifférents ou non encore ouverts au sentiment de l'art ni aux perceptions de la science.

» Les expositions artistiques ou industrielles ont ce caractère propre qu'elles amusent et instruisent à la fois, sous la forme agréable poursuivent le but utile, et, de pièces isolées, composent un tout complet.

» C'est là ce que vous avez cherché et vaillamment obtenu l'année dernière, à pareille époque, où, puisant dans les collections particulières, ces tableaux, ces sculptures, ces objets d'art, de curiosité, d'antiquité, ces richesses numismatiques et bibliographiques qu'elles vous ont livrés avec tant d'empressement et un si généreux concours, vous avez formé une collection générale et publique qui se place, dans vos annales, comme une œuvre éminemment utile, agréable et instructive à tous.

» La Société, bien que jeune encore, compte aujourd'hui parmi les réunions similaires ; elle a obtenu la haute protection du Ministre de l'Instruction publique, le concours du Conseil général du Département ; elle est forte, d'ailleurs, de sa propre organisation et de la coopération active de ses membres ; elle entretient des relations et des échanges avec les Sociétés d'Orléans, Beauvais, Poitiers, Nancy, Autun, Versailles, etc.

» Elle réunit les forces vives et productives, conditions certaines de son existence.

» Voilà ce que vous avez fait, Messieurs : me permettez-vous de dire, à mon point de vue, et au plus grand lustre de la Société, ce qu'il vous reste à faire.

» Je parlais tout à l'heure de la prédilection naturelle qui vous a d'abord portés vers la recherche des traditions locales, filon archéologique aujourd'hui en bonne voie d'exploitation, ayant déjà donné et devant donner encore de beaux bénéfices.

» Vous avez des histoires de Chartres, de Dreux, du comté de Dunois, des Comtes du Perche ; vous connaissez les hommes

et les institutions, les faits et les actes généraux. et vous ne savez pas souvent quelle est cette pierre celtique, cette villa gallo-romaine, cette médaille antique gisantes sur votre sol; quel âge architectural ont cette église, ce château, cet ouvrage; quels restes vous possédez comme types ou représentants des grandes époques de l'art; quels faits particuliers ont laissé leurs souvenirs ou leurs traces dans vos diverses contrées : en un mot, vous n'avez pas de catalogue ou de statistique archéologique du pays, et, si vous voulez être à la fois Société qui décrit et Société qui conserve, vous devez d'abord dresser votre inventaire.

» Ce n'est ici ni le moment ni le lieu de rechercher la forme et le fond de ce document, non plus que de rappeler ses attributions principales, définies soigneusement d'ailleurs par votre questionnaire; je me borne à énoncer un principe et à déduire une conséquence, à savoir : principe d'utilité d'un catalogue général; conséquence du travail en commun pour en remplir les cases.

» Voici une tâche d'archéologie descriptive pure et proprement dite à remplir; voilà maintenant des études plus particulièrement historiques ou philologiques, indiquées dans le cadre littéraire et biographique des œuvres et des hommes du pays.

» Quand l'un de nos collègues, et des plus érudits, ayant découvert le *Catholicon* de Laurent Desmoulins, est venu vous raconter l'œuvre du poète chartrain, fouiller, dans la prolixité du sermonnaire, le vers nerveux et bien frappé du moraliste; dégager de la fiction du rêveur la pensée droite et mordante du satirique, vous avez tous applaudi à l'analyse fine, à l'encadrement habile, aux rapprochements heureux du critique moderne, non moins qu'à l'originalité, la couleur, le sens moral du poème du XVI<sup>e</sup> siècle.

» Le sujet, même localisé, ne manque pas à l'étude; d'autres pionniers vous eussent-ils devancés dans la découverte, le champ reste encore large à explorer.

» Et sans prétendre diriger vos recherches, ni encore moins vous apprendre quels hommes distingués a produits ou adoptés le pays chartrain, laissez-moi vous rappeler que des évêques comme Fulbert, Léonor d'Estampes de Valençay, Jacques Lescot ou Godet des Marais; des gouverneurs comme les Sourdis et de La Frette; des poètes comme Desportes et son neveu Regnier,

des tragiques comme Jean Rotrou et les comiques Colardeau, Colin d'Harleville; des critiques comme les deux Félibien; des moralistes comme les Nicole; des architectes tels que Geoffroy Sevestre, Jean Texier et Clément Metézeau; des tailleurs d'y-maïges, tels que Jehan de Chartres, Jean Soulas, Nicolas Guybert, et, après eux, Pierre Marchand et Thomas Boudin; des artistes verriers, peintres, fondeurs, orfèvres, potiers, et tant d'autres, si ce n'est des plus illustres, du moins illustrant le sol natal ou d'adoption, méritent assurément autant d'études particulières, autant de portraits littéraires, autant d'encadrements, et des recherches historiques et artistiques, dont beaucoup manquent encore à leur renommée et, j'ajouterai, à la vôtre.

» Mais vous n'avez pas seulement des hommes et des faits, la plupart connus par vos devanciers, vous avez aussi des choses souvent inexplorées, des contrées vierges encore de fouilles archéologiques, des objets d'art enfouis dans les musées ou les collections privées.

» Et pour ne rien citer que les exemples saillants, vos monuments souvent dessinés, beaucoup admirés, n'ont pas tous été complètement décrits.

» Sans doute, vous ne retrouverez pas les premiers constructeurs; dans l'architecture chrétienne, le plus souvent, le nom de l'architecte et du fondateur ne se scellait pas, comme aujourd'hui, avec un procès-verbal authentique, dans la première pierre : la religion élevait le temple et l'infinité de la créature s'effaçait devant l'immensité du Créateur : mais si le nom vous échappe, en y regardant de près, vous saisirez l'époque : le Moyen-Age avait cela de caractéristique que son courant suivait, dans chaque région, des phases régulières et des formes constantes : à tel siècle il imposait le cercle, à tel autre l'ogive; il fleurissait l'arcade, la moulure, le principal et l'accessoire suivant l'époque, et signait lisiblement son âge au frontispice de l'œuvre.

» Pour lire ces dates, classer ces œuvres, écrire l'histoire monumentale, la matière ne manque pas à l'ouvrier chercheur du passé et conservateur du présent. Qui cherche bien, trouve beaucoup; la monographie de vos grands édifices vous le montre déjà, et, de proche en proche, vous appelle à celle des petits.

» Si j'ai autant parlé des hommes et des choses qui vous touchent de plus près, ma raison, vous l'avez compris, n'a pas

ête de mesurer la tâche commune de donner à chacun la sienne : nul ne saurait prétendre à circonscrire, à solliciter la pensée; l'esprit, d'ailleurs, est ainsi fait qu'il aime l'indépendance, le travail à ses heures, le sujet à son choix.

» Libre à lui, encore, de chercher ses jouissances dans le travail d'autrui, et ses préférences dans l'audition plus que la production; c'est là, sans doute, la part du plus grand nombre; mais chaque membre, aussi, doit à la Société sa part contributive, et j'ai cherché, en son nom, à encourager les timides, à montrer l'ouvrage aux habiles et appeler le concours de tous dans la voie éminemment opportune et utile de notre archéologie locale.

» L'histoire générale est devant vous, d'ailleurs, et qui la préfère; l'étudie : tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux; faisons, si vous le voulez, un peu de tout, mais faisons quelque chose.

» Sans doute, d'anciennes chroniques, de vieux titres, de précieux manuscrits, sources fécondes de faits curieux ou peu connus, de révélations inédites nous reportant en plein passé, sont de ces friandises que les antiquaires aiment surtout à découvrir et mettre au jour, quelques-uns aussi à conserver dans leurs cartons; tout cela est de la science et de la bonne : pour l'honneur de nos chevrons historiques, Messieurs, soyons d'abord archéologues.

» Le pays a ses hommes distingués dans les lettres, les arts, les sciences; leurs noms nous sont connus; mais leurs œuvres, leur vie intellectuelle, leurs actes publics ou privés gagneraient peut-être à l'être mieux : pour nos grands hommes, pour les choses qu'ils ont accomplies, soyons historiens-biographes.

» Le pays renferme aussi, et de toutes les espèces, des types monumentaux des diverses époques : les principaux, les historiques, ont leurs conservateurs, leurs monographies, et bientôt, sans doute, leur monographie; les plus modestes attendent leur description sommaire, ne fut-ce que leur certificat d'âge et d'origine, leur conservation et leur réparation, s'il se peut : pour nos monuments, soyons architectes-iconographes.

» Chaque jour amène encore la découverte d'un trésor monétaire : il semble que les populations passées, et surtout les Romains, aient semé, en signes de leur passage, leurs monnaies dans le sol qui les restitue, de tous les temps, de tous les types :

ces précieux restes se dispersent le plus souvent, et tel groupe dont la collection aurait donné de l'authenticité à une recherche locale, se perd, sans profit scientifique, par sa division : pour recueillir, pour lire, pour rattacher, s'il se peut, ces antiques inscriptions, soyons numismates.

» Et dans le domaine de l'art, que de produits de la peinture, de la sculpture, de l'ornement, de l'ameublement, si je puis dire, et de la curiosité, nous passent souvent par les mains ou sous les yeux, que beaucoup regardent sans les juger ou jugent sans les connaître : pour l'art sous toutes ses formes, pour le goût, la conservation des belles choses, soyons artistes.

» Puis, au travail sérieux, le délassement agréable ; à la recherche circonscrite des choses passées, l'espace libre de l'imagination créatrice, et laissez-moi dire avec les poètes : Les lettres et les sciences unies dans le développement commun de la pensée : tous, archéologues, artistes, écrivains, poètes, et autres encore, soyons littérateurs.

» Tous, et sans distinction d'origine, curieux de l'art du bien dire à l'égal du bien faire, unis dans l'acte collectif avec la liberté dans l'action individuelle, produisant à nos heures et à nos goûts avec la diversité dans la forme, allons ensemble au but, chacun suivant sa route et tendant la main au voisin.

» Permettez, Messieurs, à mon sincère désir de grandir la Société, ces réflexions et ces conseils : vous m'avez habitué à une réciproque bienveillance dont j'use toujours et n'abuserai jamais.

» La Société a fait ses preuves ; succès oblige ; et, sur la pente du progrès, nul ne saurait stationner à peine de s'exposer à tomber. A l'œuvre donc, travailleurs ! la moisson est déjà rentrée, mais le laboureur et la terre ne se reposent jamais : à l'œuvre pour la moisson prochaine ! »

M. Jules Courtois lit une pièce de vers sur les dangers de la désobéissance. — Renvoi à la Commission de publication.

Il faut obéir à sa mère ;  
D'un jeune enfant c'est le premier devoir,  
Qu'il est doux de remplir et, parfois au contraire,  
Bien cuisant d'oublier, ainsi qu'on va le voir :

Dans un des hameaux de nos plaines  
Vivaient, bons laboureurs, contents de leurs travaux ,

Deux époux ; ils avaient , du produit de leurs peines ,  
Amassé quelque bien ; les enfants les plus beaux ,  
Ornement du logis et l'espoir du village ,  
Complétaient le bonheur de cet heureux ménage !  
Sur six enfants un seul causait le déplaisir  
De sa mère impuissante à le faire obéir.  
Vingt fois le jour , c'était nouvelle remontrance  
A l'indocile enfant. Ce qu'on lui défendait ,  
L'instant d'après il le recommençait.  
Avec sa désobéissance ,  
Toucher à tout encore était son grand défaut.  
Dès qu'il voyait un objet , aussitôt  
Il y portait une main malheureuse.  
A le punir sur le fait  
Sa mère pourtant n'était  
Ni lente ni paresseuse ;  
Mais grondes , ni punitions ,  
Ni le cabinet noir , ni ces corrections  
Qu'avec tant de succès on inflige à cet âge ,  
Rien n'y faisait ; l'enfant n'en était pas plus sage.  
De sa mère il mettait la patience à bout ,  
Aussi l'eut-on bientôt surnommé *Touche-à-Tout*.

Après un jour de labeur et de peine ,  
Un soir que du porc et des choux  
Cuisaient , pour le régal de tous ,  
A gros bouillons , dans la marmite pleine ,  
Trompant le regard vigilant  
De sa mère un instant absente ,  
L'incorrigible et curieux enfant  
Va droit au feu : la marmite le tente ;  
Il veut de près voir et toucher du doigt  
Ces gros bouillons qu'il aperçoit.  
Il se brûle en touchant au vase qu'il remue ,  
Et sur d'ardents tisons la graisse répandue  
Produit dans le foyer un vaste embrasement ,  
Qui du toit a gagné le chaume en un moment.

Ce fut alors un incendie  
Où périt ce qu'avaient amassé lentement  
Le pénible labeur , la dure économie  
Des deux époux ; et quant au malheureux enfant ,  
Qui réduisait à la misère  
Frères et sœur et père et mère ,  
Des bords de lâtre on le tirait  
Tout mutilé par l'incendie.  
Après qu'on eut guéri sa longue maladie

Il se trouva qu'il était  
Idiot et contrefait !

C'est un homme aujourd'hui qui va quêtant sa vie,  
Triste objet de pitié, parfois de moquerie,  
De village en village ; et dès qu'on l'aperçoit  
On accourt pour le voir, on le montre du doigt.

En le montrant, chaque mère rappelle  
A ses enfants l'histoire et le méfait  
De cet homme qu'on appelle  
*Touche-à-Tout-le-Contrefait !*

Notice sur Jean de Ferrières, vidame de Chartres, par M. Lucien Merlet. — Renvoi à la Commission de publication.

Stances sur la mort d'un de nos jeunes compatriotes tué devant Sébastopol, poésie par M. l'abbé Calluet. — Renvoi à la Commission de publication.

## STANCES

SUR

### LA MORT D'UN DE NOS JEUNES COMPATRIOTES

TUÉ A LA PRISE DE SÉBASTOPOL,

le 8 septembre 1855.

---

Rachel noluit consolari, quia non sunt.

Rachel refuse toute consolation, parce que ses  
fils ne sont plus.

(S. MAT., II, 18.)

I.

Sur les rocs de son promontoire  
La ville a vu tomber son orgueil et ses forts !  
Les trois camps réunis célèbrent leur victoire.  
Toi qui partageais leurs efforts,  
O toi, mon jeune ami, viens partager leur gloire !  
Pourquoi n'es-tu pas là, mon vaillant chevalier ?  
Avec ton ardeur inquiète,  
Au premier son de la trompette,

On te voyait toujours accourir le premier.  
Amis, montrez-le moi, car j'aime son audace

Mais quel est ce pressentiment ?  
Mes yeux de tous côtés le cherchent vainement ;  
Un autre officier tient sa place !...  
Oh ! je l'ai trop compris !... Caché par ces drapeaux ,  
C'est lui, mon Dieu ! c'est lui tout noir de meurtrissures ,  
Qui vous demande là par ses mille blessures  
Un peu de sable et de repos !...

Tour autour, l'arme renversée,  
Ses camarades d'Eure-et-Loir ,  
Hier si fiers encor ! la paupière baissée ,  
Vont lui rendre un dernier devoir !  
Mais là-bas quel coup de tonnerre ,  
Quand son père apprendra tant de vœux superflus !  
Comment annoncer à sa mère :  
O Rachel, votre fils n'est plus !!

## II.

Résignons-nous, lorsque, chargés d'années ,  
Convives satisfaits, nous quittons le festin.  
Mais voir trancher d'un coup tant de belles journées  
Aux premiers rayons du matin ,  
Peut-on gémir assez sur ce cruel destin ?  
Plein de sève, et le front couronné de lumière,  
Il marchait si joyeux dans la noble carrière !  
La vie à son heureux printemps  
Étalait devant lui toutes ses espérances ;  
Que de hardis projets ! que de désirs immenses !  
Il s'écriait, riche de ses vingt ans :  
« A moi l'avenir et la gloire !  
» J'imiterai Marceau ! du temple de mémoire  
Ouvrez-moi, je le veux, la porte à deux battants !  
» A moi, les pages de l'histoire !  
» A moi, les épauettes d'or !... »

Et sur ces ruines sanglantes,  
Sur ces monceaux humains et ces chairs palpitantes ,  
Il est là brisé par la mort !  
Et vous cherchez encore à consoler son père !  
Vœux impuissants ! soins superflus !  
Laissez, laissez Rachel à sa douleur amère ,  
Son fils, hélas ! son jeune fils n'est plus !

III.

Qu'il était beau quand sonnait la bataille !  
Son œil étincelait au souffle des assauts.  
    Il redressait sa haute taille ;  
Le simple fusilier devenait un héros.  
Marcher droit en avant, avec la mort en face ,  
La nuit comme le jour affronter sa menace ,  
Près de lui tout sanglants voir tomber ses amis ,  
    Et sans pâlir prendre leur place ,  
    Toujours ardent , toujours soumis ;  
Ainsi l'avait formé l'austère discipline.

Oh ! si du moins l'étoile de l'honneur  
Eût pendant un seul jour brillé sur sa poitrine ,  
Que son cœur eût bondi de joie et de bonheur !  
Mais non , le pauvre enfant ! sur les hautes murailles ,  
Sous les balles de plomb , sous les boulets de fer ,  
Quand le ciel sur son front croûle avec ces mitrailles ,  
Et qu'en feu sous ses pieds s'ouvre et rugit l'enfer ,  
Que trouve-t-il , criblé jusqu'au fond des entrailles?...  
    Quoi , mon Dieu ! vous l'avez souffert !

Oh non ! ne cherchons pas à consoler son père !  
    Vœux impuissants ! soins superflus !  
Laissons , laissons Rachel à sa douleur amère !  
    Son fils , hélas ! son jeune fils n'est plus !

IV.

Calme et tranquille sous la tente ,  
Dans ses yeux rayonnaient la grâce et la bonté.  
    Il soutenait par sa gaieté  
    Des soldats épuisés la force chancelante.  
    Dans la bataille haletante  
Oh ! sans doute sa main frappait un ennemi ;  
Mais quand il rencontrait dans la boue ou la neige  
    Un camarade de collège ,  
Sa main serrait bien mieux la main de son ami.

Il n'avait rien à lui : dans les jours difficiles ,  
De Chartre ou de Paris , ces excellentes villes ,  
    S'il lui venait quelque douceur ;  
Car souvent une mère , une aïeule , une sœur ,

Se cotisant de bonne grâce,  
D'un joyeux supplément ravitaillaient la place ;  
Sans songer si bientôt il en verrait la fin,  
Vite il partageait tout avec ses frères d'armes ;  
C'était pour son bon cœur un plaisir plein de charmes ;  
Aurait-il pu manger, quand un autre avait faim ?

Oh ! non, n'essayez pas de consoler son père ;  
Vœux impuissants ! soins superflus !  
Laissez, laissez Rachel à sa douleur amère !  
Son fils, hélas ! son jeune fils n'est plus !

V.

Il avait affronté la mer et ses naufrages,  
Et depuis tenu tête à bien d'autres orages ;  
Les chaleurs de l'été, les glaces de l'hiver,  
Le roc ouvert par la tranchée,  
Les bombes bondissant dans l'air,  
La maigre ration si souvent retranchée,  
L'épidémie aux coups bien plus sûrs que le fer,  
Jusqu'ici, rien n'avait entamé son courage,  
Troublé son âme, égratigné sa chair,  
Le ciel laissera-t-il incomplet son ouvrage ?

Combien il trouvera d'amour,  
Si Dieu le rend à sa famille !  
Et le père, et la mère, et les fils, et la fille,  
Sur leurs doigts comptent chaque jour.  
« Ne craignez pas, disait sa bonne sœur Marie ;  
» De ma patronne sur son cœur,  
» J'ai placé l'image chérie,  
» Sous son égide il reviendra vainqueur,  
» Et nous grondera bien de toutes nos alarmes. »

La mère répondait à ces mots radieux  
Par un sourire entremêlé de larmes.  
Mais le père au front soucieux :  
« Enfants, n'oubliez pas l'inconstance des armes ! »  
Et son œil suppliant interrogeait les cieux.

Et vous voulez consoler sa misère !  
Vœux impuissants ! soins superflus !  
Laissez, laissez Rachel à sa douleur amère !  
Son fils, hélas ! son jeune fils n'est plus !

VI.

Lui, l'avait bien prévu, quand sa main prophétique  
Traçait la veille du combat  
Cette lettre si pathétique,  
Testament du jeune soldat :

- « Mon frère, les voici ces moments redoutables
- » Que noire ardeur voyait si lentement venir !
- » A nous demain la ville et ses tours imprenables !
- » Mais ce jour commencé, qui le verra finir ?
- » A la splendeur des cieux, au fort de la tempête,
  - » Enfant chéri de Pélissier,
  - » Mon régiment s'élançe le premier :
- » Avec mes grenadiers, moi, je marche à la tête.
- » Mon devoir sera fait, et je verrai la mort
  - » Sans la provoquer ni la craindre ;
- » C'est l'ordre paternel et je ne puis l'enfreindre.
  - » Que chacun subisse son sort !
- » Les camps dès mon enfance ont eu pour moi des charmes ;
- » Chaque frère a choisi des postes différents,
  - » A toi l'étude, à moi les armes ;
- » A moi tous les périls ; à toi nos chers parents !
- » Je t'en conjure, ami, sur leur lit de souffrance,
  - » — Si mon sang doit payer l'assaut, —
- » Sois muet et long-temps laisse-leur l'espérance !
  - » Ils l'apprendront toujours trop tôt !
  
- » Je veux encore ici te faire une prière :
  - » Devant le Russe et ses défis
- » Je te lègue ma sœur, je te lègue son fils ;
- » Sois un ami pour elle, et pour lui sois un père !
- » La veuve et l'orphelin ont reçu mon serment ;
  - » Loin d'eux emporté par la guerre,
  - » Remplace-moi dans leur isolement ;
- » Un frère devant Dieu doit être solidaire.
- » Je te quitte : déjà j'entends gronder le feu !
  - » L'instant approche, soyons hommes !
  - » Français, montrons ce que nous sommes !
  - » Adieu, mon frère ! à la grâce de Dieu ! »

Et vous cherchez encore à consoler son père !  
Vœux impuissants ! soins superflus !  
Laissez, laissez Rachel à sa douleur amère !  
Son fils, hélas ! son jeune fils n'est plus !

VII.

Dieu l'a voulu, c'est le maître suprême ;  
Il a repris ce qu'il avait prêté.  
Mais c'est un père aussi d'une immense bonté,  
Il l'a purifié par ce sanglant baptême.

Pauvres humains ! dans notre aveuglement  
Nous demandions aux puissants de la terre  
Quelque brillant hochet pour ce beau dévouement.  
Mais Dieu lui réservait un plus noble salaire :  
Près de son trône il voulait recevoir,  
Empourpré de son sang, dans sa ville éternelle,  
Ce jeune martyr du devoir,  
Et sans autres combats le garde sous son aile ;  
Et nous, nous murmurons de ne plus le revoir !

Mais quelle est ici-bas la plus longue existence ?  
Des chers objets de nos amours  
Par une cruelle distance  
Sommes-nous donc séparés pour toujours ?

A son bonheur ne portons point envie !  
Faut-il pour lui tant regretter  
Ce rêve douloureux que nous nommons la vie ?  
Nous le retrouverons pour ne plus le quitter !

Consolez-vous, ô tendre père !  
Calmez un peu ces regrets superflus !  
Vous, Rachel, suspendez cette douleur amère,  
Dieu vous rendra là-haut votre fils qui n'est plus !

VIII.

.....  
Ainsi pour calmer ces murmures,  
Je cherchais au fond de mon cœur  
Un peu de ce baume sauveur,  
Que Dieu répand sur nos blessures.  
J'essayais par degrés d'assoupir leurs chagrins ;  
Tous deux en m'écoutant pleuraient à chaudes larmes  
Et se tenaient la poitrine à deux mains.  
J'espérais : le malheur émoussera ses armes.  
Mais plus forte que l'amitié,  
Pour ces grands désespoirs la mort fut sans pitié !

Sous ses coups redoublés il n'est rien qui ne tombe.  
Par le fer elle abat le fils au champ d'honneur ;  
Puis le père et la mère, usés par la douleur,  
Elle les a couchés tour à tour dans la tombe.  
Et puis, ô vanité ! dans les flots de l'oubli  
Tout disparut enseveli !

C'est ainsi que pendant l'orage ,  
Émus , si du haut des rochers  
Nous contemplons au loin de malheureux nochers  
Luttant contre la mer et les vents pleins de rage ;  
Les pauvres naufragés vers le ciel en courroux  
Tendent leurs bras, leur prière et leurs larmes ;  
Leurs cris désespérés et le canon d'alarmes  
Avec de longs effrois parviennent jusqu'à nous.  
Mais tout-à-coup la mer immense  
Entr'ouvre ses gouffres profonds,  
Et de tous ces efforts, de ces mâts, de ces ponts,  
Que reste-t-il ? plus rien ! rien qu'un vaste silence !...

Moi du moins, je n'oublierai pas !...

Mais admirez notre folie !

Quand nous voyons, appelant les combats,  
Défiler ces guerriers que le clairon rallie ,  
Et ces foudres silencieux  
Dont les éclats demain ébranleront les cieus ;  
Imprudents ! à leurs cris nos transports applaudissent ;  
Nos cœurs brûlent comme eux, comme eux nos mains frémissent,  
Eblouis par l'honneur, nul ne pense au danger !...  
Oh ! la guerre !... fût-elle et sainte et légitime,  
C'est ici qu'il faut la juger  
En présence de sa victime.  
Oh oui ! c'est une reine au front ceint de lauriers,  
Elle est grande, prodigue et belle,  
Mais sa robe a du sang, mais sa joie est cruelle,  
Ses embrassements meurtriers !  
Elle a pour le malheur de tout ce qui soupire  
Trop long-temps parmi nous exercé son empire ;  
Mon Dieu, renvoyez-la loin de nos murs chéris !  
Assez de gloire et de fumée !  
Les cent voix de l'histoire et de la renommée  
On les achète à si haut prix !

Faut-il encor condamner tant de pères  
A fatiguer le ciel de leurs vœux superflus ?  
Faut-il redire encore à tant de pauvres mères :  
O Rachel, votre fils n'est plus !!!

Notice sur la vie de Jacques-Louis Brière, tué à Chartres pendant la Révolution, par M. l'abbé Brière. — Renvoi à la Commission de publication.

Le dix-neuvième siècle. pièce de vers par M. Joliet. — Renvoi à la Commission de publication.

## LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Notre âge est l'âge d'or, non l'âge d'innocence,  
Ce doux âge de paix, de tranquille indolence,  
Où l'homme sans désirs et n'ayant pour tous mets  
Que les mets préparés par la simple nature,  
Assaisonnait d'eau pure  
Les glands de ses forêts.

Notre âge est l'âge d'or sonnante et métallique,  
L'or que chacun poursuit d'une ardeur frénétique,  
L'or qu'au loin va chercher la pelle du mineur.  
L'or de l'opinion tout puissant thermomètre,  
L'or le Dieu, le grand maître,  
L'universel moteur.

C'est l'or qui du creuset fait jaillir les merveilles,  
Qui du savant modeste utilisant les veilles  
Féconde sa pensée, à l'âme donne un corps,  
De canaux souterrains enrichit nos campagnes,  
Entr'ouvre les montagnes,  
Unit tous les efforts;

Sur la mer aplanie  
Fait siffler la vapeur  
Et soumet au génie  
Le travail créateur.  
Il jette dans le moule  
Le bronze frémissant  
Qui bouillonne et qui coule.  
Esclave obéissant  
Or le pivot du monde,  
Or sur qui tout se fonde,  
Or la source féconde  
Et du bien et du mal,

Or pouvoir tour à tour bienfaisant et fatal

Je sais que l'Océan eut toujours ses orages,  
Que si le vent soulève et brise nos vaisseaux,  
De ruines souvent s'il sème les rivages,  
Il fait vivre la mer et palpiter les flots.

Je sais que l'homme est jeune encor dans la carrière :  
Qu'il a , tout haletant d'un travail assidu ,  
En construisant le temple arrosé chaque pierre  
De larmes, de sueurs et de sang répandu.

Il était légitime , il était nécessaire ,  
Pour faire à peu d'élus le loisir de penser  
Que l'esclave long-temps fût courbé sur la terre ,  
Avare des trésors qu'elle devait verser.

Il fallait que le Christ vidât la coupe amère ,  
Il fallait que , de loin préparant la moisson  
Et des âges éteints labourant la poussière ,  
Chaque époque à son tour vint creuser un sillon.

Si notre âge parfois fut imprudent et lâche ,  
S'il a pris , chancelant et troublé dans sa foi ,  
Pour but la jouissance , et le succès pour loi ,  
Il n'a pas déserté du moins la grande tâche.  
Les hommes de nos jours diront avec fierté :  
Nous avons fait beaucoup pour la postérité.

Oui , c'est un glorieux , c'est un noble spectacle  
Que le monde en travail sans relâche enfantant ,  
Que le génie humain qui , brisant tout obstacle ,  
Marche , marche toujours , sublime conquérant.

L'électrique étincelle  
Jaillit , éclair dompté , messagère fidèle  
Qu'un fil guide et conduit.  
Où vole la pensée , aussi rapide qu'elle ,  
Elle court et la suit.

La légère vapeur de cette eau , qu'emprisonne  
Un cylindre brûlant , soulève nos marteaux ,  
Emporte nos convois ; et du vent qui s'étonne ,  
L'impuissant courroux meurt au pied de nos vaisseaux.

De la nature entière  
Sur un métal poli l'impalpable lumière  
Vient graver les tableaux.  
Dans l'art miraculeux révélé par Daguerre  
Que de progrès nouveaux !



Et si l'on s'amusait au moins pour son argent.  
Mais tripoter au fond de tant de vilénies,  
Abandonner son âme à la fièvre du jeu,  
Ses jours aux noirs soucis, ses nuits aux insomnies !  
Mettre l'honneur en gage; eh ! pour quel prix, grand Dieu !  
Pour charger nos salons d'un tas de poteries,  
Ou pour que Madame aille, en robe de brocart,  
De sa circonférence emplir le boulevard.  
Se vendre ou s'avilir pour des chinoiseries !

Comme, grâce aux progrès du siècle, nous logeons  
Aujourd'hui presque tous aux petites maisons,  
On ne pourra bientôt remuer dans sa chambre  
Sans heurter cinq ou six de ces colifichets,  
Saxe vieux ou nouveau, potiches et coffrets  
Dont tout Paris s'encombre à la fin de décembre.  
Il faut de Baccharat et de Valérysthall,  
En ces temps de gastrite et de buveurs d'eau claire,  
Nos pères buvaient mieux et n'avaient qu'un seul verre,  
Sur sa table montrer l'inutile cristal.

Le luxe est noble et beau lorsque Paris étale  
De son Louvre agrandi la pompe impériale.  
Mais nous tous, vous et moi, nous tous, petits bourgeois,  
De qui toute la ville a pu voir les grands-pères  
Dans les cuirs, les cotons, la chandelle ou le bois,  
Faire tout bonnement leurs petites affaires;  
Braves gens que j'estime et qui mouraient contents  
Quand à force d'épargne ils voyaient leurs enfants  
Devenus avocats, médecins ou notaires,  
Ne pas trop dédaigner leurs pauvres vieux parents ;  
Notre luxe est mesquin, notre orgueil ridicule.  
Naïve vanité qui ruse et dissimule,  
A des yeux de province inhabile à cacher  
La blouse de Gros-Jean sous le frac du cocher,  
Automédon brodé sur toutes les coutures,  
Du coursier à deux fins qui traîne nos voitures.  
Si le luxe s'étend plus loin, si tous les jours  
Nous voyons en chapeau trotter nos ouvrières,  
Si, quand le pain est cher, mesdames les fermières  
Portent blonde, dentelle et manteau de velours,  
Nous nous signons le front et crions au scandale ;  
Prompts à nous insurger au nom de la morale :  
Car nous aimons beaucoup la morale..... en discours.

L'esprit français s'en va, l'esprit de causerie,  
Des élégants propos de la galanterie.

Immobiles au poste ainsi que des soldats,  
D'or et de diamants nos dames surchargées,  
En cercle infranchissable exactement rangées,  
Semblent dire des yeux : Messieurs, n'approchez pas  
En dépenses d'esprit les jeunes gens avares  
Désertent à l'envi les salons d'aujourd'hui  
Et vont chercher, traînant leur incurable ennui,  
L'amour facile écloso sous le feu des cigares.

Comme il en coûte cher pour faire en un salon  
Un assaut de toilette, une exhibition  
De modes; trop souvent la mère de famille  
Des plaisirs de son âge, hélas ! sévrant sa fille,  
Et docile aux conseils d'une triste raison,  
S'enferme comme l'huître au fond de sa coquille,  
Quand elle ne veut pas, par des gains hasardeux  
Allonger les deux bouts d'un budget besogneux,  
Et jouer, dangereuse et précaire ressource,  
La dot de ses enfants au tripot de la bourse.  
Par sagesse pourtant condamnée aux arrêts,  
N'aura-t-elle jamais ni plainte, ni regrets ?  
Un vin trop conservé quelquefois devient aigre  
Et la vertu contrainte aussi tourne au vinaigre.

Je suis, je le répète, un ami du progrès.  
J'admire la science, alors que l'industrie  
Par ses doctes labeurs voit son domaine acru.  
Dans mon vin cependant j'aime peu la chimie.  
Où peut-on rien trouver qui sente encor son cru ?  
Nous sommes en progrès, mais toute ménagère  
Dit que les temps sont durs et que la vie est chère  
Pinçant la jeune branche et réglant au compas  
La sève qui s'échappe et ne rapporte pas,  
Comme des espaliers nous gouvernons les hommes.  
Produire vite est tout dans le siècle où nous sommes  
Est-ce donc un progrès encor que d'entasser,  
Du moderne savoir tout le pesant bagage,  
En de frères cerveaux si prompts à se lasser ?  
Il est bon cependant de laisser au jeune âge  
Le luxe de ses fleurs et de son vert feuillage.  
Pour mon fils au berceau j'en tremble, et je crains bien  
Que pour apprendre tout on ne sache plus rien.  
Que l'on descende un peu du piédestal antique,  
Qu'on s'instruise aux dépens des Grecs et des Romains  
Des choses d'aujourd'hui, j'y donne les deux mains.  
Et pour l'esprit nouveau je n'ai plus de critique,

Si tout bourrés de mots, nos fils à quatorze ans,  
Ne sont pas devenus idiots ou pédants.  
Il faut, bon gré, mal gré, que l'on soit éclectique.

Le sol est composé de tant d'alluvions ;  
D'éléments confondus il offre un tel mélange ;  
Le flot toujours grondant des révolutions  
En a tant remué les cailloux et la fange,  
Que les plantes des monts, de la plaine et des bois  
Y germent pêle-mêle, y poussent à la fois  
Et que l'épi trop lourd assez souvent y verse.  
Faut-il tout arracher pour sortir d'embarras  
Et promener partout le sareloir et la herse.  
Greffez l'arbre au fruit âcre et ne l'arrachez pas  
. . . . .  
. . . . .

Dans les luttes de l'art et de l'intelligence  
Nous avons bien porté le beau nom de la France.  
En joignant tes drapeaux aux drapeaux d'Albion,  
France, tu fus encor la grande nation,  
Et tu sus, enrayant le char de la victoire,  
T'arrêter à propos au milieu de ta gloire.  
De la base au sommet de la société  
Nous avons vu partout courage et charité  
Quand nos fleuves gonflés laissaient sur leurs rivages  
Couler avec leurs flots le deuil et les ravages.  
Si nos cœurs malgré nous ont conservé le deuil  
De nos jeunes ardeurs, de nos vives croyances,  
De nos illusions et de nos espérances,  
Des gloires de nos jours ayons le juste orgueil.

Sur les degrés ardens où du faite à la base  
On s'élève, on retombe, on se heurte, on s'écrase ;  
Quelquefois il s'est vu, qu'en changeant d'échelon,  
On changeait de croyance ainsi que d'horizon.  
Ayons donc l'un pour l'autre un peu de tolérance.  
Qu'importe que l'on ait, dans un chemin étroit,  
Trébuché du bien gauche ou glissé du pied droit,  
Péché par trop d'ardeur ou par trop de prudence.  
Soyons d'un adversaire en respectant l'honneur  
Sévères pour le vice, indulgents pour l'erreur.  
L'erreur ! eh qui peut donc en des bornes prescrites  
Enfermer la raison, lui tracer ses limites.  
Faire une part pour l'ombre, une pour la clarté.  
Dire en son orgueilleuse et triste fantaisie,

Le soleil ne lura que pour un seul côté,  
Dieu, ce père indulgent qui permet l'hérésie,  
A mis dans l'erreur même un peu de vérité.  
Seul il est juste, seul il voit le fond des choses,  
Seul il sait distinguer parmi les fleurs écloses  
Quelle doit avorter, quelle mûrir son fruit.  
Dans le cercle flexible où son doigt nous conduit  
Il a fait une part à la prudence humaine  
Il a, toujours fidèle à sa loi souveraine,  
Marié l'harmonie à la variété  
Et sur l'ordre éternel assis la liberté.

La séance est levée à cinq heures

SÉANCE DU 9 JUIN 1859.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Communication de M. l'abbé Vilbert, relative à un vase trouvé à la Ventrouillerie et à un soc d'araire à versoir découvert à Oulins, et déposés sur le bureau pour être offerts à la Société.

« En démolissant en mars dernier (1859) un vieux mur de grange, à la ferme de la Ventrouillerie, située sur la commune de Boucourt, canton d'Anet, les ouvriers mirent à jour et brisèrent, involontairement, avec la pioche, neuf pots semblables à celui-ci qui dixième échappa à la destruction. Ces pots étaient enlaxés dans la maçonnerie de cette muraille, rangés horizontalement, espacés d'environ 33 cent. et élevés du sol à la même hauteur; ils étaient posés sur la partie de la paroi qui est aplatie et percée de trous, et l'orifice de ces vases regardait l'intérieur de cette grange; fenduit, en vieille maçonnerie de chaux et sable, dont les parois intérieures et extérieures de cette grange étaient revêtues, dérobat entièrement aux regards l'existence de ces vases, dont l'utilité n'y paraît jusqu'ici nullement reconnue :

1° Le sol de cette grange est élevé dans cette partie d'au moins 50 cent. au-dessus du sol extérieur, qui est lui-même très-sec mêlé de sable et de silice, il ne paraît donc pas probable que ce soit pour parer

à l'humidité qu'ils y furent introduits et symétriquement enfermés; et d'ailleurs ce mur occidental était le seul qui offrit cette particularité;

» 2<sup>o</sup> Y auraient-ils été placés pour servir de refuge aux animaux rongeurs qui fréquentent d'ordinaire ces sortes d'édifices? Mais le mortier qui les dérobait à la vue paraît identique avec celui de la construction intérieure de ce mur, que l'on croit pouvoir faire remonter du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle;

» 3<sup>o</sup> Auraient-ils servi d'urnes funéraires? Auraient-ils été destinés à contenir du charbon allumé, au Moyen-Age, où une tradition locale porte que la Ventrouillerie fut habitée par quelques religieux, et leur chapelle aurait-elle été plus tard convertie en grange? Dans tous les cas, les vases connus jusqu'ici et décrits par M. l'abbé Cochet, dans le quatrième numéro du *Bulletin monumental* de la société d'archéologie dirigée par M. de Caumont (page 290 et suiv., 1859), sont de forme ronde et ont des trous circulaires à la panse.

» M. Lamy, cultivateur à la ferme de la Ventrouillerie, en faisant hommage à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, pour son musée, de celui de ces vases qui est le mieux conservé, lui exprime le désir de connaître le résultat de ses investigations sur leur utilité primitive, et le but que l'on a pu avoir de les placer dans ce mur.

» Un soc de charrue a été trouvé l'année dernière sur le territoire d'Oulins, canton d'Anet, dans un champ faisant partie du domaine de l'ancienne *Maladrerie*. M. Legrand, cultivateur à Oulins, en en faisant également hommage au musée de la Société, désire savoir à quelle époque l'usage de ce soc peut remonter. »

L'assemblée consultée pense que ce vase a pu servir de boulin pour les pigeons; en tous cas il n'est pas fort ancien, non plus que le soc de charrue.

M. le Président annonce à l'assemblée qu'on a fait des fouilles pour constater l'étendue de l'aqueduc découvert dans l'enclos de Sainte-Thérèse <sup>1</sup>; il est constant que cet aqueduc est tout-à-coup interrompu par de gros murs; on a fouillé derrière ces murs, et on n'a rien trouvé que des fragments de poteries romaines.

M. Merlet lit un rapport sur des manuscrits communiqués par M. Dagron-Rousseau et relatifs à l'église de Broué et au siège de Prouais en 1595. — Ces manuscrits sont renvoyés à l'examen de la Commission de publication, et la Société vote des remerciements à M. Dagron-Rousseau.

Rapport de M. Paul Durand sur une excursion archéologique à Ver, Miguières et les environs.

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 151

Il y a quelques mois, un cultivateur de Generville (hameau dépendant de la commune de Sours) trouva, en fouillant son champ, à la profondeur de 1 à 2 mètres, des restes de constructions importantes. C'étaient des fondations de murs encore debout sur une longueur de plusieurs mètres et conservant, quoique enfouis sous la terre, des portions d'enduits colorés. Tout autour le terrain était rempli de fragments de terre cuite, de poteries, de briques, de tuiles à rebords, etc., etc. M. de Boisville, notre honorable président, ayant reçu, par l'entremise d'un employé des ponts-et-chaussées, la confirmation de cette découverte et voulant s'assurer par des renseignements bien précis de son importance, proposa à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, de charger un ou deux de ses membres d'aller s'assurer sur les lieux de l'intérêt que pouvaient présenter ces fouilles. M. Lecocq et moi fûmes chargés de cette petite exploration : on nous demanda en outre de profiter de cette occasion pour visiter la chapelle des Trois-Maries, à Mignières, et de rapporter quelques renseignements sur ce monument qui, depuis des siècles, est le but d'un pèlerinage pour la guérison des affections mentales et des maladies névralgiques.

La journée du 16 mai fut consacrée à cette excursion, et, accompagnés de M. Buisson, qui depuis plusieurs années est chargé des travaux des ponts-et-chaussées de cette contrée et la parcourt journellement, nous nous rendîmes directement à Mignières.

On commença par visiter l'église paroissiale de ce village. C'est un édifice construit à diverses époques. Le mur occidental et une portion du mur sud de la nef peuvent remonter au XI<sup>e</sup> siècle. Sa construction est une maçonnerie irrégulière et peu soignée. La porte principale est en plein-cintre et fort simple : diverses restaurations lui ont fait perdre son caractère primitif. Les fenêtres qui sont au-dessus sont également en plein-cintre et de dimensions fort restreintes. Le mur sud de la nef nous montra aussi une petite fenêtre aujourd'hui murée et dont la largeur n'avait pas plus de 12 à 15 cent., comme dans beaucoup d'églises des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Tout le reste de l'église est du XVI<sup>e</sup> siècle. L'intérieur de l'édifice n'offre rien de bien remarquable. On n'y voit plus aucun objet ancien. Autels, fonts, chaire, grilles, etc., tout est d'une époque récente. Ce qui reste de dalles tumulaires ne présente aucun intérêt. Le toit est supporté par une charpente dont les entrails et les poinçons sont apparents. Les extrémités des entrails sont ornées de têtes de monstres qui semblent mordre ces poutres avec rage. Sur l'une de ces pièces on lit gravé en creux :

**L'an mil DC XXXI XXVII de feburier.**

Ce bardeau qui forme la voûte avait été dans l'origine orné de peintures assez grossières, comme on en trouve encore tant d'exemples ailleurs. L'un de nous s'est rappelé avoir vu autrefois cette décoration dans son état primitif. Les moulures saillantes étaient garnies de filets

de diverses couleurs, mais principalement de rouge et de noir. Chacun des compartiments formés par les couvre-joints offrait au bas, une sorte d'arc et accolade surmonté d'un panache et de crochets ou feuillages imaginaires. Sous chacune de ces arcades on avait figuré des personnages, des saints ou des ornements variés. Tout cela était peint avec un gros trait noir, mais rebaussé par des teintes plates de diverses couleurs. Le fond n'était autre que la couleur naturelle du bois. Cette suite de petits arcs avec les figures qu'ils entouraient, formait une sorte de zone ou de frise d'un aspect général assez riche, quoique obtenu avec des moyens extrêmement simples. Mais malheureusement ici, comme en bien d'autres endroits, on s'est lassé de voir toujours la même chose. Cette voûte un peu sombre a probablement fini par être pour les yeux des gens du pays, une vieillerie fort maussade, et l'on a pensé qu'en passant sur toute la voûte une couche de badigeon on aurait quelque chose de bien préférable. Cette opération a pu en effet donner à l'église, pendant quelque temps, une certaine apparence de propreté; mais aujourd'hui c'est bien changé : le badigeon, peinture fort grossière, ne se fixe pas au bois d'une manière solide; l'humidité et la chaleur le détachent petit à petit : çà et là l'eau de la pluie s'est fait un passage et a laissé de larges taches dont les contours sont loin d'être agréables à la vue; et nous avons trouvé qu'en somme, sous le rapport de la convenance et du respect dû à l'église, comme sous le rapport de l'art, il était permis de regretter l'ancien état de ce bardeau. Nous souhaitons que cette leçon ne soit pas perdue pour les restaurateurs d'églises de village.

A travers la couche de blanc sale qui recouvre en ce moment le bardeau, on voit reparaitre en maint endroit l'ancienne décoration. La silhouette des figures et des ornements se laisse apercevoir ou deviner plus ou moins facilement, et voici l'énumération des choses que nous avons pu distinguer sous la petite arcature mentionnée plus haut : un personnage debout; — un archer lançant des flèches; — saint Sébastien le corps hérissé de traits; — un autre archer lui décochant également des flèches du côté opposé; — une sorte de griffon ou animal fantastique; — deux dauphins affrontés, entre eux une fontaine dans le style de la Renaissance; — un écu armorié <sup>1</sup>, avec deux petits génies pour supports; — Jésus-Christ debout devant une croix; il a les mains liées avec une corde; — un personnage debout, à grande barbe; il est coiffé d'une sorte de béret et vêtu d'une tunique courte; dans sa main est un grand bâton ou bourdon; — une femme tenant de la main droite un livre ouvert et de la gauche une palme ou branche d'arbre; — un vase orné d'arabesques; — un homme se dirigeant vers l'enclos d'un jardin; — un autre écu armorié <sup>2</sup>; — un oiseau. Le reste des sujets est aujourd'

<sup>1</sup> Mi-parti, le premier échiqueté en losange; le second pareil à l'écu que nous retrouvons plus loin.

<sup>2</sup> Portant trois croix pattées, deux et une.

d'hui dans le vague et le badigeon ne permet plus de voir les choses clairement.

Les fenêtres contiennent quelques vestiges de vitraux du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous n'avons pas la prétention de donner ici un travail complet sur cette église : c'est seulement une indication des choses dignes d'être remarquées que nous consignons ici.

En sortant de l'église par la grande porte et traversant le cimetière qui occupe l'espace qui s'étend au-devant de la façade, on arrive à la chapelle des Trois-Maries. C'est un petit édifice dont l'extérieur ni l'intérieur n'offre rien de remarquable<sup>1</sup>. Les murs sont construits en grossière maçonnerie. La forme de l'apside, qui est circulaire et voûtée en cul-de-four, peut indiquer une œuvre du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle. Cette chapelle a la forme d'un carré long terminé du côté de l'est par un petit sanctuaire arrondi. Du côté du nord, il y a un bas-côté qui nous a paru avoir été ajouté à une époque peu reculée. La voûte est disposée exactement comme celle de la grande église. C'est le même système de bardeau et d'ornementation peinte. Ici, il n'y a pas eu de badigeonnage, mais les planchettes qui forment le bardeau tombent tous les jours faute de soins et d'entretien. Il serait à désirer que l'on refit les parties détruites et que l'on conservât celles qui existent encore. La voûte et coupole de l'apside porte les traces d'une mauvaise peinture moderne représentant, à ce qu'il nous a semblé, une Ascension. La grille qui clot le sanctuaire est un bon ouvrage du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Les portes qui donnent accès dans cette chapelle sont toujours ouvertes. (Suivant une légende qui nous a été racontée sur les lieux, on ne peut parvenir à les tenir fermées : une force occulte vient toujours les rouvrir, quelque soin que l'on prenne pour les maintenir en place.) Les anciennes images ou statues qui furent autrefois vénérées en cet endroit n'existent plus; il n'en reste aucun vestige : elles sont remplacées aujourd'hui par de médiocres images en plâtre.

Notons avant de quitter cet endroit que la croix du cimetière est plantée dans une ancienne cuve en pierre retournée sens dessus dessous. Nous pensons que ce sont les anciens fonts baptismaux de la paroisse. Cette cuve, de forme circulaire, est ornée par une suite de petites arcades gravées peu profondément; elle doit être du XII<sup>e</sup> siècle. Les fonts actuels de l'église sont en bois peint et très-mesquins.

En quittant Mignéres, nous sommes revenus sur nos pas et nous sommes entrés dans l'église de Thivars pour y jeter un coup-d'œil rapide. C'est une grande construction du XVI<sup>e</sup> siècle, fort simple et sans intérêt pour l'art. Sur un angle extérieur du clocher on voit gravée dans un cartouche la date de

1545.

<sup>1</sup> Cet édifice est classé au nombre des monuments historiques d'Eure-et-Loir. (Voir *Procès-Verbaux* de la Société, t. I, p. 28.)

A l'intérieur, un entrait porte au-dessous du poinçon un écu sur lequel il y a un arbre, un ormeau probablement, pour former les armes parlantes de l'individu dont on lit le nom plus bas :

**M. J. Delorme.**

Sur un autre entrait, il y a un écu portant sur son champ un compas et une cognée : ce sont les insignes du charpentier dont le nom se lit au-dessous :

**M. N. BOURGEOIS. 1699.**

La croix du cimetière repose sur un singulier piédestal. Il est formé par deux cuves de pierre du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle placées l'une sur l'autre. Nous croyons pouvoir affirmer que l'une de ces cuves est celle qui servait de fonts et l'autre devait être un grand bénitier comme il y en avait autrefois à l'entrée des églises.

De Thivars nous nous sommes rendus à Ver-lès-Chartres, où nous avons plusieurs choses à voir. C'était d'abord une magnifique pierre druidique que des fouilles récentes exécutées à l'entour, permettaient d'examiner complètement. Cette pierre se trouve au milieu d'un bois humide; les broussailles et les débris végétaux la recouvrent aujourd'hui presque entièrement : autrefois d'autres pierres la soutenaient élevée au-dessus du sol; sa surface supérieure offre des stries et des cavités de diverses formes et qui sont probablement le résultat d'un frottement très-prolongé. L'on pense que les haches celtiques qui sont aujourd'hui dans toutes les collections obtenaient leur forme et leur poli au moyen d'un frottement exécuté sur ces pierres druidiques. Les cavités qui se voient sur la pierre d'Houdouenne sont ou ellipsoïdes ou longitudinales <sup>1</sup>. Les premières ont pu servir à polir les côtés des haches, et les autres à aiguïser leur tranchant. C'est une remarque fort intéressante sur laquelle M. de Boisvillette a donné des détails dans son travail sur les monuments druidiques des environs de Chartres <sup>2</sup>. L'énorme pierre dont nous nous occupons est d'un grain très-fin et très-serré, d'une dureté extraordinaire. C'est ce que l'on nomme à Chartres du *ladère*.

Près de là, M. Buisson nous fit suivre pendant plusieurs centaines de mètres le tracé d'un aqueduc souterrain, de travail gallo-romain et que des fouilles exécutées de distance en distance permettront de constater depuis son origine jusqu'à son arrivée à Chartres.

Près de là aussi se trouve une source que l'on nomme le trou d'Houdouenne. C'est un bassin de forme irrégulière, d'où l'on voit l'eau sourdre et s'épancher dans des rigoles et des ruisseaux qui serpentent au

<sup>1</sup> Voir le dessin de cette pierre dans la *Statistique Archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 57.

<sup>2</sup> Voir la *Statistique Archéologique d'Eure et Loir*, t. I, p. 58 et 60

rond de cette petite vallée sous des arbres élevés. A peu de distance et au-dessous se voit la fontaine de Saint-Victur, qui est l'objet d'un pèlerinage très-ancien ; les jeunes enfants atteints de maladies de langueur sont immergés dans son bassin « *afin qu'ils aillent ou qu'ils reviennent.* » Toute cette région est encore parsemée de gros ladères aux formes bizarres et dont la couleur tranche sur celle des broussailles, des herbes et du terrain. Je ne sais si c'est à cause des récits que nous échangeons sur les époques reculées de l'ère celtique et gallo-romaine, ou si en effet cet endroit n'a pas par lui-même le pouvoir d'agir sur les imaginations : toujours est-il que ce silence, cette ombre profonde, ces sources, ces énormes pierres, devaient produire une bien grande impression sur ces hommes primitifs qui personnifiaient et défiliaient toutes les forces de la nature.

De Ver on se rendit à Corancez. L'église de ce village n'est pas grande. La porte principale nous a paru dater du XII<sup>e</sup> siècle ; elle est en plein-cintre et ornée de deux colonnes avec des chapiteaux fort simples. Le reste de l'église est du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Remarquons cependant du côté du midi une petite porte latérale qui porte les marques d'une grande antiquité et qui pourrait remonter au-delà du XI<sup>e</sup> siècle. A l'extérieur, le sol devant cette porte est dallé avec une ancienne table d'autel montrant encore les petites croix qui sont gravées aux angles et au centre.

On aurait à recueillir dans l'église et dans la sacristie des dessins de croix et des insignes de labourage gravés sur des pierres tombales. Le lambris ou bardeau en bois est orné d'une manière fort grossière. On y lit l'inscription suivante :

CE LANBRY FAIT PAR PIERRE BRILLOT. DÉC. 1736.

Près de Corancez, sur la hauteur et dans la direction de Dammarie, nous avons été visiter deux énormes pierres druidiques, connues dans le pays sous les noms de *Pierre-Couverte* pour l'une et *Pas-de-Saint-Martin* ou *Pinte-de-Saint-Martin* pour l'autre. Ces pierres venaient d'être débarassées de la terre qui les encombrait. Ce déblaiement et ces fouilles permettaient de les voir parfaitement et de croire que dans l'origine ces pierres portaient sur d'autres moins grosses et formaient de vrais dolmen. L'une de ces deux pierres offre des stries et des creux tout-à-fait semblables à ceux que nous venions de voir à Houdouenne<sup>1</sup>. Rien ne frappe plus l'imagination et ne fait naître plus de pensées que la simple vue de ces énormes masses dont le poids est effrayant. Comment les a-t-on apportées-là ? Pourquoi ? Pour quel usage ? Nous ne pouvions nous lasser de contempler ces monuments primitifs et nous les avons quittés avec regret. Qu'on nous permette de transcrire ici le vœu que nous avons formé en leur présence, de voir un jour un de ces gigantesques et pro-

<sup>1</sup> Pour ces deux pierres, voir la *Statistique Archeologique d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 56 et 57.

digieux cailloux, placé près de Chartres dans un endroit facilement accessible. La cité des Carmutes, il nous semble, ne retirerait pas un médiocre avantage de posséder un pareil monument. C'est une chose qui intéresse par dessus tout son histoire primitive et ses origines druidiques.

Le transport de l'un de ces immenses blocs de roche n'est point une chose impossible. On a bien transporté d'Egypte ou d'Assyrie en Europe, des masses plus lourdes encore. Le travail difficile de ce déplacement ferait honneur au génie et à la science modernes. On conserverait d'âge en âge l'étonnement que l'on éprouve devant ces dolmen en pensant à l'antiquité et à la force des hommes qui remuaient et transportaient de pareils poids. Les pierres druidiques deviennent de plus en plus rares. Ce n'est point un avantage pour un cultivateur d'avoir un dolmen dans son champ : cela tient de la place et gêne la direction de la charrue. Aussi la plupart des monuments de cette sorte qui étaient très-nombrueux autrefois dans les environs de Chartres, ont-ils disparu, et le petit nombre de ceux qui restent ne tarderont-ils pas à être exploités comme de petites carrières.

Après avoir visité ces dolmen de Corancez, nous traversâmes Berchères-l'Évêque et Sours sans avoir le temps de nous y arrêter; nous avons à terminer notre course par Generville.

On nous conduisit en pleine campagne et l'on nous fit voir l'endroit où les fouilles étaient pratiquées. Il est impossible de dire aujourd'hui quelle espèce de monument il y avait en cet endroit. Il nous a paru que c'était les restes d'une suite d'habitations privées : mais ce ne sont que des vestiges informes. Ces restes de substructions sont en ce moment exploités comme une carrière. Nous n'y avons remarqué aucune chose importante ou singulière. La maçonnerie contient dans son intérieur des tuiles et des briques concassées, ce qui ferait croire que ces constructions fort anciennes avaient été faites avec les matériaux de constructions plus anciennes encore. Le sol des champs environnant est parsemé de ces petits cubes rouges, noirs et blancs qui servaient à faire des mosaïques. Nous n'en avons pas vu en place, ni sur le sol ni sur les murs et placés verticalement comme un revêtement, ainsi que cela nous avait été dit d'avance. En somme, ces fouilles ne nous ont pas offert un très-grand intérêt. Il sera bon cependant d'en garder le souvenir et l'indication : cela servira peut-être un jour à compléter ou à éclaircir d'autres découvertes.

Le champ dans lequel se trouvent ces vestiges de constructions gallo-romaines ou mérovingiennes est incliné vers un petit ruisseau qui coule au bas. De l'autre côté de ce fossé on nous fit remarquer dans les blés un sillon où la végétation des céréales est affaiblie et même jaunie en quelques places. Cette trace, facilement appréciable à la vue, indique la direction d'un petit canal souterrain. Si l'on donne quelques coups de pioche sur cette ligne, qui porte le nom de *Sente des Fées*, on trouve à une petite profondeur une maçonnerie contenant en bien des endroits

un tuyau en terre cuite. C'était un petit aqueduc qui devait prendre ses eaux à la fontaine de Chandres, puis les conduire dans cet endroit autrefois habité et aujourd'hui tout-à-fait éloigné des maisons.

En revenant à Sours pour reprendre la route de Chartres, nous avons traversé le hameau de Generville. On nous fit voir chez un boucher un bout de tuyau en terre cuite provenant de fouilles faites sur la *Sente des Fées*. Cet homme l'a utilisé et s'en est servi pour allonger les tuyaux de son poêle. Un autre habitant de ce hameau de Generville nous fit voir dans son jardin un second bout de tuyau trouvé aussi dans la *Sente des Fées* : il serait disposé à le céder à notre musée.

N'oublions pas non plus la porte d'une ferme sise à Generville. Cette porte nous a paru du XIII<sup>e</sup> siècle. Les deux pieds-droits en pierre se terminent par des consoles qui supportent une grosse pierre formant un tympan. Ce tympan a été orné d'un ornement trilobé sculpté peu profondément. Au milieu il y a deux lettres gravées. Elles sont un peu frustes et il serait peut-être téméraire de leur assigner la même date qu'à la porte elle-même.

Proposition de M. Paul Durand, tendante à faire formuler par l'assemblée une demande près de l'administration municipale de la ville de Chartres pour faire transporter à Chartres la pierre druidique striée d'Houdouenne. — Cette proposition est prise en considération, et on nommera une Commission chargée d'étudier cette question <sup>1</sup>.

Lecture d'une lettre de M. Hue, curé d'Aunay-sous-Auneau, relative à des découvertes faites dans son église.

« Je viens de faire dans notre vieille et intéressante église une découverte bien précieuse pour l'archéologie, où la liturgie du Moyen-Age pourra trouver une solution de plus. Sous un crépis de mortier revêtu d'une double enveloppe de bois pourri qui servait d'autel pauvre pour la Sainte-Vierge, j'ai découvert notre trésor. C'est une belle table de pierre de liais dure et fine ayant ses cinq croix de consécration comme les autels fixes. Sa longueur est de 2 m. 22 c., sa largeur de 82 cent., son épaisseur de 28 cent. : sa tranche est unie dans la partie postérieure, les côtés ont des moulures qui ne sont pas bien achevées. La partie antérieure se compose : d'un carré ou listel de 6 cent. de hauteur, d'une gorge ou scotie ornée de sept rosaces de 10 cent. et de quatre chapiteaux de même épaisseur que la plate-bande qui a 12 cent. Il y a un chapiteau à chaque angle antérieur et deux gemmées au milieu de la table sur le devant. Les chapiteaux, rosaces, moulures, etc., indiquent que cet autel est de l'époque de la construction de l'église, du XIII<sup>e</sup> siècle, ce sont les mêmes ornements que ceux que l'on rencontre dans tout l'édifice.

<sup>1</sup> MM. Paul Durand, Lecocq et Servant.

Plusieurs archéologues distingués prétendent que l'autel majeur était avancé au XIII<sup>e</sup> pour laisser par derrière place pour le *presbyterium* ; notre découverte indiquerait le contraire, la partie unie était adhérente au mur de l'abside ; j'ai trouvé la maçonnerie sur lequel cet autel reposait. Ces savants pourraient me dire, en voyant nos deux pierres tombales de moines, l'un prêtre, l'autre diacre, que notre chœur actuel était autrefois occupé par le prieuré de Chenevelle près Aunay de ma paroisse, où l'on voit encore un reste de chapelle ; alors l'autel principal aurait été à l'entrée du chœur et celui que j'ai trouvé serait un autel de *retro*, autel de *matines*. Je ne partage pas leur sentiment. Je n'ai découvert dans le mur méridional que deux piscines et elles sont toutes deux placées dans l'abside sous la baie du côté du midi. Après Pâques, nous devons faire quelques fouilles pour assainir notre vieille église ; nous rencontrerons, il faut l'espérer, les colonnes et le soubassement de notre autel. J'ai trouvé une partie de la devanture en pierre mince ; il y a gravée dessus une croix, sans doute à l'endroit du sépulchre, à moins que cet autel n'ait recouvert le tombeau d'un martyr. La restauration de notre clocher, l'un des plus beaux de notre diocèse, a été très-habilement faite par M. Moutoné ; nous voudrions mettre l'intérieur de l'église en rapport avec l'extérieur ; nous avons trouvé déjà un élément précieux. Les membres éclairés de la Société Archéologique de Chartres voudront bien, je l'espère, m'aider de leurs conseils. »

Lecture d'une pièce de vers de M. Bourdel sur le volume de poésie de M. Ern. de Chabot, intitulé *Brins d'herbe*.

A M. ERNEST DE CHABOT,

AUTEUR DE POÉSIES INTITULÉES : BRINS D'HERBE.

Ut pictura poesis:  
(HORACE)

Comme l'oiseau des bois qui pleure, après l'orage,  
Près de son nid désert ses plus chères amours ;  
Ainsi chante et soupire, en son touchant langage,  
Ton livre, écho plaintif du printemps de tes jours !...

J'aime ces chants qu'anime un souffle poétique,  
Cette forme éloquente, où, par un art divin,  
La pensée, enchaînée en un cadre magique,  
Brille comme un rubis dans son plus riche écrin.

Tu sais peindre !... et ton œuvre est d'un maître, ô poète !  
Et si parfois une ombre attriste tes couleurs,  
Si ton œil est distrait et ton âme inquiète,  
Si même en ton sourire on voit couler des pleurs....

Ne t'en plains pas, ami !... ce vague et doux mystère  
Qui trouble ainsi ton cœur et vient mouiller tes yeux,  
C'est le rêve de l'ange exilé sur la terre  
Qui revoit sa patrie en regardant les cieux.

Mais qu'il est beau son rêve où luit tant d'espérance,  
Qu'ils sont doux ses soupirs vers le ciel étoilé !...  
Ami, qui n'envirait, au prix de sa souffrance,  
L'ineffable langueur dont son front est voilé.

La tristesse est bénie !... Et Dieu qui nous la donne  
Dans le cœur du poète en cache les trésors.  
C'est la touche d'ivoire où son âme résonne,  
Et qui prête à sa voix de sublimes accords ;

C'est le sein de l'amie où tout amour s'épanche ;  
Le port, dans la tempête, où s'abritent les cœurs,  
Le rayon de soleil pour la tige qui penche ;  
La céleste rosée aux calices des fleurs !...

Ami, garde-la bien cette heureuse tristesse  
Où ta muse a puisé ses chants mélodieux :  
C'est la source divine où l'âme, avec ivresse,  
Vient retremper son aile à l'instant des adieux ;

C'est le flot calme et pur où le ciel nous révèle  
Le noble amour du bien, la sainte horreur du mal,  
Où le monde est meilleur, la nature plus belle,  
Où l'artiste entrevoit son rêve..... l'idéal !.....

Courtisan du passé, garde aussi tes croyances ;  
Porte aux champs de l'exil un culte généreux :  
En nos jours pleins d'oubli, de lâches défaillances,  
La mémoire sied bien aux cœurs des nobles preux.

Mais que pour tous aussi ton vers soit équitable :  
Honore chez autrui ce qu'on exalte en toi ;

Le malheur est sacré : la colère est coupable :  
Le trait glisse impuissant sur la tombe d'un roi.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau  
les mêmes membres sont réélus à la presque unanimité.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Vase trouvé à la Ventrouillerie, commune de Boncourt. (Don de M. Lamy.) — *Terre.*

Soc d'araire à versoir trouvé à Oulins. (Don de M. Legrand.) — *Fer.*

Pots à charbon et débris d'étoffes trouvés dans des sépultures de l'église d'Aunay-sous-Auneau. (Don de M. Hue, curé d'Aunay-sous-Auneau.)

Pipe en terre du temps de Louis XV, trouvée dans les fouilles de la prison de Chartres. (Don de M. Corbin.)

Essai sur la Numismatique Nivernaise, par M. le comte Georges de Soultrait. — Rapport archéologique sur les cantons de Moulins et de Chevagnes, par le même. — Liste des membres de l'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage de Nivernais aux Etats généraux de 1789, par le même. — Essai sur la numismatique bourbonnaise, par le même. — Rapport archéologique sur l'église de Cuiseaux, par le même. — Statistique monumentale du département de la Nièvre, par le même. (Dons de l'auteur.) — *Impr.*

Fragments de l'histoire de Gonesse, par M. Léop. Delisle. — Notes sur la bibliothèque de la Sainte-Chapelle de Bourges, par le même (Dons de l'auteur.) — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1<sup>er</sup> trim. de 1859. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, nos 8, 9, 10 et 11. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

---

SÉANCE DU 7 JUILLET 1859.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président communique à l'Assemblée une lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, remerciant la

Société du concours qu'elle a bien voulu lui promettre pour la publication du Répertoire archéologique de la France.

M. Lecoq dépose une proposition tendante à ce que M. le Président écrive à M. le Maire de Chartres afin de le prier de faire tous ses efforts pour que les objets trouvés sur les terrains communaux soient remis au Musée de la ville. — Cette proposition est prise en considération, et l'on écrira à M. le Maire à ce sujet.

Rapport de M. de Boisvillette sur des découvertes faites à Orgères et dans les environs.

Les environs d'Orgères qui ne présentent, au premier coup-d'œil, qu'une plaine fruste et dénudée, constituent peut-être, à les explorer de près avec l'habileté de la science et la patience de l'observation, l'une des plus riches régions archéologiques du pays Chartrain.

1° La voie gauloise de Chartres à Orléans, d'Autricum à Genabum Carnutum, laisse Voves légèrement à gauche, Orgères à droite, passe à Fains, la Maladrerie, Loigny, et non loin de Terminières et de Rouvray-Sainte-Croix. C'est un de nos chemins gaulois le mieux indiqué, et par sa direction propre, et par les nombreux monuments contemporains qui appuient son passage.

2° Dans un rayon assez rapproché, on trouve d'abord deux autels celtiques : l'un dit *Pierre de la Chouanière*, tout à côté du château de Cambrai; l'autre, entre la Maladrerie et la Conie, figuré par la carte d'État-major.

3° Sur Fontenay, et près de la branche de la Conie qui remonte vers Vialon, sont les restes du *Château-rond*, vaste tumulus gaulois aux trois-quarts enlevé pour fournir des pierres aux chemins du pays, et qui a conservé une partie principale encore intéressante. La base circulaire avait 30 à 35 mètres de diamètre, et sa hauteur 4 à 5 mètres. Deux murs en très grosses pierres rappelant la construction cyclopéenne, occupaient le diamètre O.-E., distants de 1 à 3 mètres et hauts d'un mètre environ à une extrémité, et de 2 mètres à l'autre. Perpendiculairement, vers la partie élevée, ils sont coupés par un autre mur formant corde. Les fouilles ne paraissent pas avoir donné d'objets curieux. Il reste à explorer tout un côté, non sans quelque probabilité d'y rencontrer les sépultures.

4° Non loin de ce monument principal, il en existe un autre formé aussi d'un amoncellement de pierrailles et qui, fouillé il y a quelques années, n'a pas donné de résultat autre que la certitude propre de sa destination première;

5° Tout à côté, encore, sont des tombelles, sortes de petits monticules hémisphériques, dont deux portent à la partie supérieure, comme cachet authentique du temps, une belle pierre celtique.

Evidemment il y a eu là une agglomération, un centre, un *oppidum gaulois* considérable.

6° Cette appréciation s'appuie et se confirme par les découvertes de monnaies faites abondamment dans la contrée : à Terminiers, à Bazoches-les-Hautes, de véritables trésors numismatiques ont été trouvés avec des culots de métal portant l'empreinte du creuset et pouvant donner à penser qu'il y aurait eu aussi un atelier monétaire.

Les Romains ou les Gallo-Romains de la colonie ont mis, à leur tour, leur cachet sur le sol gaulois ;

7° A la Maladrerie, où se croisent deux routes de leur époque, on trouve des restes de constructions contemporaines ;

8° A Loigny, un peu plus loin, en creusant le sol d'une maison, on a découvert récemment un petit caveau voûté, avec pavé-mosaïque, et, au milieu, un cippe portant quatre petits vases funéraires. Ce précieux monument, complet dans son ensemble, a été brisé aussitôt que trouvé ; il faudrait visiter les lieux et consulter les souvenirs pour le restituer.

9° A Bazoches-les-Hautes sont aussi des restes d'édifices et de tombeaux appartenant à la même époque.

Les points que je viens de signaler à la Société mériteraient certes une étude spéciale sur les lieux mêmes, et promettent, à qui l'entreprendra, une abondante récolte. Ce sont les premiers jalons d'un *oppidum gaulois* dont il importerait maintenant de déterminer la place. Bien des villes gauloises et même romaines ont disparu, qu'il faut toute l'attention de l'observateur et la sagacité de l'érudit pour remettre au jour, en s'aidant d'une étymologie locale, d'un rudiment de construction, d'un pli de terrain, et fouillant la forme cachée du passé sous les fréquentes transformations du présent.

Chercher et retrouver une ville gauloise dans les plaines de la Beauce, l'entreprise, toute problématique qu'elle paraisse dans sa définition propre, mérite au moins, par les raisons que je viens de dire, d'être tentée. J'y aurais donné suite si je l'avais pu ; mais dans l'ordre physique, vouloir n'équivaut pas toujours à pouvoir, et, à mon grand regret, je me borne à montrer le chemin et à appeler le voyageur à la découverte de cet ancien monde.

M. le Président fait à cette occasion un appel aux membres de bonne volonté pour visiter les lieux : il serait important que des Sociétaires pussent assister aux fouilles pour décrire et recueillir les objets trouvés.

Lecture d'un rapport sur le travail de M. de Widranges, relatif aux découvertes faites lors du nivellement de la butte des Barricades, entrepris pour arriver à combler la vallée des Vauroux, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la gare du chemin de fer. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

*Membres titulaires :*

MM. DES HAULLES, propriétaire, à La Lucasière, commune de Vitray-sous-Brezolles.

LEBRINCE, membre du Conseil municipal, à Chartres.

*Membre correspondant :*

M. DE WIDRANGES, inspecteur des contributions directes, à Barle-Duc.

SÉANCE DU 4 AOÛT 1859.

Présidence de M. BAUDOUIN.

M. le Président et MM. les Vice-Présidents étant absents, M. Baudouin, sur les prières de l'Assemblée, consent à se charger de la présidence.

L'Assemblée, consultée sur la question de savoir si l'on prendra deux mois de vacances, décide que la prochaine réunion de la Société sera fixée au second jeudi d'octobre. — M. le Président engage les membres à profiter du temps des vacances pour faire quelques excursions archéologiques : il indique entre autres les points de Viabon et de Terminiers comme pouvant fournir un riche champ de découvertes.

M. Merlet rapporte que, sur la demande de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, il a entrepris un Dictionnaire géographique du département d'Eure-et-Loir. Ce travail a été soumis au Comité des Sociétés savantes, et M. le Ministre est disposé à en faire immédiatement commencer l'impression ; mais il désire que ce Dictionnaire paraisse sous les auspices de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. M. Merlet déclare accepter avec empressement cette condition, et consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut bien lui permettre de se mettre

sous son patronage. — Cette offre est acceptée avec reconnaissance, et il est décidé que M. le Président écrira à S. Exc. pour lui offrir, au nom de la Société, le travail de M. Merlet.

Lecture d'une notice de M. Collier-Bordier sur *la langue Celtique*. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'un article de M. Roux sur *l'étendue et la consistance de la Beauce*. — Cet article n'étant que le préambule d'un travail beaucoup plus étendu, l'Assemblée attend, avant de se prononcer, que M. Roux lui livre la fin de sa notice.

La séance est levée à quatre heures.

---

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1859.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte douloureuse qu'a éprouvée la Société dans la personne de M. Ozeray, son doyen d'âge, l'auteur de *l'Histoire du pays des Carnutes*.

Il annonce aussi que la Société a obtenu une subvention de 300 francs du Ministère de l'Instruction publique, et que le Conseil général a bien voulu lui continuer celle de 500 francs qu'il lui avait déjà votée l'année précédente.

M. de Boisvillette fait la communication à l'Assemblée de plats en étain découverts à Béville-le-Comte.

« En curant dernièrement le puits de Béville-le-Comte, les ouvriers ont trouvé avec des poteries, deux grands plats en étain de 0 m. 40 de diamètre, et quatorze plus petits, dont quelques-uns de forme creuse. Ils portent, en caractères du XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle le nom P. PETIT ; pour marque de fabrique, un oiseau passant avec une croix, et les initiales P. P. (marque que l'on traduit souvent par l'enseigne au Signe-de-la-Croix.)

» Un autre timbre, frappé sur le bord des grands plats, représente l'effigie assez bien modelée de saint Pierre avec ses attributs, la clef, le livre.

» Bien que ces ustensiles aient été d'usage privé, ils se rattachent à une date qui leur donne un certain intérêt.

» Peut-être trouverait-on, en la cherchant, l'enseigne de la marque de fabrique. Les potiers d'étain de Chartres formaient une corporation non-seulement importante, mais artiste, et l'antiquaire ne peut que gagner à fouiller dans leurs annales. »

Un trésor numismatique a aussi été récemment découvert dans une ruelle de Gonillons. Il consiste en 39 monnaies royales qui sont communiquées à la Société, 9 en or, 30 en argent.

» Les pièces d'or comprennent, savoir :

» 2 écus d'or de Philippe de Valois (1328-1350).

» 4 royaux, IOHANNES REX, de Jean II (1350-1364).

» 3 royaux du même, avec IOHES.

» Originellement il s'est trouvé dans le même groupe :

» 2 moutons d'or du roi Jean, qui en ont été distraits

» Les pièces d'argent sont :

» 10 gros tournois de Louis IX (1226-1270). LUDOVICUS

» REX. SIT NOMEN DOMINI. R. TURONAS CIVIS.

» 20 gros tournois de Philippe de Valois, PHILIPPUS

» REX, et variété PHILIPUS REX. »

M. le Secrétaire donne lecture du rapport fait au Comité Impérial des Sociétés savantes par M. du Sommerard sur le 1er volume des Mémoires de la Société.

Il communique ensuite à l'Assemblée une proposition faite par le Bureau, et tendante à faire reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique. — L'assemblée adopte à l'unanimité le projet de rapport à Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, qui lui est soumis à cet égard.

Lecture d'un rapport de M. Merlet sur l'ouvrage de M. Lefèvre : *Documents historiques sur la ville et le comté de Dreux.*

M. de Lépmois nous avait donné une excellente histoire de Chartres, M. des Murs nous avait raconté en détail les origines de Nogent-le-Rotrou, Dreux à son tour vient de trouver dans M. Lefèvre un travailleur patient et consciencieux qui a mis au jour ses vieilles chartes, qui a publié ses anciens documents et qui, par ses études et ses soins laborieux, a amassé les matériaux d'un édifice désormais bien facile à construire. Reste Châteaudun : Châteaudun, la capitale du Dunois, la

ville de Thibaut-le-Tricheur et du bâtard d'Orléans ; Châteaudun, depuis le VI<sup>e</sup> siècle la rivale de Chartres, toujours vaincue dans la lutte et toujours prête à la recommencer. Que de documents inconnus ! que de mines riches à fouiller ! il ne manque qu'un travailleur zélé comme M. Lefèvre, habile comme lui à trouver et à décrire. Puisse ce nouvel exemple exciter plus vivement le patriotisme dunois, et faire surgir enfin ce chroniqueur que l'antique cité réclame depuis si long-temps.

Dreux était moins dépourvu que Châteaudun : M<sup>me</sup> Philippe Lemaitre avait déjà donné une *Histoire de Dreux* fort appréciée ; avant elle, André Duchesne avait, lui aussi, amassé bon nombre de matériaux dans son *Histoire de la maison de Dreux* : M. Lefèvre avait donc déjà des concurrents redoutables. Mais son cadre à lui n'est plus le même ; il ne prétend pas au titre hardi d'historien ; c'est un travail de bénédictin auquel il se livre, et il efface sa personnalité devant ce titre aussi modeste qu'exact : *Documents historiques sur le comté et la ville de Dreux*. On est effrayé de la quantité de faits mentionnés dans ce volume ; on se demande avec étonnement comment sur une seule ville on a pu rassembler tant de détails intéressants. C'est que, malgré toutes les pertes que la suite des siècles a fait éprouver, devant le chercheur infatigable, s'ouvrent encore une foule de portes qui lui livrent des richesses inattendues.

Au reste, ce n'est pas une apologie de l'ouvrage que nous voulons vous présenter ; notre devoir est, ce nous semble, après avoir loué simplement ce qui est à louer, de rechercher avec soin ce qui est à critiquer dans le livre qui nous est offert aujourd'hui. Ce sera bien peu de chose, nous l'avouons ; car, malgré l'attention que nous avons apportée à la lecture de ces documents, nous n'avons rencontré que des coquilles typographiques, toujours trop nombreuses, mais qu'un errata corrigerait facilement. Que M. Lefèvre nous permette cependant une observation. Son désir d'être complet, de ne rien laisser de côté lui fait parfois citer des auteurs qui ne peuvent que gagner à être oubliés. Il est de grands maîtres dont il est toujours bon de suivre les errements ; il est des chroniqueurs locaux qu'on peut toujours invoquer avec foi ; mais, à côté de ceux là, combien ne voyons-nous pas, surtout en fait d'histoires locales, de mauvais rhapsodes qui ne disent rien de neuf, si ce n'est en défigurant ce que d'autres ont dit de bon avant eux.

M. Lefèvre aime beaucoup les étymologies ; il les fait fort ingénieuses, peut-être les fait-il fort bonnes : qu'il prenne garde cependant ; on ne saurait être trop prudent en fait d'étymologies. Avant de trop s'avancer dans les origines romaines et saxonnes, il faut toujours bien se rappeler l'histoire du pot de cirage et des fers à cheval de Brétigny.

Nous avons, comme vous le voyez, épilché sévèrement l'œuvre de notre confrère ; mais il nous en avait donné le droit. Quand on offre des œuvres aussi sérieuses que celles de M. Lefèvre, le meilleur éloge qu'on puisse attendre est une critique impitoyable qui, malgré tous ses efforts, est obligée de convenir qu'elle n'a rien trouvé ou bien peu de chose à

repren dre. Je termine mon rapport en proposant de voter à M. Lefevre, au nom de la Société Archeologique d'Eure-et-Loir, des remerciements pour le service nouveau qu'il vient de rendre à l'histoire particulière de notre département.

M. de Boisvillette lit une notice sur la découverte d'une villa romaine à Villours.

Dans une séance précédente, j'ai appelé l'attention de la Société sur une partie de la Beauce médiane où les traces antiques se lisent presque à chaque pas et se sont conservées, malgré l'uniformité et la culture du sol, deux raisons concurrentes de leur effacement : j'ai fait connaître : à Loigny, une chambre souterraine pavée en mosaïque renfermant un cippé et des vases funéraires ; à Dinville-Saint-Liphard, des vases gallo-romains et des monnaies impériales ; à la Maune, près Trancaïnville, un trésor de près de 15,000 pièces du même âge ; à Bazoches, des médailles gauloises : la contrée, en outre, est traversée par la grande voie de Chartres à Orléans ouverte dès les temps celtiques : elle renferme aussi, de la même époque, des tombelles et des pierres druidiques : c'est un lieu d'étude vraiment intéressant et neuf, qui, sans remonter au delà des traditions de l'histoire, a le mérite d'accuser, par des signes certains, le passage à la fois des premiers habitants des Gaules et du premier conquérant.

Cette succession, cette signature authentique des deux peuples Gaulois et Romain, se retrouvent bien marquées près d'un tout petit hameau voisin et sud de Loigny, appelé Villours, bâti sur les ruines d'une villa antique : le chemin d'Orléans passe à côté, entre deux pierres celtiques dites de Villours et de Goury (XXXIII de la *Statistique*) : une ancienne excavation souterraine ajoute une troisième date ou un troisième ordre de faits à l'histoire archéologique de ce groupe.

Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit du grand chemin d'origine gauloise, et plus tard d'usage romain, tracé directement de Chartres à Orléans par la plaine de Voves et d'Orgères ; ce premier signe et la pierre de Villours encore sur place, à 100 mètres sud-est du hameau, demi-dolmen que sa nature indique provenir des carrières de Saint-Florentin distantes de 8 à 10 kilomètres, et qui faisait vraisemblablement partie, avec celui de Goury, d'un lieu druidique plus étendu, sont les représentants celtiques du plus ancien établissement de la contrée.

Vient ensuite la colonisation romaine avec sa villa, ou sa mansio, dont j'ai pu, au moyen de fouilles récentes, esquisser quelques traces.

Généralement les habitations particulières antiques de la région n'étaient pas assez puissamment assises sur le sol ni fondées assez au-dessous de la surface pour avoir résisté au temps et gardé de fortes substructions : il faut se contenter, le plus souvent, de simples débris, de fragments épars, et chercher, comme en matière d'inscriptions, à rétablir le texte au moyen de caractères isolés.

Le balneum tenait une grande place dans les habitudes de la vie romaine, et il est rare qu'on n'en retrouve pas quelque indice dans les fondations restantes des édifices privés, ainsi que l'ont fait voir les découvertes de Montemain, d'Oinville, d'Ouzouer-le-Doyen et de la plupart des localités explorées dans ces derniers temps. La raison en est simple; la construction thermale, et par destination et par importance propres, a dû recevoir des soins et choix particuliers de matériaux qui ont contribué à assurer sa durée.

Il reste de la villa de Villours l'hyocauste et deux petites chambres pavées en mosaïque, le balneum et tepidarium sans doute.

L'hyocauste à peu près carré, large et long d'un peu moins de 2 mètres, est à 0 m. 60 au-dessous des pièces voisines, et composé de 16 piliers ou tuyaux de briques de 0 m. 20, espacés de 0 m. 30, dont il ne reste que les bases cimentées au pavage.

Le balneum proprement dit ou la chambre qui le touche immédiatement, forme un rectangle de 1 m. 60 sur 1 m. 80 avec pavé mosaïque, détruit en partie; le dessin peu ornementé et les matériaux, petits cubes noirs sur blanc, assez grossiers, accusent la décadence ou la fin de l'occupation romaine. Ils sont disposés par bandes dans le sens de la longueur, coupées de compartiments carrés et rectangulaires en forme de grecque sur le bord et de damier au milieu, avec une croisette au centre: la deuxième bande est bordée d'un feston arrondi: il reste un peu moins de la moitié de ce pavage.

L'autre pièce faisant suite à la précédente, de dimensions sensiblement égales, et ayant servi de tepidarium ou autre dépendance du bain, se trouve séparée par un vide, probablement la base d'un mur; le pavage en est disposé sous forme d'hémicycle sur la moitié environ de la longueur et de trois bandes parallèles sur l'autre moitié, avec une croisette unique dans chaque division et un encadrement simple au pourtour.

Ces trois pièces de moins de 2 mètres en carré, chacune, sont, on le voit, assez petites et ne dépassent pas les dimensions données, de nos jours, à des cabinets de bain et à leurs accessoires: elles suffisaient au service privé d'une villa et ne sauraient, en aucun cas, être rattachées à un établissement public. C'est tout ce qui reste, à ma connaissance, de la villa, mais, tout restreint qu'il soit, ce reste suffit à classer l'édifice et déterminer l'époque vers la fin de l'ère romaine.

Avec sa pierre et sa villa, le modeste hameau de Villours mérite déjà une mention honorable en archéologie: à ces deux titres, il joint une troisième particularité d'ordre ancien, si ce n'est antique, celle d'une excavation souterraine, sorte de cave à galeries droites et chambres cylindriques taillées dans le sol naturel à 4 mètres au-dessous de sa surface.

Tout à côté du dernier bâtiment sud-est du hameau, et à une soixantaine de mètres de la villa, on trouve la descente, sous forme de plan incliné, de ces caves, et au bas du corridor voûté, ou pour mieux

dire taillé en voûte, à droite et à gauche, un passage perpendiculaire conduisant à des chambres, au fond une excavation elliptique servant d'entrée à une autre galerie à peu près d'équerre, terminée en impasse, par trois chambres circulaires : le plan fera mieux comprendre que la description les directions et la forme de ces fouilles souterraines dont une partie, si les explorations sont complètes, n'aurait d'accès qu'un moyen d'un orifice circulaire, simple trou horizontal de grandeur à laisser passage simple à un homme. Tout cela est inhabité, je dirai même était inconnu depuis long-temps, et quelle que soit son origine première, constitue la découverte d'une chose ancienne. J'ajouterai, pour donner idée de la démolition, que la descente présente une largeur de 1 m. 50 et hauteur de 2 mètres : la galerie d'équerre n'a guère que 0 m. 80 de large sur 1 m. 25 de haut, et les chambres circulaires voûtées en cul de four, 2 m. à 2 m. 50 de diamètre et 2 m. d'élévation.

Sans doute rien, dans ces excavations, n'accuse une date certaine non plus qu'une destination d'origine, et j'aurais peut-être passé à côté sans en relever l'existence : mais un fait s'éclaire par un autre fait, et la présomption sur de concordants témoignages arrive parfois à la preuve : ici, je le dis tout d'abord, la preuve entière m'échappe, mais je retiens du moins le fait comme significatif, si ce n'est probant.

Ce que j'ai trouvé et viens de décrire à Villours, ces galeries et chambres taillées en voûte dans le sol naturel, ces fenêtres même, ou simples orifices de passage percés comme pour communiquer à une partie plus secrète, j'ai trouvé les analogues tout-à-fait semblables à Allonnes ; j'espère les découvrir à Mérouville et à Sampuy ; j'en ai un exemple voisin dans la région du Perche près du Favril ; et, assurément, cherchant encore, je trouverais davantage ; d'où j'arrive à cette première conclusion que ces choses ont eu, à une époque indéterminée, leur raison d'être, leur usage certain.

Sont-ce des refuges gaulois, des silos romains, des magasins du Moyen-Age ? ce qui me paraît démontré seulement, c'est le secret de leur existence du temps de leur emploi.

Sans doute les Gaulois se crensaient des retraites cachées dans le sol, et s'y réfugiaient dans les guerres on y gardaient leurs provisions : les Romains, aussi, conservaient les grains dans des greniers souterrains : les hommes des premiers siècles suivants ont pu apprendre d'eux à confier à la terre la garde de leurs récoltes et de leurs biens, si ce n'est de leurs biens, si ce n'est de leurs personnes trop souvent menacées par les incursions barbares et les ravages normands : entre ces trois destinations possibles, j'hésite à classer jusqu'à plus ample informé.

Des trois époques du problème, dût-on admettre la plus récente, j'aurai fait voir, dans cette notice, le moeste hameau de Villours jusqu'ici muet dans nos annales : celtique avec son autel ou ses autels druidiques, son chemin gaulois, ses tombelles du même temps ; gallo-romain avec le balneum de sa villa ; et mérovingien, ou d'âge normand si l'on veut.

avec ses galeries et chambres souterraines. Trois époques relatives de son passé, gardées par une pierre isolée dans un champ, quelques grains de mosaïque épars sous une fouille, une cave abandonnée près d'une maison.

M. Person communique à l'assemblée une lettre écrite par lui à la Société des Antiquaires d'Amiens, qui avait demandé des renseignements sur l'Exposition archéologique et d'objets d'art du mois de mai 1858.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

*Membre titulaire :*

M. PIRON, à Rueil (Seine-et-Oise).

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Boucle et griffon (XVII<sup>e</sup> siècle) trouvés à Mérouville. (Don de M. Garnier.)

Matrice du sceau de la prébende de Charonville <sup>1</sup>. (Don de M. Greslou.) — *Cuivre*.

Documents historiques sur la ville et le comté de Dreux, par M. Lefèvre. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Sur quelle base doit être fondé un musée archéologique, par M. Dupuis. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, livr. 14, 16, 17, 18, 19, 20 et 21. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

Conseil général d'Eure-et-Loir; session de 1859. — *Impr.*

Eloge de M. Fabvier, par M. Paillart. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Portrait de Conard (2 exempl.). (Don de M. Lecocq.) — *Lith.*

L'hiver de 1709 dans le pays Chartrain, par M. Lecocq. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

<sup>1</sup> Cette matrice, parfaitement conservée, porte au centre la chemise de Notre-Dame entourée de deux palmes. On lit en exergue, en caractères de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle :

✠ Sigill. prebende de Charonvilla recte Carnoten.

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 1859.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président dépose sur le Bureau divers objets trouvés à Montemain et offerts à la Société par M. Eug. Marcille. — L'assemblée prend acte de ce dépôt et vote des remerciements à M. Marcille.

Communication de M. Lecoq sur un poteau de justice du XIII<sup>e</sup> siècle trouvé à Saint-Georges-sur-Eure. — L'assemblée consultée décide que cette colonne sera érigée dans la cour de son musée lapidaire : le rapport de M. Lecoq sera inséré dans une notice plus étendue que ce membre prépare sur les poteaux de justice.

Le même membre lit un rapport sur diverses découvertes archéologiques faites dans le département.

Nous devons d'abord signaler les fouilles opérées dans l'ancien jardin du collège de Chartres, ci-devant le couvent des Cordeliers, édifié en cet endroit, de 1569 à 1584, sur un terrain planté en vignes, d'une contenance de deux arpents et dépendant de l'ancienne abbaye de Saint-Père-en-Vallée. C'est sur une portion de ce jardin que l'administration municipale a fait édifier un bâtiment. En y creusant les fondations, qui, dans quelques parties, atteignent la profondeur de 5 mètres, il fut trouvé un grand nombre de débris de diverses sortes, d'abord des parties de fortes murailles construites en silex (soit dit en passant, les chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Père disent que, lors de la fondation de cette abbaye, elle fut d'abord édifiée vers cet endroit); puis, en grandes quantités, des débris de tuiles, briques et carreaux gallo-romains; plus un beau spécimen de tuyau de forme carrée, composé d'argile et de sable micacé, tuyau qui nous semble pouvoir provenir d'un hypocauste, dont les Romains faisaient usage, pour le chauffage des bains ou des appartements, et que nous avons remplacé par nos modernes calorifères. Il nous reste à faire une observation sur la composition de ce tuyau composé d'argile et de sable micacé : ce genre de produit se rencontre très rarement dans notre contrée; quelques carreaux de ces mêmes fouilles en sont également composés. On y trouva également des débris de poteries rouge et grise sans ornements ni marques. Jus-

qu'ici cette fouille semblait attester un résidu gallo-romain ; mais l'on y a rencontré la matrice d'un sceau en bronze ayant la forme d'une ellipse ogivale, qui semble attester une œuvre du XV<sup>e</sup> siècle. Ce sceau est d'une parfaite exécution et d'une rare conservation ; il représente l'image de saint François d'Assise : le saint est figuré avec les stigmates et la cordelière ; autour, entre deux filets perlés, se lit : SIGILLUM CONVENTUS FRATRUM MINORUM CARNOTENSIVM. C'est le sceau du couvent des Cordeliers de Chartres. On découvrit encore divers petits vases en grès, des débris de bouteilles en verre, des fragments de fresques sur enduit de mortier, une petite statuette mutilée et peinte représentant un personnage religieux du XIV<sup>e</sup> siècle, des pièces de monnaies de diverses époques, et quantité d'autres débris. Le tout a été recueilli pour être déposé au Musée de la ville.

Dans ces fouilles se sont donc rencontrés des objets d'âges tout-à-fait divers : cela nous a engagé à explorer les tranchées afin de nous expliquer cette cause : en ce faisant, nous avons reconnu un grand nombre de couches de remblais, affectant la forme décline vers la basse ville, et composées de matières les plus hétérogènes. Nous serions porté à croire que la base de ces fouilles où l'on a trouvé les débris gallo-romains et les grosses murailles forme le sol primitif, et qu'ensuite, lors de la prise de possession par les religieux Cordeliers de ce terrain planté en vignes, en 1568, un remblai a dû être opéré, soit avec les fouilles provenant des fondations du nouveau monastère que l'on édifiait en cet endroit, soit avec les débris de l'ancien couvent situé au faubourg des Epars et brûlé lors du siège : un nivellement a été fait et arrêté vers l'est, par l'ancien mur d'enceinte de la ville, qui se voit encore à mi-côte, et ensuite une couche de terre végétale a été mise sur le tout pour créer le jardin des Cordeliers.

Nous avons fait une autre exploration chez M. Daïma, propriétaire, faubourg de la Grappe. Le cadastre nous désigne ce terrain sous le nom de section F, n<sup>o</sup> 247 ; il faisait partie de l'ancien clos Geoffroy, appartenant aux religieux de Saint-Père. Dans le bas de cet enclos, en fouillant des fosses de plantations, à une profondeur de 60 centimètres, se sont rencontrés divers débris de poteries romaines et gallo-romaines : parmi celles romaines, il s'en trouve en terre rouge dits *Vases Samiens*, ornés de sujets en relief et portant les noms des potiers, d'autres en terre rouge également et très minces, mais recouverts d'un engobe de couleur noire, et sans aucuns ornements, enfin des débris de jattes, bouteilles, plats et amphores en terre rougeâtre et grise composée d'argiles mal broyées ; des scories vitreuses trouvées également en cet endroit, sembleraient y attester la présence d'un atelier de potier, le tout joint à des couches de cendre et de charbon. En haut de cet enclos, mais à une profondeur de 2 m., on a encore découvert des poteries, des cendres et du charbon, joint à une grande quantité de petites cornes, lesquelles, suivant le récit qui m'en fut fait, ne ressemblaient à aucune de celles que portent les animaux qui habitent actuellement nos contrées. Mais je n'ai pu

n'en procurer aucun spécimen (peut-être que ces objets, pris pour des cornes, ne seraient autre chose que des défenses de sanglier, telles qu'on en a trouvées en divers endroits en grand nombre).

A Epsonville, hameau de la commune de Ouarville, sur un terrain appartenant à M. Suret et situé près de la voie de Saint-Mathurin, des fouilles ont mis à découvert à peu de profondeur des restes de constructions du Moyen-Âge, des squelettes, des débris d'ustensiles de ménage, tels que vases, landiers, etc., et plusieurs lames d'armes blanches.

Au mois d'août dernier, dans un jardin de Luisant près Chartres, on a trouvé la matrice en cuivre d'un sceau ayant la forme d'une ellipse ogivale : autour de ce sceau se lit. SIGILLUM ANULPHI EXCORIATI, CLERICI. Une croisette indique le haut du sceau et le commencement de la légende qui est contenue entre deux filets perlés : à l'intérieur, en haut et en bas, est une fleur-de-lys ; et au centre la représentation d'un des types des monnaies chartraïnes. Ce type, suivant M. Cartier, ne serait pas la figure la plus ancienne de nos monnaies ; mais il serait le second des types connus, frappés avant Jean de Chastillon (1255-1279) : il est attribué à Thibaut IV, dit le Grand, comte de Chartres et de Blois (1102 à 1152). Cependant nous pouvons émettre avec certitude l'opinion que ce sceau n'est que de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, opinion basée sur la forme des lettres et sur le dessin des fleurs-de-lys. Une chose à signaler, c'est que le type chartrain se présente ici le haut en bas et que le dencché et les pals sont également transposés. Ce sceau nous paraît fort curieux à cause de ce fait de la présence des armes de la ville sur le sceau d'un simple clerc.

Au mois de septembre dernier, sous le pavage de la rue du Petit-Change, vulgairement appelée rue aux Anes, on a également découvert la matrice d'un sceau en cuivre ayant la forme d'une ellipse ogivale. La légende contenue entre deux filets porte SIGILLUM PHILIPPI DE RUDOLIO, CLERICI : au centre on distingue un lion léopardé. Le travail est supérieur au sceau ci-dessus décrit, le modelé semble même outré ; la tête n'offre pas la rondeur et l'amplitude des lions héraldiques et est trop décharnée par l'excès du relief des muscles. Le travail de cette matrice nous semble devoir accuser le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce sceau offre cela de particulier, qu'ayant été trouvé sous le pavage d'une rue, l'infiltration du sol pavé a déposé dans divers endroits une matière ferrugineuse qui forme platine.

Ces deux matrices, qui indiquent comme possesseurs primitifs un Arnulphe l'Écorche et un Philippe de Rudol, que nous avons vainement cherchés dans le *Cartulaire de Saint-Père*, ainsi que dans les noms des familles Chartraïnes indiquées par notre collègue M. de Lépinos dans son *Histoire de Chartres*, ces deux matrices, dis-je, d'une épaisseur de 2 millimètres, portent à leur partie supérieure un petit appendice foré, afin de pouvoir les suspendre. Elles ont été offertes au Musée de la ville de Chartres.

Lecture d'un article de M. Merlet sur l'histoire civile de Gallardon. — Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président communique à l'assemblée divers renseignements trouvés dans les actes de l'état civil de la commune d'Aunéau, et appelle l'attention des membres de la Société sur ces anciens registres où l'on rencontre souvent des notes remplies d'intérêt.

M. Prévosteau signale, chez un notaire de Thiron, diverses pièces fort importantes pour l'histoire de l'abbaye. — M. de Boisvillette répond qu'il a déjà fait prendre des informations à ce sujet, et que le seul document intéressant lui paraît être un état des revenus de l'abbaye en 1742; il promet au reste de faire faire de nouvelles recherches. — A ce propos, un membre signale combien il serait important de retrouver des titres sur l'abbaye de Coulombs, abbaye fort ancienne et fort riche, sur laquelle les archives et bibliothèques publiques ne possèdent presque aucun document.

Dépôt d'un article de M. de Boisvillette sur l'hydrographie du département d'Eure-et-Loir. — Renvoi à la Commission de publication.

Dépôt d'une pièce de vers de M. l'abbé Poisson, intitulée *Mes vingt ans*. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membre titulaire :*

M. SAUVAGEOT, graveur, à Paris.

##### *Membres correspondants :*

MM. CLOGENSON, percepteur, à Beauvais.

BRICET, à Châteaudun.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Poteau de justice du XIII<sup>e</sup> siècle, trouvé commune de Saint-Georges-sur-Eure. — *Pierre*.

Clef romaine en bronze, deux fibules dont une en argent,

un quadran (trois pointes incrustées d'argent), un gros bronze de Posthume, un Sévère Alexandre, deux pièces gauloises, trouvées à Montemain. (Don de M. Eud. Marcille.)

Fer de lance et clef trouvés à la Maune, commune de Gouillons. (Don de M. de Boisvillette.)

Eure-et-Loir pittoresque, texte par M. Lefèvre, grav. par MM. Deroy et Beaujoint (Don de M. Lefèvre). — *Impr.*

Le journal de la comtesse de Sanzay, par M. de la Ferrière-Perey. — Les écrivains normands au XVII<sup>e</sup> siècle; la vie de Saint-Thomas le Martyr, par M. Hippeau. — Les œuvres poétiques d'André de Rivaudeau, par G. Mourain de Sourdeval. — De la chasse du cerf, par M. H. Chevreul (Don de M. Aug. Aubry). — *Impr.*

Histoire d'Angerville-la-Gaste, par M. E. Menault. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Mémoires de la Société des Sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. V. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1858. (Envoi de l'Académie). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, livr. 22 et 23. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

#### SÉANCE DU 12 JANVIER 1860

Présidence de M. DE BOISVILLETTE

Lecture et adoption du procès-verbal.

Sur la proposition d'un membre de l'assemblée, la Société décerne par acclamation le titre de membre correspondant à M. le docteur Lescarbault, d'Orgères, qui vient de s'illustrer par la découverte d'une planète.

M. le Président annonce à l'assemblée que la Société a acquis moyennant 20 fr. une plaque de marbre blanc provenant du monument de Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres, inhumé au séminaire du Grand-Beaulieu. Voici la tenueur de l'épithaphe :

FERDINANDVS DE NEVFVILLE DE VILLEROY  
CARNOTENSIVM EPISCOPVS, REGI AB OMNIBVS CONSILIIIS,  
SEMINARII FVNDATOR,  
HOC IN TEMPLO IACET, QVOD EXALTAVIT DOMINO;  
INTER CLERICOS  
QVIBVS MAGNIFICAS AEDES EXTRVXIT,  
ANIMAM EIVS IN AETERNA TABERNACVLA RECIPIANT PAUPERES,  
QVORVM FVIT PATER :  
ET SIT HABITATIO EIVS IN SION.  
OBIT DIE VIII IAN. ANNO DMI. M. DC. LXXX. AETATIS SV.E LXXXII.

Lecture d'une circulaire de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, relative au répertoire archéologique de la France, doont il désirerait hâter la publication. — On a répondu qu'on s'en occuperait le plus tôt possible, mais, pour faire un travail complet, un certain délai est nécessaire. A ce propos, M. le Président engage MM. les membres de la Commission des Questionnaires <sup>1</sup> à faire dans le plus bref délai le dépouillement de ces documents.

M. Lecocq signale l'existence d'un capitaine de Chartres, qui n'a jamais été mentionné par les historiens. Suivant Lottin (*Recherches sur Orléans*, t. I, page 310), en 1456 « Philippe » Macquart, écuyer, fils de Jehan Macquart, capitaine du château de Chartres, et de Françoise Métry, épouse Jehanne du Lys, fille de messire Pierre d'Arc et nièce de feu Jehanne d'Arc, dite Pucelle d'Orléans. » Le contrat de mariage fut passé à Gondrecourt en Bassigny, par devant Maillot et Rambonneau, notaires. — Est-ce de Chartres qu'il est ici question ou de Châtres ou Arpajon, comme dans l'article relatif à Jehan du Lys <sup>2</sup>? c'est là un problème à résoudre.

Lecture d'un rapport de M. J. Greslou sur l'exposition archéologique du mois de mai 1858 (section de la Céramique). — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'un article de M. Lefèvre sur les Fillettes de Philippe de Comines. — Renvoi à la Commission de publication. — A propos des vitraux de la chapelle Notre-Dame de la Ronde, M. de Boisvillette indique comme dignes d'étude les verrières de

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 50.

<sup>2</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 120 et 122, et *Mémoires*, t. II, p. 157 et 158.

L'église Saint-Pierre de Dreux, composées de vitraux rapportés de tous côtés.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

##### *Membres titulaires :*

- MM LEFFROY, à Dreux.  
MAUNOURY, docteur médecin, à Chartres.  
LELOUP (Cyrille), à Chartres.  
OZERAY fils, juge-de-paix, à Bouillon (Belgique).

##### *Membre correspondant :*

- M. LESCARBALT, docteur médecin, à Orgères.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, n° 33 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Répertoire Archéologique de l'Anjou, 1858-1859, janvier 1860. (Envoi de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers). — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3<sup>e</sup> trimestre de 1859 (Envoi de la Société). — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts, 2<sup>e</sup> livr. de 1859 et 1<sup>re</sup> de 1860 (Envoi du Comité central des Artistes). — *Impr.*

Nécrologie. — M.-J.-F. Ozeray. (Don de M. Ozeray fils.) — *Impr.*

#### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1860

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à l'assemblée du décès de M. Leber,

d'Orléans, ancien président de la Société des Antiquaires de France et l'un des membres correspondants de la Société.

Lecture d'un passage du rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la Commission des Antiquités de la France et relatif à la seconde médaille, accordée à MM. Lucien Merlet et Aug. Moutié, pour leur *Cartulaire des Vaux de Cernay*.

Dépôt d'un état des biens de l'abbaye de Thiron en 1742, tiré d'un manuscrit original appartenant à M. Gaudier de Nogent-le-Rotrou <sup>1</sup>. — Renvoi aux Archives.

Lecture de notes sur la famille de Saint-Bonnet, de Blévy, tirées d'un manuscrit du temps. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'un rapport de M. Bellaguet sur les Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, rapport inséré dans la Revue des Sociétés savantes.

Rapport préliminaire de M. de Boisvillette sur l'exposition archéologique de 1858. — Renvoi à la Commission de publication.

Rapport de M. Lud. de Boisvillette sur l'exposition de 1858 (section de l'Armurerie). — Renvoi à la Commission de publication.

Dépôt d'un article de M. Rivière, instituteur à Prunay-le-Gillon, sur la seigneurie d'Allonnes. — Renvoi aux Archives.

Lettre d'envoi de M. Ern. de Chabot pour le volume intitulé *Brins d'herbe* qu'il offre à la Société.

A vous, lecteurs des grandes pages  
Qu'en granit écrivent les âges,  
A votre cénacle savant  
Offrir des rêves, des chimères,  
Des riens, des feuilles éphémères  
Que demain fanera le vent !!!

Que voulez-vous ? — Si d'aventure  
J'avais émail, vieille peinture,  
Je les offrirais ; mais je n'ai  
Ni collier, ni hache celtique...  
Pauvre antiquaire infortuné,  
En grattant mainte fouille antique,

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 204.

Je n'ai pas même deterré  
Le moindre grain de mosaïque.

Pas une médaille à classer !  
J'en suis confus et m'y résigne  
De plus, archéologue indigne,  
— Il me faut bien le confesser —  
Je distingue en mon ignorance  
À peine un cromlech d'un peulvan,  
Une fenêtre renaissance  
D'un ceintre surbaissé roman.

Un modillon d'une palmette,  
Un fût d'une voûte en berceau,  
Un entre-lacs d'une billette,  
Un masque d'une violette,  
Une volute d'un rinceau !

Quand dans un collège de fées  
J'entends des rumeurs étouffées,  
L'écho du puits mystérieux,  
Les bruits et les étranges notes  
Qu'à Lavardin jettent les grottes  
À l'oreille des curieux ;

Sans mesurer les couloirs sombres,  
Sans compter les réduits pleins d'ombres,  
Je rêve à ce culte charmant ;  
Je rêve à ces belles prêtresses  
Jeunes et blondes Druidesses,  
Qu'on adorait.... en les aimant.

D'un pied distrait je me promène  
Sur les débris d'une villa !  
Au lieu de me dire : « Voilà  
« Le gynécée ou la fontaine.... »  
Je me dis : « Heureux qui fut là  
« Aimé d'une jeune romaine ! »

Pardonnez pourtant au rêveur ;  
Car, après tout, archéologue  
Est la rime d'idéologue ;  
Et recevez sans défaveur  
Ces feuilletts d'un livre inutile,  
Quoque l'hommage soit futile  
Et n'ait point d'*antique* saveur.

Et si quelques lecteurs moroses ,  
N'admirant que les vieilles choses ,  
Débris puissants des anciens jours ,  
Repoussent mes frêles bluettes ,  
Dites-leur donc que les fleurettes  
Vont bien au pied des vieilles tours.

Compte-rendu par M. Person sur les Mémoires de la Société des Sciences morales et politiques de Seine-et-Oise. — M. Person termine en émettant le vœu que la Société d'Eure-et-Loir étende le cadre de ses comptes-rendus et qu'elle fonde des prix sur des questions par elle proposées. — L'examen de ces deux propositions est remis à la séance suivante et l'article de M. Person est renvoyé à la Commission de publication.

La Société des Sciences Morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, publie des Mémoires dont chaque volume renferme :

- 1° Les lectures faites dans les séances publiques annuelles ,
- 2° Et les études, recherches, compositions, poésies dont l'impression a paru chose utile aux influences morales et littéraires que doivent exercer au dehors les travaux de la Société.

C'est du cinquième volume de ces Mémoires que je suis chargé de vous rendre compte aujourd'hui.

Il contient d'abord les pièces lues dans les séances solennelles des mois d'avril 1857, 1858 et 1859. J'appellerai sur elles, en premier lieu, votre attention.

Comme d'autres académies, la Société de Seine-et-Oise a son secrétaire perpétuel; mais chaque année, elle appelle un autre de ses membres au fauteuil de la présidence, et le nouveau directeur acquitte alors une des obligations de sa charge, en prononçant, à la séance solennelle, non une allocution de circonstance, un compte-rendu d'administration ou d'organisation intérieure, mais un véritable discours académique sur un sujet qui marque le caractère, et indique la portée des travaux de la Société.

Les discours présidentiels ont eu pour objet :

En 1857, un tableau de la littérature et du roman fantastique de l'Angleterre, comparés aux poèmes et contes de notre ancien merveilleux, et de notre ancienne féerie française;

En 1858, des recherches sur la popularité des lettres aux différentes époques de notre histoire;

En 1859, des considérations sur le théâtre au point de vue de la littérature dramatique et de ses influences sur les mœurs.

Je n'analyserai, ni bien moins encore n'apprécierai ces trois grandes et savantes études, le titre de chacune d'elles donnant d'ailleurs de suffisantes indications sur les directions diverses que, dans un but

commun d'élaboration littéraire et philosophique, chaque membre peut cependant donner à ses recherches et à ses travaux particuliers.

Le second fait des séances annuelles, c'est le compte-rendu présenté par le Secrétaire des communications, écrits, études dont la Société s'est occupée au cours de chacune de ses séances hebdomadaires.

Ce compte-rendu n'est pas seulement un résumé méthodique et raisonné des travaux de la Société; c'est encore une appréciation, une discussion et au besoin une critique pleine de savoir et d'intérêt faite avec toute la liberté et toute l'autorité que donne à M. Anquetil le crédit dont il jouit dans le professorat universitaire et dans les lettres versaillaises.

Je ne pourrai mentionner tous les écrits, pièces et documents appréciés dans le rapport de M. le Secrétaire, et encore moins indiquer la forme de discussion et d'appréciation sous laquelle s'est produite chacun d'eux dans les habitudes parlementaires de la Société de Seine-et-Oise; mais il importe au moins de faire voir un des caractères généraux de l'œuvre commune dont j'ai à énumérer les principaux détails.

Ce caractère général, c'est l'actualité dans le sens que je vais donner à ce mot.

On voit en effet que, par suite des influences qui s'exercent dans le milieu qu'elle occupe, l'Académie de Versailles vit beaucoup des éventualités du dehors; que tous les événements de la pensée qui surviennent autour d'elle ont immédiatement leur retentissement dans son sein, et que, souvent, elle semble suivre bien moins une direction qui lui soit propre, que les mouvements extérieurs auxquels obéit l'opinion, et les faits qui, çà et là, saisissent fortement l'attention publique.

Ce caractère d'actualité donne aux travaux de la Société de Versailles un intérêt de circonstance que les indications suivantes vont suffisamment faire ressortir.

Les comptes-rendus des publications des autres Sociétés savantes tiennent une place importante dans les séances de l'Académie de Seine-et-Oise, et on y suit avec intérêt des études au courant desquelles on se tient assidûment.

J'ai noté, au titre de la linguistique et de la philologie, des communications relatives aux anciens dialectes de nos langues provinciales, et du cantique béarnais que chantait la mère de Henri IV en lui donnant le jour; des traductions grecques, latines et de langues étrangères; des extraits de vocabulaire pour l'intelligence de nos vieux auteurs; une idée du poème sanscrit traduit par M. Sardon; et enfin l'analyse, au courant de leur publication, des travaux de linguistique de M. Ernest Renan.

Dans les communications relatives à l'éducation, j'ai remarqué surtout les très-judicieuses appréciations qui ont été faites, aussitôt après leur publication, de deux fort bons ouvrages, *l'Histoire de l'Éducation en France*, par M. Théry, *De Rôle de la Famille dans l'Éducation*, par M. Prévost-Paradol.

L'histoire forme un important chapitre des annales versaillaises. On a rendu compte en temps utile à la Société de Seine-et-Oise, des ouvrages suivants : 1° *L'Ancien Régime et la Révolution*, de M. de Tocqueville ; 2° *L'Histoire de Henri IV*, de M. Poirson ; 3° *L'Histoire de la Société Française sous le Directoire*, par MM. de Goncourt ;

Et un grand nombre de notices ont été produites, parmi lesquelles nous citerons celles qui se rapportent : 1° à la publication de la correspondance du comte de Maistre ; 2° au journal d'Arnault d'Andilly ; 3° à des biographies versaillaises ou autres ; 4° à des correspondances inédites et à des lettres détachées importantes ; 5° à des recherches d'histoire locale, et en particulier à des documents sur Versailles, à l'époque des rois et des personnages de la cour ; 6° à des études spéciales à l'histoire d'Angleterre et à quelques-unes des illustrations anglaises dans la politique et les lettres.

La morale est aussi une section dans laquelle se sont classées trois communications importantes. On a rendu compte des conférences du père Félix à Notre-Dame ; on a fait l'analyse du livre de M. Jules Simon sur *le Devoir* et des *Variétés morales et littéraires*, de M. de Saey. Puis, de toutes les autres études philosophiques, historiques, littéraires, on a tiré des conséquences relatives aux bases morales sur lesquelles semble devoir s'asseoir notre nouvelle Société.

La législation et l'économie politique ont fourni matière à des études directes ou à des comptes-rendus intéressants : le droit, les institutions pénitentiaires, les causes célèbres et les principes d'économie politique encore en voie de discussion. L'analyse des travaux de M. Flourens sur la longévité humaine ont trouvé place dans ce chapitre.

La littérature a une très-grande part et joue un très-grand rôle dans les travaux de la Société.

L'analyse de son secrétaire perpétuel relate : *dans le genre roman*, des communications critiques nombreuses à l'endroit des ouvrages qui, comme l'un de ceux de Michelet (*l'Oiseau*), ont excité l'attention publique ; *dans le genre théâtre*, des études dont les pièces de M. Ponsard ont fait les principaux frais ; *dans le genre des débats littéraires*, des analyses comme celles qui ont eu pour objet la thèse de M. Rigault sur la Querelle des anciens et des modernes ; *dans le genre didactique*, des aperçus sur des questions diverses, comme celles qui se rapportent à la couleur locale, au réalisme dans l'art, etc.

Il faut mentionner à la suite de ces communications diverses, des lectures de compositions originales : nouvelles, proverbes, poésies, drames, produits directement par leurs auteurs. ,

Je noterai sous le titre *Philosophie*, les études de M. Bouchitté, parmi lesquelles un Essai critique sur la philosophie de l'histoire, et des études faites par d'autres membres et qui se sont produites sous les formes qui les ont fait classer dans les autres chapitres de ce sommaire.

Les travaux relatifs à l'archéologie sont de deux sortes : l'étude des monuments et de l'épigraphie, et le compte-rendu des publications, par-

mi lesquelles nous trouvons mentionné très-honorablement le volumineux *Cartulaire de l'abbaye de Vaux de Cernay*, édité par notre collègue M. Merlet et par M. Moutie, son collaborateur.

Il importe aussi de noter un petit recueil de ce qui s'est passé à Blévy, au diocèse de Chartres, près de Maillebois, de 1660 à 1670, et qui peut être une pièce importante pour notre histoire locale<sup>1</sup>.

La géographie, les voyages, ont aussi fourni matière à de très-intéressantes communications, parmi lesquelles, celle de M. le général de la Tour du Pin sur Sétif et ses environs.

Trois sortes d'études se classent au titre *Beaux-Arts*. Les vies des artistes : comme celle de Philippe de Champagne et celle du Poussin, qui a valu à son auteur un des prix de l'Académie. Les traités sur l'histoire de l'art : comme un essai sur les modifications que l'art a subies dans les cinquante-cinq dernières années, par M. Coupin; une *Histoire de la Gravure*, par M. Bouchitté; puis, une appréciation des toiles que les artistes versaillais envoient chaque année aux expositions publiques de la capitale.

Cette énumération rapide vous a donné à peine, Messieurs, une idée de la nature et du nombre des travaux de la Société. Il me faudrait indiquer leur mesure, si je puis parler ainsi, et aussi la part qu'y prend chacun des membres de la Société.

Je vais essayer de donner en deux mots ces indications.

Pour la mesure des travaux, il y a telle étude, par exemple celle qui a eu pour objet le livre de M. de Tocqueville, et le tableau de la littérature anglaise, qui n'ont pas demandé moins de cinq à dix séances d'exposition et de dissertation.

Pour la part qui revient à chaque membre dans ces élaborations littéraires, il me faudrait donner tous les noms; ceux des maîtres, comme MM. Bouchitté, Anquetil, Nork Peat, Plois, Baudry, Bellanger, Leroi, et ceux des jeunes hommes qui s'élèvent à cette haute école où ils ont été admis, et où chacun d'eux cherche dans des études attrayantes un délassement et un charme pour le présent, et pour l'avenir cette distinction et cette faveur sociale que le monde accorde partout au goût des arts et à la culture d'esprit.

J'arrive, Messieurs, à la troisième partie : l'analyse des séances publiques de la Société de Seine-et-Oise.

Il s'agit des rapports sur les questions mises au concours et sur les droits que des personnes méritantes ont pu faire valoir pour l'obtention du prix de vertu.

Les sujets mis au concours par la Société de Seine-et-Oise ne sont pas toujours traités de manière à mériter l'obtention de la médaille académique; et dans ce cas, on remet à l'étude pour l'année suivante le sujet donné.

En 1858, le concours était ouvert pour une étude à faire sur Ducis,

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 208

une des illustrations de la cité versaillaise. M. de la Chapelle, docteur ès-lettres, professeur à Cherbourg, a été le lauréat du concours. Un autre professeur, M. Soucaille, licencié ès-lettres à Béziers, s'était presque mis à la hauteur et à la justesse d'appréciation de son compétiteur.

Les prix de vertu sont aussi tenus très-haut par la Société de Seine-et-Oise. En 1858, un dévouement héroïque de piété filiale l'a fait obtenir par M<sup>lle</sup> Gobin, de Versailles. En 1859, l'amitié et la reconnaissance, mises à toutes les épreuves de la nécessité, l'ont méritée à M<sup>lle</sup> Boisselle.

Je n'ai plus, Messieurs, à mentionner dans le volume dont j'avais à rendre compte, que deux mémoires déjà indiqués dans ce rapport, et un certain nombre de poésies.

Chacun de vous, Messieurs, voudra prendre connaissance de tous ces documents. Ils fixeront comparativement le caractère des travaux et œuvres de deux Sociétés différentes, et, dès lors, les vœux par lesquels je termine cet exposé auront, aux yeux de tous, leur raison de se produire.

Si nous sommes Société d'Archéologie, pourquoi ne rendrait-on pas compte au milieu de nous, comme on le fait à Versailles, des études et des explorations archéologiques, faites actuellement en France, à Rome, en Grèce, en Afrique et en Orient ?

Et si nous sommes aussi un peu Société artistique et littéraire, pourquoi nous bornerions-nous à accueillir, comme elles méritent de l'être d'ailleurs, des compositions et des poésies dont nous avons déjà reçu de gracieuses communications, et ne nous occuperions-nous pas aussi, au point de vue de l'étude et de la critique, ou des œuvres littéraires qui, de temps en temps, entrent avec éclat dans le domaine de la publicité, ou des œuvres d'art qui fixent l'attention dans les expositions publiques ?

Pourquoi aussi, à l'un ou à l'autre des titres que nous portons, ne mettrions-nous pas au concours quelques questions par lesquelles nous associerions à nos études les bonnes volontés étrangères, en introduisant parmi nous un nouvel élément de travail et d'émulation ?

J'ose, Messieurs, recommander ces vœux à votre attention.

M. le Président fait connaître à l'assemblée que la Société a acquis dernièrement, moyennant 10 fr., une pierre tombale du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, déposée dans le cimetière de Mainvilliers. — A la partie supérieure de cette pierre, est gravé en relief un calvaire, environné de tous les instruments de la Passion. Au-dessous est figurée une tombe ouverte, au dedans de laquelle on aperçoit le défunt enveloppé d'un linceul, et sur cette tombe se voient une règle, une équerre et un fil à plomb, insignes du métier professé par le défunt. Au bas de la pierre se lit, gravé en creux :

CY GIS HONESTE HOMME  
PIERRE POVSSEMOTTE AN SO  
VIVANT M<sup>r</sup> CHARPANTIER A  
CÎRES AGE DE 78 ANS LEQUEL  
EST DECEDE LE 24<sup>m</sup> JOVR DE  
SEPTAMBRE 1603 PRIEZ DIEV  
POVR SON AME.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. AUB. FIRMIN-DIBOT, imprimeur, à Paris.  
MÉSIRARD, maire de la ville de Dreux.  
BATARDON, ancien notaire, à Dreux.

##### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Cuirasse du XV<sup>e</sup> siècle trouvée dans un puits à Janville. (Don de M. Piqueret, maire de Janville.) — *Cuirre.*

Notice sur L.-P. Schilt, peintre sur porcelaine, par M. Em. Bellier de la Chavignerie. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Brins d'herbe, par M. Ern. de Chabot. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

L'art dans la rue et l'art au salon, par M. E. de Lépineis. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Repertoire Archéologique de l'Anjou, fevr. 1860. (Envoi de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.) — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts et des Cours publiques, 2<sup>e</sup> livr. de 1860. (Envoi du Comité central des Artistes.) — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> trim. (Envoi de la Société). — *Impr.*

Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la Commission des Antiquités de la France, le 2<sup>e</sup> déc. 1859. (Envoi du Ministère de l'Instruction publique) — *Impr.*

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 1860.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait connaître à l'assemblée que la Société archéologique de l'Orléanais a adopté le projet d'une bibliographie orléanaise et demande s'il ne serait pas à propos de faire de même une bibliographie chartraine. — L'examen de cette question est renvoyé à M. Person, qui devra faire un rapport à ce sujet dans la prochaine séance.

Lecture d'une lettre de M<sup>me</sup> la supérieure-générale de la communauté de Saint-Paul pour offrir à la Société un bas-relief en pierre du XIII<sup>e</sup> siècle. — Il sera écrit à M<sup>me</sup> la supérieure pour lui exprimer la reconnaissance de la Société.

La Société a acquis de M. Lange, de Mainvilliers, une pierre tombale du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont voici l'inscription :

ICI  
ATTEND LA RESVRECTION  
LE CORPS DE M<sup>re</sup> IEAN BLOT  
PRÊTRE  
CHANOINE DE S<sup>t</sup> ANDRÉ  
DÉPUTÉ A LA CHAMBRE  
DU CLERGÉ DE CHARTRES.  
IL EST MORT LE 2 FÉVRIER  
1729,  
AGÉ DE 63 ANS.  
PRIÉS POUR LUI.

M. le Président fait connaître à l'assemblée que le Bureau, d'accord avec M. Sauvageot, a cru devoir renoncer à la publication par la Société des gravures et du travail sur Gallardon et les environs<sup>1</sup>, à cause des frais considérables qu'entraînait cette publication. Il demande à la Société de vouloir bien ratifier la décision du Bureau. — L'assemblée approuve en effet la détermination adoptée, mais émet le vœu qu'à l'avenir aucune

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 142 et 144, et *Mémoires*, t. II, p. 283 et suiv.

publication ne soit commencée avant que l'œuvre ne soit entièrement terminée et n'ait été communiquée à la Commission de publication.

Diverses découvertes ont été faites dans le département pendant le courant de février :

Dans les fouilles de la place de la Madeleine à Châteaudun, parmi beaucoup d'autres sépultures en pierre, de forme ordinaire, avec cuve et couvercle, on a trouvé un tombeau mérovingien, affectant la forme du corps humain et fermé tout à l'entour par des pierres de taille tendres. Il ne contenait au reste que des ossements, sans aucun accessoire.

Sur la commune de Souancé, à l'orient de la chapelle de Boizard, on a découvert plusieurs squelettes, placés d'orient en occident et séparés par un chemin du pignon de la chapelle. A la ceinture d'un de ces squelettes était une plaque en bronze, de travail certainement mérovingien.

A Frétigny, on a trouvé un trésor de 46 pièces de monnaie en argent, toutes à l'effigie de Louis XIV enfant.

Le congrès des Délégués des Sociétés savantes ouvre sa session à Paris le 9 avril; la Société a à nommer six membres chargés de l'y représenter. — Le Bureau délègue à cet effet MM. Person, Ad. Chasles, Paul Durand, de Saint-Laumer, Roux et Em. Bellier de la Chavignerie.

Rapport de M. le Trésorier sur l'état des recettes et dépenses de la Société pendant l'année 1859.

RECETTES :

|                                                                                                           |                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 1 <sup>o</sup> Reliquat actif de l'exercice précédent . . . . .                                           | 969 fr. 15 c.          |
| 2 <sup>o</sup> Cotisation arriérée de 1857 . . . . .                                                      | 10 "                   |
| 3 <sup>o</sup> Cotisations arriérées de 1858 . . . . .                                                    | 35 "                   |
| 4 <sup>o</sup> Cotisations de l'année 1859 . . . . .                                                      | 1,410 "                |
| 5 <sup>o</sup> Cotisation de l'année 1860 . . . . .                                                       | 10 "                   |
| 6 <sup>o</sup> Produit de la vente des bulletins, gravures,<br>et de la délivrance des diplômes . . . . . | 80 "                   |
| 7 <sup>o</sup> Subvention du Ministère de l'Instruction<br>publique . . . . .                             | 300 "                  |
| 8 <sup>o</sup> Subvention du Conseil général . . . . .                                                    | 500 "                  |
| Total des recettes . . . . .                                                                              | <u>3,314 fr. 15 c.</u> |

DÉPENSES :

|                                                                                                     |           |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------|
| 1 <sup>o</sup> Mémoires de M. Garnier, imprimeur. . . . .                                           | 1,199 fr. | » c.  |
| 2 <sup>o</sup> Traitement du sieur Duval . . . . .                                                  | 100       | »     |
| 3 <sup>o</sup> Notes de M. Rousseau, graveur . . . . .                                              | 600       | »     |
| 4 <sup>o</sup> Note de M. Chevauché, commissaire-pri-<br>seur, pour l'achat d'une armoire . . . . . | 30        | 80    |
| 5 <sup>o</sup> Mémoires de M. Mercier-Fouju, papetier . . . . .                                     | 82        | »     |
| 6 <sup>o</sup> Frais de recouvrement des cotisations et<br>subventions . . . . .                    | 22        | 05    |
| 7 <sup>o</sup> Notes pour dépenses diverses . . . . .                                               | 144       | 35    |
| 8 <sup>o</sup> Mémoires de M. Hébert, imprimeur litho-<br>graphe. . . . .                           | 80        | 10    |
| Total des dépenses. . . . .                                                                         | 2,258 fr. | 30 c. |

BALANCE :

|                                          |           |      |
|------------------------------------------|-----------|------|
| Les recettes se sont élevées à . . . . . | 3,314 fr. | 15 c |
| Les dépenses — à . . . . .               | 2,258     | 30   |
| Reliquat actif. . . . .                  | 1,055     | 85   |

L'ordre du jour appelle la discussion sur deux propositions faites par M. Person à l'issue de la séance précédente :

1<sup>o</sup> « Dans chacune des séances de la Société, il sera rendu compte des différents faits qui, extraits des journaux d'archéologie ou des communications obtenues des autres Sociétés savantes, se rapporteront à l'un des intérêts de l'histoire et de l'art. »

2<sup>o</sup> « Chaque année, la Société accordera un ou plusieurs prix, soit au travail le plus utile produit librement sur une question d'histoire ou d'archéologie locales, soit au meilleur mémoire présenté sur un sujet mis au concours. »

La première de ces propositions ne souffre aucune difficulté : la Société sera toujours heureuse d'accueillir les communications qui lui seront faites par ses membres, sur les questions intéressant les arts, l'histoire ou l'archéologie; on insérera ces communications au procès-verbal sous le titre *Chronique*.

Quant à la seconde proposition, on fait observer qu'elle s'est

déjà présentée presque dans les mêmes termes devant la Société et qu'elle a alors été résolue négativement<sup>1</sup>. Cependant, comme la Société ne l'avait repoussée il y a un an que comme prématurée, il y a lieu de l'examiner de nouveau, et une Commission de cinq membres sera nommée par le Bureau<sup>2</sup> pour faire un rapport à ce sujet dans la prochaine séance.

Rapport de M. Arm. Marchand sur l'Exposition archéologique de 1858 (section de l'Ameublement). — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'une notice de M. de Boisvillette sur le *Moulin de l'Aveugle*. — Cette lecture est accueillie avec le plus vif intérêt par l'Assemblée, qui renvoie le manuscrit à la Commission de publication et déclare que, quant à elle, elle sera heureuse de s'associer à la bonne pensée émise par l'auteur de solliciter une récompense pour l'industriel meunier dont elle vient d'entendre l'histoire.

A trop souvent regarder dans le passé, c'est s'exposer parfois à ne pas assez voir ce qui se passe sous ses yeux, et à faire comme les astronomes habiles à sonder les vastes régions du ciel de l'œil savant de leur lunette, qui laissent à un médecin de village la découverte d'un petit grain de matière planétaire tout voisin du soleil, et dont l'année de dix-neuf jours ramène le retour fréquent en vue de la région terrestre.

Je n'ai pas eu l'honneur de découvrir une nouvelle planète, je n'ai même rien trouvé de neuf en cherchant sur notre coin de terre, mais la revue hydrographique que je viens de passer de notre sol Chartrain, m'a remis en mémoire le fait local d'un moulin et de son meunier, simple comme son énoncé même, modeste comme la biographie d'un homme des champs, et que je veux vous dire, pour la distraction d'un moment, tel qu'on me l'a conté.

Le promeneur qui, pour varier la nudité de la plaine, va chercher l'ombre des vallées voisines, a passé plus d'une fois, sans la voir, près d'une humble chaumière cachée dans les aulnaies d'Oisème, tout au bord des prés : si sa bonne étoile l'avait amené à regarder de plus près, elle lui aurait montré une roue extérieure de forme assez grossière, au mécanisme d'art assez primitif, et peut-être, incertain de la définition propre de ces choses, en aurait-il demandé et le nom et l'usage : « C'est le Moulin de l'Aveugle », lui aurait-on répondu.

Un aveugle, en effet, si ce n'est de naissance, du moins atteint bien jeune de cette infirmité, et laisse par sa pauvreté en dehors des premières notions élémentaires d'instruction et d'industrie, a construit ce

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 146 et 149.

<sup>2</sup> MM. de Saint-Lammer, Bourdel, Genet, Aug. Durand et Fabbé Lesimple.

petit établissement. Il n'a pas demandé aide au maçon pour la bâtisse, au charpentier pour l'assemblage des bois, au mécanicien pour la transmission du mouvement, à l'ingénieur pour la conduite des eaux ; construction, charpente, mécanique, eau motrice, excepté la meule à mouder le grain, il a tout préparé, tout posé, tout mis en jeu de ses mains. La Providence s'est montrée bienveillante envers ces déshérités du plus précieux des sens ; elle les a doués d'un sixième sens, celui qui enseigne à l'abeille l'hexagone régulier de sa ruche, au pigeon voyageur le chemin de son colombier, qui donne à Poiseau migrateur le signal du départ commun pour aller au pays du soleil et fuir le climat où il reviendra, à la même place, faire son nid l'année suivante : dans son infinie prévoyance, elle leur a donné aussi la patience du travail, l'habileté de la main et, plus encore, la pensée calme, réfléchie, persistante, pour les éclairer et guider à défaut de la lumière des yeux.

Alexandre Torcheux, c'est le nom vulgaire, mais anobli par le travail à qui l'aveugle a demandé son pain quand son infirmité lui permettait de le devoir à la charité, Torcheux n'est pas seulement l'auteur de son moulin, il s'en est fait aussi le meunier : c'est lui, lui seul, qui reçoit le grain, le moule, le blute, règle le moteur, dirige l'appareil, entretient et répare le mécanisme : quand l'eau manque à la roue, il s'attèle à la manivelle et tourne la meule à défaut du coursier : quand l'eau est bonne, il fait par jour son sac de farine, et la moitié seulement en eau basse. Le moulin, d'ailleurs, s'arrête ou se remet à chemin de lui-même, suivant le plein de la retenue, à l'aide d'un ingénieux appareil automobile : arrivée à son niveau supérieur, l'eau emplit une petite caisse qui, par son poids et un mouvement de bascule, lève la vanne et lance le coursier : l'eau descendue à son point le plus bas, la caisse se vide et laisse tomber la vanne. Les choses ainsi disposées, le meunier peut quitter son usine sans perdre eau ni temps, et alors il porte à ses pratiques voisines la mouture, ordinairement à dos, et sans se tromper de chemin.

Vous me pardonnerez, Messieurs, ces détails intimes d'une vie industrielle et laborieuse : je ne sache rien de plus respectable que l'homme content de sa position, dans une infirmité excessive, et nourri du gain légitime que lui apporte l'œuvre de chaque jour.

Torcheux, constructeur et meunier, a aussi ses jouissances d'artiste. Après le travail des mains, le délassement de l'esprit : il joue du violon et du flageolet : il est devenu musicien comme meunier, par instinct et patience ; il met une pièce au besoin à l'un et un corps à l'autre de ces instruments, de même qu'à son moulin : la réparation n'est pas parfaite sans doute, et la pièce, parfois, sera de couleur différente ; sous les doigts du musicien, les lois de l'harmonie paraissent peut-être un peu blessées, mais le jeu naturel, la rêverie instinctive, qui sait même ? la composition musicale, sont un heureux passe-temps au pauvre artiste.

Tout ce que les doigts peuvent faire, les siens savent, au besoin, l'exécuter ; chez lui le tact supplée à la vue et le sens à la science.

donnez-lui un objet d'une certaine délicatesse de forme ou de mouvement, une horloge de campagne, par exemple, il la réparera ou en fera une autre sûr modèle : il a un tour et ses premiers outils, mais il n'est pas assez riche d'argent pour s'approvisionner de bois de travail, ni de loisirs pour en faire emploi au profit de ses essais et, moins encore, de son amusement.

Il a composé et exposé, toutefois, au Comice de Voyes, un tarare qui, répondant mieux à la main, par l'effet produit, qu'à l'œil, par le fini de la forme, n'a obtenu qu'une faible indemnité.

L'aveugle, d'ailleurs, demeure seul dans son établissement : c'est pour lui à la fois la famille et le gagne-pain : non pas qu'il soit sans famille ; son père et sa mère vivent, qui ont en quinze enfants, et lui viennent en aide au besoin : mais qui aurait voulu s'allier à un aveugle ? les aveugles sont seuls ; celui-ci travaille le jour, il travaille la nuit, car pour lui le soleil ne se lève ni ne se couche, et il ne connaît les saisons que par le froid et le chaud : il se repose à ses heures, quand la fatigue est venue, quand l'eau ou le grain viennent à manquer : il vit avec son moulin, et de son moulin : c'est l'homme fait machine, mais l'homme avec son instinct intelligent, son aptitude mécanique, et sa lutte patiente contre la privation d'un sens, cause incessante de tant de difficultés d'action chez tous, et excuse légitime de tant de misère et d'oisiveté chez bien d'autres.

Celui qui a accepté avec courage et résignation, gaieté de caractère même, l'intimité et l'infirmité de son état, qui s'est créé, de ses doigts, non un passe-temps, mais un gagne-pain, est nécessairement un honnête homme : la probité du meunier aveugle dément le proverbe d'autrefois qui, suivant la naïveté primitive, élargissait la manche de ses confrères ; il fait consciencieusement, en terme du métier, de blé farine, et rend à la pratique farine et son : bien servis ceux qui vont au moulin de l'Aveugle !

Bien reçus sont aussi chez lui les visiteurs : Torcheux a des heures de plaisir dans ses journées de travail ; il sent même le légitime orgueil de son œuvre et de son savoir-faire, et quand un étranger vient frapper à sa porte, elle s'ouvre, ou, pour mieux dire, elle est toujours ouverte, et le meunier, devenu cicérone, montre et explique son moulin avec la même satisfaction du soi et du sien qu'un grand industriel faisant montre de son usine.

Heureux celui dont les besoins modestes et les appetits bornés ne vont pas au-delà de sa condition ; heureux qui, satisfait de son humble fortune, vit en paix avec soi-même et avec la société, sans rien envier, sans rien demander : l'Aveugle du moulin, dans sa pauvreté et son infirmité, est plus à admirer qu'à plaindre.

Je l'ai peut-être un peu embelli, Messieurs, en vous le racontant ; on voit aisément en beau ce qu'on estime, et, pour mon compte, j'estime cet homme pauvre, seul, infirme, et sans la lumière de l'instruction pour éclairer l'esprit, à défaut de celle des yeux pour guider la main.

qui a su se faire, de sa propre volonté, constructeur, mécanicien, industriel, et se passer à la fois de ses yeux et de l'aide des autres, des secours de sa famille pauvre comme lui et de la charité publique.

Je ne sais pas si c'est là de la vertu telle que l'ont entendue les fondateurs des prix inscrits à ce titre : elle paraîtra trop individuelle, trop en soi peut-être, et pas assez envers les autres ; mais ce que je sais bien, c'est que si j'avais un prix de patience, d'abnégation, de travail à décerner, je le donnerais au *Constructeur et Meunier du moulin de l'Aveugle*.

Rapport de M. Baudouin sur un *Traité de la Chasse du Cerf* par le roi Charles IX. — Renvoi à la Commission de publication.

Puisque je suis chargé de vous rendre compte d'un traité sur la *Chasse du Cerf* dont l'auteur est le roi Charles IX, permettez-moi une excursion rétrospective qui justifiera ce prince, dont le nom est fatalement attaché à la Saint-Barthélemy, d'une passion véhémement pour cet exercice, à ce point que lorsqu'il mourut à Vincennes le 30 mai 1574 à l'âge de 24 ans, Ambroise Paré, son premier chirurgien, disait à Brantôme « qu'il était » mort pour s'être trop fatigué à sonner de la trompe à la chasse du » cerf qui avait gâté son pauvre corps »<sup>1</sup>.

La chasse de tout temps a été considérée comme une occupation noble. Tous les auteurs cynégétiques du XIV<sup>e</sup> siècle, en vantant la chasse comme leur passion favorite, font toujours ressortir son côté moral, c'est-à-dire qu'en chassant on évite le *péché d'oyseuse* (oisiveté), car, dit Gaston Phœbus<sup>2</sup>, *qui fuyt les sept péchés mortels selon notre foy, il devroit être sauvé, donc bon veneur sera sauvé*.

Les prêtres et les moines se livraient aussi à la chasse avec passion. Saint Bernard leur adresse à cet égard de graves reproches qui n'atteignent ni saint Eustache, ni saint Hubert, attendu qu'ils n'étaient pas clercs, mais gentilshommes. Un troubadour du XII<sup>e</sup> siècle, Rambaud, comte d'Orange, déclare à sa maîtresse qu'il veut être condamné à ne jamais chasser s'il lui est infidèle.

L'origine de la vénerie, dont nous nous occupons et qui peut être défini l'art de forcer, de tuer ou de prendre un animal désigné parmi un grand nombre d'animaux de la même espèce, remonte à Childébert II. Peut-être la connaissait-on auparavant, mais aucun document ne nous en fournit la preuve. Il n'y avait pas de règles encore, on chassait au hasard en atteignant la première bête que l'on rencontrait. Les chasses de Charlemagne étaient presque toujours d'énormes boucheries ; les chasseurs poussaient le gibier dans une enceinte formée de toiles ou de filets, et là, avec des flèches, des javelots ou des lances, on tuait les bêtes par milliers ; c'était le braconnage sur une grande échelle.

<sup>1</sup> V. Brantôme, t. IV, p. 20 à 23, édition de 1722, et t. IV, p. 221 de l'édition de 1823, in-8°.

<sup>2</sup> *Le miroir des déductz de la chasse*.

Quoique toujours en guerre, Charlemagne ne manquait jamais l'occasion de chasser, il se reposait en courant à travers les forêts. *Accoustumément chevauchoit ou chacoit en bois selon la coutume françoise, car à paine est-il nageion qui outant en seuche*, disent les chroniques de Saint-Denis.

Le plus ancien traité de vénerie écrit en français est le *Dictionnaire de la Chace dou Cerf*, poème de 518 vers, qui remonte à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il fait partie d'un recueil de poésies françaises conservé à la Bibliothèque impériale sous le n<sup>o</sup> 7.615. Ce poème ne traite que de la chasse du cerf. Mais en 1328 l'auteur inconnu du *Roy Modus* écrivit les règles de la vénerie pour toutes les bêtes depuis le cerf jusqu'au lièvre. Son livre est le point de départ de la science. Vinrent ensuite Gace de la Vigne, Gaston Phébus et Hardouin, seigneur de Fontaine-Guernin. Ils écrivirent, le premier en 1359, le second en 1387, le troisième en 1394.

Nous trouvons encore un traité de la chasse du cerf écrit par Guillaume Budé, dédié aux enfants de François I<sup>er</sup>, Henri d'Orléans (Henri II, père de Charles IX) et Charles d'Angoulême. Ce traité, écrit en latin, rapporte un fait curieux, l'histoire d'un cerf qui, chassé par Louis XII à Fontainebleau, pour dépister les chiens, grimpa sur un bouf. Cette ruse mit en désarroi mente, piqueurs et chasseurs; arrivés à l'endroit où le cerf avait pris son étrange monture, les chiens, fermes sur la voie, ne voulaient plus aller en avant ni retourner en arrière. « Il semblait, dit Budé, « qu'il avait eu des ailes pour s'envoler ou que la terre s'était ouverte et » refermée sur lui pour le soustraire à la poursuite des chasseurs. »

Le goût de la chasse était si répandu alors qu'on est étonné aujourd'hui de rencontrer des livres de piété remplis de termes, d'images, de métaphores empruntés à la vénerie. Ainsi, dans la *Forest de Conscience* contenant la *Chasse des Princes*, ouvrage moral et mystique composé en vers et en prose au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, les vices et les péchés capitaux sont le gibier que l'auteur fait chasser, les chiens, les cors, les armes, les gardes sont crainte de Dieu, confession, pénitence, foi, espérance, charité.

Charles IX devait être et a été un grand chasseur. On cite de lui un exploit qui n'a jamais été imité par personne : tout seul, à cheval, sans chiens, il força un cerf. Baïf chanta ce haut fait de vénerie dans une pièce de vers que nous trouvons dans le volume dont nous vous rendons compte. En voici un extrait :

..... Sans levriers, sans clabauts<sup>1</sup>  
Avez forcé le cerf et par monts et par vaux,  
Maumène de vous seul, monstrant que la vitesse  
Ne sauve le courart quand le guerrier le presse....

<sup>1</sup> Le nom de *clabaud* a été donné à une espèce de chiens à longues oreilles qui chassent et rabattent des voies dans un court espace de bois : c'est ce qu'on appelle *clabauder*.

que ne suis-je Conon, maitre en la cognoissance  
Des astres du haut ciel ! Là-haut vostre semblance,  
En veneur estoilé, la trompe sous le bras,  
L'épieu dedans le poing, votre cheval plus bas,  
D'estoiles flamboyrait. Orion qui menace  
La tempeste et l'éclair vous quieterait sa place,  
Non pour donner l'orage aux humains malheureux,  
Mais pour favoriser les veneurs bien heureux.

Dans les dernières années de sa vie, Charles IX composa son traité de la chasse du cerf qui a été publié en 1625 sous le titre de *Chasse royale*, en un volume in-8° de 138 pages, non compris le titre, l'épître dédicatoire à Louis XIII et la table.

Ce traité se compose de vingt-neuf chapitres. Le premier traite de la manière de peupler une forêt; dans le second, le troisième, le quatrième et le cinquième, il est question du rut, de la retraite, de la mue et des fumées du cerf; le sixième est un exposé de toutes les opinions des Anciens sur les habitudes des cerfs. Charles y révoque en doute ce fait avancé par Aristote, Théophraste et Plin, que l'on a vu du lierre s'attacher et croître sur le bois des cerfs lorsqu'il est encore tendre, croyance qui existait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du septième chapitre jusqu'au dix-neuvième inclusivement, l'auteur parle des chiens, de leur éducation et de leurs maladies. Pour parfaire son œuvre, Charles devait encore traiter, ainsi qu'il nous l'apprend dans le chapitre V, « de la façon et manière » de trouver le cerf, le destourner, le laisser courre et pour chasser, » quester et requester jusques à la mort, puis donner droit à ses limiers » et faire la curée à ses chiens. »

La *Chasse royale* est un livre curieux, intéressant. Il contient d'excellentes notions sur l'instinct, les habitudes, les ruses du cerf, il est plein d'érudition. Dans le chapitre II, *du Rut des Cerfs*, on trouve une description charmante, où les combats de ces animaux sont assimilés aux anciens tournois. Dans le chapitre VII, nous apprenons que c'est à saint Louis que l'on doit la race des *chiens gris*. « Le roy S<sup>t</sup> Louys estant allé » à la conquête de la terre sainte fut fait prisonnier par les infidèles : » et comme entre aultres bonnes choses il aymoit le plaisir de la chasse, » estant sur le point de sa liberté, ayant veu qu'il y avoit vne race de » chiens en Tartarie qui estoient fort excellens pour la chasse du cerf, » il fit tant qu'à son retour il en amena une meute en France. Ceste race » de chiens sont ceulx que l'on appelle *Gris*, la vieille et ancienne race » de ceste couronne, et dict-on que la rage ne les accueille jamais. »

Le chapitre XVII, intitulé *de la Rage des Chiens*, est excessivement curieux à lire. Plusieurs remèdes, plus singuliers, plus extraordinaires les uns que les autres, y sont indiqués. Malheureusement la triste expérience s'est faite. La rage est une de ces maladies contre lesquelles la science est impuissante, à plus forte raison les empiriques dont il faut proclamer bien haut l'ignorance.

Avant de finir, nos éloges sans restriction à M. Henri Chevreul qui a

bien voulu se charger de la nouvelle édition du livre royal, dont le texte est dégagé des incorrections nombreuses contenues dans les éditions antérieures, et qui l'a enrichie d'une introduction où toute son érudition se révèle.

Nos remerciements à M. Auguste Aubry, le généreux éditeur qui nous a fait don d'un ouvrage précieux à plusieurs titres et qui ne sera pas l'un des moins intéressants de notre bibliothèque.

Rapport de M. Joliet sur le volume de M. de Chabot, intitulé *Brins d'herbe*. — Renvoi à la Commission de publication.

Il est dans vos usages de présenter un compte-rendu sommaire de tous les ouvrages dont il est fait hommage à votre Société. Cette coutume peut être parfois périlleuse pour les auteurs, embarrassante pour ceux à qui vous confiez le soin de vous présenter leurs appréciations, puisqu'il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'un éloge académique, mais bien d'une critique sincère. L'embarras serait plus grand quand il s'agit d'apprécier l'œuvre d'un confrère en poésie, je peux dire aujourd'hui d'un maître, et surtout d'un ami, si l'unanimité avec laquelle j'ai entendu les lecteurs des *Brins d'Herbe* exprimer le plaisir que leur a fait éprouver ce livre charmant ne rendait ma tâche facile.

Déjà un de nos collègues, M. E. Bourdel, dans les strophes gracieuses que vous avez entendues avec un si vif plaisir, s'est fait l'écho de tous. Il a poétiquement interprété ce qui fait surtout le charme des *Brins d'Herbe*, ce sentiment de tristesse rêveuse qu'on retrouve chez tous les penseurs de notre époque si agitée.

Pour ma part, je ne regrette qu'une chose dans le livre de M. E. de Chabot, c'est le jugement trop sévère, selon moi, porté par l'auteur sur un roi mort en exil : mais respect à toutes les convictions sincères, et certes la spontanéité, la franchise des impressions sont un des grands mérites de l'ouvrage dont nous avons à vous entretenir.

Fidèle au culte du passé, M. E. de Chabot ne s'y est pas systématiquement enfoncé. Il a prêté l'oreille au bruit des vents venant des quatre points de l'horizon, il a compris toutes les aspirations, toutes les inquiétudes de son temps.

Amant de la nature, aspirant par tous les pores la fraîcheur des bois et l'air pur des bruyères, il n'a pourtant détourné ni sa pensée ni ses yeux des choses humaines, il a porté sur le terrain brûlant des actualités un regard calme, un jugement indépendant.

M. de Chabot avait publié, il y a environ vingt ans, un recueil où l'inspiration débordait avec toute l'ardeur de la jeunesse, mais où peut-être il avait trop sacrifié au parti pris de la forme qu'on appelait alors romantique, en ces temps, hélas ! si loin de nous, où nous nous passionnons pour des doctrines littéraires et politiques.

Depuis cette première publication, l'auteur a fait un pas immense. S'il a quelque affinité avec les célébrités poétiques de notre époque, c'est de

Victor Hugo qu'il se rapproche le plus. Ainsi, dans ces strophes que nous prenons au hasard dans la pièce adressée à Victor Hugo et dans celle intitulée *Louis-Napoléon, Empereur*,

Je ne les ai pas lus, je ne veux pas les lire  
Tes livres de l'exil, ô mon poète aimé !  
La vie est donc bien lourde à ton cœur abîmé,  
Pour que ton vers s'égaré et s'emporte à maudire !  
Le pardon vient pourtant aux heures du martyre.  
Dans quel cercle d'enfer es-tu donc enfermé ?

. . . . .  
. . . . .

Quels que soient nos drapeaux, ne soyons pas injustes.  
Même pour les Césars qui deviennent Augustes ;  
Les peuples ont besoin d'une heure de sommeil ;  
Lorsque le ciel se couvre et que la foudre gronde,  
La force et le pouvoir sont le pivot du monde ;  
La liberté, c'est le soleil !

Le peuple, fauve et nu, dans sa rébellion,  
S'arrêta tout-à-coup inquiet, et peut-être  
Déjà las pour un jour de se trouver sans maître,  
Lui donna doucement sa patte de lion.

je n'oserai pas dire qu'il égale l'énergie et le chaud coloris du maître. Mais aussi plus sobre que l'illustre auteur des *Orientales*, il fait suivre les images sans les heurter ; et certes ce n'est pas la vigueur qui manque dans ces imprécations à Paris,

Je te bais, parce que tu railles  
Tout martyr d'une antique foi,  
Et que tu ris aux funérailles  
De tes tribuns ou de ton roi.

. . . . .  
. . . . .

Coupe de noir venin remplie,  
Égout des révolutions,  
Je te hais, parce que ta lie  
Trouble le vin des nations.

ou dans cette rude apostrophe aux modernes pharisiens dans la pièce qui porte pour épigraphe *par la divo oie Guenet, s'écria Pentagruel*.

La vertu, ce besoin de tout cœur, de toute âme,

. . . . .  
. . . . .



Seul trésor que j'aie à donner.

. . . . .  
L'obscur sentier de ta vie  
Des pleurs du pauvre est arrosé.  
Je t'aime avec respect et crainte  
Et je baise la pierre sainte  
Où ton pied d'enfant s'est posé.

On dit que les temps où nous vivons ne sont pas poétiques. Ce ne sont pourtant pas les poètes qui font défaut; mais symptôme, hélas! bien plus grave, ce sont les lecteurs.

Chartres a sa bonne part parmi ces pauvres fleurs desséchées à qui le soleil de la renommée a manqué et qui ont dû se contenter d'une éphémère réputation départementale. Et pourtant, sans parler de ceux qu'ici même votre indulgence a quelquefois applaudis, ni le talent ni le souffle poétique n'ont manqué à Ferdinand Dugué, à Charles Bataille, à Victor Leroux, à Charles Caillaux surtout dont *La Plaine et la Mer* ont des pages charmantes de rythme et de pensée.

Ne désespérons pourtant pas, les livres comme celui de M. de Chabot sont faits pour ramener les lecteurs. Les *Brins d'Herbe* doivent attirer les abeilles qui trouveront à y butiner leur miel aussi bien que les papillons respirent le parfum de toutes les fleurs sans rien récolter.

En finissant, Messieurs, je m'aperçois que j'ai laissé ma tâche incomplète. Il faut pourtant bien que tout critique trouve la paille dans l'œil de son prochain. Elle y est, elle doit y être.

Ma foi! je vous engage à la chercher, que vous trouviez ou que vous ne trouviez pas, vous serez sûrs du moins d'une heure bien employée.

Permettez-moi de remercier pour mon compte personnel M. de Chabot de s'être souvenu d'un ancien camarade. De la pièce adressée à Louis J., je ne vous dirai pourtant que ces quatre vers :

Ami, nous ne savons sur terre  
Que rêver, dormir et rimer,  
Et j'ai peur qu'un utilitaire  
Ne veuille un jour nous supprimer.

C'est, Messieurs, dans l'espoir d'éviter la suppression que nous nous plaçons sous votre patronage.

M. le Président annonce à la Société que d'ici un mois on espère terminer le plan de Chartres qui sera alors livré à la gravure. Il fait connaître en même temps qu'il a entre les mains un très-beau plan de Châteaudun avant l'incendie de 1723 qu'il met à la disposition de la Société.

L'assemblée consultée sur l'époque de sa prochaine réunion

décide qu'à cause des fêtes de Pâques, sa séance mensuelle sera avancée de huit jours et fixée au jeudi 29 mars.

La séance est levée à cinq heures

SEANCE DU 29 MARS 1860.

Présidence de M. DE BOISVILLETTÉ

Lecture et adoption du proces-verbal.

Lettre de M. Hervieux, instituteur à Brezolles, annonçant la découverte de monnaies romaines dans un champ près le village du Grand-Sault, commune de Montigny-sur-Avre.

Lettre de M. de Lépinois demandant que la Société propose à celle des Antiquaires de France l'échange des publications des deux Sociétés — Cette proposition est acceptée; on écrira officiellement à M. le Président de la Société des Antiquaires pour lui faire cette demande.

Lecture d'une note de M. Merlet sur un Christ ou *labarum* découvert à Terminiers.

Notre honorable Président vous a déjà entretenu dans une précédente séance des restes gallo-romains découverts à Villours. Informé qu'indépendamment de la mosaïque qui faisait l'objet principal de son rapport, on avait trouvé une pierre fort curieuse où l'on remarquait gravés les signes du *Labarum*, il a pris des informations à ce sujet, et nous avons la satisfaction de mettre aujourd'hui sous vos yeux cette dalle de pierre, propriété de M. Guyot, percepteur à Terminiers, qui, nous en avons l'espoir, vaudra bien en faire don à notre musée lapidaire. Cette pierre, à peu près carrée, était peut-être placée sur une sépulture; on voit encore indiquées les rigoles qui devaient l'entourer. Un X prolonge ses quatre bras d'une extrémité à l'autre et est accompagné à son sommet d'un P, monogramme bien connu du Christ. L'A et l'Ω occupent la gauche et la droite.

Ce petit monument, de même que la mosaïque, aux angles de laquelle on voit de petites croix en pierre noire, nous semble parfaitement justifier l'hypothèse de M. Maitre, l'un de nos confrères de la Société de l'Orléanais, à savoir que ces restes gallo-romains doivent appartenir à un établissement chrétien à Villours, contemporain ou environ de l'apostolat de saint Lucien, martyrise, comme on le sait, en 307, entre Villours et Villepion.

M. Lecocq signale à la Société une borne seigneuriale sur le chemin de Champhol à Oisème.

Sur l'indication fournie par notre confrère M. Corbin, en sa compagnie et celle de M. Isidore Prévosteau, nous avons le 20 de ce mois trouvé sur le talus d'un chemin vicinal conduisant de la commune de Champhol soit à Oisème, soit à Saint-Prest, une borne seigneuriale portant deux écussons armoriés : celui du nord représente deux clefs en sautoir et une épée en pal, armes de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée; quant à celui du midi, regardant le château de Vauventriers, il nous a été impossible, attendu la grande quantité de lichens qui le recouvre et aussi vu le mauvais temps, d'en reconnaître les figures.

Il nous semble du devoir de la Société de tâcher d'acquérir la possession de ce petit monument, ayant, vu sa position isolée et sur un chemin public, toute chance de destruction, laquelle est déjà commencée sur un angle de la surface supérieure.

La Société prend acte de cette communication et décide qu'on fera des démarches près de M. le Maire de Champhol pour obtenir la cession de cette borne. — Cette démarche est d'autant plus nécessaire que déjà un grand nombre de ces bornes seigneuriales ont été détruites pour servir à construire le mur de la sacristie de Champhol.

Le même membre fait un rapport sur les restes d'un aqueduc romain découvert à Chartres, rue des Changes. — Renvoi à la Commission de publication.

Lecture d'un rapport de M. Merlet sur la *Lettre de l'abbé Haimon* par M. L. Delisle. — Renvoi à la Commission de publication.

La lettre de l'abbé Haimon, que notre savant confrère M. L. Delisle vient d'éditer, n'était connue jusqu'à ce jour que par les fragments publiés par D. Mabillon au livre LXXVII des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît* et par une assez faible traduction que D. Bernard Planchette fit imprimer à Caen en 1671. Depuis, on avait toujours regardé cet opuscule comme perdu lorsque M. Delisle eut la bonne fortune d'en retrouver une copie faite en 1671 par les soins de D. Antoine Beaugendre. Ce n'est pas seulement l'église de Saint-Pierre-sur-Dive qu'intéresse la lettre de l'abbé Haimon, c'est aussi l'église de Notre-Dame de Chartres, et c'est à ce point de vue que je viens vous entretenir quelques instants de l'œuvre de notre confrère.

Tous les historiens chartrains se sont déjà emparés des passages cités par Mabillon où l'abbé de Saint-Pierre raconte l'enthousiasme des populations accourant de tous les points de la Normandie pour travailler à la reconstruction de l'église de Fulbert. « Qui a jamais vu, s'écrie Haimon.

qui a jamais entendu raconter dans les siècles passés, que des princes, des seigneurs, des puissans du siècle, enflés de leurs honneurs et de leurs richesses, aient soumis leurs cous superbes au joug pesant d'un chariot et se soient attelés, à la manière des bêtes brutes, pour transporter au loin le vin, le blé, l'huile, la chaux, la pierre, le bois, en un mot tout ce qui est nécessaire à la vie ou tout ce qui peut servir à la construction des églises du Christ? Et tandis que mille hommes et femmes et quelquefois plus sont ainsi attelés à des chariots, on s'avance dans un tel silence que si l'on ne voyait ce spectacle de ses yeux, on ne pourrait croire à la présence d'une telle multitude. Puis lorsqu'on s'arrête, c'est la voix du prêtre qui se fait entendre, apaisant les haines, écartant les discordes et rappelant chacun à la conversion vers Dieu.... Aussi la mère du Sauveur, en l'honneur de qui tous ses sacrifices s'accomplissent, a illustré l'église de Chartres de tant de miracles, que si je voulais raconter ceux que j'ai vus pendant une seule nuit, la mémoire et la plume me feroient défaut. »

Après avoir dit que c'est à Chartres qu'a commencé cette sainte association, Haïmon rapporte qu'à l'imitation du clergé chartrain qui avait fait venir des chariots d'un nouveau modèle pour servir aux pieux travailleurs, les moines de Saint-Pierre-sur-Dive, assurés que la foi enfanterait chez eux les mêmes prodiges que dans les pays voisins, firent solennellement bénir des chariots du même modèle que ceux de Chartres et bientôt virent de toutes parts les populations accourir pour travailler à l'édifice qu'ils se proposaient d'élever à la Sainte-Vierge.

Dès-lors la construction de l'église de l'abbaye marche de pair avec celle de notre ville : l'abbé Haïmon nous raconte quelques-uns des principaux miracles opérés pendant ces saints pèlerinages, et le nom de Chartres se trouve sans cesse mêlé à ses recits. Ici, c'est Rohaise, une dame de Caen, qui amène avec elle sa fille Hedvise, infirme depuis trois ans et ne pouvant mettre le pied à terre. On la porte sur l'autel; aussitôt elle est guérie, et le lendemain elle part à pied avec sa mère pour faire le pèlerinage de Chartres, où Rohaise avait fait vœu de la mener.

Là c'est une jeune pauvre, habituée de l'hôtel du seigneur de Courey depuis sa naissance, elle ne pouvait pas se lever, que dis-je, pas même ramper sur ses genoux et ses mains, et elle se traînait misérablement sur le côté. La femme du seigneur pressant son mari de faire conduire cette malheureuse à Chartres. — Allons plutôt à Saint-Pierre, repliqua celui-ci en se moquant, c'est moins loin, et on dit qu'il s'y fait beaucoup de miracles. — On prépare le chariot, on pose la jeune fille sur les genoux d'un serviteur, on charge la voiture de présents pour les moines, et les femmes s'attellent au char qui part pour l'abbaye. A peine étai-ou en marche que l'infortunée sent comme une douce chaleur courir dans tous ses membres, ses nerfs s'allongent en craquant, et elle se lève tout-à-coup entre les mains de celui qui la tenait. — Arrêtez, je veux descendre pour traîner avec vous le lourd chariot. — En effet, elle saute en bas du char et le conduit jusqu'à Saint-Pierre.

Plus loin, une dame de Bayeux, nommée Emma, était paralysée de la moitié du corps. Elle avait déjà passé quinze jours en prières dans l'église de Chartres, mais n'ayant plus de quoi vivre, elle était revenue chez elle. On l'apporta alors à Saint-Pierre-sur-Dive : pendant trois jours, elle resta couchée devant l'autel; la nuit du troisième jour, elle vit en songe une dame dont la blancheur surpassait tout ce qui peut se dire; cette dame s'approcha d'elle avec bonté et souleva son bras malade. La douleur fit pousser un si grand cri à la malheureuse infirme que tous ceux qui se trouvaient dans l'église et dans le cloître accoururent auprès d'elle : on la questionne, elle raconte ce qu'elle a vu : « Eh bien, ma fille, levez-vous et marchez », lui dit un des moines; et elle se lève et elle marche, et le lendemain elle retourne chez elle guérie et bien portante, célébrant les louanges de la Dame du Ciel.

J'en passe, et des meilleurs : c'est dans le texte même, avec sa foi naïve et ardente, qu'il faut lire les détails de ces miracles : je les affaiblis en les traduisant.

Comme le fait très-bien remarquer M. Delisle, sous le règne de Philippe-Auguste, quand on reconstruisit la cathédrale de Chartres, dévorée par les flammes en 1194, notre ville revit des processions de pèlerins apportant leurs pieuses contributions sur de lourds chariots et recevant en récompense la guérison de leurs maux corporels. Le trouvère Jean le Marchant, dans son *Poème des Miracles*, publié en 1855 (Chartres, Garnier, in-8°), nous a conservé le récit des pèlerinages et des miracles de cette époque; mais un document curieux, qui vient confirmer les dires de Jean le Marchant, nous est révélé pour la première fois par M. Delisle. C'est un acte contemporain, parfaitement authentique, auquel par conséquent il est impossible de refuser la foi que des esprits sceptiques refuseraient d'accorder aux légendes du trouvère.

Raoul, maire de Menonville près Villars, et non de Moenville, ayant abandonné au Chapitre de Chartres la grange de Menonville, voulut déposer sur l'autel de la Vierge l'acte d'abandon comme c'était la coutume. Mais les pèlerins étaient si nombreux et si pressés qu'il ne put approcher de l'autel et qu'il fut obligé de remettre sur un autre autel, celui de saint Laurent, le couteau, gage de sa donation. *Super altare sancti Laurentii dereliquit, quoniam ex die ad altare beate Marie non potuit ad hoc faciendum haberi accessus, propter insertam multitudinem populorum ad altare concurrentium et intuentium miracula que ibidem Deus et virtus meritorum beate Marie operabatur.*

C'est donc un opuscule fort curieux pour notre pays que vient de publier notre confrère, et nous devons le remercier d'avoir songé à envoyer à notre Société un de ses premiers exemplaires.

Dépôt d'une proposition de M. J. Gréslou, tendant à ce que la Société fasse frapper des jetons destinés à être distribués aux membres de Commissions de déplacement. — Une Commission

de cinq membres<sup>1</sup>, chargée d'examiner cette proposition, sera nommée par le Bureau; elle est priée de s'entendre avec la Commission à laquelle a été renvoyée la proposition de M. Person<sup>2</sup>.

M. Roux offre à la Société le don de deux pierres meulières, trouvées rue de la Couronne, n° 9. — Cette offre est acceptée avec reconnaissance. M. P. Durand fait connaître à ce propos qu'on a trouvé dans la même maison un chapiteau provenant probablement de l'abbaye de Saint-Jean, mais qui malheureusement a été détruit. On indique le clos Pichot comme fort intéressant à fouiller à cause des restes de cette ancienne abbaye.

Rapport de M. Ravault sur le *Répertoire archéologique de l'Anjou*. — Renvoi à la Commission de publication.

L'assemblée consultée décide que sa prochaine réunion aura lieu le jeudi 3 mai et que la séance générale publique sera fixée au samedi 19 mai, à deux heures.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

##### *Membre correspondant :*

M. Guyot, percepteur, à Terminiers.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Lettre de l'abbé Haymon sur la construction de l'église de Saint-Pierre-sur-Dive, par M. L. Delisle. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Fête de bienfaisance du 15 mars 1860. (Don de M. Garnier.) — *Impr.*

Repertoire archéologique de l'Anjou, mars 1860. (Envoi de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.) — *Impr.*

<sup>1</sup> MM. Joliet, Ravault, Met-Gambert, J. Greslou et l'abbé Germond

<sup>2</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 219

SÉANCE DU 3 MAI 1860.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée décide que la séance publique, d'abord fixée au samedi 19 mai, sera remise au dimanche 20, à midi et demi. Le procès-verbal est adopté.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte douloureuse de deux de ses membres, M. Dubreuil et M. l'abbé Paquet.

Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant le don de 27 volumes, par lui envoyés à la Société.

M. le Ministre de l'Instruction publique a également adressé une nouvelle lettre concernant le Répertoire Archéologique de la France, qu'il voudrait voir exécuter dans le plus bref délai possible. — M. le Président annonce à l'assemblée qu'il a répondu à S. Exc. qu'on s'occupait activement de ce travail et qu'avant la fin de l'année on espérait avoir terminé les cantons de Chartres nord et sud : il fait un appel à tous les membres de la Société pour fournir des renseignements à ce sujet. — Sur les observations de quelques personnes, on décide qu'on imprimera un Questionnaire où seront posés les points qu'il s'agira de traiter : des exemplaires de ce questionnaire seront mis à la disposition des membres qui voudront s'occuper du travail.

On a découvert à Saint-Georges-sur-Eure quatre tombes en pierre de taille tendre, sans aucun autre indice d'ailleurs qui permette de leur assigner un âge déterminé.

Rapport de M. Merlet sur Coulombs, Lormaye et Pierres <sup>1</sup>.

Ayant été informés qu'une partie des débris de l'ancienne abbaye de Coulombs étaient journallement vendus comme matériaux, sachant d'ailleurs que l'emplacement de ce riche couvent était en vente et que d'un jour à l'autre tout vestige même de ce célèbre monastère pouvait disparaître, nous avons voulu tenter de conserver au moins le souvenir de ce qui existe encore aujourd'hui et tâcher, pendant que cela est possible, de reconstituer par le dessin l'abbaye de Coulombs telle qu'elle existait au siècle dernier. Nous avons, je crois, été assez heureux pour y réussir et, avec l'obligeance de M. Gillard, notre confrère de Nogent-

<sup>1</sup> Voir *Mémoires*, t. III, p. 25 et suiv.

le-Roi, nous avons pu, M. P. Durand et moi, recueillir assez de notes pour rétablir d'une manière certaine l'ancien monastère.

L'abbaye de Coulombs, dont la fondation remonte vraisemblablement aux derniers temps de la dynastie Mérovingienne, fut possédée à titre successif par les seigneurs de Nogent-le-Roi jusqu'au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Ces propriétaires laïques laissèrent complètement détruire l'église et le monastère, et lorsque, en 1022, Odolric, évêque d'Orléans, devint seigneur de Nogent-le-Roi, l'abbaye de Coulombs n'existait plus qu'à titre de souvenir. Le nouveau seigneur entreprit de restaurer cette abbaye, et fit construire une église nouvelle, destinée à servir à la fois aux moines et aux habitants de Coulombs. De cette église primitive, il reste un très-beau porche très-bien conservé; à gauche on aperçoit la base d'un clocher appelé autrefois la *grosse tour de Coulombs* où se trouvaient les cloches de l'église. Par terre sont quatre chapiteaux octogones, d'un travail très-grossier, qui devaient surmonter les colonnes de la nef primitive. Enfin on voit encastré dans le mur d'une étable, avec d'autres débris d'âges postérieurs, un autre chapiteau certainement de la même époque, où sont sculptés d'un côté deux petits personnages, de l'autre six bêtes féroces s'entremordant. Nous signalerons encore comme vestiges de ces temps reculés un sarcophage très-mince, en pierre dure, découvert sous le chœur de l'abbaye; une tombe en grès, servant aujourd'hui à soutenir la charpente d'un puits et qu'on doit dégager pour l'envoyer à la Société, et enfin une fontaine qui se trouve exactement dans l'axe de la porte et qui était sans doute placée sous le chœur primitif.

L'église de l'abbaye de Coulombs, ainsi restaurée par Odolric, eut pendant les siècles suivants divers agrandissements et embellissements. Ainsi, parmi les débris d'architecture encastrés dans le mur de cette étable dont nous avons parlé, on remarque des fragments de bases, de colonnes et d'arceaux qui peuvent remonter aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. On voit également au-dessus de la porte actuelle du jardin une arcature qui y a été rapportée et qui appartient au XIII<sup>e</sup> siècle. Les seigneurs de Nogent-le-Roi se faisaient alors enterrer dans l'église de l'abbaye; ceux entre autres de la famille de Thony y avaient élu leur sépulture, et nous ne savons si ce n'est pas à un des membres de cette maison qu'il faut attribuer une tombe de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, qui est aujourd'hui la propriété de M. Gillard et dont M. P. Durand a relevé le dessin.

Pendant le cours des guerres entre la France et l'Angleterre, sous le règne de Charles VI, l'église et les bâtiments de l'abbaye de Coulombs furent brûlés et détruits; lorsque le calme fut un peu rétabli dans le royaume, l'abbé Jean Lamrault conçut le projet de construire une nouvelle église sur un plan beaucoup plus vaste. La nef de l'église devait avoir quatre travées soutenues par dix colonnes; derrière l'abside on établit cinq chapelles dont on voit encore les restes, comme les bases des colonnes de la nef. L'abbé Jean ne construisit que les deux premières travées (vers 1358); la troisième fut faite sous l'abbé Etienne Berthier avant 1494, et enfin la quatrième sous Guillaume de Hargeville, abbé de

Coulombs de 1503 à 1515. Quant aux chapelles et aux bas-côtés, ils ne furent encore terminés que plus tard : bref l'église ne fut entièrement achevée qu'en 1530, année où l'on en fit la consécration et la dédicace.

Ce fut également sans doute du temps de Jean Lamirault, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, qu'on bâtit le cloître, dont il reste encore quatre arcades assez bien conservées. Outre ces arcades et les restes des murs des chapelles et de bases de colonnes dont nous avons parlé, on ne trouve que quelques fragments sans intérêt d'architecture, parmi lesquels nous mentionnerons une tête de Vierge du XV<sup>e</sup> siècle.

Lorsque l'œuvre de reconstruction de l'abbaye fut terminée, les religieux abandonnèrent entièrement à la paroisse l'église primitive que l'on restaura tant bien que mal, mais en se réservant la propriété exclusive de la Tour et en imposant au vicaire-perpétuel les plus dures conditions. Enfin, comme ce voisinage les gênait encore, en 1698 ils firent l'acquisition d'une place assez voisine d'ailleurs du monastère et ils commencèrent à faire édifier une nouvelle église paroissiale. En 1700, on découvrit l'ancien bâtiment, on renversa les murs pour faire une sorte d'avenue qui conduisait à l'église monacale, et pendant quelques mois le vicaire-perpétuel de Coulombs remplit ses fonctions curiales dans la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église de l'abbaye. Le 15 janvier 1701, la nouvelle église de Saint-Cheron fut bénite et consacrée.

Elle est encore aujourd'hui telle à peu près qu'au jour de sa consécration, sauf un porche en bois qui a été démoli récemment : elle n'offre absolument rien de remarquable comme architecture, mais elle renferme une relique précieuse de l'enfance de N. S., celle qui fut portée à la reine d'Angleterre, Catherine de France, et qui valut à l'abbaye la protection de Henri VI. Le reliquaire qui renferme ces restes vénérés a été donné à l'abbaye par Miles d'Illiers, abbé commendataire de Coulombs de 1518 à 1526. Au moins c'est ce qui paraît ressortir des armoiries de ce prélat placées derrière cette petite châsse. Ce reliquaire est en argent doré, en forme de chapelle avec deux volets. A l'intérieur, recouvert par une glace en cristal de roche, on voit une croix en ivoire qui paraît remonter au XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle; sur cette croix est un christ en bas-relief du même morceau que la croix, tout usé par le frottement et fixé sur une autre croix qui paraît en or et qui est ornée de filigranes, de perles et de pierres précieuses. Au-dessus du christ on aperçoit une main en ivoire également tout usée qui sort d'un nuage. Le volet du devant est orné d'une Annonciation gravée au trait. Par derrière sont deux écussons, l'un d'Illiers (6 annelets, 3, 2 et 1) avec la crosse et la mitre, l'autre à 3 merlettes, 2 et 1; ces deux écussons gravés à droite et à gauche d'une croix avec son titre et 3 clous, plantée sur des rochers. La relique fut, dit-on, rapportée de la Terre-Sainte par un seigneur de Villiers-le-Morbier; elle paraît renfermée dans une sphère qui supporte un petit crucifix placé au sommet de l'édicule.

Outre cette relique, on voit encore sur l'autel deux bustes sans valeur comme art, mais qui renferment des reliques de sainte Helvise et de

sainte Gemme, deux bienfaitrices de l'abbaye, dont les fêtes sont aujourd'hui l'occasion de pèlerinages nombreux.

Enfin, au milieu du chœur, est une plaque de marbre blanc, longue de 1 m. 72 c. et large de 0 m. 85 c., sous laquelle sont déposés les restes d'un des derniers abbés de Coulombs, Léonard d'Espagnac. Cette plaque était autrefois dans l'abbaye, d'où elle a été transférée dans l'église le 13 mars 1816, en même temps que les restes mortels de l'abbé et ceux de Jacques et de Louis de Brézé et de Charlotte de France. En tête se voit un écusson en cuivre, incrusté dans le marbre, détruit en 93 et restauré depuis par les soins de la Commune. Il porte une coquille en chef et un croissant en pointe, accostés de deux épées en pal. Au-dessous se lit l'inscription, également en lettres de cuivre :

HIC JACET  
LEONARDUS DE SAHUGUET D'AMARZIT  
D'ESPAGNAC,  
EQUES IN SUPREMA PARISIENSI CURIA  
PRIMORIS DECURULE SENATOR CLERICUS,  
TAM RECTI PERTINAX VERIQUE AMANS,  
QUAM VARIA DOCTRINÆ SUPELLECTILE,  
VITÆ MORUMQUE GRAVITATE  
PROBATISSIMUS :  
REGIORUM EDICTORUM RELATOR  
PRUDENS ET INTEGER :  
SÏ PETRI FERRARIENSIS ET HUIJ. MONAST.  
MINUS ABBAS, QUAM PATER ET AMICUS :  
SÏ MARTINI TUONENSIS CANONICUS :  
FIDE ET PIETATE CONSPICUUS.  
ANNIS CIRCITER 72 NATUS  
EXPLEVIT TEMPORA MULTA.  
PARISIIS ORBIT DIE XXI JULII AN. M. DCC. LXXXI.  
E SÏ SULPITHI PAROCHIA  
IN HANC ECCLESIAM TRANSLATUS,  
PETENTIBUS PRIORI ET MONACHIS,  
QPOS, DUM VIXIT, FOVERAT ANXIUS,  
SOCIARI AMAT :  
SPOS LACHRYMIS AMICOS LUCTU,  
MAGNATIS DOLORE, SENATUM ORBITATE,  
SUMMO PAUPERIS DESIDERIO  
MORIENS AFFECIT.

*Requiescat in pace.*

Une autre plaque en marbre placée près du banc-d'œuvre rappelle la fondation de Charles-Antoine-Léonard, comte d'Espagnac, de Sahuguet d'Amarzit, décédé à Paris le 10 février 1837.

La famille d'Espagnac, dont nous avons l'honneur d'avoir un des membres pour confrère, fut en effet la bienfaitrice du bourg de Coulombs. En mars 1781, l'abbé d'Espagnac obtint des lettres-patentes pour l'érection à Coulombs d'un hôpital, dont les bâtiments servent aujourd'hui de maison d'école et dont l'ancienne porte, dite *Porte de Saint-Jacques*, forme la clôture d'une habitation particulière. L'abbé d'Espagnac avait donné son portrait à l'hôpital pour être placé dans le parloir : ce portrait est aujourd'hui conservé au presbytère. Il n'est pas signé, mais la peinture en est bonne : au bas est cette inscription :

*M<sup>e</sup> Léonard de Sahuguet d'Espagnac, abbé de l'abbaye royale de Notre-Dame de Coulombs, de St Pierre et St Paul de Ferrières, conseiller du Roy en sa cour de Parlement et grand-chambre d'ycelle, principal fondateur du présent établissement, autorisé par lettres-patentes du mois de mars 1781, enregistré en Parlement le 3 avril suivant.*

Avant d'en terminer avec le bourg de Coulombs, notons encore l'ancien pressoir de l'abbaye, construit au XV<sup>e</sup> siècle sur un emplacement acheté en 1558 du Chapitre de Chartres, et aussi une cave immense cintrée, creusée dans le roc à la fin du siècle dernier et à laquelle travailla, dit-on, l'abbé d'Espagnac lui-même. Au sommet de cette cave est une trappe par laquelle on descendait les raisins vendangés dans les vignes des moines, situées sur la hauteur, tout autour du cimetière où furent enterrés les soldats de Louis XIV, morts pendant les travaux de l'aqueduc de Maintenon.

De Coulombs nous nous sommes rendus à Lormaye où nous devons trouver encore un curieux débris de la primitive église abbatiale de Coulombs. Dans la maison de M<sup>me</sup> Ossude, sur le bord du Roulebois, servant de soutènement à une grille de jardin, on voit en effet deux pilastres du commencement du XI<sup>e</sup> siècle, portant de hauteur 1 m. 90 c., base, fût et chapiteau. Ces deux pilastres sont vraiment surprenants par leur singularité : ils sont tous deux en spirale, composés de quatre colonnettes, elles-mêmes en spirale ou formées de rinceaux et d'entrelacs, et dont chacune a des motifs variés : entre les spirales sont placés de petits personnages fantastiques, sirènes, monstres marins, etc., figurant sans doute les Vices. Le chapiteau de la première colonne représente la Nativité (l'enfant Jésus dans son berceau avec la sainte Vierge et saint Joseph), l'adoration des Bergers (l'ange apparaît à trois bergers qu'on reconnaît avec leurs moutons) et enfin l'adoration des Mages (un ange apparaît aux trois Mages couchés dans leurs lits ; près d'eux sont leurs trois chevaux). Quant au chapiteau de l'autre colonne, il est tellement mutilé qu'il est impossible d'en reconnaître le sujet. Il y a à peine un an, cette seconde colonne était encore intacte, mais la pierre dont elle est formée est très-poreuse et l'humidité la détruit rapidement : il est donc à

craindre que dans un temps assez court il reste à peine trace de ce curieux morceau d'architecture. Malheureusement il est presque impossible de le sauver : M<sup>me</sup> Ossude n'est qu'usufruitière, et la propriété appartient à dix-huit héritiers avec lesquels il est difficile de s'entendre à la fois.

Nous n'avons pu visiter à l'intérieur la *Tour de Lormaye*, mais il est à croire qu'elle n'a rien de fort intéressant. C'est l'ancien clocher de l'église qui ne remonte qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, et qui ne doit, je crois, l'effet qu'il produit qu'à son isolement.

Sur l'indication de M. Gillard, nous nous sommes rendus chez un entrepreneur, M. Deshoulières, qui a acheté dernièrement des débris de l'église de Villiers-le-Morliier. Nous avons trouvé en effet chez lui six bas-reliefs du XVI<sup>e</sup> siècle en forme de soubassement, qui semblent avoir servi de balustrade autour d'une croix ou d'un tombeau. Chacun de ces bas-reliefs offre deux personnages à genoux sous une petite arcade (peut-être des moines de Coulombs). Chaque morceau a un angle de retour où l'on distingue les armes des seigneurs de Villiers-le-Morliier *de... à six coquilles de... et une bande de...* avec leur devise :

### Dieu y prouvoit.

La corniche est ornée d'une rangée de coquilles. M. Deshoulières a eu la bonté de consentir à céder ces bas-reliefs à la Société pour la somme qu'ils lui avaient coûté; nous lui devons des remerciements pour cette complaisance.

Enfin, Messieurs, en revenant, je me suis arrêté à Pierres, dont le joli portail avait attiré notre attention le matin. Ce portail, construit en 1540, est d'une architecture exactement semblable à celle du portail de la chapelle du château de Maintenon, tellement qu'on peut presque affirmer, sans crainte de se tromper, que c'est le même artiste qui a sculpté ces deux portes. L'église a une belle voûte en bois dont les bardeaux conservent des restes nombreux de l'ancienne peinture (croix, fleurs-de-lis et arabesques). Sur les murs on remarque douze croix de consécration peintes, toutes différentes les unes des autres. Près du bénitier est une petite pierre tombale de 30 centimètres de largeur sur 62 de longueur. Elle porte au sommet une croix pattée; à l'entour et au centre on lit

HONORABLE HOMME M<sup>e</sup>  
PIERRE MASSAR, PROCUREUR  
DE MAINTENON,  
LEQUEL DÉCÉDA  
L'ANNÉE 1622.  
J. H. S.

Deux autres pierres tombales plus grandes existent encore, l'une à l'entrée du chœur, l'autre à la porte occidentale ou elle sert de seuil;

mais les pas des fidèles les ont tellement usées qu'on distingue à peine une croix sur chacune d'elles.

Enfin nous signalerons encore dans l'église de Pierres une lampe en cuivre du XVIII<sup>e</sup> siècle, assez joliment ciselée.

### Rapport de M. Paul Durand sur l'état actuel de Nogent-le-Roi, au point de vue archéologique.

L'ancienne petite ville de Nogent-le-Roi était autrefois munie d'une enceinte fortifiée et protégée par un château bâti sur la hauteur qui la domine <sup>1</sup>. Enceinte et château ont disparu et n'ont laissé sur le sol aucun vestige important : quelques pans de murs, quelques restes de tours sont tout ce qui en reste : c'est dans les anciens plans et dans les vieilles gravures que l'on peut retrouver les indices de ces constructions.

L'antiquaire qui visite aujourd'hui cette ville y trouve cependant encore plusieurs choses qui sont dignes d'intérêt. C'est en premier lieu l'église paroissiale. Ce monument a été bâti en grande partie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Trois choses méritent de fixer l'attention : 1<sup>o</sup> les créneaux qui surmontent la porte du midi ; 2<sup>o</sup> la voûte de bois de la nef ; 3<sup>o</sup> de beaux vitraux du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Ces trois choses signalées tout d'abord, donnons une brève description de ce monument.

L'extérieur n'est pas commode à examiner : des maisons et constructions diverses empêchent d'en approcher et obstruent la vue presque partout. L'abside remonte à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : les deux bras du transept ont été construits plus tard, et enfin la nef qui n'a jamais été terminée (il n'en existe que deux travées) date du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Le mur occidental n'étant qu'une clôture provisoire et un simple mur de refend, l'église n'a point de façade ni de grand portail. Le transept nord est percé d'une petite porte (aujourd'hui murée) dont la décoration simple et élégante indique l'époque de la Renaissance. Le transept sud offre, comme nous l'avons dit plus haut, une particularité qu'il est important de faire remarquer. Cette église se trouvant tout à fait sur la lisière de la ville, son flanc sud regardait la campagne. Elle en était séparée seulement par un large fossé d'eau courante, formé par la rivière d'Eure, et par un sentier fort étroit placé entre l'église et le fossé. On avait pratiqué une porte dans cette partie de l'église pour la commodité des gens venant de la campagne ou du château : cet accès leur était fort utile en temps ordinaire. Mais afin de se garantir en temps de guerre, cette entrée avait été fortifiée : au-dessus du portail est une petite galerie garnie de créneaux et de machicoulis assez

<sup>1</sup> Le château de Nogent-le-Roi, après avoir été la propriété des seigneurs de Montfort, puis des rois de France, fut donné en 1445 par Charles VII à la famille de Brézé, qui le posséda pendant plus d'un siècle, et dont l'un des membres, Louis de Brézé, passe pour le constructeur de la nef de l'église de Nogent-le-Roi.

bien conservés. C'est un véritable ouvrage d'architecture militaire destiné à la défense de la ville. Un pont fort large ou plutôt une voûte recouvre maintenant tout le fossé au devant de cette porte, mais l'on voit encore sur la gauche (en regardant cette façade) un passage étroit garni de deux parapets formant autrefois une sorte de passerelle qu'il fallait franchir quand on arrivait à l'église de ce côté.

En achevant d'examiner l'extérieur du monument, on remarque la base d'un clocher fort simple du XVI<sup>e</sup> siècle, placé à l'extrémité occidentale du bas-côté sud : ce clocher à sa partie supérieure se termine par un petit pavillon à jour, en bois, surmontant un toit en ardoise. Le milieu du transept est surmonté d'une flèche élégante reposant sur une base octogone. Notons aussi la partie extérieure des chapelles, au bas de la nef du côté du nord. Les contreforts et les pignons y sont décorés avec richesse. Les gargouilles y présentent les formes usitées au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. La fantaisie s'est donnée là libre carrière. On y voit des colonnes engagées ayant la forme de canons.

Pénétrant dans l'intérieur, remarquons les deux premières travées de la nef (les seules construites) : c'est le même système de construction et de décoration que dans l'église de Saint-Eustache à Paris. Les voûtes sont en bois : leurs nervures qui s'entrecroisent et se multiplient d'une manière fort compliquée ont été exécutées en bois ainsi que tous les ornements et culs-de-lampe usités à cette époque : on y reconnaît exactement les mêmes profils, les mêmes moulures et le même système de clefs de voûte que dans les voûtes en pierre. Ce travail est d'une assez grande richesse de sculpture. Les clefs de voûte offrent des écussons armoriés qu'il est bon de noter. Le premier est de . . . . à un chevron de . . . . à deux quintefeuilles en chef et une tête de loup en pointe. Le second est mi-parti, au 1<sup>er</sup> des armoiries que nous venons de décrire, au 2<sup>d</sup> de . . . . à un chevron de . . . . et 3 merlettes, 2 en chef et 1 en pointe. Ce ne sont donc pas les armes de Louis de Brèzé, seigneur de Nogent-le-Roi, sous lequel fut consacrée l'église, et qui, comme nous l'avons dit, passe pour le constructeur de la nef.

De chaque côté de la nef il y a un tronçon de bas-côté donnant accès à des chapelles.

Les deux bras de la croix sont un peu antérieurs à la nef. Le chœur et le bas-côté qui regne tout à l'entour peuvent remonter aux dernières années du XV<sup>e</sup> siècle. Les clefs de voûte du chœur sont aujourd'hui privées des écussons qui s'y voyaient autrefois<sup>1</sup> : du moins il est difficile de distinguer si ces sculptures sont détruites ou seulement recouvertes de plâtre. Ce chœur est d'une belle élévation et surmonte de beaucoup le bas-côté qui l'entoure et dans lequel il ne s'ouvrait primitivement

<sup>1</sup> Suivant une histoire manuscrite de l'abbaye de Coulombs, ces armes étaient celles du roi de France Charles VIII et d'Anne de Bretagne, avec le cordon de l'ordre de la Cordelière, ce qui prouvait que le chœur avait été fait vers l'année 1498.

aucune chapelle. Le chevet de l'église n'est point circulaire, ni carré, mais polygonal. La chapelle de la Sainte-Vierge qui occupe le fond de l'église est toute moderne et percée après coup dans l'épaisseur des murs.

Les fenêtres de cette église sont garnies de meneaux en pierre et de découpures à jour qui enchâssaient autrefois des vitraux, dont les restes, bien mutilés, font cependant comprendre la beauté et la magnificence passées. Une notable partie de ces belles verrières existe encore aujourd'hui, malheureusement elles sont dans un déplorable état. Des transpositions fâcheuses et des lacunes considérables font éprouver plus d'un regret.

Les trois fenêtres hautes du chœur sont garnies d'une vaste composition représentant Jésus-Christ en croix entre les deux larrons. Les personnages sont plus grands que nature, et malgré bien des mutilations, l'ensemble de ces trois fenêtres offre un aspect magnifique et très-brillant, dont on est frappé en entrant dans l'église. Les autres fenêtres de l'église possédaient des verrières où étaient figurées des scènes de l'Évangile, la vie et la passion de Jésus-Christ, des images de saints et des traits tirés de leur vie. *L'arbre de Jessé*, le *tota pulchra* y existent presque complets. On y rencontre aussi les personnifications des principales vertus chrétiennes.

L'une des fenêtres les plus intéressantes est celle qui nous montre une suite de petits tableaux représentant des miracles ayant rapport à l'Eucharistie et à la présence réelle de Notre-Seigneur dans ce sacrement. Ainsi, l'on reconnaît l'histoire de ce juif qui s'étant procuré une sainte hostie la perça à coups de couteau et en voit jaillir du sang; celle de ce païen qui, passant avec orgueil et mépris devant un prêtre portant le saint viatique à un malade, voit son cheval s'agenouiller avec respect devant ce prêtre; celle d'un autre juif qui jeta une hostie dans une chaudière d'eau bouillante, l'eau se change en sang et en l'air apparaît une croix sur laquelle Jésus-Christ est attaché, le juif frappé de terreur confesse son crime et l'expie par sa mort. On distingue dans la même fenêtre un tableau composé de la manière suivante : trois personnages arrivent dans une prairie et témoignent un grand étonnement : ils considèrent des ruches de mouches à miel posées sur une table, ainsi qu'un petit édifice dans lequel on aperçoit un calice : des abeilles sont disséminées çà et là. Ce sujet est peu commun : il me semble qu'on peut en avoir l'explication dans l'une des deux histoires que je transcris ici d'après un manuscrit du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle : « Ci nous dit comment larrons » avoient mis le corps nre Segneur en une chature à mouches qui font » la cire, et l'avoient prinz en une églyse qu'il avoient desrobée. Et pour » ce qu'il ne Posoient user, li mistrent : et les mouchètes ne vouilloient » partir d'oveques lui. Et pour ce que li preudons qui ellestoient les » ouait chanter et mener grant feste sans issir de léans, si comme nre » sires le vout, il li amena son curé, et levèrent la chature et trouvèrent » nre Segneur à qui les moucheites avoient fait une belle boiste de leur

» ouvrage. Lors la porta li prestre en samete eglise en grant dévotion... »  
» Ci nous dit comment nre Seigneur chu à un prestre en un pré par où il  
» passoit et n'e pout onc retrouver. En le trouva comme en faucha le  
» pré qu'e mouches qui font la cire li avoient fait une chapelle de leur  
» ouvrage et calice et plataine seur quoi elles l'avoient mis. Et avint ciz  
» miracle en Prouvence et encor i est ceste chapelle en une eglise guar-  
» dée révéralment. » Ces peintures de miracles du Saint-Sacrement sont  
accompagnées d'inscriptions, presque toutes brisées. Il serait cependant  
utile de les copier. Voici les deux seules qui soient complètes :

Un payen sans honneur passa par devant le saint sacrement  
mais son cheval se humilia puis le payen crut fermement.

Un pécheur qui indignement reçut la très sacrée hostie  
mourut tost et visiblement par la gorge fist sa sortie.

Il serait bien intéressant aussi de dessiner plusieurs de ces images afin  
de les faire mieux connaître et d'en assurer la conservation.

Au-dessus du portail méridional il y a une fort belle rosace dont les  
vitraux, du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, nous offrent une sorte d'arbre de Jessé  
avec quelques modifications causées par la forme circulaire de cette  
fenêtre. Dans cette rosace ainsi que dans plusieurs autres fenêtres on  
voit des monogrammes ou des lettres entrelacées et des écussons que le  
temps ne nous a pas permis de copier exactement. Nous pouvons en  
citer cependant quelques-uns, mais nous ferons tout d'abord observer  
que le peintre ne s'est nullement astreint à conserver les émaux des  
blasons : nous décrivons ces écus tels qu'ils sont représentés en aver-  
tissant de se mettre en garde contre les couleurs indiquées. Un de ces  
écussons est *de gueules au dauphin d'or* : un autre, plusieurs fois repro-  
duit, est *de gueules à la barre d'argent chargée de deux coquilles et un  
dauphin d'or*. Ces armoiries se retrouvent encore sur un autre écu *mi-  
parti*, avec d'autres armes qui figurent à côté sur un autre écusson :  
*d'azur à trois quintefeuilles de gueules*. Dans la chapelle moderne de la  
Sainte-Vierge, les fenêtres sont garnies de fragments dépareillés de  
vitraux du XV<sup>e</sup> siècle. Sur l'un de ces fragments on lit l'inscription  
suivante :

L'an mil V<sup>e</sup> **XXII** trespassa noble homme Michel Manterne <sup>1</sup>, le  
14<sup>e</sup> jour de juillet, curé de ce lieu. Pour luy priez Dieu.

Notons enfin avant de sortir de cette église une belle grille en fer du  
siècle dernier qui entoure une partie du chœur.

<sup>1</sup> La famille de Manterne posséda pendant près de trois siècles, de 1340 à  
1621, la seigneurie de Rulm, voisine et vassale de Nogent-le-Roi.

Après avoir examiné en détail ce monument, il est nécessaire de faire au-dehors une petite excursion dans les rues afin d'examiner aussi et d'étudier les constructions d'architecture civile qui peuvent s'y trouver.

Parmi celles-ci, nous citerons l'ancienne *prison*, édifice construit en grès, qui paraît remonter au XV<sup>e</sup> siècle, mais dont l'extérieur n'offre d'ailleurs aucune particularité remarquable.

La ville de Nogent-le-Roi possède encore un certain nombre de maisons du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, dans un état de conservation qui permettrait de recueillir de précieux renseignements sur l'architecture civile au dessinateur qui aurait le loisir de les copier exactement. La construction et la décoration de ces édifices privés n'est pas encore suffisamment connue : les vues pittoresques de ces vieux bâtiments sont fort communes, mais peu d'architectes ont pris la peine de les mesurer et de les décrire exactement. Celles de Nogent-le-Roi sont en bois : les étages sont en encorbellement les uns au-dessus des autres : le sommet des poteaux et les poutres saillantes sont ornés de sculptures : les fenêtres hautes sont garnies de volets à panneaux décorés avec plus ou moins de richesse, mais toujours d'un aspect qui réjouit et récréé la vue. Il y a loin de la forme et des détails de l'une de ces maisons à l'apparence froide et monotone de nos constructions en plâtre et dénuées de toute idée artistique ! Pourquoi notre admiration pour les arts du Moyen-Age est-elle si stérile ? De tous côtés on entend des louanges de ces vieilles maisons, de ces vieilles sculptures, et de tous côtés on les voit mutiler ou détruire avec un empressement qui excite les plus vifs regrets des vrais connaisseurs, des gens instruits et des artistes.

Rapport de M. Bourdel, au nom des deux Commissions chargées d'examiner les propositions de MM. Person et Greslou <sup>1</sup>.

« Deux propositions ont été soumises à la Société, lors des dernières séances, l'une par M. Person, ainsi conçue :

« Chaque année, la Société accordera un ou plusieurs  
» prix, soit au travail le plus utile produit librement sur  
» une question d'histoire ou d'archéologie locale, soit au  
» meilleur mémoire présenté sur un sujet mis au concours. »

» L'autre par M. Jules Greslou, dans les termes suivants :

« La Société fera fabriquer des jetons d'argent et de  
» bronze, lesquels seront donnés, savoir : ceux en argent  
» aux membres des Commissions dont les travaux auraient  
» nécessité un déplacement, et ceux en bronze aux membres

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 219 et 233

» des Commissions soit permanentes, soit accidentelles,  
» lors de chaque réunion. »

» Deux Commissions furent nommées pour l'examen de ces propositions. Mais elles ont cru devoir se réunir en commun, par le motif que les deux propositions ont, au fond, un même objet : la création de médailles et de jetons.

» C'est le résultat de cette délibération collective que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre décision.

» La proposition de M. Person a soulevé plusieurs objections. D'abord on a trouvé que les mots *chaque année* et *accordera* étaient trop impératifs et engageaient la Société d'une manière trop formelle et trop définitive. Comme il s'agit ici d'une dépense nouvelle pour la Société, on a pensé qu'il pourrait y avoir un inconvénient à la rendre annuelle et obligatoire et qu'il vaudrait mieux la laisser à la libre disposition de la Société, laquelle en userait selon les circonstances et dans les limites de son budget.

» Votre Commission a donc reconnu que la mise au concours avec prix ou médailles devait rester facultative pour la Société qui serait toujours juge de l'utilité et de l'opportunité de la mesure.

» Mais alors, a-t-on dit, pourquoi délibérer sur cette proposition? Réduite à des termes généraux et facultatifs, elle devient sans objet; et du moment qu'il est admis, en principe, que le droit de provoquer une mise au concours appartient à chaque membre de la Société, à quoi bon inscrire dans nos règlements un droit que personne ne conteste et dont chacun a l'initiative?

» Votre Commission n'a pas admis ce raisonnement, et, tout en reconnaissant qu'en matière de mise au concours, le droit de proposition existe, en principe, au profit de chaque sociétaire, elle croit cependant utile et convenable de formuler ce droit et de l'inscrire dans nos statuts, ne serait-ce que pour mieux le fixer dans la mémoire de tous et pour en provoquer l'usage. Il est bon d'ailleurs de remarquer que l'idée d'attacher des prix aux travaux exceptionnels de la Société est nouvelle et mérite d'être consacrée par un vote solennel.

» Mais après avoir admis, en principe, que des prix pourront être accordés aux meilleurs travaux de la Société, faut-il décider,

comme on le propose, que parmi ces travaux pourront figurer ceux qui auront été produits librement sur des sujets choisis par leurs auteurs?

» Votre Commission ne l'a pas pensé. Elle a cru voir de graves inconvénients et même un danger pour l'avenir de la Société dans cet élargissement indéfini du cercle de ses appréciations et de ses récompenses. En effet, si l'idée d'un choix à faire entre plusieurs compositions nées d'un même sujet s'offre naturellement à l'esprit et présente une solution, sinon toujours facile, du moins possible et raisonnable, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit d'une œuvre unique à distinguer et à récompenser parmi tous les travaux d'une Société. Alors naissent en effet pour les juges mille embarras et mille difficultés, d'abord sur le choix et la nature du sujet, puis sur la forme et le mérite particulier de ce travail exceptionnel. Sera-t-il archéologique, historique et littéraire, d'utilité publique ou œuvre d'art et d'imagination, d'intérêt local ou général, en prose ou en vers, long ou court, etc.? Questions délicates et embarrassantes surtout pour des collègues, et dont la solution, quelque juste qu'elle soit, risquera toujours de froisser des susceptibilités respectables ou de décourager des efforts modestes et consciencieux.

» En présence de ces difficultés, votre Commission, tout en regrettant de s'exposer à laisser sans récompense quelque travail librement produit et d'un mérite inccontestable, croit devoir cependant vous proposer de n'accorder des prix qu'aux travaux faits sur des sujets mis au concours par la Société. Quant aux œuvres produites en dehors de ce concours et qui paraîtraient mériter une faveur exceptionnelle, il sera toujours permis de les signaler à la Société qui avisera, si elle le juge convenable, au meilleur moyen de les récompenser.

» La Commission vous propose d'admettre aussi les étrangers dans les concours qui seraient ouverts par la Société. Cette admission existe pour la plupart des Sociétés savantes et littéraires qui y trouvent des forces nouvelles, une source d'émulation et de brillants résultats.

» D'autres objections ont été faites. On a dit : Notre Société archéologique est encore bien jeune : n'y aurait-il pas un peu de présomption et d'imprudence à lui donner un rôle aussi important? Comme toute Société naissante, elle renferme encore dans son sein des forces vives, de nombreux matériaux et un

besoin naturel d'expansion : pourquoi ne pas épuiser ces premiers éléments de production avant de recourir au concours qui semblerait révéler un précoce épuisement, et surtout avant d'y appeler des étrangers, toujours expérimentés et redoutables ?

» Ces considérations délicates, émises du reste avec une parfaite convenance, n'ont point ébranlé votre Commission. Confiante dans l'avenir, elle ne s'est point effrayée pour la Société de la création d'un concours avec l'admission des étrangers. Elle n'a vu dans cette innovation ni une témérité présomptueuse ni une marque d'impuissance, mais un heureux moyen de mieux utiliser nos ressources locales et d'exciter le zèle intelligent de nos travailleurs. Ce n'est pas d'ailleurs au moment où notre Société sollicite l'honneur d'échanger ses travaux avec ceux de la Société des Antiquaires de France, qu'il doit lui être permis de se renfermer dans un cercle trop étroit et de montrer une modestie exagérée.

» Quant au danger qu'on voudrait faire résulter pour la Société de ce qu'un sujet mis au concours n'aurait pas été traité ou le serait d'une manière insuffisante, votre Commission ne s'en est point émue. Ce danger est commun à toutes les Sociétés où le concours est admis, et rien n'indique qu'il en ait jamais compromis l'existence. Tout porte à croire au contraire que, malgré ces échecs possibles et accidentels, le concours est toujours un des stimulants les plus propres à faire vivre et prospérer une Société, en soutenant son moral et en dirigeant tous ses efforts vers un but unique et difficile à saisir.

» J'arrive à la proposition de M. J. Greslou tendant à la création de jetons de Commissions et je me hâte de dire que la Commission a été unanime pour en reconnaître la convenance et l'utilité. Elle a même été plus loin que M. Greslou, et elle vous propose non-seulement de créer des jetons de Commissions, mais encore de généraliser la mesure en créant des jetons de présence pour les séances mensuelles de la Société.

« Quelques mots suffiront du reste pour vous faire apprécier l'opportunité et même l'urgence de cette mesure.

« Il arrive souvent que les membres composant les Commissions d'études et d'explorations sont obligés de se déplacer pour élucider les questions soulevées au sein de la Société. Ces déplacements et ces excursions sont même indispensables pour une Société archéologique qui ne peut se rendre un compte exact de

ses richesses qu'en se transportant sur les lieux où la nature et le temps les ont créées et d'où il est presque toujours impossible de les détacher, sans leur enlever leur prestige et leur intérêt. Or que peut offrir une Société à ces explorateurs aussi zélés que désintéressés, si ce n'est un remerciement consistant en un jeton d'argent, lequel représente non une rémunération pécuniaire qui serait blessante et refusée, mais une sorte d'indemnité pour frais de déplacement. A l'égard des jetons de présence qui seraient accordés, tant aux membres des Commissions permanentes ou accidentelles lors de chaque réunion qu'aux membres qui auraient assisté aux séances mensuelles de la Société, votre Commission a pensé qu'ils auraient pour heureux résultat d'exciter le zèle des sociétaires, de rendre les réunions plus nombreuses et par suite de leur donner plus d'importance et d'intérêt. Enfin l'échange des jetons de bronze avec ceux d'argent dans la proportion de 10 contre 1, comme aussi l'admission des jetons d'argent en paiement de tout ou partie des cotisations annuelles, ont paru découler naturellement de la proposition dont ils sont le complément.

» Il me reste à vous entretenir de la question d'argent, question commune aux deux propositions et qui, bien que venant la dernière, doit dominer toute la discussion.

» Par bonheur, cette question, qui a vivement préoccupé votre Commission n'est pas aussi effrayants qu'on pourrait le penser. Il résulte de calculs approximatifs, qu'on peut croire assez près de la vérité, que la dépense à laquelle donnerait lieu la création de médailles et de jetons serait d'environ 1,000 francs, somme qui n'excéderait pas les ressources ordinaires de la Société et qui passerait même presque inaperçue si elle était répartie en deux annuités.

» Les renseignements fournis par M. le Directeur de la Monnaie à Paris permettent en effet de se faire une idée assez exacte de l'importance de la dépense. Le coin des médailles, pour un module de 50 millimètres, coûterait 120 francs et chaque médaille reviendrait, sans la gravure, en or à 140 fr. environ, en argent à 17 fr. 50 cent. et en bronze à 3 fr. Quant aux jetons dont le coin coûterait 100 fr., chaque exemplaire, d'un module de 25 millimètres, reviendrait, savoir :

En argent et de forme ronde, à 3 fr. 50;

— à pans coupés, à 3 fr. 60;

En bronze et de forme ronde, à 0 fr. 40;

» — a pans coupés, à 0 fr. 50.

» Toutes facilités seraient d'ailleurs accordées pour la fabrication des médailles et des jetons, laquelle pourrait n'avoir lieu qu'au fur et à mesure des besoins de la Société.

» Il semble inutile d'entrer ici dans de plus longs détails. Si vous adoptez le principe de la création, une Commission spéciale devra être chargée de vous proposer des modèles définitifs et d'en surveiller ensuite l'exécution.

» En conséquence, je viens, au nom de vos deux Commissions réunies, vous proposer l'acceptation des résolutions suivantes :

« Art. 1er. Sur la proposition du Bureau ou d'un de ses membres, la Société archéologique d'Eure-et-Loir pourra, quand elle le jugera utile et convenable, ouvrir un concours sur une question ou sur un sujet *déterminés*, concours auquel seront admises les personnes étrangères à la Société.

« Art. 2. Les prix à décerner, par suite de la décision d'un jury spécial nommé par la Société, consisteront en médailles d'or ou d'argent avec une ou plusieurs mentions honorables.

« Art. 3. La Société fera frapper, *outre des médailles pour prix*, des jetons d'argent et de bronze, lesquels seront donnés savoir : ceux en argent aux membres des Commissions dites de déplacement, et ceux en bronze soit aux membres des Commissions permanentes ou accidentelles, lors de chaque réunion, soit aux membres qui assisteront aux séances mensuelles de la Société.

« Art. 4. Les jetons de présence accordés aux membres de la Société pourront être reçus en paiement de tout ou partie des cotisations annuelles, à raison de 3 fr. par jeton d'argent et de 30 cent. par jeton de bronze. Ces derniers pourront aussi être échangés contre des jetons en argent, dans la proportion de 10 contre 1. »

La discussion est ouverte sur la proposition de M. Person tendante à établir des médailles pour récompenser l'auteur ou les auteurs des meilleurs mémoires produits sur un sujet mis au concours par la Société.

L'article 1<sup>er</sup> du rapport de la Commission donne lieu à diverses observations. — On fait remarquer qu'il serait dangereux de donner le droit à chaque membre isolé de la Société de venir faire une proposition de concours; ces propositions pourraient se renouveler à chaque séance. L'assemblée adopte donc cet amendement : *Sur la proposition du Bureau tout entier ou de six membres de la Société...* — Un membre demande que les sociétaires soient exclus du concours; on fait observer que ce serait exclure précisément ceux qui sont à même de concourir : l'amendement est rejeté et l'assemblée désire qu'au contraire il soit bien entendu que les membres de la Société seront appelés au concours. — Un autre membre reprend la seconde partie de la proposition de M. Person écartée par la Commission et demande que la Société décerne des médailles, non pas pour un sujet mis au concours, mais pour tout travail produit librement et offert à la Société. A cette demande, on objecte les difficultés d'appréciation et les froissements qui pourraient résulter. L'amendement est rejeté et l'article 1<sup>er</sup> est adopté sous cette nouvelle forme :

« Sur la proposition du Bureau tout entier ou de six membres  
» sociétaires, la Société archéologique d'Eure-et-Loir pourra,  
» quand elle le jugera utile et convenable, ouvrir un concours  
» sur une question ou sur un sujet déterminés par la proposition  
» même, concours auquel seront admises, avec les membres  
» de la Société, les personnes étrangères. »

Sur la proposition d'un membre, un article réglementaire est adopté en cette forme :

« Article 2. La question, mise à l'ordre du jour, sera renvoyée  
» à une Commission de cinq membres nommés spécialement. »

Enfin l'article 2 de la Commission, qui devient l'article 3, est adopté sans opposition.

L'assemblée consultée décide que l'heure est trop avancée pour passer à la discussion de la proposition de M. Greslon et en renvoie l'examen à la séance du mois de juin.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

*Membres titulaires :*

MM. MONTÉAGE (Jules), à Chartres.

CAYÉ D'HAUDICOURT (Hermès), maire de Tartigny (Oise).

ROSSEAU, vérificateur-adjoint des poids et mesures, à Chartres.

CHAPELAIN (Alfred), architecte, à Paris.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Robert de Gallardon. (Don de M. Garnier.) — *Impr.*

Mémoires de la Commission historique du Cher, 1er volume, 1<sup>re</sup> partie. (Envoi de la Commission.) — *Impr.*

Annuaire de l'Institut des provinces, 1860. (Don de M. de Caumont.) — *Impr.*

Mémoire de la Société académique du département de l'Oise, t. IV. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Répertoire archéologique de l'Anjou, avril et mai 1860. (Envoi de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.) — *Impr.*

Revue des beaux arts et des cours publics, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> livraisons. (Envoi du Comité central des artistes.) — *Impr.*

Les Beaux-Arts, revue nouvelle, 1<sup>re</sup> livraison (Don de M. le marquis de Laqueuille.) — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1<sup>er</sup> trimestre de 1860. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

--

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MAI 1860.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

La séance est ouverte à une heure, dans la grande salle des délibérations du Conseil municipal, mise à la disposition de l'assemblée par M. le Maire de Chartres. Un grand nombre de membres assistent à cette réunion, à laquelle se sont également rendues plusieurs personnes étrangères à la Société.

M. le Président fait d'abord le compte-rendu habituel des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Diversité.....

MESSIEURS,

« L'ennui naquit, dit-on, de l'uniformité : l'esprit s'émousse à toujours suivre le même sillon, il se retrempe et s'aiguise à varier ses cultures ; et si le laboureur aime à semer dans le champ de l'intelligence les germes de sa pensée, de son savoir, de son talent, à porter sur le terrain de sa prédilection l'ardeur de ses études et le choix de ses goûts, la récolte du jour rentrée, il cherche aussi, dans la variété du loisir, un délassement utile et une force nouvelle. L'homme de lettres se fait artiste et l'artiste littéraire ; le savant ferme son école et redevient parfois même écolier ; le soldat dicte ses commentaires ; le poète, avec Horace, va chercher la solitude de Tibur ou les délices de Tarente :

» ..... *Mihi jam non regia Roma,  
Sed vacuum Tibur placet, aut imbellis Tarentum,* »

» Tous se reposant, celui-ci d'une œuvre par un acte différent de l'imagination, celui-là par une simple distraction des sens, cet autre par un oubli ou un sommeil réparateur, et chacun devient plus fort et meilleur à changer ainsi de but ou de lieu.

» Privilège heureux des aptitudes et des actes de l'esprit : l'espace ouvert, le travail libre, le changement nécessaire ! Bien différent est l'ouvrier de la main, de la manufacture, qui gagne par la patience du labeur le salaire du jour, et, devenu habile à façonner certaine pièce, usera sa vie à produire la même pièce, classé dans ce que l'économie industrielle appelle la division du travail, et passé homme-outil, homme-machine, par la force de l'habitude et de l'uniformité, s'il n'a pas su, lui aussi, s'élever, par le sens intellectuel, au-dessus de la pratique de l'état et se créer les doux loisirs de la pensée après l'œuvre des doigts.

» Si la variété détend et délasse le ressort chez l'individu, elle attire et plaît surtout dans la collection qui écoute plus qu'elle n'écrit, et s'intéresse d'autant plus volontiers aux bons

recits et aux belles choses que l'auteur a mieux su lui en parer la forme et reponveler le fond.

» Votre Société l'a ainsi compris. Messieurs; elle a cherché l'activité productive dans la diversité, et tout titre de bon aloi, qu'il soit de frappe archeologique, littéraire, scientifique, artistique, sans distinction d'origine, vous l'accueillez comme monnaie ayant cours et toujours gracieusement encaissée.

» Votre fonds principal, ce sont et ce sera toujours vos Mémoires: c'est par là qu'une Société se manifeste et se juge: c'est le signe monétaire de sa valeur scientifique, j'allais dire son école.

» Le deuxième volume est aujourd'hui rempli; j'y reviendrai dans la suite de cet exposé, l'intérêt du sujet justifiera l'examen particulier et, au besoin, servira d'excuse à l'examineur: laissez-moi d'abord vous rappeler les propositions récemment admises pour étendre votre action et plus amplement définir vos attributions générales.

» Des choses du même domaine qui se passent autour de vous, des actes des Sociétés alliées, des œuvres, encore, de l'esprit ou de l'art produites en dehors de l'association, vous avez voulu suivre le courant extérieur, et, dans cette recherche, vous avez nommé des rapporteurs et reçu aussi des rapports qui, préparés en toute liberté et autorité d'appréciation d'auteurs, vous ont, les uns, appris quelque chose que vous ne saviez peut-être pas encore, les autres, mieux fait connaître ce que vous saviez déjà, plusieurs, mis en communication avec le mouvement des idées, et tous donné un attrait heureux à vos séances.

» Plus près de vous, et sur votre terrain propre, des faits locaux se révèlent, des découvertes se produisent, là un document inédit, ici une villa oubliée, des médailles, ailleurs, au type connu, au lieu nouveau, bien de petites pierres isolées dont la réunion aide à former l'édifice; de tout cela, vous avez composé votre chronique qui est la conversation libre, la causerie même, un peu de tout et de quelque chose encore, qui amasse les matériaux et livre le tas au plus habile ou plus entreprenant.

» L'espace, aujourd'hui, s'ouvre largement tracé; le programme généralise, comme il convient aux aptitudes intellectuelles, encadre plus qu'il n'enferme: de tout un peu, de tout

le plus possible ! Au terme de notre quatrième année scientifique, littéraire, artistique, devant le public d'élite qui a bien voulu venir à notre séance solennelle, jetons, Messieurs, selon l'usage, un coup-d'œil en arrière, et portons aussi un regard rapide en avant.

» Parallèlement aux Mémoires, et sous les auspices de la Société, marchent deux documents, l'un terminé, l'autre en cours ; je veux parler du *Dictionnaire historique* et de la *Statistique archéologique du département*.

» Le Ministère de l'Instruction publique a entrepris, pour l'archéologie générale de la France, de vastes publications où viennent s'inscrire tous les noms de lieux, toutes les choses d'art ou d'ancienneté : il a demandé aux Sociétés scientifiques de concourir à élever l'œuvre en se partageant les matériaux.

» A prendre d'abord cette assise appelée dictionnaire, elle ne consiste rien moins qu'à relever, colliger et rechercher, jusqu'à leurs date et forme les plus anciennes, près de 8,000 noms de lieux chez nous, disséminés sur le terrain ou épars dans les cartulaires et terriers : classer seulement par ordre alphabétique, c'était déjà labeur de patience habile et de temps ; retrouver, suivre, traduire dans les textes l'origine et la succession des noms, ce devenait, en outre, œuvre de paléographie et d'érudition à faire la tâche d'un bénédictin.

» Le Dictionnaire est terminé ; bientôt sorti des presses de l'Imprimerie impériale, il servira de spécimen ministériel, à l'honneur de son savant rédacteur et à son double mérite de faire bien et d'arriver le premier.

» La statistique départementale, l'une des tributaires du répertoire général, est seulement commencée, rejeton naissant de la famille archéologique auquel il est trop tôt peut-être de demander son âge, mais qui gagnera à vieillir, comme les catalogues, les inventaires ou les registres devenus avec les années des polyptiques, des cartulaires : on jette au feu l'almanach de l'an dernier ; on paie très-cher souvent celui du siècle précédent.

» Les statistiques locales ont cet autre avantage de conserver, du moins dans la mémoire, ce que le temps détruit ; quelques-uns de nous ont vu encore le vieux château des comtes de Chartres, la tour du Roi, comme on l'appelait aussi, la plupart ne connaissent que le fait simple de son existence, dont le lieu

n'a gardé aucune trace, et le dessin n'a pas même conservé la figure.

» Ainsi tombe pierre à pierre l'édifice du vieux temps, ruine d'abord et bientôt oublié; ainsi s'effacent l'époque, la génération, la forme, dans l'ordre matériel, aujourd'hui œuvre vive, demain poussière, et sous la main qui le mène, le monde refait toujours nouveau.

» Mais l'homme, dans son intelligence, ne meurt pas tout entier; sa pensée écrite reste, et les révolutions des siècles et des hommes n'ont pas si bien pu l'effacer qu'elles n'aient laissé passer, à travers leurs ténèbres et leurs décombres, les lumières et les monuments de l'antiquité.

» Sans prétendre assurément à la saveur antique, notre livre, quand nous serons devenus des ancêtres, sera feuilleté peut-être un jour avec quelque raison de cet intérêt de curiosité que l'on met aujourd'hui à fouiller ces inventaires du Moyen-Age, descriptions minutieuses faisant si bien connaître ou le trésor de Charles V, de son frère le duc d'Anjou, de Charles VI, du duc de Normandie, ou la riche bibliothèque des ducs de Bourgogne et du duc d'Orléans.

» Vous parler de vieux livres et de vieilles choses, Messieurs, le sujet m'y ramène souvent; le naturel, un instant mis dehors, revient vite au logis; aujourd'hui pourtant, j'ai à vous faire entendre un autre langage, harmonieux à l'oreille, doux au cœur.

» Sous le titre modeste de *Brins d'herbes*, un charmant esprit a laissé courir sa pensée sur les fleurs de la poésie. Son vers souple et alerte plait, son sujet vif et gracieux attire, son humeur douce et délicate attache; on épuise le livre avant de le quitter, on y revient après l'avoir lu: charme heureux de la muse, fille aînée de l'imagination créatrice, toujours jeune et toujours aimée!

» Elle se souvient d'ailleurs qu'elle a eu des amis sur la terre chartraine, qui se nommaient Desportes, Regnier, le tragique Rotrou que Corneille appelait son père, Colin d'Harleville le facile causeur, et, de notre temps encore, elle en compte quelques autres, fidèles à son culte, inspirés à ses chants, du grave au doux, du plaisant au sévère, habiles à la parure de la forme, nouvel attrait à la variété du fond.

• On ne fait plus de vers aujourd'hui, disent les censeurs

moroses; le positivisme de l'époque a tué les poètes; il veut des hommes pratiques et non des rêveurs: rêveries de la pensée libre, harmonies du rythme dont s'accompagne si bien le style, beau langage illustré par tant de beaux vers, venez ici souvent; l'antiquaire le plus ardu se laissera prendre à vos chants, et voudra les entendre encore, comme on entend toujours, sans se lasser, les dérivés féconds du bon et du beau.

» Au cours de ces distractions charmantes qui m'entraîneraient aisément à la dérive, si je ne consultais que mon plaisir et le vôtre, la raison du sujet me retient et me ramène à ses attributions plus intimes et plus graves, je veux dire à nos Mémoires, l'œuvre capitale de la Société: relisons-les ensemble; nos invités, peut-être, nous trouveront un peu enclins aux longs discours d'un auteur parlant de soi; leur courtoisie, du moins, nous vaudra, jusqu'à la fin, leur attention.

» Prenons les hommes avant les choses, l'histoire des faits avant l'histoire de l'art; celle-là porte avec elle ses enseignements: j'en veux pour preuve la vie aventureuse et la fin misérable de ce vidame de Chartres, Jean de Ferrières, dont la notice biographique forme une bonne page de notre livre.

» Seigneur et huguenot, l'une des têtes du parti, il se jette avec ardeur dans les guerres de religion où il perd jusqu'au sentiment de son pays, devient traître et cesse d'être Français, livrant le Havre aux Anglais; rentré en France, il s'enferme dans son château de Confolens en Angoumois et y soutient un siège contre l'armée royale; les temps n'étaient plus où un baron du Puiset tenait tête au roi Louis-le-Gros, et traitait presque, d'égal à égal, de sa soumission; réduit à se rendre aux troupes royales, Jean de Ferrières, le puissant vidame, va mourir aux galères; ainsi, ajoute son biographe, la roche Tarpéienne est proche du Capitole.

» C'étaient aussi de puissants sires que ces seigneurs de Gallardon que nous fait connaître l'histoire de leur forteresse depuis Geoffroy de Châteaudun qui reconstruit le château vers 1020, au grand déplaisir de Fulbert, ainsi que le témoigne une lettre du saint évêque au roi Robert et à la reine Constance, jusqu'à l'époque où la vieille tour, reprise sur les Anglais et démantelée en 1421, n'a conservé debout qu'un quartier surplombant la base, de forme aussi pittoresque que de souvenir imposant. Gallardon a compté depuis, parmi ses seigneurs, Jeanne d'Evreux

et son neveu Louis, comte d'Etampes, les ducs d'Alençon, comtes du Perche, le chancelier de France, Philippe Hurault de Cheverny, le surintendant Claude Bullion, et enfin les descendants du cométable d'Albert de Luynes, qui le possèdent encore aujourd'hui.

» Gallardon, heureusement sortie des ruines et de l'obscurité de son passé, marque une ère nouvelle de revue historique dans laquelle viendront s'encadrer successivement les villes et leur état civil, politique, artistique.

» Non moins par goût que par destination, la Société conserve le monument et, avec lui ou sans lui, le souvenir; et quand l'oubli, qui vient si vite après la chute, allait bientôt tout effacer, ruine et renom, remercions ces habiles et zélés restituteurs de nos monuments anciens qui ont sauvé au moins la mémoire.

» Déjà d'excellentes notices vous avaient reproduit la châtelaine de Rabétan et l'abbaye de Saint-Santin de Chuisnes : la chapelle Notre-Dame de la Ronde, à son tour, est revenue au jour, historiquement parlant, car de son emplacement vous cherchiez vainement la place sur le coteau de Cocherelle, voisin de l'Eure et de Dreux, au bord du bois qui seul a retenu l'écho de son nom. Il y avait plus qu'une œuvre d'art dans ce petit monument, il gardait la signature d'un acte de foi, d'un vœu de captivité religieusement accompli après la délivrance. L'éminent chroniqueur Philippe de Comines s'était trouvé sur le chemin de l'amitié de ce rude compère dont ses Mémoires ont écrit l'histoire : les plus haut placés dans la familiarité de Louis XI tombaient bas devant sa haine : le favori évita la chute, mais, moins habile pendant la régence, lui aussi avait connu la gêne des cages de Loches et tâté des entraves qu'il appelle les *fillettes* du Roi : sorti heureusement de prison, Comines alla déposer ses chaînes et sa pieuse reconnaissance aux pieds de Notre-Dame de la Ronde. L'*ex-voto* du prisonnier, l'église relevée par les libéralités de Louis XI (1482), tout aurait péri dans la tourmente, si un heureux chercheur n'était venu, à propos, lire cette page déchirée du grand manuscrit du passé.

» Un autre lecteur de ce livre inépuisé a feuilleté le terrain même et écrit une bonne description de toutes les choses anciennes qu'une circonstance favorable lui a permis d'exhumer : le sol du vieux Chartres, superposition de tant d'époques, a

conservé des épaves contemporaines de beaucoup : poteries, médailles, objets d'art et d'utilité, cherchez dans les couches et vous trouverez un peu de tout. C'est ce qu'a fait, au déblai de la Butte, l'habile explorateur dont je cite la notice; Chartrain par circonstance, archéologue par goût, il a su rassembler des témoins authentiques et les faire parler chacun à son tour. Mes prédilections d'antiquaire ne vont pas jusqu'à regretter la vieille butte Sainte-Foy; le temps marche et ma raison le suit; mais, débris d'un grand âge, ce monticule de main d'homme tenait à l'histoire locale, et il est bon qu'il ait trouvé son historien.

» Chartres gaulois, romain ou moyen-âge, a-t-il, du plus au moins, étendu son enceinte urbaine ou suburbaine? Ville ou faubourg, la petite vallée des Vaux-Roux qu'est venue niveler la butte, comme fait un coin d'une fente, a dû, en tout état, s'annexer intimement à la cité principale : nul lieu ne s'est montré plus riche en débris antiques; c'est là qu'on a trouvé, avec d'autres, ces figurines de terre blanche au type de Vénus-Auadyomène, et les traces, aussi, du four de la fabrique : four et figures, les ouvriers, selon l'usage, les mettaient au ciment; une main intelligente a sauvé du marteau quelques éclats et, de ces fragments, un expert érudit a su recomposer un tout : la colonisation romaine par lui n'a pas seulement laissé à Chartres, en signe de son passage, des aqueducs et des murs, elle y a pour représentants des figurines et le lieu même de leur fabrication.

» Ce n'était pas assez de recueillir çà et là des épaves du tout, il importait de conserver le tout lui-même avec sa figure et ses rides du vieux temps, avant celle que lui a faite brusquement le rajeunissement révolutionnaire et que lui donnent chaque jour les embellissements nouveaux, il fallait un plan archéologique de la ville : cette œuvre considérable est aujourd'hui très-avancée : le plan de Chartres dessiné en 1750, c'est-à-dire restitué dans la partie scientifique, n'attend plus que le complément ou l'impression graphique. L'encouragement municipal n'a pas manqué à l'œuvre chartraine, et la Société est heureuse d'en remercier l'Administration.

» Si j'avais le temps de voyager à petites journées, je pourrais, Messieurs, vous ramener, non sans quelque intérêt, sur les excursions archéologiques de l'année et vous montrer nombreux les tumulus, villa, mosaïques, gisements monétaires et objets

antiques qu'elles ont remis au jour : pour ménager vos instants et ma revue, marchant plus vite, nous arriverons plus tôt.

» Laissez-moi pourtant vous montrer, avant de quitter cette partie du sujet, notre Beauce, d'apparence si fruste et si stérile en archéologie, comme un lieu d'exploration nouveau encore, quoique déjà connu de nos voisins d'Orléans : avant nous ils y ont fait les plus précieuses découvertes numismatiques; avec nous ils se sont rencontrés récemment non loin de Terminiers et de nos limites communes, *in terminis*, près d'un modeste hameau dont je rappelle le nom, Villours, parce qu'il s'est trouvé là une réunion curieuse de signes anciens : pierres détachées d'un groupe celtique, mosaïque dallant le sol du *balneum* d'une villa, galeries souterraines à l'usage possible de silos ou refuges, tablette de pierre timbrée du *labarum* chrétien; ces restes et cette relique, d'âge antérieur au VI<sup>e</sup> siècle, constituent par eux-mêmes un fait de succession remarquable : la notice orléanaise y rattache en outre cette tradition légendaire :

» A l'exemple récent de saint Germain d'Auxerre qui, seul et de sa parole, venait d'arrêter les Alains au seuil de l'Armorique, saint Lucain, l'un de ces généreux confesseurs de la Gaule encore romaine, accouru à la suite d'Attila pour conjurer l'ouragan hunnique et sauver Orléans de la foudre « du Roi des rois, » aurait trouvé le martyr dans sa glorieuse entreprise, tout à côté de Loigny (*Lucaniacum*), où s'est élevée depuis l'église consacrée à sa mémoire.

» La bibliographie n'est pas restée en arrière de l'archéologie plus spécialement monumentale : ce sont de riches monuments aussi que les livres racontant ce que les pierres se bornent à figurer.

» Quel infatigable narrateur que ce Guillaume Laisné dont un habile lecteur ou plutôt traducteur nous a continué les mémoires ! Tout lui est bon, chartes, chroniques, récits, écrits, faits personnels ou généraux, il prend, compile, rassemble; au hasard, au caprice du moment, il écrit douze gros volumes d'une main patiente et d'une écriture serrée plus semblable à des points qu'à des lettres : d'autres viendront après lui fouiller dans ces archives, chacun selon ses goûts : c'est la charité littéraire à sa plus haute expression.

» L'immutabilité du dogme n'a point si étroitement déterminé la forme liturgique qu'il n'y ait eu, à Rome et à Paris, ancien-

nement et plus tard, qu'un seul bréviaire, un seul missel orthodoxes : nourri de la liturgie de Mabillon et de l'orthodoxie de Bossuet, le bréviaire chartrain, sous la plume de son docte historiographe, se montre surtout gallican : je le soupçonnerais volontiers d'avoir passé par Port-Royal pour arriver, avec ces impressions de voyage, jusqu'à nous : à s'être trompé de route, si quelques-uns l'en accusent, il est sans doute permis de s'égarer en compagnie de Nicole et de Pascal.

» La Société, vous le voyez, Messieurs, par ces esquisses, a traité un peu de tout, excepté encore de l'instrument propre de la pensée, du langage, dont il me reste à sonder les origines, avec l'érudit philologue qui m'amène sur ce terrain tout empreint à ses yeux des étymologies radicales.

» Les langues et les peuples, partis d'un point commun, ont gardé, à travers le temps et les nations diverses, quelque chose de leur nationalité primitive : en France, par exemple, pays de l'unité monarchique où il n'y a aujourd'hui que des Français, cherchez sous l'enveloppe d'apparence untype et vous trouverez encore du Gaulois et du Frank, le représentant de l'esprit et celui de la force : pourquoi, si la persistance suit dans les races, ne se conserverait-elle pas aussi dans les dialectes propres ou les racines du langage ? Et si vous étendez, de proche en proche, ces inductions philologiques, pourquoi encore, chez les descendants d'une même famille primitive, ne saisiriez-vous pas comme un vague souvenir de la langue-mère ?

» Le peuple qui a le mieux gardé la figure ou le type de race paraît aussi (je lis toujours le mémoire) le plus probable gardien de la tradition du langage ; c'est le Kimri de notre Armorique et son frère le Gaël de la Bretagne voisine.

» Les études linguistiques, aujourd'hui, poursuivent sans doute plus sûrement, à l'aide des idiômes hindous, le radical de la langue primitive parlée par la grande famille asiatique avant sa dispersion vers l'Occident ; mais celui qui a vu de près le Breton-Celtique fixe dans son galbe de race, fidèle à sa tradition, qui a entendu et compris son langage tel aujourd'hui qu'aux temps druidiques, qui, l'imagination séduite par cette stabilité du rameau, va jusqu'à refaire sur son type le tronc commun, celui-là, s'il n'est pas dans le vrai absolu, à supposer que le vrai de la question se trouve, poursuit du moins le vraisemblable ingénieux. l'explication possible à défaut de la démonstration rigoureuse.

« Nous vivons surtout de souvenirs, Messieurs, et qui aime à raconter s'expose aisément à se répéter : dussè-je prêter au reproche, laissez-moi vous redire encore que si vous avez commencé une bonne chose par votre Exposition de 1858, vous avez à la compléter utilement par ce que j'appellerai l'explication du livret.

« A la curiosité de l'œil, ajoutez l'éducation de l'esprit et, sous le mirage d'aspirations nouvelles, l'art s'empare de la collection, la vie anime la figure, l'enveloppe plastique sent le souffle intérieur, le génie, en un mot, se révèle : car il y a du génie à faire transparaître la pensée sous l'œuvre des doigts. Ces hautes attributions de la peinture, de la statuaire, des divers temps, des écoles variées, chacun les perçoit sans doute, d'instinct ou de sentiment, tous les comprendront mieux s'ils y sont plus sûrement aidés.

« Et ces mille objets d'art, de curiosité, de futilité même, dont vous avez encore composé tout un musée, grandissent en valeur et estime s'ils trouvent un expert qui vous enseigne leur âge, leur raison, leur espèce, ou sache seulement vous dire qui les a faits ou qui les a portés : l'instrument muet bien expliqué devient parlant et la matière inerte participe au mouvement.

« Déjà de bonnes notices ont commencé l'œuvre du compte-rendu : je suis heureux d'en remercier ici les auteurs et je m'appuie de leur concours acquis pour appeler plus vivement celui des continuateurs.

« Les arts, les lettres, l'histoire, la science se touchent et s'enchaînent : qui a goûté du fruit de l'arbre voudra en faire sa nourriture : c'est le propre aussi des appétits délicats de chercher le nombre et la variété des saveurs. ai-je dit en commençant, redirai-je en terminant la revue rétrospective de nos travaux, de nos études et de nos délassements.

« L'année aura été bonne, non pas seulement pour notre Société, mais autour d'elle : de tous les points de l'intelligence, aujourd'hui, les esprits tendent à se tremper aux connaissances humaines; je n'en veux pour témoins ou indices locaux que ce courant progressif, cet entraînement commun auquel nous assistons : ici, inconnu lui-même et pour ainsi dire perdu, presque sans boussole, au milieu de l'espace, un modeste médecin de nos campagnes découvre le chemin d'un corpuscule planétaire voisin du soleil, venant ainsi confirmer la prévision mathématique et

démontrer, une fois de plus, qu'une branche particulière de science pousse aisément sur la tige d'une autre science; là un cours public s'ouvre, où l'étude première des causes prépare et l'enseignement des procédés assure l'expérience dans une spécialité pratique et un ordre restreint d'aptitudes : les écoliers arrivent en foule, curieux d'entendre et d'apprendre, ouvriers au début et bientôt passés maîtres ès œuvres de jardinage.

» Il n'est pas jusqu'à ce cortège historique personnifiant un grand fait chartrain et le souvenir du « bon Roi », qui n'ait aussi sa raison intelligente à côté du but bienfaisant : c'est de l'histoire en action; sous la forme amusante cherchez l'intention utile : la charité, d'abord, toujours bonne à prendre, la mémoire du passé, souvent douce à garder.

» Semez : il poussera certainement quelque chose et, si vous prenez soin d'arracher à temps la mauvaise herbe, la récolte sera bonne; cultivez non pas uniquement pour vos satisfactions propres, mais pour celles aussi du plus grand nombre. L'homme a été créé pour le travail, qu'il fasse sa tâche personnelle : prédestiné à vivre en société, chacun doit encore mettre la main à l'œuvre collective; libre sous le suprême arbitre, fini seulement devant l'infini, l'homme est parce qu'il pense : la loi de son essence l'oblige et le mène; à lui l'œuvre inspirée du souffle créateur, la production conséquente du soi intellectuel, car, suivant l'image du poète, il lui a été ordonné de regarder en haut vers les espaces de la pensée féconde.... *erectos.... tollere vultus!* »

Ce compte-rendu, qui prouve les progrès toujours croissants de la Société archéologique d' Eure-et-Loir, a été plusieurs fois chaleureusement applaudi.

On passe ensuite aux lectures arrêtées pour cette séance.

*Biographie de Louis Licherie*, peintre d'histoire, par M. Em. Bellier de la Chavignerie. — Renvoi à la Commission de publication.

*Les deux Cygnes*, poésie, par M. Met-Gaubert.

#### LES DEUX CYGNES.

C'est donc toi qui remplis les âmes d'allégresse,  
Sœur de la Pitié,  
Divine Amitié  
Par ta douce tendresse.

Ainsi l'on peut voir autrefois ,  
    Au fond des bois ,  
Sur un immense lac à l'eau toujours tranquille  
    Deux cygnes chercher un asile  
Le même nid tous deux les contenait ;  
    La même eau les désalterait ;  
Ils mettaient en commun et la joie et les peines ,  
Et lorsque les Autans retenaient leurs haleines ,  
Souvent on les voyait , au souffle des zéphirs ,  
    Déployer leurs ailes brillantes ,  
Naviguer de concert sur les eaux transparentes .  
    Tels étaient leurs plaisirs .

Il n'est pas de mer sans orage .  
Un jour l'un de ces deux amis ,  
Jouant sur les bords du rivage ,  
Dans des rets perfides fut pris .  
Son Pylade frémit , accourt , à cette vue ,  
Et tente en vain de le débarrasser ;  
De nœuds serrés la corde était pourvue ,  
Le cygne ne put la briser .  
Alors , en sa douleur amère ,  
Dans le nid , il se cache , il s'afflige , il gémit ,  
L'infortuné se désespère ,  
Pendant le jour , pendant la nuit .  
    Toujours inconsolable ,  
Il pleure son ami d'une voix lamentable ;  
Il visite les lieux que chérissait l'absent ,  
Et l'onde dans laquelle il se baignait souvent ,  
Et la rive où tous deux s'étaient joués ensemble  
Ces tristes souvenirs redoublent ses regrets :  
    Dans sa douleur , il lui semble  
Revoir encor son ami dans les rets .  
    Un jour , qu'à son ordinaire ,  
Il nage , en traversant les eaux ,  
    Vers les fatals roseaux  
Qui virent commencer sa cruelle misère  
    Soudain ,  
Il aperçoit , dans le lointain ,  
    Planant sur la forêt altière  
Son compagnon sorti de la volière  
    On l'avait renfermé ,  
    Loin du cygne bien-aimé ,  
De l'oiseleur la barbare prudence ,  
Il avait prodigué ses généreux efforts  
    Pour retrouver l'objet de ses transports ,

Et de son maître enfin trompé la vigilance,  
Le cygne hésite, il redoute une erreur,  
Il balance encore  
Et n'ose ouvrir son âme à la joie, au bonheur;  
Il s'arrête.... il a vu le cygne qu'il adore  
Et bientôt son ami se trouve à ses côtés....  
Tous deux sont enivrés  
D'une pure allégresse,  
En retrouvant enfin leur mutuelle tendresse;  
Et l'un l'autre joyeux  
Se caressent alors de leurs bees amoureux.

*Notice sur l'église Saint-Lubin de Châteaudun*, par M. Luc.  
Merlet. — Renvoi à la Commission de publication.  
*Souvenirs de Clisson*, poésie, par M. Joliet.

CLISSON.

Au parc de la Varenne, près des ruines du château  
de Clisson.

Sombre castel, sur ta couronne  
Le temps qui sème et qui moissonne  
A promené sa grande faux.  
De tes vieilles tours féodales,  
Le lierre escaladant les cimes triomphales  
S'accroche aux pierres des créneaux :  
Le nid de Paigle sert de retraite aux moineaux.  
Des chants d'amour, de guerre et de chevalerie  
Plus ne retentit le vallon.  
Reine du siècle l'industrie  
A posé ses moulins au pied du fier donjon.  
Filer la laine ou le coton  
N'est pas un métier moins honnête  
Que de s'en aller en conquête.  
Qu'on s'appelle César, Alexandre ou Clisson  
Je ne vois d'autre différence  
Entre voler et conquérir,  
Que de s'exposer à mourir  
Par le sabre ou par la potence.

Sous la masse d'armes des preux,  
Sous les balles des blancs, sous les canons des bleus,  
Trop de sang tacha ces murailles.  
Je préfère au récit de ces mille batailles

Ce parc hospitalier, sa légende d'amour  
Aussi fraîche qu'au premier jour.  
Là, sur tant des souvenirs plus ou moins authentiques,  
Sous ces rochers moussus, Héloïse rêvait.  
Je crois à ce récit, et narguant les critiques  
Je tiens pour vérité la fable qui me plaît.

S'il fallait feuille à feuille arracher à l'histoire  
Ses vieilles erreurs,  
Combien resterait-il à l'arbre de mémoire  
Et d'ombre et de fleurs?

Héloïse, Abailard, quelle est encor l'image,  
Le doux souvenir  
Qu'évoquent vos deux noms répétés d'âge en âge,  
Sans se désunir?

Est-ce le grand docteur redouté de l'Eglise  
Et de saint Bernard,  
Flambeau d'un siècle? non... c'est l'amant d'Héloïse,  
C'est Pierre Abailard.

A travers les abus de la dialectique  
Son obscur fatras,  
Syllogisme, dilemme, et rouille scholastique,  
Dans ces grands débats,

Après mille ans passés dans la paix du silence,  
C'était le duel  
De l'esprit d'examen, de l'esprit de croyance,  
Procès solennel!

Qu'avant le temps voyaient recommencer nos pères,  
Lorsque de la foi  
Il prit, avec respect scrutant les saints mystères,  
La raison pour loi.

Pourtant au grand docteur on ne penserait guère,  
Quelques érudits  
Seuls viendraient remuer sous leur docte poussière  
Ses pesants écrits :

Une femme a doré d'un rayon de lumière  
Son nom qui sous l'oubli dormirait enfermé  
Trois mots sont leur histoire entière  
Ils ont aimé

Tout change sur la terre et tout s'y renouvelle,  
Tout, excepté le cœur humain.  
Ainsi que la nature il est l'œuvre immortelle  
De l'architecte souverain.

La Sèvre, en murmurant sous cette ombre éternelle,  
S'enfuit comme autrefois dans ces prés toujours verts ;  
Le cor des chevaliers se tait dans la tourelle :  
Du rossignol toujours on entend les concerts.

*Biographie de Claude Rabet*, poète chartrain, par M. de Lépinois. — Renvoi à la Commission de publication.

*Supplique en faveur d'un instituteur*, poésie, par M. Ern. de Chabot.

*A Monsieur Denain, Inspecteur de l'Académie.*

### SUPPLIQUE

POUR LE MAÎTRE D'ÉCOLE DE SAINT-BOMER.

J'habite au fond du Perche un tout petit village,  
Obscurément perdu dans des flots de feuillage,  
Saint-Bomer est son nom. — Si bas est le clocher  
Que l'oiseau voyageur n'ose pas s'y percher !  
Mais à l'heure où revient le doux mois de Marie  
Chaque pauvre mesure est charmante et fleurie ;  
Dans le pommier du seuil niche le gai pinsou  
Et le rouet murmure au fond de la maison.  
Parmi tous ces taudis que mai remet en fête  
Un seul, à mon avis, — l'avoueraï-je ? — a l'air bête :  
C'est la maison d'école.... un de ces monuments....  
Au rabais.... comme en font tous nos gouvernements....  
— Une grande maison — blanche, — aux fenêtres grises, —  
Aux platras délabrés : — du socle jusqu'aux frises,  
Tout y dort ; et c'est là, sous ce toit de Pennui,  
Que vit le bon vieillard qui m'occupe aujourd'hui.

Ce n'est pas un savant que mon pauvre bonhomme !  
Mais il en sait assez ; — il sait comment se nomment  
Monsieur le Sous-Préfet et monsieur l'Inspecteur ;  
De sonner l'Angelus il a bonne mémoire ;  
Et le dimanche assis dans sa chape de moire  
Il dort, *les yeux ouverts*, au sermon du Pasteur ;  
Il a le nez pointu, l'œil triste, et pas de ventre :  
Ne se grise jamais, — jamais ! quoiqu'il soit chantre !

Il est instituteur, greffier et sacristain :  
Il met, à certain jour, assez bien l'orthographe,  
Et des autorités déchiffre le paraphe,  
Ce qui me fait penser qu'il sait le chaldéen.

Il cache maints talents sous un modeste voile :  
Autrefois dans sa classe il faisait de la toile :  
Il pèse habilement le tabac des fumeurs ;  
Il fait un peu de tout... et de mille autres choses ;  
Enseigne le plain-chant, écussonne les roses  
Et dans son jardinet fait pousser des primeurs.

N'allez pas lui parler, pour Dieu ! de botanique,  
De grammaire, ou d'histoire et surtout de logique :  
Il est bien trop sensé pour savoir tout cela !  
Que voulez-vous de plus, pourvu qu'il les enseigne ?  
Plus d'un ne fait pas mieux qui pourtant le dédaigne !  
Je sais de grands savants de cette force-là !

Ce n'est pas un aiglon de la nouvelle école :  
Il n'a jamais suivi, lui, de cours agricole ;  
Il croit que le bon Dieu fait seul pousser le blé.  
Il ne sait pas tailler ses pêchers en palmettes ;  
Ni lire Rabelais... même avec des lunettes...  
Aussi par nul remords il n'a le cœur troublé.

Et pourtant, chose étrange, il est bon diplomate :  
Il sait sourire à temps et caresser la patte  
Du chat, du chien, du maître et surtout du fermier :  
Il sait calmer le vent et soutirer l'orage :  
Et depuis soixante ans qu'il habite au village,  
Sans s'en douter peut-être, il en est le premier !

Faut-il jeter un nom dans l'urne électorale,  
Toujours le nom choisi par sa main doctorale  
Sortira triomphant à l'unanimité <sup>1</sup>.  
Dès qu'il a dit un mot disparaît tout obstacle ;  
Et les plus forts esprits s'adressant à l'oracle,  
Lui concèdent le don d'infaillibilité.

Sous son bon vieux surtout de ratine aux plis amples  
Il pourrait aux roués donner de bons exemples  
Qui seraient de nos jours utilement suivis :  
Il sert *avec amour* toutes les dynasties.

<sup>1</sup> Historique.

Mais pour un triste exil dès qu'elles sont parties,  
Il sait oublier ceux qu'il a le mieux servis.

Oh ! c'est avec respect que de lui je m'approche :  
Quand je le vois, l'œil morne et la main à la poche,  
Ouvrant sa tabatière à nos gros laboureurs,  
Je me dis : « Ce vieillard eut ses grandes journées,  
» Il a sauvé l'état pendant quarante années ;  
» Il a défait des rois et fait des empereurs.

» Il se montra sans peur aux jours les plus sinistres ;  
» Il fit des députés sans nombre ; -- deux ministres <sup>1</sup>  
» L'ont appelé : « Mon cher » en lui serrant la main. »  
Il couvoyait alors la science et la gloire ;  
Mais il a fait cela, comme il fait de l'histoire,  
— Simplement — sans leur dire : « A moi pensez demain ! »

Aujourd'hui que la France, ardente à la bataille,  
Présente de nouveau son cœur à la mitraille  
Et couvre d'un sang pur ses lauriers triomphants,  
Doit-il être oublié de l'ingrate patrie  
Lui ! qui, dans le giron d'une femme chérie,  
A, malgré sa misère, élevé douze enfants.

Elever douze enfants ! quand on n'a rien sur terre  
Qu'un peu de mauvais pain et son amour de père !  
Pendant plus de vingt ans il n'a bu que de l'eau !  
Et si quelque douceur était par lui trouvée,  
Toujours il la gardait pour sa blonde couvée  
Priant Dieu de bénir son pauvre nid d'oiseau.

En ce temps pour lutter certe il eut l'âme forte :  
Mais, hélas, aujourd'hui la pauvre mère est morte ;  
Jour à jour chaque enfant au loin s'est envolé ;  
Aussi, comme Rachel, rien ne l'a consolé.  
Son regard est éteint, sa poitrine est sans force ;  
Cet arbre, au cœur brisé, ne vit que par l'écorce ;  
Son pied s'attarde au seuil où depuis quarante ans  
Il consacre sa vie aux tout<sup>s</sup> petits enfants :  
Il souffre ; il sent déjà sur ses mains décharnées  
S'étendre la douleur et le froid des années ;  
Sa vieillesse se heurte au solitaire ennui.  
Que va-t-il devenir ? Ayez pitié de lui.  
La course de ses jours est plus qu'aux trois-quarts faite ;  
Ne lui devez-vous pas une faible retraite

<sup>1</sup> Salvandy. — Subervic.

A ce vieillard, qui, probe et rempli de douceur,  
Vous donna sa jeunesse et le sang de son cœur?  
— Hélas, penser qu'après — (le cœur ému se serre!)  
Quarante ans de travail, quarante ans de misère,  
Cet homme que peut-être un jour tuera la faim,  
N'a pas même le droit de vous dire : « Du pain! »

— Oh! pitié! car, au lieu de tenir une plume,  
Au lieu d'user ses yeux sur quelque vieux volume,  
S'il eût bêché la terre et taillé le fagot,  
Il aurait aujourd'hui quelque petit magot  
Lentement amassé pour sa pâle vieillesse.  
Mais pendant que fuyaient les jours de ta jeunesse,  
Humble et doux campagnard, rien ne vint t'avertir  
Que des travaux d'esprit tout homme est le martyr,  
Et que cette science, hélas! que l'on l'envie,  
Est ingrate et rend pauvre et dévore la vie!.....

Par pitié, Monsieur l'Inspecteur,  
Pensez au vieil instituteur.

La séance est levée à trois heures.

---

SÉANCE DU 7 JUIN 1860.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président fait part à la Société de la perte douloureuse qu'elle a faite de deux de ses membres : MM. J. Cavé d'Haudicourt et Bricet.

Communication par M. Job d'un sceau trouvé dans les fosses du château de Châteauneuf et qu'il croit pouvoir attribuer à Charles de Valois (commencement du XIV<sup>e</sup> siècle). — Ce sceau, si toutefois c'est véritablement un sceau, remonte au plus aux dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle.

S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique écrit à la Société pour lui demander de vouloir bien coopérer à la publication

d'une *Description scientifique de la France*, dont il envoie le programme. — M. Lefèvre est prié de se charger de la statistique; M. Laugel, de la géologie; MM. l'abbé Daënen, Amy et Lefèvre fils, de la botanique; MM. Marchand et Salmon, de la zoologie et de l'anthropologie; enfin M. Maunoury, de la météorologie et du climat.

Lettre de M. E. de Lépinos demandant à la Société de vouloir bien se charger de la publication du *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Chartres*, ouvrage qu'il se propose d'éditer avec M. Merlet. — Cette demande est prise en considération et renvoyée à la Commission de publication.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de M. Greslou, relative à la distribution de jetons aux membres des Commissions de déplacement, proposition sur laquelle un rapport a été fait dans la dernière séance<sup>1</sup>. — M. Greslou déclare retirer sa proposition : M. Roux la reprend. Après diverses explications, des amendements faits à cette proposition sont successivement repoussés par l'assemblée et la proposition elle-même est rejetée.

Rapport de M. Person sur la publication d'un *Dictionnaire bibliographique orléanais* entrepris par la Société archéologique de l'Orléanais et sur la possibilité d'en commencer un pareil pour le département d'Eure-et-Loir. M. Person croit que c'est au Bureau qu'appartient le soin de formuler une proposition à ce sujet. — Ces conclusions sont adoptées.

Lecture d'un article de M. de Boisvillette sur une pancarte d'octroi de Châteaudun en 1733. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Chapelle Notre-Dame-de-la-Ronde, par M. Lefèvre. — Annuaire d'Eure-et-Loir pour 1860, par le même. (Dons de l'auteur.) — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts et des cours publics, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> livraisons. — *Impr.*

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 244.

Revue artistique et littéraire, 1<sup>re</sup> livraison. (Envoi du Comité central des artistes.) — *Impr.*

Répertoire archéologique de l'Anjou, juin 1860. (Envoi de la Société d'agriculture, sciences et arts de Maine-et-Loire.) — *Impr.*

Société des antiquaires de l'Ouest. — Séance publique du 10 mai 1860. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Académie de la Rochelle. Section de littérature. — Choix de pièces lues aux séances, n<sup>o</sup> 6. (Envoi de l'Académie.) — *Impr.*

Société littéraire de l'Orléanais, 4<sup>e</sup> bulletin. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Société littéraire et scientifique de Castres, 3<sup>e</sup> année. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Empreinte d'un sceau trouvé dans les fouilles du château de Châteauneuf. (Don de M. Job.) — *Plâtre.*

Matrice d'un sceau du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup> trouvé sur un chemin entre Léthuin et Gouillons. (Don de M. Sauton.) — *Cuivre.*

---

SÉANCE DU 5 JUILLET 1860.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Le Bureau propose de remettre la prochaine réunion mensuelle à la fin du mois d'août, pendant la session du Conseil général. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les moyens à employer pour reproduire par la gravure le plan de Chartres en 1750, dressé par les soins de la Société. — Deux traités sont en présence; l'un avec la maison Ebrard coûterait environ 800 fr., l'autre avec la maison Avril 1,200 fr. Un membre demande qu'on ne fasse pas de grisées, mais qu'on se contente de

<sup>1</sup> Ce sceau porte trois barres et un lambel à trois pendants. Il porte pour légende : S. Bertelmeij de Ban-e.

traits et de teintes pour distinguer les diverses parties, en un mot qu'on tâche d'obtenir quelque chose d'intermédiaire entre la gravure et la chromolithographie. Après plusieurs observations, cette proposition est rejetée. Sur la demande d'un autre membre, tendante à ce qu'il ne soit pris aucune résolution définitive avant qu'on ait eu de plus amples informations, l'assemblée décide qu'elle laisse au Bureau le soin de veiller au meilleur moyen d'exécution de la gravure. Elle met à sa disposition une somme de 800 fr. qui, avec les 300 fr. votés par le Conseil municipal, formeront 1,100 fr., dépense dans laquelle elle désire que se restreigne le Bureau.

Consultée ensuite sur la question de savoir si l'on doit tirer à un grand nombre ou à un petit nombre d'exemplaires, l'assemblée décide qu'on fera l'acquisition du type, ce qui permettra de régler le tirage d'après les besoins du moment.

Rapport de M. Paul Durand sur la proposition de publication d'un cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Chartres par MM. de Lépinos et Merlet

« On vous a communiqué dans votre dernière réunion, une lettre de M. de Lépinos, qui, après s'être assuré de la collaboration de notre zélé secrétaire, M. Merlet, propose à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, d'entreprendre à ses frais la publication du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*.

» Vous avez nommé une Commission, et vous l'avez chargée d'étudier cette importante affaire, d'examiner sérieusement ce projet, et, s'il y avait lieu de le mettre à exécution, de vous montrer par quels moyens on y parviendrait.

» A la suite de discussions fort prolongées et de débats fort animés, sur l'opportunité et l'utilité de ce travail, et aussi sur les moyens matériels pour le mettre sous presse, la Commission a émis, à l'unanimité, le désir de voir notre Société favoriser de tout son crédit cette grande entreprise.

» Je viens vous transmettre cet avis de la Commission et vous exposer brièvement les raisons qui ont fixé son opinion et déterminé son jugement.

» Commençons par examiner la question financière : l'argent est le nerf de la guerre, dit le proverbe ; en avons-nous assez pour entreprendre à nos dépens une guerre à l'ignorance ? Nos ressources sont-elles suffisantes pour nous faire espérer quel-

que conquête qui agrandirait le domaine des sciences historiques? Vous allez en juger vous-mêmes.

» Tous les ans, une fois les dépenses ordinaires de la Société entièrement payées, il reste de disponible dans votre caisse une somme d'environ 1,000 fr.

» Si l'on entreprend l'impression du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, faudra-t-il restreindre en quelque chose nos travaux habituels? La dépense sera-t-elle si élevée qu'il faille arrêter la publication de nos bulletins, et ne plus nous permettre ni fouilles, ni explorations d'aucune sorte, ni dépenses d'aucune nature?

» Je vais faire parler les chiffres, vous savez que leurs arrêts sont inexorables, écoutez-les :

» Le cartulaire de la cathédrale de Chartres formera trois volumes in-4<sup>o</sup> de 50 à 60 feuilles d'impression.

» Les éditeurs, disons-le de suite, prennent l'engagement formel de ne pas dépasser cette limite de trois volumes

» Chaque volume coûtera de 1,800 fr. à 2,000 fr.

» Soit pour les trois volumes une somme de . . . 6,000 fr

» L'on a la certitude que le ministère, suivant son usage, prendra un certain nombre d'exemplaires. Les souscriptions pour ce genre d'ouvrages que les ministres tiennent beaucoup à encourager, et pour lesquels ils ont des fonds spéciaux, sont en rapport avec le nombre de bibliothèques et établissements publics entretenus ou favorisés par le Gouvernement; elles sont d'environ 80 exemplaires.

80 exemplaires à 36 fr. donnent . . . 2,880

La vente particulière peut au minimum être évaluée à une soixantaine d'exemplaires. Un certain nombre d'érudits et de bibliothèques, en France, en Angleterre et en Allemagne collectionnent soigneusement tous les recueils de pièces originales, tous les cartulaires livrés à la publicité. Il nous semble modeste de n'espérer dans toute l'Europe qu'une vente de 60 exemplaires, lesquels nous donneront une somme de

2 160

» Voici donc la dépense première de 6,000 fr  
diminuée d'une somme de 5,040

» La Société ne s'exposerait donc qu'à une perte de

960 fr

» Mais pour mettre les choses au pis, augmentons encore cette somme et supposons que nous soyons en perte de 1,200 fr., ce sera alors 400 fr. par an qui seront consacrés à combler le déficit, en supposant qu'il faille trois ans pour parfaire cette publication, et je vous ai montré tout-à-l'heure que nous pouvions mettre de côté environ 1,000 fr. chaque année. Nous sommes donc largement en mesure de nous exposer à cette dépense.

» Véritablement, Messieurs, j'hésite à vous demander si vous trouvez que cette somme de 1,200 fr., répartie en trois années, soit trop élevée pour obtenir l'honneur insigne qu'un aussi beau travail attachera à notre Société : est-ce payer trop cher l'avantage immense que vous allez procurer aux sciences et à l'histoire ?

» Il y a deux ans vous avez fait une exposition d'objets d'art et d'antiquités. Les frais considérables ont dépassé de beaucoup nos ressources : nous nous sommes trouvés avec un arriéré de plus de 1,000 fr.

» Cependant nous avons pu combler ce déficit, et, au lieu de regretter cette dépense, il n'est personne de nous qui ne s'applaudisse de l'avoir approuvée et d'y avoir contribué par son consentement et ses ressources particulières. La Société, en faisant cet effort et donnant cette preuve de son zèle, a satisfait les goûts de science et d'art de tous les gens instruits, elle s'est attiré aussi la faveur du Gouvernement et du Conseil général d'Eure-et-Loir qui, à dater de cette époque, nous accordent chaque année une subvention notable. Nous sommes convaincus que la nouvelle entreprise que nous vous proposons surpassera les résultats de l'exposition de 1858. Cette exposition n'eut qu'une durée éphémère, et quoiqu'elle ait été aussi utile qu'agréable, son souvenir est malheureusement destiné à s'effacer complètement. La dépense que nous vous demandons aujourd'hui d'approuver, aura au contraire pour résultat des avantages d'une durée indéfinie, et son influence, au lieu d'être locale et restreinte à la seule ville de Chartres, ira se répandre au loin partout où l'étude est en honneur. Ce n'est certes pas un petit avantage de mériter l'estime et la reconnaissance de l'Europe savante. Ne laissons donc pas échapper cette occasion d'attirer sur notre Société la gloire et la renommée. Il s'agit pour cela, je le répète, d'une somme de 400 fr. par an au plus.

» J'espère, Messieurs, vous avoir clairement démontré que les

ressources pécuniaires de la Société lui permettraient de livrer à l'impression le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*. J'ose espérer vous entraîner aussi dans l'opinion de la Commission sur l'utilité de cette publication. Je pourrais pour cela me borner à vous dire en deux mots qu'elle doit rendre le plus grand service aux sciences historiques en général et à l'histoire de votre province en particulier, je serais sûr de voir à l'instant toutes les opinions, tous les avis se réunir et devenir unanimes. Je pense qu'on serait mal reçu si l'on s'avisait de vouloir démontrer l'utilité de l'histoire, à une société composée comme la vôtre de personnes qui attachent la plus grande importance à cette étude et qui sont réunies précisément dans le but de faire des recherches dans ce sens. Mais peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler à un certain nombre de nos collègues, qui pourraient être effrayés par ce gros recueil de pièces anciennes, que, pour favoriser utilement la science de l'histoire, l'un des moyens les plus puissants est la connaissance des documents originaux et des pièces authentiques. Les plus grands historiens de nos jours n'ont fait de si belles et de si utiles découvertes, n'ont éclairci tant de points obscurs, et ne se sont élevés au-dessus de leurs devanciers, que parce qu'ils ont pris le parti, souvent bien pénible et bien fastidieux, de remonter aux sources, et d'appuyer leurs assertions sur des documents contemporains des faits qu'ils racontent et qu'ils apprécient.

» Pour faire ressortir toute l'utilité qu'on peut retirer d'un cartulaire comme celui du Chapitre de Notre-Dame de Chartres, il faudrait connaître toutes les pièces qui y seront insérées, et nous n'avons pas cette prétention, nous n'en avons jamais eu que quelques-unes entre les mains. Mais dans la plus insignifiante, nous avons souvent rencontré des faits qui nous ont convaincu de plus en plus, que dans ces recueils seulement se trouvaient les éléments d'une histoire authentique, non-seulement du Chapitre, mais de la ville de Chartres et du territoire tout entier formant aujourd'hui le département d'Eure-et-Loir. En effet, où trouverait-on ailleurs ces renseignements si précieux sur la topographie de la ville aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles? Ces désignations de rues et d'édifices aujourd'hui complètement disparus ou défigurés? Pour l'état des personnes, les nombreuses chartes d'affranchissement du XIII<sup>e</sup> siècle, les titres si curieux relatifs à la justice spirituelle et temporelle, les procès intermi-

nables du Chapitre contre le Comte ou le Prévôt, nous initient intimement aux mœurs et coutumes de ces temps reculés. Dans les pièces qui concernent les usages du Chapitre, on trouverait sans aucun doute bien des renseignements encore utiles aujourd'hui. Pour l'histoire générale, voulez-vous une preuve du passage à Chartres de saint Bernard (le prédicateur de la deuxième croisade)? voyez-le figurer dans deux chartes du XII<sup>e</sup> siècle. — Voulez-vous suivre l'histoire de nos rois, partant pour la guerre du Puiset, ou revenant vainqueurs de la bataille de Mons-en-Puelle, ou enfin plus pacifiques offrant à Notre-Dame de Chartres leurs vœux ou leurs présents? lisez aux diverses époques les chartes où ils apparaissent comme témoins ou comme principaux donateurs. Nous n'insisterons pas sur les avantages du cartulaire au point de vue des renseignements agricoles, généalogiques ou topographiques, ceux-là sont trop évidents pour qu'il soit besoin de s'y appesantir.

» Mais, nous dira-t-on, tous ces avantages peuvent être réels, nous vous l'accordons, mais ils ne serviront de rien aux personnes qui ne sont pas versées dans la lecture du latin du Moyen-Age. La réponse à cette objection est facile : d'abord sur les trois volumes que les auteurs de la proposition qui vous est soumise ont en vue d'éditer, le premier presque en entier sera consacré à l'introduction qui sera en français. De plus ils ont l'intention de faire ressortir de chaque charte les faits importants qui pourraient s'y rencontrer. Le cartulaire de Saint-Père de Chartres est journellement consulté avec fruit, et cela même par les personnes les plus étrangères à l'interprétation des chartes du Moyen-Age. Avec combien plus de facilité encore ne se servira-t-on pas du cartulaire du Chapitre de Chartres, où les notes seront nombreuses et toutes rédigées dans la langue usuelle. Le cartulaire de Saint-Père a servi de base à l'histoire de Chartres de M. de Lépinos, aux notices que M. Lefèvre insère chaque année dans son Annuaire, à grand nombre d'articles parus dans vos mémoires : quelle mine féconde sera à son tour le cartulaire du Chapitre, bien plus varié, bien plus étendu et bien plus exclusivement chartrain ?

» En relisant cette note que je vous présente, je m'aperçois de l'omission de deux choses qu'il est utile cependant de vous faire connaître. La première est relative aux frais d'impression : vous apprendrez avec plaisir, mais sans étonnement, que

M. Garnier, notre imprimeur chartrain, accordera des facilités et des délais pour le paiement de l'œuvre à entreprendre. La seconde est relative au mode de publication : la Commission a émis le vœu que rien ne fût livré à l'impression avant qu'il n'y eût un demi-volume au moins, entièrement prêt à paraître. »

Cette proposition donne lieu à d'assez longs débats. Après une discussion animée, il est arrêté que la Société adopte en principe la publication du Cartulaire, sous ses auspices et avec le concours de ses membres. Une Commission spéciale ou la Commission de publication elle-même sera chargée de surveiller l'impression de ce travail. Quant aux voies et moyens de faire cette publication, l'assemblée ne se trouve pas encore assez éclairée pour prendre une résolution définitive. On écrira au Ministère de l'Instruction publique pour savoir sur quelle subvention on peut compter, et, dans la prochaine séance, la Commission fera un nouveau rapport sur lequel il sera statué. Les membres recevront une convocation spéciale pour cet objet.

L'ordre du jour appelle le renouvellement de la Commission de publication dont les pouvoirs sont expirés. On procède au scrutin pour ce renouvellement.

Nombre de votants : 17.

|                  |   |                 |
|------------------|---|-----------------|
| MM. Joliet,      | } | chacun 15 voix. |
| J. Greslou,      |   |                 |
| Baudouin,        |   |                 |
| Merlet,          |   |                 |
| Rimbault,        |   |                 |
| de Saint-Laumer, |   |                 |
| Lefèvre,         |   |                 |
| l'abbé Brière,   |   |                 |
| l'abbé Olivier,  |   |                 |
| Paul Durand, 14. |   |                 |
| Roux, 13.     •  |   |                 |

MM. Person et Salmon, 3.

En conséquence, MM. Joliet, J. Greslou, Baudouin, Merlet, Rimbault, de Saint-Laumer, Lefèvre, l'abbé Brière, l'abbé Olivier, Paul Durand et Roux sont continués dans leurs fonctions comme membres de la Commission de publication.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

*Membre titulaire :*

M. BESNARD (Alfred), clerc de notaire à Chartres; reçu depuis le mois de juin 1859, omis par erreur à cette époque.

*Membre correspondant :*

M. Casimir ROUMEGUÈRE, à Valence.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

La librairie de Jean, duc de Berry, par Hiver de Beauvoir. (Don de M. Aubry.) — *Impr.*

Revue des beaux-arts et des cours publics, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> livraisons. — *Impr.*

Description des médailles grecques et latines du musée de Toulouse, par C. Roumeguère. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Protestation contre le livre intitulé Histoire des Girondins par M. A. Grauiet de Cassagnac, par J. Guadet. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Répertoire archéologique de l'Anjou, juillet 1860. (Envoi de la Commission archéologique du département de Maine-et-Loire.) — *Impr.*

---

SÉANCE DU 28 AOUT 1860.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

M. le général Le Breton, président du Conseil général d'Eure-et-Loir, MM. Collier-Bordier, Blotin et Leviez-Huet, membres du même Conseil, ont bien voulu honorer cette séance de leur présence.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce que, conformément à la décision

prise dans la dernière séance<sup>1</sup>, le Bureau s'est occupé de faire graver le plan de la ville de Chartres. La photographie du plan a déjà été faite; il est aujourd'hui chez le graveur, qui a promis de le terminer pour le mois de décembre. Le Bureau a tâché d'obéir au vœu de la Société, et la dépense n'excédera certainement pas les 1,100 fr. mis à sa disposition.

Un plat gallo-romain en terre blanche a été trouvé dans la vallée de Berchères-l'Évêque, sur le chemin de Chartres à Voyes, à deux kilomètres en deçà de Chamblay. Ce plat a été donné au Musée de Chartres.

Dix-sept cents pièces de monnaie en billon ont été découvertes dans une boîte en bois, au champ tiers des Claires, commune de Digny. On fait espérer que quelques-unes de ces pièces pourroient être mises à la disposition de la Société.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de la publication du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres par MM. de Lepinois et Merlet<sup>2</sup>. La Commission n'a pas encore pu recueillir tous les renseignements nécessaires, et il est convenu que la discussion sera remise à la séance suivante. Cependant M. le Président donne communication à l'Assemblée de deux lettres de MM. L. Delisle et de Guillhenny, membres influents du Comité institué près du Ministère de l'instruction publique, et qui encouragent fortement le projet de publication. On donne également lecture d'une contre-proposition faite par M. Lecocq.

« C'est à mon grand regret que je combats une proposition soumise par mes savants collègues MM. Merlet et de Lepinois, et appuyée par la Commission de publication dans son rapport lu le 5 juillet dernier à la séance de la Société. J'obéis à une conviction mûrement réfléchie et je tiens à consigner par écrit les motifs de mon opposition à une mesure qui serait des plus compromettantes pour l'avenir de notre Société; je garderais le silence s'il n'y avait pas grave danger à émettre un vote affirmatif qui troublerait indéfiniment toute l'économie de nos budgets.

« Il s'agit de décider si l'offre de reviser et de publier le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, dans la période du XI<sup>e</sup> au

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 271.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 270 et 272.

XIV<sup>e</sup> siècle, doit être acceptée pour notre compte, aux frais et risques de la Société.

» J'avoue que je n'ai pas été séduit par les espérances signalées par la Commission; l'entreprise serait, à ses yeux, une excellente affaire : le tiers des impressions serait souscrit par le Ministère; un autre tiers serait acquis par des personnes étrangères à la Société. J'estime que ces illusions n'auront pas d'accueil auprès de la majorité de l'Assemblée.

» Il en est de même d'une combinaison d'après laquelle un Imprimeur se chargerait personnellement des chances de l'opération, notre participation se réduisant à une subvention de 1,500 à 2,000 fr., une fois payés : l'utilité de l'œuvre, au point de vue de notre institution, et l'état de nos finances ne comporteraient pas pareil sacrifice à titre d'encouragement.

» D'abord, je reproche l'incertitude et le vague dans l'objet de la proposition. On suppose que la publication comprendra trois volumes in-4<sup>o</sup>, qui coûteront 5 à 6,000 fr., à éditer pendant le cours de cinq ou six années, et à payer à raison de 1,000 fr. par an. Pour voter sérieusement sur une question de ce genre, il serait à propos que le travail fût préalablement exécuté et mené à fin, de telle sorte que chacun de nous fût pleinement édifié sur l'étendue de l'ouvrage, son utilité pour notre enseignement, pour la curiosité studieuse du plus grand nombre; or, la conception commune à nos deux collègues est encore pour eux à l'état de projet : cet idéal se traduira-t-il en fait par le concours persévérant des deux volontés, fonctionnant un laps de temps qui durera six années? Embrassera-t-il ni plus ni moins que trois volumes, contrairement à l'expérience de publications analogues, qui devaient au début se restreindre à un nombre fixe et déterminé, et qui dépassaient les limites prévues, à mesure que les écrivains s'avançaient dans la carrière? Ces questions ne sont pas solubles; l'indécision plane nécessairement sur la proposition et sur la dépense.

» Tant que le manuscrit ne sera pas achevé, tant que notre vote ne pourra s'asseoir sur une œuvre limitée, connue, accomplie, je dis que nous voterions en aveugles et que nous engagerions légèrement et imprudemment le sort de nos finances.

» Permettez-moi de vous rappeler les articles 19 et 20 de nos statuts.

« ART. XIX. Indépendamment de son Bulletin, la Société publie  
» avec l'autorisation de l'Assemblée générale, des volumes de Mé-  
» moires où édité les *manuscrits anciens* qui lui paraissent mériter  
» l'impression.

» ART. XX. La Commission de publication est chargée d'examiner  
» les *manuscrits remis à la Société* et d'en faire le rapport. »

» Inutile d'insister sur la sagesse de ces dispositions qui exigent le dépôt préalable du manuscrit, l'examen par la commission et par l'assemblée générale, pour voter, en connaissance de cause, la publication des manuscrits qui nous paraîtraient mériter l'impression : assurément, les art. 19 et 20 excluent toute résolution enlevée d'enthousiasme et de confiance sur une œuvre imaginaire à éditer par la Société, sans qu'on se soit rendu un compte exact à l'avance de tous les éléments de la composition à publier, et du chiffre certain, absolu, invariable du déboursé.

» Avec les intentions les plus favorables aux productions de nos doctes collègues, nous ne pouvons nous dissimuler le défaut d'intérêt que présentera, pour la majeure partie des lecteurs, la publication du cartulaire, texte latin, période du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. Nous comprendrions une subvention qui serait, d'accord avec les ressources disponibles, allouée à une histoire complète du Chapitre Notre-Dame de Chartres, que les auteurs auraient écrite entièrement pour être livrée à l'Imprimeur, avec appendice et documents en guise de pièces justificatives; nul doute qu'un tel ouvrage, distribué en deux volumes in-8<sup>o</sup>, ne présentât un vif intérêt pour tout le monde.

» Peut-être il serait plus à propos de marquer l'existence de notre Société par la publication d'anciens manuscrits qui sont ignorés et enfouis dans les établissements publics. Au nombre de ces richesses qui intéresseraient tous les citoyens, nous citerions : 1<sup>o</sup> le *Journal d'un Ligeur Chartrain sur le siège de Chartres en 1591*; manuscrit appartenant à la Bibliothèque de l' Arsenal; l'impression donnerait un petit volume in-8<sup>o</sup> de 300 pages au plus; 2<sup>o</sup> *Histoire de l'Abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres*; manuscrit de la bibliothèque de notre ville ayant pour auteur Dom Aubert, vol. in-8<sup>o</sup> de 350 pages.

» En éditant, conformément aux art. 19 et 20 de nos statuts, ces manuscrits curieux, remplis de détails historiques et de faits locaux, et en plus les enrichissant d'annotations et d'e-

claircissements, la Société serait parfaitement éclairée sur l'objet du vote comme sur l'importance de la dépense, qui ne dépasserait pas 800 fr. pour l'un ou l'autre de ces ouvrages. Malgré mon impatience de voir la Société éditer des manuscrits trop inconnus qui offriraient attrait pour les amateurs d'antiquités chartraines, je subordonnerais encore cette mesure éminemment désirable à la confection activement poursuivie de la *Statistique Archéologique d'Eure-et-Loir*, qui est commencée avec tant de succès par notre honorable Président, pour la période Gauloise, Gallo-Romaine et Franque. Après l'achèvement du premier volume, il nous restera la tâche de continuer une longue période jusqu'à nos jours. Les recherches et les études auxquelles je me suis livré pour apprécier la durée, l'étendue et le coût d'un travail aussi considérable m'ont conduit à ces résultats :

» La Statistique des 24 cantons et des 427 communes du département d'Eure-et-Loir formera trois volumes de 600 pages chacun ; plus 60 planches et cartes pour tout l'ouvrage à publier ; chaque année un demi-volume composé de 18 feuilles d'impression serait publié, ce qui emploierait six années ; la dépense annuelle serait, d'après nos devis et calculs, de 1,256 fr., soit pour six ans 7,536 fr.

» Tâchons, pour ne pas nous égarer, de mettre en lumière la vérité des chiffres positifs et inflexibles qui constituent nos budgets.

RECETTE.

|                                                         |              |
|---------------------------------------------------------|--------------|
| Cotisation de 170 sociétaires payants, à 10 fr. par an. | 1,700 fr.    |
| Allocation éventuelle du Ministre depuis 1858 . . . . . | 300          |
| Allocation du Conseil général . . . . .                 | 500          |
| Produit de la vente des publications . . . . .          | 100          |
| Total . . . . .                                         | <u>2,600</u> |

DÉPENSE.

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Impressions des Mémoires et Procès-Verbaux . . . . . | 1,200 fr.    |
| Gravures . . . . .                                   | 300          |
| Concierge . . . . .                                  | 100          |
| Dépenses diverses . . . . .                          | 200          |
| Total . . . . .                                      | <u>1,800</u> |
| Boni. . . . .                                        | <u>800</u>   |

» L'exercice de 1866 procurera au plus un bôni de 600 fr.

» Comment pourra-t-on, avec un excédant actif de 800 fr., pourvoir aux besoins essentiels de la Statistique Archéologique qui réclamera impérieusement un déboursé de 1,256 fr. ? L'équilibre ne sera obtenu qu'aux dépens des publications des Mémoires : cet expédient n'a rien de rassurant pour nous con- venir à des engagements quelconques, qui n'ont pas le prétexte d'urgence ou même d'un avantage général, à la portée de tous les sociétaires.

» Au résumé, j'ai prouvé jusqu'à la dernière évidence que nos ressources financières ne nous permettent pas d'assumer une charge aussi ruineuse, qui nous enlèverait indéfiniment les moyens d'effectuer les travaux les plus indispensables qui ont droit à la priorité dans l'application de nos ressources, travaux si vivement réclamés de la part du Ministère, et lesquels, exécutés convenablement, devront nous donner droit d'espérer la continuation de l'allocation ministérielle. »

Sans vouloir entrer dans la discussion de cette contre-proposition, M. Merlet demande que la Société veuille bien prendre acte que dès aujourd'hui il proteste contre ce qu'il y a d'erroné dans les assertions contenues dans la pièce dont il vient d'être donné lecture. — On donne acte à M. Merlet de sa protestation, et il est décidé qu'à la prochaine séance on passera à la discussion du projet et du contre-projet, qui est renvoyé à la Commission de publication.

Rapport de M. Merlet sur une excursion à Illiers et à Saint-Avit.

Le monument principal de presque toutes nos communes, souvent l'unique qu'elles possèdent, est l'église ; c'est ce qui attire tout d'abord l'attention, et après de longues recherches on trouve la plupart du temps que c'est en effet la seule chose digne de nous arrêter un instant. Bien qu'Illiers soit une des villes les plus importantes de notre département, bien que ses origines remontent à une fort haute antiquité, là, comme partout ailleurs, l'église domine tout le reste ; c'est à peine s'il reste quelques traces de l'ancien château-fort du XI<sup>e</sup> siècle ; c'est à peine si l'on découvre de loin en loin quelques vieilles maisons de bois de la Renaissance. C'est donc surtout de l'église que nous avons dû nous occuper, M. P. Durand et moi, dans la visite archéologique que nous avons faite à Illiers, et c'est le résumé des notes prises par nous que je viens vous communiquer.

L'église Saint-Jacques d'Illiers n'est pas elle-même fort ancienne ; elle

conserve à peine quelques traces des anciennes constructions du XII<sup>e</sup> siècle et, dans son état actuel, appartient entièrement au XV<sup>e</sup> siècle. D'après des dates écrites sur les entrails, on peut conjecturer qu'elle fut commencée vers 1440 et finie vers 1500.

Le portail et la façade sont du XV<sup>e</sup> siècle. La porte est partagée en deux par un trumeau orné de moulures et d'une petite niche aujourd'hui vide. Le tympan a été mutilé et est occupé par des découpures du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Au-dessus on voit une rose très délicate à meneaux, du XV<sup>e</sup> siècle. Plus haut sont des ornements en accolade qui recouvraient trois écussons brisés à la Révolution. Les deux rampants du pignon sont décorés de très-belles feuilles du XV<sup>e</sup> siècle. Du côté du nord, l'église est construite pour la plus grande partie en grison : une petite portion du mur de ce côté est tout ce qui reste de l'église primitive ; on aperçoit à l'intérieur la forme de deux baies en plein-cintre du XII<sup>e</sup> siècle : les fenêtres actuellement existantes sont du XV<sup>e</sup> siècle. — Du côté de l'orient, le mur est occupé par une immense fenêtre divisée par quatre meneaux surmontés de découpures très-riches. — Le mur du midi, du XV<sup>e</sup> siècle, est percé de cinq fenêtres à meneaux et découpures ; on y remarque une petite porte en ogive surmontée de feuillages très simples. A l'extrémité ouest, de ce côté, est la base du clocher, magnifique construction du XV<sup>e</sup> siècle, en pierres de Berchères parfaitement appareillées. Ce clocher ne monte qu'à la hauteur du sommet du toit de l'église ; il n'a pas été terminé. Sa partie supérieure est formée aujourd'hui par un toit en ardoises avec une petite lanterne à jour. Dans le jardin, qui était autrefois le cimetière, on voit le fond d'une cuve octogonale en pierre, sans doute les anciens fonds baptismaux.

A l'intérieur, l'église ne forme qu'une seule et vaste nef, de 50 pieds de largeur, se terminant carrément. La grande fenêtre de l'abside est murée presque jusqu'en haut : dans les découpures qui la terminent à son sommet, on aperçoit des restes de vitraux du XV<sup>e</sup> siècle, parmi lesquels on distingue les armoiries de la famille d'Illiers sur un écusson en losange, puis d'autres écussons en partie détruits : l'un *d'azur à 6 étoiles d'or*, l'autre écartelé *au 1<sup>er</sup> d'azur à la croix engrêlée d'argent*. On voit encore dans un petit panneau un démon perçant un réprouvé. — Au bas de l'église une grande arcade en ogive donne accès à une chapelle sous le clocher.

La voûte est en bardeau, formée de quatorze entrails et poinçons apparents. Ces entrails sont ornés de têtes de rageurs à chaque extrémité. Au-dessous de chaque poinçon, il y a des ornements sculptés. Le second entrail à partir de l'est est parsemé de coquilles sculptées et d'une sorte de couperet de boucher avec cette inscription :

## II. Grins.

Le milieu de cet entrail du côté de l'est est orné d'un écusson portant les instruments de la Passion ; du côté opposé est un personnage qui

semble tenir un instrument de musique. Au quatrième entrait, on lit l'inscription suivante :

L'an mil **CCCC LIII**, juin 8,  
icy fu mise des liards  
de **J. Janvier, J. Servaise, Nic.**  
**Soreau**, gagers de céans.

et on distingue deux écussons sculptés au-dessous du poinçon : l'un d'Illiers, *d'or à 6 annelets de gueules*, l'autre *ni parti d'Illiers et de . . . . à 4 bandes de . . . .*

Enfin au bas de l'église, on voit deux inscriptions sur les entrails, l'une :

L'an mil **CCCC et IIII** <sup>xx</sup> dix sept  
Cy nous fidrent mettre debot,  
**Robinet Pinrau, Jehan Gaudrés,**  
**Robinet Festu**, de céans gagiers.

L'autre beaucoup plus moderne et qui a trait à un accident arrivé dans l'église :

*Jey le XII avril MDCC XLV, Charles Esneuf,  
Couvreur, a esté vingt minutes pendu  
Par les mains. Estant à érigné,  
Son housoir l'a entraîné :  
Le voyant ainsy réduit,  
On a apporté trois lits ;  
Sur un il est tombé,  
Sans avoir les os casé.  
Fait et pose par ledit Esneuf.*

Au-dessus des boiseries modernes du chœur, on aperçoit les vestiges de trois croix de consécration, en peinture, du XVI<sup>e</sup> siècle, rouge sur fond bleu.

Quelques tombes existent encore dans l'église, mais la plupart usées, et dont il est impossible de déchiffrer les inscriptions : voici tout ce que nous avons pu relever. Sous les banes qui occupent le haut de la nef une pierre très-bien conservée, portant la légende : **ISI EST ESTEAT LE CONS DE BEFFUNCT . . . . POUR LUY, 1631**. La pierre est parfaitement entière : le nom qui paraît manquer est indiqué sur un écusson placé au milieu du champ et qui porte les trois lettres **E. P.** (le nom et prénom du défunt) et **P.** (sans doute pour *prêtre*). Sur une autre, assez bien conservée, est inscrite cette épitaphe :

CY GIT ET  
REPOSE LE CORPS  
DE MAITRE PIERRE  
BIET, PRESTRE  
ET VICAIRE  
DE CETTE  
ÉGLISE, QUI FUT OR-  
DONNÉ PRESTRE LE  
XXIX MARS M D CC XX VII  
ET DÉCÉDA LE VII  
OCTOBRE DE LA  
MESME ANNÉE,  
AGÉ DE XXV ANS  
ET III MOIS.  
UN DE PROFUNDIS.

Enfin, sous le porche, on reconnaît encore les vestiges d'une pierre tombale. Au centre, sur un ovale, était une inscription, où l'on parvient à grand peine à lire le nom du défunt et la date de son décès : JEAN PROUST, JUN 1627 ; au sommet de la tombe sont deux os en croix entourant un cœur.

La chaire et le banc-d'œuvre sont de très-beaux morceaux de bois sculpté du XVII<sup>e</sup> siècle. Le fond de l'église est occupé en partie par un grand rétable en bois, supporté par des colonnes corinthiennes, de la même époque, ainsi que deux petits autels, à droite et à gauche de ce rétable. Tous les murs de l'église sont lambrissés de boiserie à la hauteur de 4 à 5 mètres : dans le chœur, ce lambris est garni de tableaux à l'huile assez médiocres.

Parmi les objets mobiliers, nous mentionnerons encore :

Deux très-jolies crédences, du temps de Louis XV, en bois sculpté à jour ;

Le lutrin, formé d'un aigle en bois du XVII<sup>e</sup> siècle ;

Un bâton de saint Roch, du siècle dernier, en bois avec des incrustations de glace en biseaux et de cabochons ;

Un beau reliquaire de saint Clément, du temps de Louis XIV, provenant de l'abbaye de l'Eau, en ébène, orné de cuivres dorés ;

Un assez bon tableau ovale, représentant la Vierge de Rimini ;

Enfin un certain nombre de guipures assez remarquables.

En face l'église, nous sommes entrés dans une maison particulière, où l'on nous a montré une fort belle boiserie. Elle est parfaitement conservée, et occupe tout le mur latéral d'une assez vaste chambre. Elle a de hauteur 2 m. 1/2 sur près de 4 m. de longueur. Au haut on lit l'inscription :

**Au mois de 7<sup>bre</sup> 1599, ces présantes ormoyses ont esté fait  
faire par Gabriel Est Lambert et Jehanne Proust, sa fame.**

Au-dessous, chaque panneau (il y en a six) est décoré d'un écusson à sa partie supérieure : le premier est *mi parti de . . . à 3 bandes de . . . et de . . . à un lion rampant de . . .* ; le second est d'*Illiers* ; le troisième est de *Froëce à une barre de . . .* ; le quatrième est de *France*, les deux derniers sont seulement ornés de feuillages. Le champ de l'armoire est décoré d'arabesques et de rinceaux.

Enfin nous avons été visiter les ruines du château d'Illiers, ce fort puissant dont la reconstruction inquiétait tellement le saint évêque Fulbert. Ce qui reste de cette forteresse justifie en effet les craintes de notre évêque : retranchés dans leur triple enceinte, les seigneurs d'Illiers pouvaient impunément se rire du ressentiment du Chapitre de Chartres. Les trois enceintes existent encore, parfaitement reconnaissables : la première à l'extérieur a conservé trois des quatre tours qui la défendaient et la porte qui donnait accès dans l'intérieur du château. Les fossés sont encore en partie remplis d'eau, et enfin les murs de l'enceinte intérieure ne sont pas assez entièrement détruits pour qu'on ne puisse reconstruire par la pensée l'ancien château, tel qu'il existait au siècle dernier. Ces murs sont en blocage de silex ; on voit encore dans leur épaisseur la porte principale du château, dont la construction en plein-cintre remonte certainement au plus tard au XII<sup>e</sup> siècle, quoiqu'elle ait une arcade en ogive. Elle est construite en grison, dont l'appareillage a été traité avec le plus grand soin. Sur les derrières du château était percée une poterne, conduisant à la fontaine de Saint-Hilaire et dans la campagne. Cette poterne existe encore aujourd'hui : sa construction est la même que celle de la porte dont nous venons de parler et remonte certainement à la même époque.

D'*Illiers à Saint-Avit*, il y a à peine 4 kilomètres ; il nous restait encore quelques heures de jour, nous avons voulu en profiter. L'église de Saint-Avit est du reste assez remarquable pour une église de village.

La première porte est une arcade surbaissée du XVI<sup>e</sup> siècle, la seconde porte est de la même époque ; on aperçoit deux écussons sous le badigeon. La nef en bardeau est percée de fenêtres en plein-cintre du XIII<sup>e</sup> siècle ; on distingue encore deux toutes petites fenêtres en plein-cintre, aujourd'hui murées, et qui devaient appartenir à l'église primitive de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. La date du chœur est certaine ; elle nous a été conservée par une inscription :

*Le chœur a esté basty en 1552 et a esté lambrissé en 1776, par les soins de M. Legendre, curé en 1772. Vivat J. C*

Il est percé de trois fenêtres en plein-cintre du côté du sud, et est séparé de la nef par une arcade aussi en plein-cintre.

Le clocher est en avant de la seconde porte d'entrée ; le dessous forme porche. La base est du XVI<sup>e</sup> siècle, le sommet est postérieur, comme le témoigne encore cette inscription placée dans le chœur de l'église

*Le clocher a été brûlé le 21 juin 1763 par le tonnerre, a été couvert en 1772, par les soins de M. J.*

Il est couvert en ardoises et est terminé par une croix surmontée d'un coq.

Le chœur est orné d'un beau rétable en albâtre, très-bien conservé, du XVI<sup>e</sup> siècle. Les sujets qui y sont représentés sont : saint Jacques, la Flagellation, un Apôtre avec une hallebarde, le Portement de Croix, saint Jean l'Évangéliste, saint Paul, la Descente de Croix, un Apôtre avec une lance, la Descente aux Limbes, un Apôtre avec un vaisseau. Le tabernacle et les gradins en bois qui l'accompagnent, du XVI<sup>e</sup> siècle, méritent d'être signalés. Il faut noter également le grand rétable en bois qui couvre tout l'autel et qui date certainement du XVII<sup>e</sup> siècle ; il est orné de deux statues également en bois : saint Etienne et saint Laurent : sur l'un de ses côtés on voit une Vierge tenant l'Enfant Jésus, assez bon tableau à l'huile portant la date de 1672.

A droite et à gauche de l'arcade qui sépare le chœur de la nef, sont deux petits rétables du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. A droite est l'autel de la Vierge orné d'une petite statue en pierre de la Vierge debout tenant l'enfant Jésus, d'une Piéta en bois et d'un saint Michel terrassant le dragon, également en bois. A gauche est l'autel de saint Sébastien, décoré de deux statues de saint Sébastien, toutes deux en bois.

Au bas de l'église est incrusté dans le mur un grossier bénitier en pierre qui paraît appartenir au XIII<sup>e</sup> siècle.

A l'extérieur, on voit la trace de deux litres superposées ; à l'intérieur, sur les murs latéraux de la nef, on distingue sous le badigeon une suite de carrés qui doivent être des écussons appartenant également à une litre.

De Saint-Avit, nous sommes revenus à Chartres, mais sur notre chemin, nous nous sommes arrêtés à Bailleau-le-Pin. L'église du reste est entièrement moderne, comme le mentionne cette inscription placée sur le mur méridional :

*J'ai été reconstruite par les soins de MM. Pierre-Charles Besnard, curé, Jean Dumets et François Mercier, gagiers, et bénie le 18 octobre 1775.*

Elle est construite sur un plan rond en fer à cheval. La nef et le chœur sont couverts en bardeau, percés de cinq fenêtres de chaque côté, et une à l'est, en plein-cintre. Le clocher est en avant de la porte et a été construit en 1580 ; la deuxième porte de l'église qui est au-dessous est en bois, garnie de clous, et a été faite en 1582. Au-dessus de la porte d'entrée est un écusson avec un pin.

Plusieurs statues en bois du XVII<sup>e</sup> siècle existent dans l'église ; ce sont : quatre anges adorateurs, un Christ, saint Fiacre, saint Cheron et saint Jacques. Enfin dans le chœur, on lit les inscriptions suivantes sur deux pierres tombales :

CY GIST  
PIERRE CHARLES,  
PRESTRE DU DIOCÈSE  
DE ROUEN, ANCIEN  
MISSIONNAIRE EN PERSE,  
ET CURÉ DE CETTE  
ÉGLISE.  
IL AIMA LES DEVOIRS  
D'UN BON PASTEUR  
ET IL LES ACCOMPLIT  
FIDELLEMENT. IL  
MOURUT, AGE DE 60 ANS,  
LE 3<sup>e</sup> JOUR DE MAY 1726.  
REQUIESCAT IN PACE.

VÉNÉRABLE ET DISCRÈTE  
PERSONNE, M<sup>r</sup> DENIS SARAZIN, EN  
SON VIVANT PRESTRE DU DIOCÈSE  
DE LAON ET CURÉ DE CETTE  
PAROISSE, QUI, APRÈS L'AVOIR  
GOUVERNÉE VINGT ANS, DÉCÉDA  
LE 8 JUI N 1676, REGRETTÉ DE TOUS  
PAROISSIENS ENTRE LE . . . .  
IL A CHOISI LES PAUVRES  
AVEC CETTE ÉGLISE POUR SES  
HÉRITIERS. PRIEZ DIEU POUR QU'IL LUY  
FASSE MISÉRICORDE ET QU'IL  
REPOSE EN PAIX.

Lecture de quelques passages d'un article de M. de Boisvillette sur les *Limites présumées de la Beauce*. — Après diverses observations présentées par plusieurs membres, l'article est renvoyé à la Commission de publication.

Lecture d'un article de M. Lecoq sur *Un symbole d'investiture au Moyen-Age*. — Renvoi à la Commission de publication.

Rapport de M. de Boisvillette sur la découverte d'une pierre tombale de Vincent, Isaac et Pierre Tascher de la Pagerie à Saint-Mandé, près Viévy (Loir-et-Cher), et sur l'ensemble archéologique voisin.

Il y a dans la poursuite de l'inconnu un attrait naturel et les chercheurs sont en nombre, de près ou de loin, sur la voie; chez les uns cela s'appelle science, chez les autres simplement curiosité. Tel passe ses veilles à fouiller le ciel de sa lunette pour y apercevoir, dans les myriades de points brillants, un point obscur qui n'ait pas encore été vu; tel ses journées à déterminer un atome microscopique: celui-ci fera le tour du monde à la découverte d'un îlot inconnu, celui-là le tour de son jardin en quête d'une variété de fleur: chacun s'évertue à trouver du nouveau; permettez-moi, Messieurs, d'en faire avec du vieux.

Une modeste paroisse et son église, Saint-Mandé, aujourd'hui en Loir-et-Cher, autrefois dans la cité Carnute, n'existent plus; la commune a été réunie à Viévy et l'église abattue: la contrée n'est guère visitée des touristes ennemis des plaines et de la Beauce; mais elle mérite, par d'assez bons débris, de trouver des amis parmi les archéologues, et la découverte récente d'une pierre tumulaire, sur l'emplacement de l'ancienne église, la recommande plus particulièrement encore à leur affection.

Cette tombe, quasi-brute, a de hauteur 1 m. 80, de largeur 76 cent., et d'épaisseur 25 cent.; elle porte un nom honorable, devenu depuis his-



Une fois sur le terrain des explorations locales, il est moins aisé souvent de s'arrêter que d'aller loin; l'esprit, aussi, entré dans la voie des interrogations du passé, se laisse aller volontiers à faire la demande et la réponse, puis, ayant mis le pied sur un sol archéologique, qui ne sait le parcourir entier manque l'occasion, et une omission pour la plupart devient une faute pour l'antiquaire. Donc avant de quitter Saint-Mandé, visitons en passant ce qu'on appelle les curiosités du pays.

Et d'abord *ses buttes*, sur le bord du *chemin de César*, tout à côté du *hameau des Molles*, deux troncs coniques en terre, d'inégale hauteur, dont le principal mesurant 60 m. à la base, est couronné, à 8 m. de hauteur, par un plus petit, haut de 6 m., qui laisse une plate-forme en retraite ou anneau circulaire de 5 m.; la seconde butte séparée de la première par un passage de 4 à 5 m., n'a que 24 m. de diamètre à la base, sur 6 m. au sommet, et 6 m. de hauteur.

Une enceinte parallèle au chemin est fortement accusée encore par un fossé avec son cavalier de tranchée; elle renfermait une fontaine, circonstance assez rare sur ce plateau calcaire.

Qui ne reconnaît là, à première vue, un camp romain et son *pretorium*, commandant la contrée et le passage de la grande voie contemporaine?

Cette voie, de Chartres à Bourges, par Verdes, Pontijou (*Pons Joris*) et les Ponts-Chartrains de la vallée de la Loire à Blois, s'est conservée jusqu'à nos jours sous le triple nom de chemin de César, du Comte, ou du Diable: c'était la route de Thibault-le-Tricheur, allant de l'un à l'autre de ses comtés de Chartres, Blois et Tours.

Semblable à l'Hercule antique, à qui la fable prête beaucoup de travaux, personnifiant en un seul la force de plusieurs, le comte Thibault apparaît dans les récits légendaires comme le demi-Dieu, ou plutôt le demi-Diable de la contrée.

Cette voie de César, un autre Hercule, c'est le *chemin du Comte* « *ex-Cinde strata publica quæ dicitur chûminis Comitis* » porte la charte de fondation (1124) par Thibault IV, fils d'Etienne, de l'Annône de Cîteaux (*monasterii de Eleemosyna seu minoris Cistercii*) dans la forêt de Marchenoir, la forêt Longue (*in foresta que Silvanonia notatur*.)

Cette vieille forteresse démantelée de Marchenoir, c'est Thibault qui l'a construite, avec celle de Freteval, sur la frontière de ses domaines, pour assurer ses communications de Chartres à Blois, et aussi pour tenir en échec ses puissants voisins de Beaugency et Vendôme.

C'est encore un comte Thibault qui fonde tout à côté, l'Annône du Petit-Cîteaux, peu importe à la légende que ce soit deux siècles après le Tricheur.

Il n'est pas jusqu'à ce magnifique chêne non loin de Cîteaux, bien connu des chasseurs comme lieu de rendez-vous, qui ne porte aussi le nom du *Comte-Thibault*.

Puissance du nom, tradition du souvenir, disais-je tout à l'heure, survivent même aux monuments de pierres! de la tour de Marchenoir il ne reste que la base peu saillante sur sa motte; Freteval, plus im-

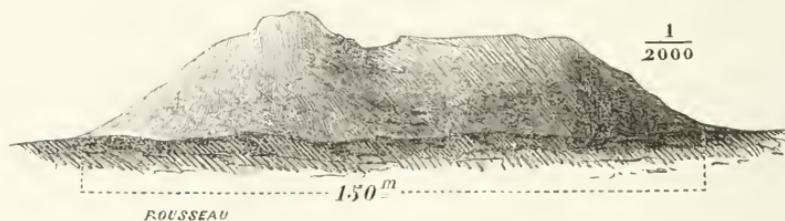
portant, a laissé plus de ruines; l'Aumône de Cîteaux se cherche, à peine reconnaissable; tous ces travaux des hommes sont tombés, encore quelques coups de pioche et il n'en restera rien sur le sol: un puissant comte y a mis la main, ses faits et gestes n'ont peut-être pas toute l'authenticité historique, ni moins encore la moralité politique: le comte Thibault demeurera comme une grande figure féodale du X<sup>e</sup> siècle.

Mais je m'égare en ces régions idéales quand je ne voulais que raconter une excursion rapide en territoire voisin.

Parmi les plus anciennes localités du pays, Viévy-le-Rayé ou le Rahé qui a doublé son nom latin, *vetus vicus*, d'un mot celtique *Rahay*, représente l'oppidum gaulois devenu romain, puis féodal; de ces trois états il a gardé sa dénomination, d'abord, accusant bien les plus anciens et son château du XIV ou XV<sup>e</sup> siècle, signe visible du plus récent. La tour démantelée, de forme hexagonale, avec arêtes de pierre de taille et parements de moellon, s'élève sur sa motte, au pied de laquelle est un puits; le château tout à côté et ses communs, ont un certain cachet; un large fossé les enceint avec le donjon; un second, encore bien conservé sur plusieurs points, entoure le village et complète la défense.

Viévy, situé à l'extrémité ouest de la forêt, sur le chemin de César, s'appelle aussi, dans le Pouillé manuscrit du diocèse de Chartres, *Rahum viæ bonæ*, Rahé du bon chemin, sans doute par antiphrase ou contre-vérité; les chemins gallo-romains, s'ils ont jamais été bons dans l'origine, avaient singulièrement perdu cette qualité au Moyen-Age.

Je finis par où j'aurais dû commencer, suivant l'ordre chronologique, le beau monticule artificiel de la Fontenelle, situé sous la ferme de ce nom, à 1 kilomètre nord de Viévy, dans le pli d'une petite vallée tribulaire de l'étang d'Ecoman.



Plan  $\frac{1}{4000}$



Les buttes ou mottes d'époque romaine ou féodale se sont élevées généralement aux dépens de leur fossé de ceinture; on trouve la fouille

du déblai à côté de l'élevation du remblai; à la Fontenelle rien de semblable: ce mamelon semble, à première vue, être sorti de terre tout d'une pièce, sans que rien dans le voisinage indique où il a pris l'énorme masse de terres entrées dans sa formation; recouvert d'une belle végétation forestière qui ajoute à son relief, bien qu'assis dans le fond d'une dépression assez sensible, il donne la plaine de sa grande taille et s'y voit de très-loin.

Sa base inférieure elliptique mesure 150 sur 80 m., et la supérieure 80 sur 12 m. : sa hauteur varie de 20 à 30 m., son plus grand diamètre est orienté est-ouest.

Ce sont bien là les caractères d'un tumulus antique, et vraisemblablement gaulois, comme on en trouve d'ailleurs d'assez nombreux, surtout en Armorique, la terre classique des temps celtiques.

Il serait intéressant de compléter l'attribution par des fouilles, d'autant plus que le monument ne paraît pas encore avoir été fouillé, mais il se défend si bien par sa masse et les bois qui l'enveloppent, que l'entreprise dépasse les forces ordinaires et ne saurait, quant à présent, être tentée: restons aux conjectures assez sérieuses pour se passer rigoureusement de preuves.

Dans un rayon très-rapproché, cette course aux recherches archéologiques aura montré le trait d'union de près de vingt siècles :

La tombelle gauloise de la Fontenelle, entre Vievy et Ecoman, témoin muet des premiers temps, œuvre à la fois rudimentaire et imposante; une masse de terre sur quelques ossements, sans doute;

Le chemin de César, ensuite, la *strata publica*, avec le camp de Saint-Mandé, pour la défendre ou la commander, Chartres et Bourges, deux grandes cités aux points de départ et d'arrivée, Verdes et son balneum, Ouzouer et sa villa déjà connus, Pontijou, et les Pouts-Chartrains de Blois pour points de passage :

Puis le chemin de César devient le chemin du Comte; le Tricheur a passé par là, et, de sa main puissante, a signé son nom dans la contrée en caractères féodaux qui s'appellent aujourd'hui Marchenoir et Freteval.

Les feudataires du suzerain se retranchent à leur tour derrière des forteresses de pierres et de terre; celle du seigneur de Vievy est encore debout avec sa tour polygonale et sa double enceinte de fossés.

La forêt longue s'étendait alors de la Loire au Lour, de Meung et Beaugency jusque vers Freteval et Vendôme: dans cette marche-frontière, les moines de Gateaux viennent fonder un monastère, l'Annône, que son nom n'a pu sauver du sort commun.

Le seigneur de Vievy avait un voisin à Saint-Mandé, long-temps, comme lui, connu seulement sous le titre du fief la Pagerie, mais qui grandit, à l'époque moderne, de toute la hauteur d'un trône et donne caractère historique à la dalle tumulaire de fumelle que le hasard vient d'exhumer.

Ainsi tout se tient et s'enchaîne, sur la trace apparente encore du passé, dans ce petit coin de terre archéologique voisin de nous: il res-

tera riche en souvenirs, mais ne pourra bientôt plus montrer ses rimées, qui sont les blessures du temps, que chaque jour vient cicatriser par une dernière ruine.

Lecture d'une pièce de vers de M. Ern. de Chabot sur *M. le docteur Lescarbault*.

. . . . . *Caelumque tueri*  
*Jussit et erectos ad sidera tollere cultus.*

Quand l'univers — ce grand mystère

Eclot sous le regard de Dieu —

Se mit à rouler solitaire

Dans les profondeurs du ciel bleu,

Le Tout-Puissant dit à l'atôme :

» Va, poussière de mon royaume,

» Va flotter dans l'immensité :

» Tu seras homme, étoile ou monde,

» Tu dureras une seconde,

» Ou peut-être une éternité...

» Sous un bouquet d'herbes fanées,

» Insecte d'un soir tu luiras,

» Ou pendant des milliers d'années,

» Soleil des cieux, tu brilleras.

» Va vivre un jour; fleur ou planète,

» Vague que berce la tempête,

» Léviathan ou vermisseau,

» Pâtre rêveur de la campagne,

» Ou dur granit de la montagne,

» Ou libellule du ruisseau.

» Quoi que tu sois, dure ton heure,

» Luciole, atôme ou soleil!

» Puis il faut après que tout meure

» Et plonge aux flots du grand réveil.

» Car éternité, forme, espace,

» La durée et tout ce qui passe,

» Ne sont qu'un point devant mes yeux :

» Monde, insecte, ou chose éternelle

» S'évanouiront d'un coup d'aile

» Quand mon ange éteindra les cieux. »

Pourtant à l'un de ces atômes

Si petits dans l'immensité,

Jéhovah donne — au fils des hommes —

Un rayon de divinité!

En nous fermente la pensée  
Qui jusqu'à son trône élance  
Mesure l'œuvre et la comprend  
En nous s'agite le génie  
Qui trouve et chante l'harmonie  
De l'univers si beau, si grand.

Heureux l'homme d'intelligence  
Qui, sans prôneurs, modeste, obscur,  
Sur les sommets de la science  
Arrive d'un pas calme et sûr,  
Surtout quand aux maux de ses frères  
Il va prodiguant ses lumières,  
Apôtre de la charité;  
Sa gloire un jour sera benie!  
Heureux qui trempe son génie  
Dans l'amour de l'humanité!

Heureux le travailleur austère  
Dont l'esprit ne s'abaisse pas  
Vers les lâchetés de la terre  
Ni vers les fanges d'ici-bas,  
Mais qui se relevant sublime  
De l'infini sonde l'abîme  
Et s'éprend d'un amour pieux  
Pour les splendeurs de la nature!  
Tout ce qui s'élève s'épure;  
Et l'âme suit l'œil dans les cieux!

En le voyant passer, comme un point dans la plaine,  
Sur son petit cheval efflanqué, hors d'haleine,

On riait de ce bon docteur  
Qui, l'œil au ciel, tombait dans mainte fondrière  
Et n'en voulait pas moins, du fond de son ornière,  
Du ciel mesurer la hauteur.

Il gravait ses calculs sur une vieille planche;  
Puis d'un coup de rabot la rendait nette et blanche  
Quand à ses yeux l'astre avait lui.

Il a fait, disait-on, une étrange lunette  
Pour, au profond du ciel, chercher... une planète!  
Comment ne pas douter de lui?

Simple, modeste, obscur, lui savant! dans Orgères!  
C'est se moquer du monde et ça ne se peut guères!

Aussi personne n'y croyait :  
Mais comme il était doux dans sa mélancolie ,  
On était indulgent pour sa sainte folie ,  
Et le meilleur en souriait.

Nul cuistre beau parleur ne se faisait scrupule  
De trouver ce savant inepte ou ridicule ,  
Et sur lui brocards de pleuvoir !  
Un docteur de village en faire un astronome !  
Autant dire un sorcier évoquant maint fantôme !  
C'est plus facile à concevoir !

Que font à ce docteur le soleil et la lune ?  
Mieux lui vaudrait soigner sa petite fortune ,  
Saigner ses malades deux fois ,  
Débiter purgatifs et quinine et sangsues ,  
Ou donner de l'ampleur à ces notes pansues  
Qu'on enflait si bien... antrefois !

Que leur répondait-il , lui ? — rien ; il laissait dire !  
Tous ces donneurs d'avis enchantés de médire  
Il les accueillait d'un souris ,  
Et sans troubler en rien sa douce quiétude ,  
Mystérieusement fidèle à son étude ,  
Retournait aux travaux chéris.

Un soir , on vint frapper à sa porte fermée ,  
Il ouvrit... et c'étaient l'honneur , la renommée ,  
La science au culte épuré  
Qui venaient prendre place à son foyer modeste :  
De cet humble docteur aujourd'hui rien ne reste ,  
La gloire l'a transfiguré !

Il a gravé son mot sur la page bénie  
Qu'épèle avec amour tout homme de génie :  
Du seuil de son humble maison ,  
Grâce à son franc labeur , à sa veille féconde ,  
Il a su découvrir une planète , un monde  
Fuyant au fond de l'horizon....

Un monde ! oui ! grâce à toi , science aventureuse ,  
Perdu dans un sillon de sa Beauce poudreuse ,  
Il a su lire avec bonheur  
Parmi tous ces soleils , lumineuse poussière !...  
Et la main d'un savant mit à sa boutonnière  
Cette autre étoile... de l'honneur.

Honorons donc en lui l'homme qui nous honore!  
Car dans nos temps troublés la science est encore

Le plus noble abri pour le cœur,  
Toujours entre savants la lutte est une fête,  
Quel que soit le drapeau qui flotte sur sa tête.  
On serre la main du vainqueur!...

Poursuis, ouvrier de l'idée,  
Comme aux plaines de la Chaldée  
Autrefois faisaient les pasteurs,  
Que ton regard vers Dieu se hausse,  
Car dans tes plaines de la Beauce,  
Sans ruisseaux, sans prés ni senteurs.

Tu n'as pour fleurs que tes étoiles,  
Puisqu'en tes belles nuits sans voiles  
Tu n'as point là pour l'enchanter  
L'oiseau nocturne à la voix pure,  
Du ciel écoute le murmure,  
Ecoute les sphères chanter :

Poursuis! la gloire est fugitive;  
Comme un fleuve qui bat la rive  
De son flot sonore et joyeux,  
Dans les roseaux jone et soupire  
Et puis tout-à-coup se retire  
Et va réfléchir d'autres cieux :

Ainsi la gloire prend un homme,  
Le jette à la foule et le nomme  
D'un nom divin partout cité,  
Et puis l'ingrate l'abandonne  
Et les rayons de la couronne  
S'éteignent dans l'obscurité.

Jamais la tâche n'est fine!  
Le travail grandit le génie;  
La gloire ne peut s'épurer  
Que dans la lutte longue et forte  
Quelquefois le hasard l'apporte,  
Le travail seul la fait durer

Poursuis, non pour la récompense,  
Mais pour l'amour de la science.

Ce bel arbre aux fruits épineux !  
Ne t'endors pas dans ta victoire !  
Eh ! qu'est-ce après tout que la gloire ?  
Dans la nuit un point lumineux.

Où, du ciel dis-nous les merveilles !  
Ne sois pas ingrat, par tes veilles  
Si l'honneur humain t'est venu,  
Souviens-toi, malgré ton courage,  
Qu'il eût suffi d'un seul nuage  
Pour te laisser.... pauvre.... inconnu!....

Ces vers sont écoutés avec le plus vif intérêt, et, sur la proposition d'un membre, il est décidé que M. Lescarbault sera nommé membre honoraire de la Société.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membre honoraire :*

M. LESCARBAULT, docteur-médecin, à Orgères.

##### *Membres titulaires :*

MM. Onésime VACHER, membre du conseil d'arrondissement, à Soizé.

L'abbé CARRÉ, curé d'Illiers.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Statue d'ange, faisant partie d'un groupe de l'Annonciation, XV<sup>e</sup> siècle. (Don de M. Glatigny; à Longsaulx.) — *Pierrc.*

Trois couronnes du roi Jean, trouvées aux Coudreaux, commune de Marboué. (Don de M. le vicomte Reille.)

Congrès archéologique de France, 26<sup>e</sup> session. (Envoi de M. de Caumont.) — *Impr.*

Revue des Beaux-Arts et des Cours publics; 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livr. du second volume de 1860. — *Impr.*

Histoire de la Guerre d'Italie, par M. Coudray-Maunier. — La Bête d'Orléans, par le même. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Portrait de Sergent-Marceau. (Don de M. Coudray-Mannier.)  
— *Grav.* ?

Etude iconographique sur l'arbre de Jessé, par M. Corblet.  
(Don de l'auteur) — *Impr.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1<sup>er</sup> trim. de  
1860. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Répertoire archéologique de l'Anjou, août 1860. (Envoi de  
la commission archéologique de Maine-et-Loire.) — *Impr.*

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 1860.

Présidence de M. DE SAINT-LAUMER, vice-président.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce à l'assemblée que S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à la Société une subvention de 300 fr. pour l'exercice 1860, et que le Conseil général d'Eure-et-Loir lui a continué pour 1861 la subvention de 500 fr. qu'il a coutume de voter pour elle.

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant à la Société qu'il sera heureux de souscrire au Cartulaire du Chapitre Notre-Dame de Chartres<sup>1</sup>, mais que préalablement il désire connaître approximativement le prix des trois volumes du Cartulaire dont il s'agit. — Cette lettre est renvoyée à la Commission de publication, chargée de faire un rapport sur ce projet de Cartulaire.

Note de M. Lecocq sur une colonne découverte à Chartres, rue de la Corroirie.

En opérant une fouille, rue de la Corroirie, dans la maison de M. Godard, charpentier, pour y établir un citerneau dans un angle de la cour, les ouvriers rencontrèrent à une profondeur d'environ 70 cent., un chapiteau d'une forte dimension, puisqu'il porte 88 cent. d'équerre, ayant ensuite dégagé le pourtour, ils remarquèrent que ce chapiteau coiffait

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 270 et 272

une colonne monocylindrique, sauf une partie qui semble avoir été épannelée. Le chapiteau est très-simple, puisque la corbeille n'est formée que de quinte-feuilles d'eau sans nervures, et semble accuser le XI<sup>e</sup> ou le XII<sup>e</sup> siècle. Le corps de la colonne porte 67 centimètres. Les ouvriers ont seulement enlevé avec le chapiteau deux assises de la colonne; le surplus est resté enfoui en contre-bas.

Lecture du rapport de M. Cam. Marcille sur les ouvrages de peinture qui ont figuré à l'Exposition de 1858. — L'assemblée vote des remerciements à M. Marcille et renvoie son travail à la Commission de publication.

Lecture d'une pièce de vers de M. Ern. de Chabot, intitulée *Lutha ou Une infidélité*. — Renvoi à la Commission de publication.

M. Roux demande qu'à la prochaine séance on donne la liste complète des ouvrages déposés à la bibliothèque de la Société. — Cette liste existe déjà à la suite des Procès-Verbaux; tous les membres sont libres d'emprunter, sous récépissé, à la Bibliothèque, les volumes dont ils peuvent désirer la communication.

La séance est levée à quatre heures et demie.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membres titulaires :*

MM. TELLOT (Henri), à Dreux.

L'abbé BULTEAU, curé de Ferrières-la-Petite, près Maubenge.

ARTHUYS, directeur des contributions directes, à Chartres.

BOXNET, conservateur des hypothèques, à Chartres.

POUCIN, notaire, à Chartres.

##### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ :

Jeton à l'effigie d'Henri IV et de Marie de Médécis, trouvé dans les fouilles de la prison de Chartres. (Don de M. Moutoné.)

Revue des Beaux-Arts et des Cours publics, 6<sup>e</sup> livraison du 2<sup>e</sup> volume de 1860. — *Impr.*

Memoires de l'Académie de Stanislas pour 1859, 2 vol. (Envoi de l'Académie.) — *Impr.*

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, 1846 à 1858, 6 vol. (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Répertoire archéologique de l'Anjou, sept. et oct. 1860. (Envoi de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.) — *Impr.*

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 36 (Envoi de la Société.) — *Impr.*

Recherches sur M<sup>lle</sup> Anne-Renée Stréson, par M. Em. Bellier de la Chavignerie. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

SÉANCE GÉNÉRALE DU 6 DÉCEMBRE 1860.

Présidence de M. DE BOISVILLETTE.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président annonce que, conformément aux résolutions prises dans les séances précédentes<sup>1</sup>, le plan de Chartres a été livré à la gravure. Le travail est aujourd'hui fort avancé; une première épreuve a déjà été envoyée et on a tout lieu d'espérer qu'il pourra être distribué à la prochaine séance. Il consulte en même temps l'assemblée pour savoir si le tirage devra être fait en bistre ou en noir. — Après diverses observations, il est résolu qu'on fera tirer en bistre cent-cinquante exemplaires.

M. Merlet fait une proposition tendante à ce qu'on écrive à M. de Caumont pour obtenir la convocation à Chartres du congrès de l'Institut des provinces, pour 1863, époque où aura lieu dans cette ville le Concours régional. — L'assemblée adopte cette proposition: il sera écrit à M. de Caumont et on fera auprès de l'Administration les démarches nécessaires.

Le même membre demande que chaque année la Société se transporte dans un ou plusieurs des chefs-lieux d'arrondisse-

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 274 et 279.

ment pour y tenir une séance spéciale. — La proposition est adoptée en principe : le Bureau examinera les voies et moyens les plus propres pour réaliser ce projet, et quand le moment sera venu, fera un rapport à la Société.

Rapport de M. P. Durand sur le projet de publication du *Cartulaire* du Chapitre Notre-Dame de Chartres par MM. de Lépinos et Merlet <sup>1</sup>.

« Dans une précédente séance, la Société a été saisie d'une demande de publication du *Cartulaire* du Chapitre de Notre-Dame de Chartres par MM. de Lépinos et Merlet. Cette demande, prise en considération, a été renvoyée à la Commission de publication. J'ai en l'honneur de vous transmettre le résultat de la délibération de la Commission et de vous faire un rapport sur les raisons qui avaient amené cette décision. A la suite de ce rapport et d'une discussion assez prolongée, la Société a décidé en principe qu'elle se chargerait de la publication du *Cartulaire*, mais a renvoyé de nouveau la question à la Commission de publication pour examiner les voies et moyens les plus favorables pour cette publication.

» Dans la séance suivante, avant que le nouveau rapport de la Commission fût préparé, une contre-proposition au projet primitif s'est produite et a été renvoyée de même à la Commission pour être l'objet d'un examen sérieux. Aujourd'hui nous possédons tous les renseignements nécessaires pour nous mettre à même de traiter à fond cette grave question, et nous venons vous communiquer les décisions prises à l'unanimité par votre Commission de publication.

» La contre-proposition de M. Lecocq, dont les arguments sont au premier coup-d'œil fort spécieux, ne supporte pas un examen attentif : les objections qu'elle renferme se réduisent à quatre ; nous allons les examiner rapidement.

» 1<sup>o</sup> M. Lecocq fait observer que la Société va commencer à la légère une publication dont les matériaux ne lui sont pas connus ; il demande qu'avant tout, le manuscrit de l'ouvrage projeté soit déposé entre les mains de la Commission de publication. — Cette première objection de M. Lecocq reproduit un argument avancé par plusieurs de nos collègues qui ne paraissent pas se

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 272.

rendre suffisamment compte d'un ouvrage tel qu'un cartulaire. C'est un assemblage par ordre chronologique de toutes les pièces concernant un même établissement religieux : or il est impossible d'établir un ordre chronologique, avant d'avoir la copie de toutes les chartes que l'on doit imprimer : ce serait s'exposer à des erreurs inévitables, car on pourrait, au dernier moment, retrouver des pièces dont la place serait au commencement de l'ouvrage. Il n'y a donc rien à craindre de ce côté : les éditeurs, dans l'intérêt même de leur publication, ne pourront commencer à rien livrer à l'impression avant d'avoir terminé leur copie, et la Société pourra parfaitement alors juger en connaissance de cause.

2<sup>o</sup> M. Lecocq insiste sur le manque d'intérêt que présentera un recueil de pièces en latin. — Nous avons déjà longuement répondu à cette objection dans notre précédent rapport : elle ne peut être sérieuse, et la Société ne peut reculer devant une publication reconnue éminemment utile, sous prétexte qu'une partie de cette publication sera en latin. Ce serait alors s'interdire toute étude consciencieuse antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle. Le cartulaire de Saint-Père n'est-il pas en latin, et n'est-il pas le livre le plus utile qui ait encore été publié sur notre pays ? Et le cartulaire du Chapitre de Chartres sera d'un usage beaucoup plus facile que celui de Saint-Père, car toutes les notes seront en français, et les résumés des chartes en langue usuelle.

3<sup>o</sup> La troisième objection de M. Lecocq porte sur l'économie de notre budget. L'auteur de la contre-proposition suppose que, toutes dépenses payées, il ne reste de libre chaque année qu'une somme de 800 francs, insuffisante, suivant lui, pour couvrir seulement les frais de la Statistique archéologique. — Mais M. Lecocq fait double emploi ; il compte, dans son budget de dépenses, 1,500 fr. pour l'impression des Mémoires, et il oublie que dans ces 1,500 fr. les frais de la Statistique archéologique sont précisément compris. Au reste, voici le budget de cette année, c'est la meilleure réponse qu'on puisse faire à cette objection :

RECETTES.

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Cotisations         | 1,895 fr. |
| Vente du Bulletin   | 156       |
| <i>Verba volant</i> | 2,051     |

|                                              |                |                |
|----------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                              | <i>Report.</i> | 2,051 fr. »    |
| Souscription du Conseil général              | — . . . . .    | 500 »          |
| — du Ministère                               | . . . . .      | 300 »          |
| — du Conseil municipal.                      | . . . . .      | 300 »          |
| Intérêt d'argent placé à la Recette générale | . . . . .      | 80 »           |
|                                              | Total.         | <u>3,231 »</u> |

DÉPENSES.

|                                             |           |                |
|---------------------------------------------|-----------|----------------|
| Impression du Bulletin et de la Statistique | . . . . . | 1,416 fr. »    |
| Gravures                                    | . . . . . | 260 »          |
| Achat de pierres tumulaires                 | . . . . . | 140 »          |
| Au concierge.                               | . . . . . | 100 »          |
| Gravure du plan                             | . . . . . | 1,000 »        |
| Dépenses diverses                           | . . . . . | 102 »          |
|                                             | Total.    | <u>3,018 »</u> |

» Il y aura donc encore cette année un boni de plus de 200 fr. et nous avons dépensé 700 fr. pour le plan en faisant la soustraction des 300 fr. votés par le Conseil municipal; nous avons eu à payer une partie des gravures assez nombreuses de la Statistique; nous avons acheté 8 pierres tumulaires et nous avons fait paraître 12 bulletins, nombre beaucoup plus considérable que les années précédentes.

» 4<sup>o</sup> Enfin M. Lecocq paraît croire que la publication du *Cartulaire* sera moins bien vue du ministère que les travaux entrepris jusqu'à ce jour par la Société. A cela M. le Ministre va répondre lui-même : voici la lettre qu'il a adressée à M. le Président de notre Société.

« Paris, le 24 novembre 1860.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que je viens de prendre une souscription à cinquante-cinq exemplaires du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* publié par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, au prix de 36 fr. l'exemplaire (3 volumes in-4<sup>o</sup>).

» C'est avec une vive satisfaction, Monsieur le Président, que je vois la Société Archéologique d'Eure-et-Loir s'engager sur la voie que lui ont tracée les Comités historiques institués près mon Ministère. Je suis heureux d'encourager ses efforts en contribuant à l'exécution du *Cartulaire*

de *Notre-Dame de Chartres*. Des ordres ont été donnés pour que le prix des volumes de cet ouvrage soit acquitté successivement, à mesure que la publication en sera terminée.

— Recevez, etc. —

» La Commission pense avoir résolu d'une manière satisfaisante les diverses objections de M. Lecocq; maintenant il nous reste à vous faire connaître les dépenses qu'entraînera cette publication, et les ressources avec lesquelles votre Commission espère qu'on pourra y pourvoir.

» Le Cartulaire du Chapitre de Chartres se composera de 3 volumes in-4<sup>o</sup>, de 50 à 60 feuilles. la feuille, pour un tirage de 350 exemplaires, coûtera 27 fr. de composition et de tirage, et 10 fr. de papier, soit 37 fr. : à 55 feuilles en moyenne par volume, ce sera pour chaque volume 2,035 fr. ou 6,105 fr. pour tout l'ouvrage. Nous n'avions estimé, dans notre premier rapport, la vente, qu'à 60 exemplaires environ, mais d'après de nouveaux renseignements, l'opinion de la majorité des membres de la Commission a été qu'on pouvait hardiment la porter à 100, voire même à 120 exemplaires; il faudrait alors tirer à 400 exemplaires; ce serait une augmentation par volume, de 165 fr. ou de 495 fr. pour tout l'ouvrage, qui nous reviendrait ainsi à 6,600 fr.; mais ce supplément de dépense serait amplement compensé par la vente des exemplaires.

» Raisonnons dans la première hypothèse, la moins favorable. Outre la souscription du Ministère de 1,980 fr., nous avons l'espérance, sinon la certitude absolue, que M. le duc de Luynes souscrira également pour environ 1,000 fr. à cet ouvrage.

» C'est donc d'abord 3,000 fr. environ sur lesquels on peut compter.

» La vente à 60 exemplaires, en ne portant l'exemplaire qu'à 30 fr. au lieu de 36 prix fort, produira 1,800 fr.

» Nous voici donc avec une ressource immédiate de 4,800 fr., et il ne reste à la charge de la Société que 1,300 fr.

Mais au lieu de 60 exemplaires, supposez que vous en vendiez 80, 100, ou 120, vos charges diminuent d'autant et vous arrivez à couvrir entièrement vos frais. Enfin, admettons que nous ayons 1,300 fr. à dépenser; vous avez vu par l'exposé de notre situation budgétaire, qu'il nous était bien facile de dépenser 500 fr. par an, sans nuire en rien à la publication de nos 12 numéros de bulletins avec un certain nombre de gravures.

Ce serait donc 3 ans qu'il nous faudrait pour acquitter les frais de cette publication, si vous ne voulez pas toucher à l'encaisse de 1,300 fr. que vous aurez de disponible à la fin de cette année. Et je ne parle pas des membres nouveaux que cette publication, donnée gratuitement à tous les sociétaires, devra nécessairement attirer, et qui, par leurs cotisations, viendront augmenter nos ressources et pour le présent et pour l'avenir.

» Votre Commission de publication a donc l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, de décider que la publication du Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Chartres sera faite au nom et aux frais de la Société.

» Cependant il est une autre combinaison que je dois vous faire connaître, et qui, répondant au principe de publication déjà admis par la Société, enlève toute chance fâcheuse et nous garantit contre toute espèce d'éventualités.

» M. Garnier, notre imprimeur, vous propose de se charger de cette publication, à la condition que la Société lui assure une souscription de 1,000 fr. En retour de cette souscription, il ferait la publication au nom de la Société, et de plus il s'engagerait à livrer à tous les membres qui le désireraient le Cartulaire de Chartres au prix réduit de 5 fr. au lieu de 12 fr. le volume. La Commission, tout en applaudissant à la générosité et au patriotisme de M. Garnier, n'a pas cru devoir adopter cette combinaison. Elle a cru que la publication par la Société elle-même laissait plus de liberté à celle-ci, qui, en acceptant l'offre de M. Garnier, perdait jusqu'à un certain point son droit de contrôle et n'était plus maîtresse de diriger la publication ainsi qu'elle le jugerait à propos. Tel est, Messieurs, le résultat de l'étude approfondie de cette question par votre Commission : permettez-moi de vous citer en terminant, quelques lignes de M. Laboulaye, membre de l'Institut :

« Notre histoire véritable, dit cet auteur, est ensevelie dans  
» les archives. Il serait bon de l'en tirer, et de nous montrer la  
» vieille France dans sa rude beauté et sa naïve grandeur. Ce  
» n'est pas un médiocre service qu'on rendrait au pays. Ce qui  
» manque à la France, c'est le respect de son passé, qui est la  
» première condition de l'esprit politique... Mais pour respecter  
» le passé, il faut le connaître, et ne pas prendre pour l'histoire  
» de nos maîtres ce qui n'est souvent que la fantaisie d'un écri-  
» vain. Nos anciennes ordonnances, nos vieilles coutumes, nos

« antiques libertés municipales, les origines de notre industrie,  
« de notre commerce, tout cela est caché dans le trésor des  
« Chartes.

Après une assez longue discussion, le projet de cette publication est adopté, et la Société formule ainsi sa résolution :

#### ARTICLE I<sup>er</sup>

La publication du *Cartulaire du Chapitre Notre-Dame de Chartres*, aux risques et périls de la Société, est admise en principe.

#### ARTICLE II.

La copie sera déposée avant l'impression et renvoyée, suivant l'usage, à la Commission de publication.

Un membre propose d'ajouter à cet article, *qui en fera son rapport à la Société*. Après diverses observations, cet amendement est rejeté.

#### ARTICLE III.

Il sera pris avec l'imprimeur telles mesures convenables pour que l'ouvrage soit terminé dans le délai le plus rapproché possible.

L'assemblée insiste particulièrement sur ce point, et émet le vœu qu'en aucun cas la durée de la publication n'excède l'espace de trois années.

#### ARTICLE IV.

Le Cartulaire sera publié par fascicules et non par volumes ; le premier fascicule sera tiré à 400 exemplaires.

Lecture d'une circulaire de la Société des Amis des Sciences pour demander des souscripteurs parmi les Membres de la Société. — Dépôt aux Archives.

Lecture d'un rapport de M. de Boisvillette sur un travail de M. Lefèvre sur la Statistique du département d'Eure-et-Loir.

« Le Ministère de l'Instruction publique prépare une description scientifique de la France, et a chargé la Société de remplir les parties du programme, spéciales au département. Les ré-

dacteurs sont à l'œuvre : M. Lefèvre, qui a bien voulu accepter la rédaction de la Statistique vous a remis déjà, Messieurs, cet important travail dont j'ai l'honneur de vous présenter l'analyse.

» La Statistique tient aujourd'hui une grande place dans l'étude des questions d'administration et d'application : elle ne pose pas seulement des chiffres, vous le savez, elle accuse, en outre, des résultats et fournit à la théorie non moins qu'à la pratique le guide certain de la donnée mathématique.

» Déjà les documents principaux recueillis par le Ministère de l'Agriculture et du Commerce ont été réunis en une vaste publication officielle, sous le titre de *Statistique de la France* (décret du 1<sup>er</sup> juillet 1852).

» C'est trop et c'est trop peu, au point de vue d'une description scientifique : trop, parce que le détail y surcharge le fait essentiel ; pas assez, la science économique ne se contentant pas de tableaux et voulant aussi des raisons.

» Nul n'était mieux en position de répondre au double objet de la notice départementale que celui de vos membres qui en a été chargé : par ses connaissances propres, sa position administrative, les matériaux de toute nature qu'il avait sous la main, M. Lefèvre pouvait, il a d'ailleurs voulu, et, j'ajouterais qu'il a su, de tous points, bien faire : son travail fort étendu est un excellent compte-rendu de tout ce qui a été recueilli, dit et écrit de bon sur la matière au triple titre de la *Population*, de l'*Agriculture* et de l'*Industrie* d'Eure-et-Loir.

» Mais, se laissant aller au vaste champ de son sujet, le rédacteur l'a parcouru *in extenso*, et pour répondre à la spécialité de notre programme, il convenait de resserrer la matière en un substantiel résumé : j'ai cherché, comme rapporteur, à remplir cette partie de la tâche.

» Bien qu'avec le parti pris de concentrer le très-intéressant mémoire de notre collègue, je l'ai trouvé si plein de faits que je me suis laissé entraîner à beaucoup extraire, et si complet de documents que j'ai eu plus à y prendre qu'à y retrancher. De là une analyse assez étendue aussi, j'aurais craint de la faire incomplète à trop vouloir l'abrégier. »

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt par l'assemblée, et il est résolu qu'on enverra une copie de ce travail

à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, pour servir à la rédaction du Dictionnaire scientifique de la France <sup>1</sup>.

Nous extrayons du travail de M. Lefèvre ce qui a rapport aux *institutions de secours* et à l'*industrie*.

§ 1<sup>er</sup>. — ASSISTANCE PUBLIQUE.

1<sup>o</sup> *Service des aliènes*, avec dépôt provisoire à l'asile d'Orléans, au prix de pension de 1 fr. 20 c. par jour, dont la dépense moyenne, 60,000 fr. s'est élevée en 1858 à 62,334 fr. 28 c. pour 138 aliènes, 64 hommes et 74 femmes.

2<sup>o</sup> *Service des enfants-trouvés*, avec dépôt central *a*, colonie agricole *b*, et société paternelle *c*.

*a*. — Le dépôt central, où est le tour central, assiste en moyenne 320 enfants des diverses catégories; les dépenses de l'année 1858 se sont élevées à 50,424 fr. 23 c.

Les expositions, qui donnaient une moyenne de 84 enfants avant la suppression des tours d'arrondissement, se réduisent aujourd'hui à 48, la plupart des filles-mères conservant et élevant leurs enfants à l'aide des secours qui leur sont alloués à domicile.

*b*. — La colonie agricole de Bonneval renfermait au 1<sup>er</sup> janvier 1859, 198 enfants, 110 au-dessous, 88 au-dessus de 12 ans, dont 125 garçons et 73 filles. Il est pourvu aux dépenses par des cotisations de fondation et un secours de 7,000 fr. alloué par le département pour frais généraux.

*c*. — Au sortir de la colonie, à 16 ans, l'enfant est mis en tutelle sous une société de patronage et placé par ses soins chez des maîtres particuliers.

3<sup>o</sup> *Mendicité et secours au paupérisme*. — La charité privée ne reste pas en arrière de l'assistance légale.

En 1813, les relevés officiels constataient 17,566 pauvres, dont 8,660, ou environ moitié, se livrant à la mendicité; ils évaluaient la moyenne des secours annuels à près de deux millions.

En 1844, la mendicité a été défendue par arrêté du 1<sup>er</sup> mars: le nombre des indigents était alors de 14,874, soit 51. 10 %, et celui des mendiants d'un peu plus de la moitié, 7,634, soit 26. 22 % du chiffre de la population.

La proportion tend à s'abaisser sous l'influence des institutions charitables et de la tendance au travail, déterminée par l'accroissement notable et général du prix de la main-d'œuvre.

4<sup>o</sup> *Hospices et hôpitaux*. — 18 communes possèdent des établissements hospitaliers, comprenant 752 lits.

5<sup>o</sup> *Bureaux de bienfaisance*. — Sont au nombre de 104 avec ressources fixes;

Le nombre d'individus secourus à domicile, en 1858, a été de 6,107.

<sup>1</sup> Voir *Procès-Verbaux*, p. 269.

§ 2. — ASSOCIATIONS CHARITABLES.

Elles sont en grand nombre sur tous les points du département; à ne citer que les principales :

1<sup>o</sup> *Société de Saint-Vincent-de-Paul*. — 11 conférences comprises dans la circonscription du conseil supérieur dont le siège est à Orléans; — 155 membres actifs; — 15,000 fr. de ressources moyennes; plus de 1,200 assistés.

2<sup>o</sup> *Société de Charité Maternelle de la ville de Chartres*. — Fondée en 1824, reconnue d'utilité publique en 1850. Placée sous le haut patronage de S. M. l'Impératrice. Elle secourt les femmes pauvres en couches, et fournit à leurs premiers besoins et à ceux de leur enfant.

Dans la période de 25 années, 1826-1850, elle a admis 1,500 femmes au secours, soit en moyenne annuelle 60.

3<sup>o</sup> *Congrégations*. — En tête, la *Congrégation des Sœurs de Saint-Paul* (dites de Saint-Maurice de Chartres), fondée, 1690, à Levéville-la-Chenard, transférée à Chartres, 1700, reconnue par le Gouvernement, an X; ses statuts approuvés par décret Impérial du 23 juillet 1811.

Les sœurs desservent les hôpitaux civils, militaires et maritimes et les pénitenciers coloniaux, soignent les malades à domicile, et instruisent les jeunes filles pauvres.

La maison-mère générale de Chartres compte environ 1,000 membres; elle possède 41 maisons dans le diocèse et 70 dans 11 autres: elle a une maison en Angleterre avec 12 succursales, et une autre maison à Hong-Kong en Chine.

Les recettes annuelles sont de 55 à 60,000 fr. qui balancent les dépenses.

Il existe encore d'autres congrégations religieuses, parmi lesquelles :

Les Sœurs de la Providence de Chartres, fondées en 1673 pour l'éducation des pauvres et des orphelins;

Les Sœurs de Bon-Secours pour garder les malades;

Les petites Sœurs des Pauvres pour hospitaliser les vieillards et les infirmes;

Les filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul qui desservent les hôpitaux et hôtels-Dieu.

INDUSTRIE.

L'agriculture est la principale, pour ne pas dire l'unique industrie d'Eure-et-Loir; sur un chiffre total de 291,074, la population agricole, suivant le recensement de 1856, comprend 166,546 têtes, soit près des 3/5.

On évalue la production annuelle à cinq millions d'hectolitres de céréales de toute nature, dont 3 pour la consommation propre et 2 livrés à l'exportation.

L'avoine exceptée, les autres grains sont réduits en farine par 527 moulins, les 4/5 mus par les cours d'eau, et plus de la moitié montés à l'anglaise avec meules cannelées.

C'est la fil spécialité industrielle du pays et la base de son commerce avec la halle de Paris.

Parmi les produits végétaux, deux autres branches méritent seules d'être signalées ; d'abord les belles papeteries de MM. Firmin-Didot sur l'Avre, à Sorel-Moussel et au Mesnil, canton d'Anet, qui ont succédé à une *forge-royale* appartenant à la maison de Penthièvre et aliénée nationalement le 14 floréal an VI.

Ensuite l'importante filature de Saint-Rémy-sur-Avre, fondée en 1792 par l'anglais Stykes, appartenant aujourd'hui à MM. Wadlington, ses héritiers, naturalisés en 1831 : elle produit 440,000 kilogrammes de coton filé et des tissus communs.

Les distilleries alcooliques sont à peine naissantes : une acetique vient de s'établir sur d'assez larges bases près Courville.

Au compte des produits animaux, la laine tient la tête de la production du pays, entre assez faiblement dans sa fabrication, et s'exporte plus généralement sur les grands centres voisins, Louviers, Elbeuf et autres. A raison de près d'un million de têtes ovines, produisant en moyenne 3 à 4 kilos, on peut évaluer le poids de la laine à 3,500,000 kilos, et le produit brut à 8 millions.

La tannerie est représentée par une vingtaine d'établissements, s'approvisionnant communément sur place et vendant à la consommation locale.

La soie a fait l'objet d'essais sérieux, bientôt abandonnés par la difficulté de cultiver le mûrier, trop sensible au froid.

Les produits minéraux sont peu variés et d'assez faible importance.

On trouve du minerai de fer dans les forêts de Senonches et de Longny, et aux environs de Courville, dont s'approvisionne le haut fourneau de *Boussard*, très-ancien établissement d'apanage royal, aliéné nationalement en 1793.

Les forges de Dampierre fabriquent, tout à côté et des 1480, du fer au martinet, en essieux, bandes de roue et autres à usage d'agriculture, et, en fonte de deuxième fusion, des articles de ménage qui approvisionnent les magasins du pays.

La métallurgie comprend en outre, sur le cours de l'Avre, des fonderies de cuivre-laiton, et une tréfilerie assez considérable à la Mulotière ; l'ajustage compte à Chartres une bonne usine, particulièrement affectée à la construction de turbines et à la mécanique des moulins à blé.

Les carrières fournissent sur plusieurs points, et notamment à Berchères près Chartres, Villangeard près Châteaudun, Moriers, Prasville, etc., dans la Beauce, de la pierre de taille calcaire dure, plus résistante que de belle nature ; dans les berges du Lour, à partir de Châteaudun et aux environs de Nogent, elles donnent du calcaire tendre dit tuffin.

Près d'Épernon on trouve des grès analogues à ceux dits de Fontainebleau et s'exploitant en pavés. La même localité offre aussi des meuliers siliceux dont on fabrique des meules pour l'exportation.

La chaux de Senonches a été pendant long-temps l'unique chaux hy-

draulique connue et employée à Paris. Aujourd'hui que les chaux artificielles se préparent concurremment avec les naturelles, Senonches expédie moins ses produits au dehors, mais en approvisionne toujours d'excellents le dedans.

Cette localité fabrique, en outre, des briques et tuiles bien cuites et de la plus grande résistance. Les environs de Dreux participent de la même qualité, et tout l'ouest trouve aisément sur place, avec ses matières propres, l'abondante fabrication de ces matériaux.

Au compte de la céramique locale, notons trois faïenceries communes qui ne sortent guère du pays, et les belles argiles d'Abondant qui s'exportent pour poteries fines et couvertes de porcelaine.

La séance est levée à cinq heures.

#### NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

##### *Membre honoraire :*

M. le duc d'ALBERT DE LUYNES, membre de l'Institut, à Dampierre.

##### *Membre titulaire :*

M. l'abbé FAUCHEREAU, grand-vicaire, à Chartres.

#### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Recherches sur Louis Licherie, par M. Em. Bellier de la Chavignerie. (Don de l'auteur.) — *Impr.*

Conseil général d'Eure-et-Loir, session de 1860. — *Impr.*

Annuaire d'Eure-et-Loir, années 1839, 1842, 1844 à 1858, 18 vol. (Don de M. Petrot-Garnier.) — *Impr.*

## TABLE DES SÉANCES.

|                                                 |     |
|-------------------------------------------------|-----|
| Séance archéologique du 16 mai 1856 . . . . .   | 1   |
| Séance de la Commission du 21 mai 1856. . . . . | 7   |
| Séance du 24 mai 1856 . . . . .                 | 8   |
| Séance du 4 juin 1856 . . . . .                 | 10  |
| Séance du 14 juin 1856 . . . . .                | 11  |
| Séance de la Société du 19 juin 1856 . . . . .  | 13  |
| Règlement . . . . .                             | 15  |
| Liste des membres . . . . .                     | 19  |
| Séance du 11 août 1856 . . . . .                | 23  |
| Séance du 11 septembre 1856 . . . . .           | 25  |
| Séance du 2 octobre 1856 . . . . .              | 28  |
| Séance du 6 novembre 1856 . . . . .             | 32  |
| Séance du 4 décembre 1856 . . . . .             | 35  |
| Questionnaire . . . . .                         | 36  |
| Séance du 15 janvier 1857 . . . . .             | 46  |
| Séance du 12 février 1857 . . . . .             | 48  |
| Séance du 5 mars 1857 . . . . .                 | 52  |
| Séance du 2 avril 1857 . . . . .                | 56  |
| Séance publique du 14 mai 1857. . . . .         | 59  |
| Séance du 4 juin 1857 . . . . .                 | 66  |
| Séance du 2 juillet 1857. . . . .               | 70  |
| Séance du 6 août 1857 . . . . .                 | 75  |
| Séance du 8 octobre 1857 . . . . .              | 78  |
| Séance du 5 novembre 1857 . . . . .             | 79  |
| Séance du 3 décembre 1857 . . . . .             | 82  |
| Séance du 14 janvier 1858 . . . . .             | 84  |
| Séance du 4 février 1858 . . . . .              | 87  |
| Séance du 4 mars 1858 . . . . .                 | 80  |
| Séance du 8 avril 1858 . . . . .                | 85  |
| Séance publique du 9 mai 1858 . . . . .         | 87  |
| Séance du 10 juin 1858 . . . . .                | 107 |
| Séance du 8 juillet 1858. . . . .               | 111 |

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Séance générale du 12 août 1858. . . . .      | 117 |
| Séance du 14 octobre 1858. . . . .            | 119 |
| Séance du 11 novembre 1858 . . . . .          | 122 |
| Séance générale du 2 décembre 1858 . . . . .  | 124 |
| Séance du 6 janvier 1859 . . . . .            | 126 |
| Séance du 3 février 1859 . . . . .            | 140 |
| Séance du 3 mars 1859 . . . . .               | 144 |
| Séance du 7 avril 1859 . . . . .              | 147 |
| Séance publique du 19 mai 1859. . . . .       | 158 |
| Séance du 9 juin 1859 . . . . .               | 179 |
| Séance du 7 juillet 1859. . . . .             | 190 |
| Séance du 4 août 1859 . . . . .               | 193 |
| Séance du 3 novembre 1859 . . . . .           | 194 |
| Séance du 8 décembre 1859 . . . . .           | 201 |
| Séance du 12 janvier 1860 . . . . .           | 205 |
| Séance du 3 février 1860 . . . . .            | 207 |
| Séance du 1 <sup>er</sup> mars 1860 . . . . . | 216 |
| Séance du 29 mars 1860. . . . .               | 229 |
| Séance du 3 mai 1860 . . . . .                | 234 |
| Séance publique du 20 mai 1860. . . . .       | 251 |
| Séance du 7 juin 1860 . . . . .               | 269 |
| Séance du 5 juillet 1860. . . . .             | 271 |
| Séance du 28 août 1860 . . . . .              | 278 |
| Séance du 8 novembre 1860 . . . . .           | 299 |
| Séance générale du 6 décembre 1860 . . . . .  | 301 |



## TABLE ANALYTIQUE

### DES MATIÈRES.

#### A.

- Abécédaire archéologique*, p. 68.  
**Allaines**, p. 50.  
**Allonnes**, p. 208.  
**ALVIMARE** (M. Ch. D'), membre de la Commission archéologique, p. 6.  
**AMY** (M.), chargé d'un travail, p. 270.  
**ANCTIN** (M.), membre de commissions, p. 30, 74.  
*Aqueducs romains*, p. 3, 33, 46, 47, 67, 151, 180, 184, 186, 230.  
*Archiviste de la Société*, ses fonctions, p. 11.  
**Armenonville-les-Gâtineaux**, p. 56.  
*Armoiries de la ville de Chartres*, p. 70, 81, 83.  
*Arrêté ministériel autorisant la Société*, p. 52.  
**AUBERT** (M.), fait une communication, p. 24; — dépose un projet de sceau, p. 26; — fait des dons, p. 25, 52.  
**AUBRY** (M.), fait des dons, p. 48, 75, 84, 119, 205, 278.  
**Aunay-sous-Auneau**, p. 187.  
**Auneau**, p. 204.

#### B.

- Bailleau-le-Pin**, p. 288.  
**Baret** (M.), fait un don, p. 121.  
**Bastard** (M. Léon de), fait un don, p. 69.  
**Bataille** (M.), fait un don, p. 58.  
**BAUDOUX** (M.), membre de la Commission de publication, p. 142, 277; — membre de Commissions, p. 33, 56, 67, 74, 146, 156; — fait des rapports, p. 76, 222; — fait une lecture, p. 143.  
**Bazoche-sous-les-Hauts**, p. 192.  
**BELLIER DE LA CHAUSSE** (M. Em.), membre d'une Commission, p. 217.  
 — envoie des mémoires, p. 34, 262; — fait des dons, p. 31, 45, 48, 215, 301, 312.  
**Benoît** (M.), fait une communication, p. 126.  
**Béville-le-Comte**, p. 194.  
*Bibliographie chartreuse*, p. 216, 270.  
*Bibliothèque de la Société*, p. 300.  
*Boserries anciennes*, p. 286.  
**BOISVILLETTE** (M. DE), membre de la Commission archéologique, p. 6.  
 — président de cette Commission, p. 71; — président de la Société, p. 14, 189; — fait une proposition.

- p. 54; — fait des rapports, p. 59, 89, 97, 149, 151, 154, 158, 191, 197, 208, 252, 307; — fait des lectures, p. 143, 146, 156, 204, 219, 270, 289.
- BOISVILLETTE (M. LUD. DE)**, fait un rapport, p. 208.
- BONNANGE (M.)**, membre de Commissions, p. 56, 67.
- BONNARD (M.)**, fait des communications, p. 33, 81.
- Bornes seigneuriales*, p. 33, 230.
- BOUCHITTÉ (M.)**, fait un don, p. 34.
- BOURDEL (M.)**, membre de Commissions, p. 95, 219; — fait un rapport, p. 244; — fait des lectures, p. 25, 66, 77, 107, 188; — fait un don, p. 77.
- Bourgeois (M.)**, fait un don, p. 106.
- BRICET (M.)**; sa mort, p. 269.
- BRIÈRE (M. L'ABBÉ)**, membre de la Commission de publication, p. 14, 69, 108, 277; — membre de Commissions, p. 33, 95; — dépose un projet de devise, p. 30; — fait une lecture, p. 173; — fait des dons, p. 69.
- Brins d'herbe, par M. de Chabot*: rapport sur ce livre, p. 225.
- Broué**, p. 180.
- Budget de la Société (Rapports sur le)*, p. 46, 65, 75, 85, 113, 141, 217.
- Bureau de la Société*: sa formation, p. 10, 11, 189.

## C.

- Cabochiens (Insurrection des)*, p. 44.
- CAIX (M.)**; sa mort, p. 123.
- GALLUET (M. L'ABBÉ)**, membre de la Commission archéologique, p. 6; — membre de Commissions, p. 32, 50, 54; — chargé d'un cours public, p. 73; — fait un rapport, p. 76; — fait des lectures, p. 66, 130, 166.
- Camps romains*, p. 2, 68, 291.
- Capitaines de Chartres*, p. 120, 206.
- Caraman (M. le comte de)**, fait des dons, p. 86.
- Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, p. 270, 272, 279, 299.
- Castaigne (M. Eug.)**, fait un don, p. 118.
- Cathédrale de Chartres*, p. 5.
- CAUMONT (M. DE)**, préside une séance archéologique à Chartres, p. 1; — fait des dons, p. 86, 88, 251, 298.
- CAVÉ D'HAUDICOURT (M. JULES)**; sa mort, p. 269.
- Caves anciennes*, p. 238.
- CHABOT (M. ERNEST DE)**, fait des lectures, p. 208, 266, 294, 300; — fait un don, p. 215.
- Chareau (M. Paul)**, fait un don, p. 86.
- CHASLES (M. ADELPHÉ)**, membre de la Commission archéologique, p. 6; — membre de Commissions, p. 44, 84, 217; — fait une communication, p. 120.
- Chasles (M.)**, à Montboissier, fait un don, p. 110.
- Châteaudun**, p. 217.
- Châteauneuf**, p. 269.
- Chemins gaulois*, p. 156, 191.
- Chevaliers de l'Oiseau-Royal*, p. 51.
- CHOPPIN (M.)**, membre de Commissions, p. 33, 67; — fait un rapport, p. 70.
- CLAYE (M. JULES)**, membre d'une Commission, p. 67; — fait un don, p. 116; — sa mort, p. 119.
- Cloches anciennes*, p. 76.
- GLOGENSON (M.)**, membre d'une Commission, p. 80.
- Cloître Notre-Dame*, à Chartres, p. 47, 51, 68, 96.
- COLLIER-BORDIER (M.)**, envoie des mémoires, p. 55, 194; — fait des dons, p. 58, 110.

*Omission de publication*, sa formation, p. 13.  
*Comtes de Chartres (Généalogie des)*, p. 79, 82, 85.  
*Congrès de l'Institut des provinces*, p. 35, 44, 84, 217, 299, 392.  
**Constantin (M.)**, fait une communication, p. 84.  
**Corancez**, p. 185.  
**Cornis (M.)**, membre d'une Commission, p. 58; — fait des dons, p. 52, 190.  
**Corblet (M.)**, fait un don, p. 299.  
**Cordray-Maigner (M.)**, dépose un

projet de sceau, p. 32, 35. — fait des dons, p. 69, 121, 298, 299.  
**Coullons (Loiret)**, p. 88.  
**Coulombs**, p. 235. 216 1/2.  
*Cours d'archéologie pour les instituteurs*, p. 5.  
*Cours publics par la Société*, p. 67, 73, 78, 79, 82, 84.  
**Courtois (M. Jules)**, membre d'une Commission, p. 95; — fait des lectures, p. 107, 164; — fait une communication, p. 123.  
*Croix*, p. 183, 184.

## D.

**Daënen (M. l'abbé)**, chargé d'un travail, p. 270.  
**Dagnon-Roussier (M.)**, fait une communication, p. 180.  
**Dallier (M. l'abbé)**, fait une proposition, p. 27.  
*Dante: traduction de l'Enfer en vers français*, p. 126.  
**Delisle (M. Léop.)**, fait des dons, p. 190, 233.  
**Dénain (M.)**, membre de la Commission archéologique, p. 6; — vice-président de la Société, p. 44, 189; — membre de Commissions, p. 44, 113; — fait une communication, p. 122.  
*Description scientifique de la France*, p. 269, 307.  
**Deshayes (M.)**, fait des dons, p. 48, 52, 58.  
*Dictionnaire géographique de la France*, p. 120, 193.  
**Digny**, p. 279.  
*Diplôme pour les secrétaires*, p. 46, 50.  
*Documents historiques sur la ville et le comté de Breuval, par M. Lefèvre*, rapport sur cet ouvrage p. 195.

*Dolmens*, p. 53, 57, 184, 185.  
**Doublet de Boisthibault (M.)**, membre de la Commission archéologique, p. 6; — refuse d'en faire partie, p. 7.  
**Dreux (Saint-Etienne de)**, p. 84. — (**Saint-Pierre de**), p. 206.  
**D'Arbeuil (M.)**; sa mort, p. 234.  
**Duplessis (M. Georges)**, fait des dons, p. 69.  
**Dupeis (M.)**, fait des dons, p. 81, 140, 200.  
**Durand (M. Aug.)**, membre de Commissions, p. 115, 219.  
**Durand (M. Paul)**, membre de la Commission archéologique, p. 6; — chargé de rédiger le programme de la Société, p. 8; — de préparer le règlement, p. 10; — membre de la Commission de publication, p. 44, 68, 108, 277; — membre de Commissions, p. 44, 50, 54, 56, 68, 74, 84, 85, 115, 146, 156, 187, 217. — chargé d'un cours public, p. 73. — fait des propositions, p. 115, 187; — fait des rapports, p. 67, 87, 147, 180, 240, 272, 302; — fait une lecture, p. 66.

## E.

- Enceinte de Chartres*, p. 154.  
**Ensonville**, p. 203.  
*Epigraphie d'Eure-et-Loir*, p. 79, 82.  
*Escalier de la reine Berthe*, p. 76.
- Etat-civil (Actes de l')*, p. 204.  
*Exposition archéologique et d'objets d'art*, p. 66, 70, 80, 87, 90, 95, 108, 111, 206, 208, 219, 300.

## F.

- FABRÈGUE (M. ADR.)**, membre d'une Commission, p. 32.  
*Figurines gallo-romaines*, p. 120.  
*Fillettes de Philippe de Comines*, p. 206.  
*Fontaines à pèlerinages*, p. 185.  
**Fontenay-sur-Conie**, p. 191.  
**Fontenay-sur-Eure**, p. 143.  
*Fonts baptismaux*, p. 183, 184.  
*Fortifications*, p. 47, 240.
- FORGEAIS (M. ARTH.)**, fait un don, p. 121.  
*Fouilles exécutées par la Société*, p. 49, 53, 57, 122.  
*Frais de transport pour les sociétaires*, p. 108, 149.  
*François 1<sup>er</sup>*; lettre à sa mère après la bataille de Pavie, p. 87.  
**Frétigny**, p. 217.

## G.

- Gallardon**, p. 74, 76.  
**GARNIER (M.)**, fait une communication, p. 30; — fait des dons, p. 34, 121, 200, 238, 251.  
**GARNIER (M. ED.)**, membre d'une Commission, p. 67.  
**Garnier (M. H.)**, chargé de graver le sceau de la Société, p. 33.  
**Gas**, p. 76.  
**Gaucheron (M.)**, fait un don, p. 47.  
**Gauthier (M.)**, fait un don, p. 45.  
**GENET (M.)**, membre de la Commission de publication, p. 14, 68, 108; — membre d'une Commission, p. 219.  
**GERMOND (M. L'ABBÉ)**, membre de la Commission archéologique, p. 6; — membre de Commissaires, p. 33, 115, 146, 233.
- Génerville**, p. 186.  
**GILLARD (M.)**, membre de Commissaires, p. 74, 80.  
**GILLET-DAMITTE (M.)**, fait une communication, p. 142; — fait des dons, p. 77, 143.  
**Glatigny (M.)**, fait un don, p. 298.  
**GOUGIS (M. L'ABBÉ)**; sa mort, p. 66.  
**Gouillons**, p. 195.  
**GRESLOU (M. JULES)**, membre de la Commission de publication, p. 142, 277; — membre de Commissaires, p. 80, 95, 233; — fait une proposition, p. 232; — fait un rapport, p. 206; — fait une lecture, p. 146; — fait des dons, p. 143, 200.  
**Guadet (M. J.)**, fait un don, p. 278.

## H.

- HARREAUX** (M.), membre d'une Commission, p. 74. | p. 54, 78; — fait des dons, p. 45, 55, 116.
- Haudié** (M.), fait un don. p. 69. | **Houdouanne**, p. 184.
- Hôtel-Dieu de Chartres*, p. 5. | **Hue** (M. l'abbé), fait une communication, p. 187; — fait un don. p. 190.
- HÉNAULT** (M. L'abbé), membre de Commissions, p. 30, 67; — fait un rapport, p. 32; — fait une lecture, p. 33; — fait des communications. | **Hy** (M.), fait un don, p. 69.

## I.

- Illiers**, p. 143, 283. | *Industrie dans Eure-et-Loir*, p. 310
- Institutions de secours dans Eure-et-Loir*, p. 309. | **Isambert** (M. Lubin), fait un don, p. 45.

## J.

- JANVRAIN** (M.), membre d'une Commission, p. 74; — envoie des Mémoires, p. 68, 74, 76; — fait une communication, p. 68; — fait des dons, p. 69, 77. | p. 269; — fait des dons, p. 97, 271.
- Jeanne Darc*, p. 120, 122. | **JOLIER** (M.), membre de la Commission de publication. p. 68, 108, 277; — membre d'une Commission, p. 233; — fait un rapport, p. 225; — fait des lectures, p. 51, 107, 127, 173, 264.
- Jurons de présence*, p. 232, 247, 270. |
- Jou** (M.), fait une communication. |

## L.

- Labarum*, p. 229. | **Lamy** (M. l'abbé), de Baignolet, fait un don, p. 123.
- LAIGNEAU** (M. H.), trésorier-adjoint, p. 126; — trésorier, p. 140. | **Lamy** (M.), de la Ventrouillerie, fait un don, p. 190.
- LAMÉSANGI** (M.), membre de la Commission archéologique, p. 6; — membre d'une Commission, p. 28; — fait des communications, p. 29, 53, 56, — fait des dons, p. 30, 77, 83. | **LAQUELLER** (M. LE MARQUIS DE), membre d'une Commission, p. 84, — envoie des Mémoires, p. 47, 88, 96; — fait un don, p. 251.
- | **LASSUS** (M.); sa mort, p. 75

- LAUGEL (M.), chargé d'un travail, p. 270.
- LEBER (M.): sa mort, p. 207.
- Leboiteux (M. Ern.), dépose un projet de sceau, p. 35.
- LECOQ (M. Ad.), membre de la Commission archéologique, p. 6; — archiviste de cette Commission, p. 7; — archiviste de la Société, p. 14, 189; — membre de Commissions, p. 50, 54, 67, 74, 146, 156, 187; — dépose un projet de sceau, p. 26, 31, 32; — fait des propositions, p. 67, 79, 108, 191, 279; — fait des rapports, p. 123, 201, 299; — fait des lectures, p. 24, 44, 47, 68, 76, 83, 87, 120, 156, 289; — fait des communications, p. 46, 51, 85, 201, 206; — fait des dons, p. 77, 118, 200.
- LEFÈVRE (M.), membre de la Commission archéologique, p. 6; — membre de la Commission de publication, p. 14, 68, 108, 277; — membre d'une Commission, p. 50; — chargé d'un travail, p. 270, 307; — fait des lectures, p. 34, 90; — fait une communication, p. 30; — fait des dons, p. 200, 205, 270.
- Lefèvre (M. Ed.), chargé d'un travail, p. 270.
- Legrand (M.), d'Oulins, fait un don, p. 190.
- LEJEUNE (M.), membre de la Commission archéologique, p. 6; — président de cette Commission, p. 7; — fait des communications, p. 54, 85; — fait un don, p. 25; — sa mort, p. 95.
- LEMARIÉ (M.), membre d'une Commission, p. 50; — fait des dons, p. 55, 121.
- LÉPINOIS (M. E. DE), membre d'une Commission, p. 84; — fait une proposition, p. 270; — fait des lectures, p. 107, 266; — envoie des mémoires, p. 57, 83, 120; — fait des dons, p. 110, 215.
- LESIMPLE (M. L'ABBÉ), membre de la Commission archéologique, p. 6; — membre d'une Commission, p. 219.
- Letellier (M.), fait un don, p. 86. *Lettre de l'abbé Haimon, par M. L. Delisle*; rapport sur cet ouvrage, p. 230.
- Loigny, p. 192.
- Loir (Le), p. 57.
- Lormaye, p. 122, 238.
- Lucé, p. 46, 54.
- Luisant, p. 203.
- LUIGNÉ (M. DE); sa mort, p. 126.

## M.

- Maisons anciennes*, p. 76, 120, 244.
- MANTELLIER (M.), fait des dons, p. 48.
- Marboué, p. 4, 57.
- Marceau (Statue de)*, exécutée au Louvre, p. 46.
- MARCHAND (M. ALB.), chargé d'un travail, p. 270; — fait un rapport, p. 219.
- MARCILLE (M. CAM.), membre d'une Commission, p. 115; — fait un rapport, p. 300.
- Marcille (M. Eud.), fait des dons, p. 157, 205.
- MATHIEU (M.), membre d'une Commission, p. 32.
- Mauger (M. l'abbé), fait une communication, p. 84.
- Maune (La), p. 151.
- MAUNOURY (M.), chargé d'un travail, p. 270.
- Médailles à instituer par la Société*, p. 146, 147, 218, 245, 250.
- Médailles et monnaies (Découvertes*

- de), p. 50, 54, 151, 192, 195, 217, 229, 279.
- Meigneville**, p. 55.
- Mémoires de la Société des Sciences morales et politiques de Seine-et-Oise*, rapport sur ces Mémoires, p. 210.
- MENAUT (M. ERN.)**, envoie un mémoire, p. 55, 124; — fait des dons, p. 68, 88, 205.
- MERLET (M. LUC.)**, membre de la Commission archéologique, p. 6; — secrétaire de cette Commission, p. 7; — chargé de rédiger le programme de la Société, p. 8; — de préparer le règlement, p. 10; — secrétaire de la Société, p. 14, 189; — membre de la Commission de publication, p. 14, 68, 108, 277; — membre de Commissions, p. 32, 33, 44, 46, 54, 67, 68, 84, 85, 95, 115, 146; — chargé d'un cours public, p. 73; — fait des propositions, p. 87, 142, 146, 301; — fait des rapports, p. 62, 82, 95, 113, 116, 144, 152, 180, 195, 229, 230, 234, 283; — fait des lectures, p. 23, 27, 47, 51, 66, 81, 83, 120, 166, 203, 264; — fait des communications, p. 79, 87, 193; — fait des dons, p. 27, 48, 75, 81, 124, 157.
- Mérouville**, p. 55, 76.
- Mérovingiens (Monuments)*, p. 4, 5.
- MET-GAUBERT (M.)**, membre de Commissions, p. 68, 233; — chargé d'un cours public, p. 73; — fait une lecture, p. 262.
- MIANVILLE (M. DE)**, membre d'une Commission, p. 85.
- Mignières**, p. 181.
- Montemain**, p. 149, 201.
- Montigny-sur-Avre**, p. 229.
- Montlouet**, p. 68.
- Monuments historiques d'Eure-et-Loir*, p. 28, 53, 76, 88, 122.
- Morancez**, p. 53, 57.
- Mosaïques romaines*, p. 4, 44, 46, 54, 70, 119, 186, 192.
- Moulinet (M. ED.)**; son patronage par la Société, p. 30, 32, 46, 53, 56.
- Moutié (M. AUG.)**, fait des dons, p. 27, 31, 55.
- MOUROË (M.)**, membre de la Commission archéologique, p. 6; — membre d'une Commission, p. 33; — fait un don, p. 300.
- Musée d'antiquités romaines*, p. 6.
- Musée de la ville de Chartres*, p. 115, 117, 191.

## N.

- NIQUEVERT (M.)**, envoie un Mémoire, p. 115.
- Nogent-le-Roi**, p. 80, 122, 240.
- Notre-Dame de la Ronde (Chapelle)*, p. 56, 206.
- NOCHRY (M.)**, fait un don, p. 77.

## O.

- OLIVIER (M. L'ABBÉ)**, membre de la Commission de publication, p. 108, 277.
- Orgères**, p. 191.
- Oulins**, p. 28, 180.
- Ouvré de Saint-Quentin (M.)**, membre de Commissions, p. 30, 33, 85; — fait une proposition, p. 85.
- Oysonville**, p. 23.
- OYSONVILLE (M. LE MARQUIS D.)**, fait des dons, p. 25, 86.

- Ouzouer-le-Doyen** (Loir-et-Cher), p. 156.  
**OZERAY** (M.) fils, fait un don, p. 207. | **OZERAY** (M.), envoie un mémoire, p. 44; — fait des dons, p. 57, 86; — sa mort, p. 194.

## P.

- PAILLARD** (M.), fait des dons, p. 81, 200.  
**PAQUERT** (M. L'ABBÉ); sa mort, p. 234.  
**PARFAIT** (M. H.), membre d'une Commission, p. 83; — fait des dons, p. 48, 143.  
*Paternité (Acte de)* au XVI<sup>e</sup> siècle, p. 47.  
*Patronage par la Société*, p. 30, 32, 53.  
*Peintures murales*, p. 181, 183.  
**PERCEBOIS** (M.), fait un don, p. 27.  
**PERSON** (M.), membre de la Commission archéologique, p. 6; — membre de Commissions, p. 33, 50, 67, 217; — fait des propositions, p. 59, 66, 67, 85, 210, 218; — fait des rapports, p. 35, 80, 87, 90, 95, 111, 143, 210, 270.  
**PÉTROU-GARNIER** (M.), fait un don, p. 312.  
**PIÉBOURG** (M.), membre de la Commission archéologique, p. 6; — membre de Commissions, p. 30, 51; — fait des dons, p. 94.  
**PIEL** (M. FRED.), fait des dons, p. 86, 140, 157.  
**Pierres**, p. 239.  
**Piqueret** (M.), fait un don, p. 215.  
*Plan de Chartres romain*, p. 2.  
*Plan de Chartres en 1779*, p. 85. | *Plan de Chartres avant la Révolution*, p. 54, 56, 89, 228, 271, 279, 301.  
*Plan de Châteaudun*, p. 228.  
*Plan de la rivière d'Eure*, p. 57.  
**POISSON** (M. L'ABBÉ), envoie des mémoires, p. 55, 88, 204.  
**POITTEVIN** (M. LE), fait une proposition, p. 95.  
**Pontgouin**, p. 152.  
*Porte au Vidame, à Chartres*, p. 96.  
*Porte de l'Officialité, à Chartres*, p. 51.  
*Porte Guillaume, à Chartres*, p. 24, 25.  
**POUCLÉE** (M. L'ABBÉ), membre d'une Commission, p. 50; — fait un rapport, p. 78.  
**POUDRA** (M.), envoie un mémoire, p. 57.  
*Poteau de justice*, p. 201.  
*Poteries anciennes*, p. 194, 202.  
**PRÉVOSTEAU** (M. IS.), membre de la Commission archéologique, p. 7; — membre de Commissions, p. 50, 67, 68, 156; — fait des communications, p. 53, 204; — fait un don, p. 94.  
*Procès-verbaux de la Société*; leur rédaction, p. 127, 141.  
*Protestantisme au pays chartrain (Le)*, p. 156.  
**PROU** (M.), fait un don, p. 140.  
**Prouais**, p. 180.  
*Publications de la Société*, p. 11, 13.

## Q.

*Questionnaire*. p. 27, 33, 35, 47, 50, 74, 76, 78, 85, 123, 143.

R.

**Rabestan**, p. 96.  
**Raimbert-Sevin (M.)**, fait une communication, p. 82.  
**RAVAULT (M.)**, membre d'une Commission, p. 233; — fait un rapport, p. 233; — fait des lectures, p. 120, 131; — fait une communication, p. 23.  
**RAVENEAU (M.)**, membre d'une Commission, p. 67.  
*Règlement de la Société*, p. 15, 95, 113, 117, 119, 124.  
**REILLE (M. LE VICOMTE)**, fait des dons, p. 121, 298.  
*Reliquaires*, p. 236, 286.  
*Rémission (Lettres de)*, p. 120.  
**Renier-Châlon (M.)**, fait un don, p. 121.  
*Répertoire archéologique de la France*, p. 190, 206, 234.  
*Rétable*, p. 288.  
**RIMBAULT (M.)**, membre de la Commission de publication, p. 142, 277.

**RIVIÈRE (M.)**, chargé d'une mission, p. 122; — envoie un mémoire, p. 208.  
*Romaines (Antiquités)*, p. 2, 3, 4.  
**ROUMÉCURE (M. CAS.)**, fait un don, p. 278.  
**ROUSSEL (M.)**, dépose un projet de sceau, p. 26; — membre de Commissions, p. 28, 51, 67, 80, 90, 122; — fait un rapport, p. 32; — fait un don, p. 57.  
**ROUX (M.)**, membre de la Commission archéologique, p. 6. — membre de la Commission de publication, p. 14, 68, 108, 277; — dépose un projet de devise, p. 30. — membre de Commissions, p. 50, 54, 80, 84, 85, 217; — charge d'un cours public, p. 73; — fait des propositions, p. 54, 85; — fait des rapports, p. 54, 82, 85, 123; — fait des lectures, p. 27, 66, 83, 96, 107, 156, 194; — fait des communications, p. 44, 70.

S.

**Saint-Avit**, p. 287.  
**SAINTE-BEUVE (M.)**, trésorier de la Société, p. 23; — membre d'une Commission, p. 32; — fait des dons, p. 45, 121.  
*Saint-Brice (Eglise)*, p. 85, 87, 146.  
*Saint-Foi (Eglise)*, p. 85.  
**Saint-Georges-sur-Eure**, p. 201, 234.  
**SAINTE-LAUMER (M. ALEX. DE)**, membre de la Commission archéologique, p. 6; — vice-président de cette Commission, p. 7; — vice-président de la Société, p. 14, 189; — membre de la Commission de publication, p. 108, 277; — membre de Commissions, p. 30, 44, 68, 156, 217, 219; — fait une proposi-

tion, p. 79; — fait des communications, p. 57, 156.  
**Saint-Lubin-des-Joncherets**, p. 28.  
**Saint-Mandé (Loir-et-Cher)**, p. 289.  
**SALMON (M.)**, chargé d'un travail, p. 270.  
**Sauton (M.)**, fait un don, p. 271.  
**SAUVAGIOL (M.)**, fait une proposition, p. 142, 144, 216; — envoie un mémoire, p. 78; — fait une communication, p. 76; — fait un don, p. 77.  
*Secaux*, p. 56, 116, 200, 202, 203, 269, 271.  
*Séances de la Société dans les chefs-lieux d'arrondissement*, p. 301.  
**SIBILLON (M.)**, fait une communication, p. 23.

*Saint-Lubin-des-Joncherets* p. 28

- SERVANT (M. AUG.), membre de Commissions, p. 53, 54, 67, 74, 85, 122, 187; — fait des dons, p. 57, 77.
- Société archéologique d'Eure-et-Loir*: sa création, p. 7; — son titre, p. 8; — son programme, p. 9; — ses publications, p. 11; — son règlement, p. 11, 15, 26, 95, 113, 117, 119, 124; — son local, p. 23, 25; — sa devise, p. 25, 30.
- Sorel, p. 28, 53.
- Souancé**, p. 217.
- SOULTRAIT (M. LE COMTE DE). fait des dons, p. 190.
- Sources du Loir*, p. 57.
- Sours**, p. 123.
- Squelettes (Découvertes de)*, p. 152, 217.
- Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, p. 143, 144, 146, 156.
- Statistique d'Eure-et-Loir*, p. 307.
- Subventions à la Société*, p. 112, 117, 119, 194, 299, 304.

## T.

- Table d'autel ancienne*, p. 187.
- TARRAGON (M. RAOUL DE), envoie un mémoire, p. 56; — fait un don, p. 157.
- Tavernier (M.). fait un don, p. 69.
- TEMPLE (M. ALB. DU), membre d'une Commission, p. 67; — fait des dons, p. 57, 79.
- Terminiers, p. 192, 229.
- Theuville, p. 122.
- THEYARD (M.), fait une communication, p. 56; — fait des dons, p. 55, 69.
- Thivars**, p. 183.
- Tombales (Pierres)*, p. 23, 27, 56, 86, 110, 181, 185, 205, 214, 216, 234, 235, 237, 239, 285, 288, 289.
- Traité de la chasse du cerf par le roi Charles IX*; rapport sur ce livre, p. 222.
- Tremblay-le-Vicomte (Le)**, p. 23.
- Trois-Maries (Chapelle des)*, p. 183.
- Tumulus gaulois*, p. 191.

## V.

- VARENNE (M. DE LA); sa mort, p. 119.
- Ventrouillerie (La), p. 179.
- Ver-lès-Chartres, p. 57, 184.
- Verdes, p. 44, 70.
- Vert-en-Drouais, p. 48.
- Villas romaines*, p. 4, 156, 197.
- VILBERT (M. L'ABBÉ), membre de la Commission archéologique, p. 6; — fait une communication, p. 179; — fait un don, p. 69.
- Villiers-le-Morhier**, p. 239.
- Villours**, p. 197.
- Vitrail (Projet de)*, pour la cathédrale de Chartres, p. 24, 26, 35, 49.
- Vitraux*, p. 183, 206, 242, 284.
- Voies romaines*, p. 2, 291.
- Voves**, p. 47.

## W.

- WIDRANGES (M. DE), envoie un mémoire, p. 192.





GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00698 1803

